

---

# Les entreprises en France

---

Édition 2020



**Coordination**

Louis Le Clainche, Noémie Morénillas, Gabriel Sklénard

**Contribution**

*Insee :*

Séverine Arnault, Johanne Aude, Hervé Bacheré, Guillaume Bichler, Nicolas Bignon, Arthur Cazaubiel, Thomas Cohadon, Clément Cohen, Corinne Darmaillacq, Emmanuel Delame, Audrey Dorolle, Lian Du Mesnil Du Buisson, Cindy Duc, François-Xavier Dussud, Emmanuel Delame, Julien Deroyon, Sandrine Firquet, Sophie Gaignon, Pierre Girard, Samuel Givois, Emmanuel Gros, Fabien Guggemos, Colette Héricher, Elisabeth Kremp, Jérôme Laurent, Louis le Clainche, Laurent Léveillée, Noémie Morénillas, Margot Perben, Jacqueline Perrin-Haynes, Nadège Pradines, Soline Rousseau, Marc Simon, Gabriel Sklénard, Catherine Souquet, Valérie Texier

*Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES) :*

Thomas Balcone, Stéphane Montenache, Géraldine Seroussi

*Ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports (SDES) :*

Sabine Bessière, Carlo Colussi

*Direction générale des Finances publiques (GF-3C) :*

Sophie Mambe, Benjamin Quevat

*Banque de France :*

Julien Demuyneck, Jean-Pierre Villetelle

**Directeur de la publication**

Jean-Luc Tavernier

**Directrice de la collection**

Aurélie Goin

**Rédaction**

Catherine Demaison, Aurélie Goin, Laurence Grivet, Claire Lesdos, Denise Maury-Duprey

**Composition**

Jouve

**Éditeur**

Institut national de la statistique et des études économiques  
88, avenue Verdier CS 70058, 92541 MONTROUGE CEDEX  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2020 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

## Avertissement

Sauf mention contraire, les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont relatifs à des **entreprises**.

Depuis 2013, l'Insee prend progressivement en compte dans l'élaboration de ses statistiques annuelles d'entreprises, la définition de l'entreprise au sens économique. En 2017, conformément aux engagements pris auprès d'Eurostat, les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises sont pour la première fois entièrement diffusées selon cette approche. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des tailles d'unités se trouve ainsi modifié. Pour ce faire, l'Insee met en œuvre une nouvelle technique dite de « profilage » qui consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Les différentes parties de cet ouvrage (vue d'ensemble, dossiers et fiches) s'appuient, en grande partie, sur des données issues du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) ou de Lifi (Liaisons financières entre sociétés). Etant donné que des modifications de champs ou de méthodologie peuvent intervenir entre deux millésimes successifs N-1 et N, les données N-1 sont recalculées sur la base du champ et de la méthodologie retenus pour les données N. C'est pourquoi **l'ensemble des chiffres 2017 s'appuyant sur Esane ou Lifi et publiés dans Les Entreprises en France – Édition 2019 ne sont pas comparables avec ceux portant sur 2018 dans Les entreprises en France – Édition 2020**. Seuls les chiffres 2017 figurant dans cette édition sont comparables avec ceux portant sur 2018. En particulier, toutes les évolutions 2017/2018 ont été calculées à champ et méthodologie constante, et les chiffres 2017 ont été recalculés à champ et méthodologie 2018 : ces derniers figurent à la fin de chaque fiche sectorielle.

Dans l'ensemble de l'ouvrage, les entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur seront désignés, pour plus de simplicité, par le terme de « micro-entrepreneurs ».

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.



Édition  
2020

# Les entreprises en France

## Introduction 7

## Vue d'ensemble

Entre 2016 et 2018, les entreprises organisées en groupe,  
moteur de l'activité en France 11

## Dossiers

Des commerces moins accessibles dans les espaces périurbains 29  
La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité 41

## Fiches thématiques

### 1. Structure du système productif

1.1 Groupes de sociétés 66  
1.2 Catégories d'entreprises 68  
1.3 ETI en France 70  
1.4 PME en France 72  
1.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi 74  
1.6 Créations d'entreprises 76  
1.7 Créateurs d'entreprises 78

### 2. Activité, emploi et coûts salariaux

2.1 Valeur ajoutée 82  
2.2 Taux de marge 84  
2.3 Emploi 86  
2.4 Coût du travail et salaires 88

### 3. Mondialisation, compétitivité et innovation

3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices 92  
3.2 Mondialisation et firmes multinationales 94  
3.3 Investissement 96  
3.4 TIC et commerce électronique 98

3.5	Recherche et développement expérimental	100
3.6	Innovation	102
3.7	Impôt sur les sociétés	104
3.8	Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises	106
3.9	Financement des PME	108

## **4. Énergie et développement durable**

4.1	Consommation d'énergie dans l'industrie	112
4.2	Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement	114

## **Fiches sectorielles**

<b>5. Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b>	118
---	-----

### **6. Industrie**

6.1	Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises	120
6.2	Chiffres clés de l'industrie en 2018	122
6.3	Chiffres clés de l'industrie en 2017	124

### **7. Construction**

7.1	Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises	126
7.2	Chiffres clés de la construction en 2018	128
7.3	Chiffres clés de la construction en 2017	130

### **8. Commerce**

8.1	Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises	132
8.2	Chiffres clés du commerce en 2018	134
8.3	Chiffres clés du commerce en 2017	136

### **9. Transports**

9.1	Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises	138
9.2	Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2018	140
9.3	Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2017	142

### **10. Services marchands**

10.1	Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises	144
10.2	Chiffres clés des services marchands en 2018	146
10.3	Chiffres clés des services marchands en 2017	148

## **Annexes**

Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage	153
Nomenclature d'activités française	155
Glossaire	161

## Introduction

Cet ouvrage a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2018.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première est constituée d'une **vue d'ensemble** « Entre 2016 et 2018, les entreprises organisées en groupe, moteur de l'économie française ». Viennent ensuite deux **dossiers** :

- Des commerces moins accessibles dans les espaces périurbains ;
- La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises.

Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable. Quand des données sont disponibles, ces fiches intègrent des éléments de comparaison européenne.

Enfin, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** présentent d'une part la nouvelle vision du secteur avec la définition économique de l'entreprise, et d'autre part les chiffres clés sur l'année 2018. Les chiffres clés sur l'année 2017 sont également présentés : ils ont été recalculés pour être à champ et méthodologie constants avec 2018, afin que les comparaisons 2017/2018 soient interprétables sur le plan économique. Des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la rubrique « chiffres clés ». ■



---

# Vue d'ensemble

---





## Entre 2016 et 2018, les entreprises organisées en groupe, moteur de l'activité en France

Gabriel Sklénard\*

En France, en 2018, 500 entreprises, pour la plupart grandes firmes multinationales, concentrent 41 % de la valeur ajoutée et emploient 34 % des salariés. Il s'agit le plus souvent de multinationales sous contrôle français, industrielles ou commerciales. Au-delà de ces grandes multinationales, l'essentiel des entreprises ne se réduit qu'à une seule unité légale : en 2018, elles sont 2,2 millions dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal). Enfin, situées entre les grandes multinationales et les entreprises mono-unité légale, près de 5 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 90 000 petites et moyennes entreprises (PME) sont organisées en groupe de sociétés. La plupart de ces PME ne sont constituées que de quelques filiales seulement.

Entre 2016 et 2018, porté par la croissance des exportations dans un contexte de nette reprise du commerce mondial, le chiffre d'affaires des entreprises organisées en groupe est en forte hausse (+ 9,3 %), alors que celui des entreprises mono-unité légale stagne (- 0,3 %). La valeur ajoutée croît également même si elle ralentit en 2018 (+ 2,6 % après + 3,6 % en 2017). L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises recule en 2018 (- 0,7 %), après avoir nettement progressé en 2017 (+ 4,5 %). Entre 2016 et 2018, le taux de marge recule légèrement (- 0,5 point) : celui des grandes entreprises diminue de façon plus marquée (- 1,6 point) tandis qu'il évolue peu dans les autres catégories. L'investissement s'accroît nettement dans toutes les catégories d'entreprises (+ 8,8 %), mais en particulier dans les microentreprises (+ 20,5 %). Le résultat net comptable recule (- 1,6 %), surtout dans les ETI. 30 % des entreprises déclarent un résultat négatif sur la période 2016-2018. Porté par un contexte économique favorable et un cadre législatif incitatif, les créations d'entreprises ont atteint des niveaux records en 2018 (691 300) et 2019 (815 300), tandis que les défaillances d'entreprises reculent fortement, atteignant un point bas jamais atteint depuis la crise financière de 2008 (51 700 en 2019).

En 2018, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles et non financiers<sup>1</sup> comptabilise 3,9 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 4 000 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 200 milliards d'euros, soit 51 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Ces entreprises emploient 13,0 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP).

Cette analyse porte sur les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et micro-entreprises au sens fiscal (encadré). Ils rassemblent 2,3 millions d'entreprises. En 2018, celles-ci emploient 12,2 millions de salariés en ETP et réalisent 3 800 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 100 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 46 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie.

\* Gabriel Sklénard (Insee).

1. Incluant toutefois les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les holdings. Les entreprises agricoles et financières (établissements de crédit, assurances, etc.) sont comptabilisées et étudiées dans le cadre de dispositifs statistiques spécifiques, de même que les activités non marchandes.

### Champ d'analyse

Pour pouvoir analyser l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, le champ de cette vue d'ensemble a été restreint. Les secteurs dans lesquels une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes sont exclus (environ 600 000 entreprises). C'est le cas de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement. Par ailleurs, 1 million d'entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et de micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale) ne sont pas retenus ici, les statistiques disponibles étant moins détaillées. Leur poids économique est cependant très faible (0,4 % de la valeur ajoutée) et ils rassemblent très peu de salariés (0,1 %). Enfin, les entreprises pour lesquelles l'information sur le « type de contrôle » n'est pas renseignée

pour les années 2016 à 2018 ont été exclues du champ d'analyse, mais elles sont peu nombreuses.

Ces données s'appuient sur la notion d'« entreprise » au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. Selon le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, pris en application de cette loi, l'entreprise « est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette approche permet de dépasser l'approche strictement juridique basée sur la notion d'**unité légale**, c'est-à-dire une entité administrative (société ou entreprise individuelle) identifiée par son numéro Siren. Elle permet de tenir compte de l'organisation d'un nombre croissant d'entreprises en groupes de sociétés [Haag, 2019].

En 2018, ces 2,3 millions d'entreprises rassemblent 2,5 millions d'unités légales et se scindent en deux catégories : 2,2 millions sont constituées d'une seule unité légale (**entreprises mono-unité légale**) et 93 300 correspondent à des **groupes** de sociétés ou à des segments<sup>2</sup> de grands groupes (chacune de ces entreprises est alors composée de plusieurs unités légales, le nombre pouvant varier selon la taille des groupes considérés).

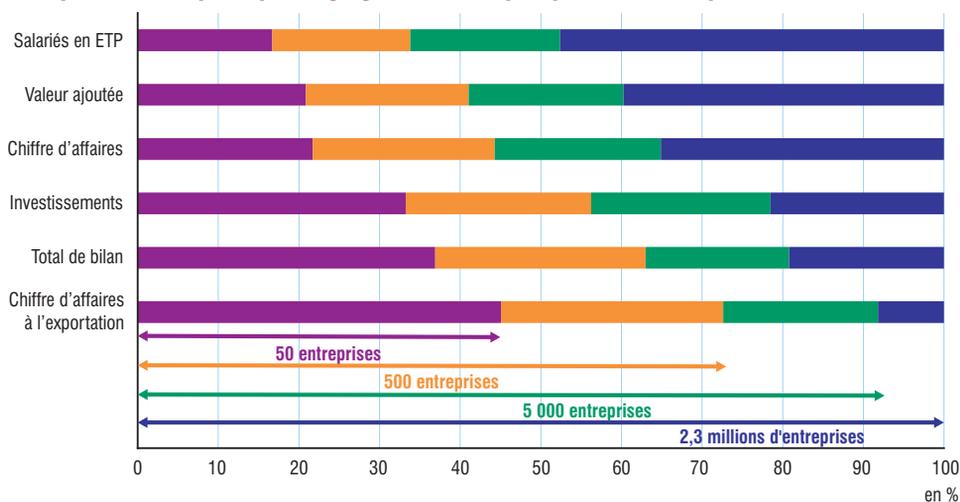
## Un appareil productif très concentré, dominé par les grandes firmes multinationales

93 300 entreprises constituées de plusieurs unités légales rassemblent au total 333 900 unités légales. Elles représentent l'essentiel de l'appareil productif, soit 84 % du total de bilan, 74 % du chiffre d'affaires, 71 % de la valeur ajoutée et 66 % des salariés (en ETP). Plus un nombre élevé d'entreprises s'organisent en groupes constitués d'un nombre croissant de filiales, plus la valeur économique se concentre mécaniquement sur un faible nombre d'entreprises. Les exportations et le total de bilan sont encore plus concentrés : les 500 entreprises enregistrant les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés en cumulent 73 % et les 500 entreprises affichant les bilans les plus élevés en concentrent 63 % (*figure 1*). L'endettement financier et les fonds propres sont particulièrement concentrés dans les grandes firmes multinationales, où il existe des filiales spécialisées dans la gestion financière qui peuvent porter souvent la totalité de l'endettement ou des capitaux propres du groupe. *A contrario*, le poids économique des 2,2 millions entreprises mono-unité légale est limité relativement à leur nombre.

Les 500 entreprises qui concentrent le plus de valeur économique (que ce soit en matière de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée ou de total de bilan) sont des grandes entreprises (GE)

2. Dans le cadre des travaux de profilage, l'Insee identifie les entreprises au sens économique au sein des groupes les plus complexes et diversifiés. Il s'agit de segmenter ces grands groupes (souvent cotés au CAC 40) en autant d'entités économiques dotées d'« une certaine autonomie de décision », en recourant à des monographies et des échanges avec leurs services financiers respectifs.

## 1. Répartition des principaux agrégats économiques parmi les entreprises en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Lecture : les 50 premières entreprises déclarant les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés en cumulent 45 %, les 500 premières entreprises en concentrent 73 %, les 5 000 premières 92 %.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

ou des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI), très majoritairement organisées sous forme de **firmes multinationales sous contrôle français** et dont l'activité principale sur le territoire français relève de l'industrie ou du commerce. Les 500 entreprises les plus importantes en nombre de salariés sont pour moitié des **grandes entreprises** (GE) et pour moitié des ETI. Les deux tiers sont des firmes multinationales sous contrôle français et un tiers sont **sous contrôle étranger**. Enfin, 58 % exercent une activité principale dans l'industrie ou le commerce.

## De nombreuses PME organisées en groupes de sociétés

En 2018, 95 % des 93 300 entreprises constituées de plusieurs unités légales sont des PME organisées en groupes de sociétés, dans leur très grande majorité **franco-français** : 39 % sont des **microentreprises** (MIC) constituées en moyenne de deux unités légales et 56 % sont des **PME** (hors MIC) rassemblant trois unités légales. 37 % de ces microentreprises relèvent de l'industrie ou du commerce et pour les PME (hors MIC), c'est même 50 %. Parmi les entreprises constituées de plusieurs unités légales, le poids économique de ces petits groupes est limité : 25 % des effectifs salariés et 20 % de la valeur ajoutée. En 2018, la moitié de ces microentreprises emploient moins de trois salariés (en ETP) et génèrent moins de 260 000 euros de valeur ajoutée. Quant aux PME organisées en groupe, la moitié emploient moins de 22 salariés (en ETP) et dégagent moins de 1,5 million euros de valeur ajoutée.

## Parmi les plus grandes entreprises, une majorité de multinationales sous contrôle français dans l'industrie et le commerce

En 2018, 5 % des 93 300 entreprises constituées de plusieurs unités légales correspondent à un groupe de sociétés de grande taille : 252 sont des grandes entreprises (GE) constituées

en moyenne de 85 unités légales et près de 5 000 sont des ETI avec en moyenne 12 unités légales. 43 % des ETI sont franco-françaises, 35 % sont des multinationales sous contrôle français et 22 % des multinationales sous contrôle étranger. La quasi-totalité des GE sont des multinationales : 67 % sont sous contrôle français et 30 % sont sous contrôle étranger.

Les ETI organisées en groupe et les GE concentrent une part très élevée de l'emploi salarié (75 %) et de la valeur ajoutée (80 %) des entreprises constituées de plusieurs unités légales. En 2018, la moitié de ces ETI emploient plus de 343 salariés et la moitié des GE plus de 7 040. En matière de valeur ajoutée, la moitié de ces ETI en génèrent plus de 28 millions d'euros et la moitié des GE, plus de 700 millions d'euros. Deux tiers de ces entreprises exercent leur activité principale dans l'industrie ou le commerce.

## La moitié des salariés des entreprises mono-unités légale exercent dans les secteurs proches du consommateur

En 2018, les 2,2 millions d'entreprises mono-unité légale constituent l'essentiel du tissu productif de proximité. Composées de microentreprises (MIC) et de PME (hors MIC), elles sont implantées sur l'ensemble du territoire français et représentent 95 % des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers mais seulement le tiers des salariés (en ETP) et le quart du chiffre d'affaires total. Par ailleurs, une majorité des salariés de ces entreprises exercent leur activité dans des secteurs proches des consommateurs finaux (23 % dans le commerce, 11 % dans l'hébergement-restauration et 17 % dans la construction). Mais si l'essentiel des salariés des entreprises mono-unité légale travaillent dans le *business to consumer* (B to C), près d'un tiers relèvent du *business to business* (B to B) : 18 % dans les services aux entreprises (cabinet de conseil, bureau d'étude, cabinet comptable, etc.) et 15 % dans l'industrie.

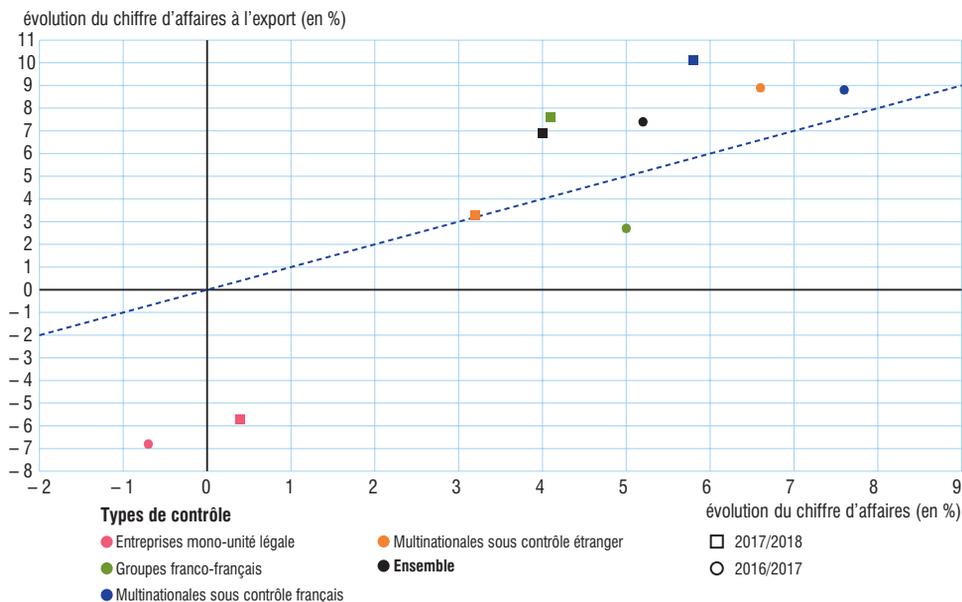
## Entre 2016 et 2018, une croissance soutenue du chiffre d'affaires des entreprises organisées en groupe, portée par le rebond du commerce mondial

Entre 2016 et 2018, le chiffre d'affaires des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers et hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et micro-entreprises au sens fiscal a nettement augmenté : + 5,2 % en 2017 et + 4,0 % en 2018 (*figure 2*). Les entreprises constituées en groupe sont à l'origine de l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 6,7 % en 2017 et + 4,9 % en 2018), tandis que le chiffre d'affaires des entreprises mono-unité légale stagne (- 0,7 % en 2017 et + 0,4 % en 2018). Ce contraste d'activité est encore plus marqué à l'exportation : le chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises mono-unité légale recule fortement en 2017 et en 2018, tandis que celui des groupes multinationaux, structurellement très internationalisés, progresse fortement. Il augmente même à un rythme plus soutenu que la croissance du chiffre d'affaires, porté par la forte reprise du commerce mondial en 2017, malgré son léger ralentissement en 2018 dans un contexte d'escalade des tensions sino-américaines [Rousset, 2019].

## Un chiffre d'affaires médian de 89 000 euros pour les microentreprises et de 2,8 milliards d'euros pour les grandes entreprises en 2018

En 2018, la moitié des GE génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 2,8 milliards d'euros, tandis que la moitié des microentreprises génèrent moins de 89 000 euros (*figure 3a*). Mais au sein de chaque catégorie d'entreprises, les disparités de chiffre d'affaires sont importantes et

## 2. Évolution du chiffre d'affaires et du chiffre d'affaires à l'export selon les types de contrôle entre 2016 et 2018



Note : la ligne en pointillés traduit le fait que l'évolution du chiffre d'affaires est égale à celle du chiffres d'affaires à l'export

Lecture : le chiffres d'affaire des groupes franco-français croît de 5,0 % et leur chiffre d'affaire à l'export de 2,7 % entre 2016 et 2017, puis respectivement de 4,1 % et 7,6 % entre 2017 et 2018.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

sont d'autant plus fortes que les entreprises sont petites. Ainsi le **rapport interquartile** calculé sur le chiffre d'affaires se situe autour de 8 pour les microentreprises, alors qu'il n'est que de 3 pour les grandes entreprises. Les microentreprises sont hétérogènes, elles relèvent de secteurs très variés (commerce de détail, services aux entreprises, immobilier, hébergement-restauration, etc.) et près de la moitié d'entre elles n'ont pas de salarié. Une partie non négligeable dégage un chiffre d'affaires particulièrement faible : pour un quart d'entre elles, il s'élève à moins de 31 000 euros.

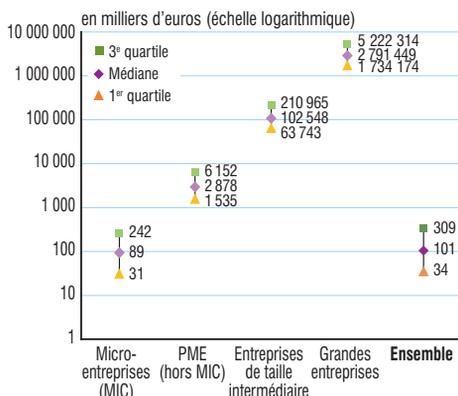
### Une croissance annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 1,4 % pour la moitié des entreprises en 2018

En 2018, le chiffre d'affaires de la moitié des entreprises<sup>3</sup> des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers et hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et micro-entreprises au sens fiscal croît de plus de 1,4 % (*figure 3b*). Le rythme de croissance médian du chiffre d'affaires est plus faible chez les microentreprises que dans les autres catégories d'entreprises (1,1 % contre 4,3 % pour les PME (hors MIC), 3,9 % pour les ETI et 3,6 % pour les GE). De plus, la dispersion des évolutions de chiffres d'affaires calculés

3. Le champ du calcul est ici restreint aux seules entreprises ayant déclaré leur bilan et compte de résultats sur les deux années consécutives 2017 et 2018, soit environ 2 millions d'entreprises (88 % des entreprises ayant déclaré un bilan et compte de résultat au titre de 2018).

### 3. Distribution des chiffres d'affaires

#### a. En 2018

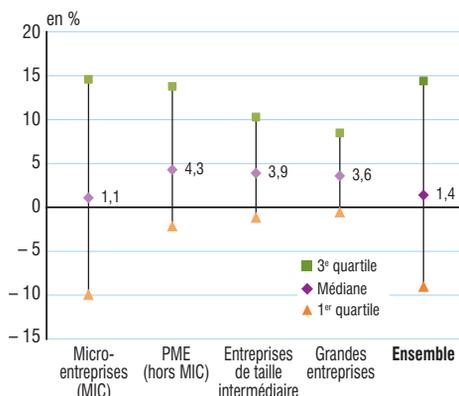


Lecture : en 2018, la moitié des PME (hors MIC) génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 2 878 000 euros.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

#### b. Évolutions annuelles entre 2017 et 2018



Lecture : entre 2017 et 2018, la moitié des entreprises de taille intermédiaire ont une hausse supérieure à 3,9 % par rapport à 2017 sur leur chiffre d'affaires.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

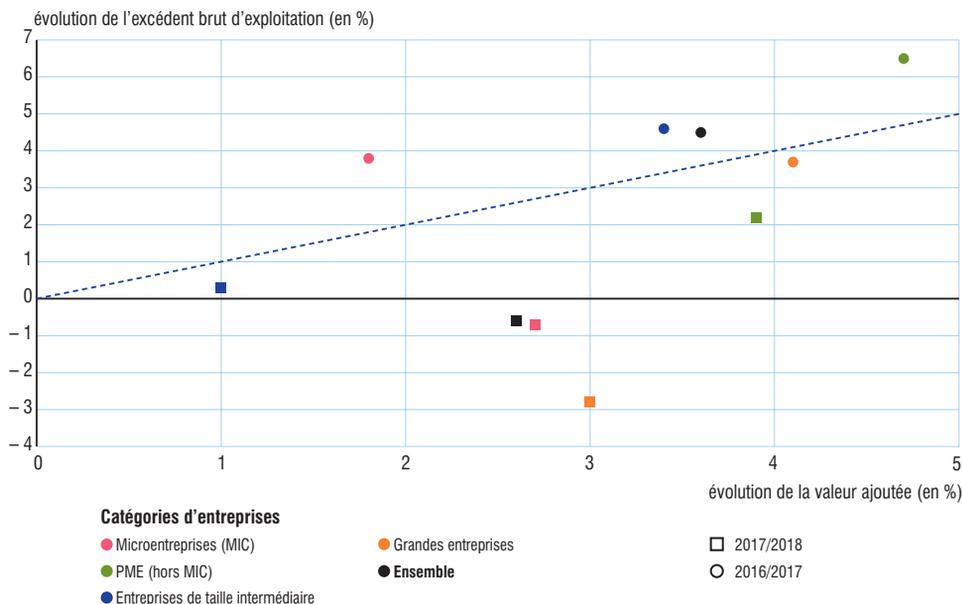
au niveau de chaque entreprise est beaucoup plus prononcée au sein des microentreprises, par nature très hétérogènes. Un quart d'entre elles enregistrent un très fort recul de leur chiffre d'affaires (inférieur à - 10 %), tandis qu'un autre quart connaissent une croissance supérieure à 15 %. Ces disparités d'évolution sont moins prononcées chez les PME et encore moins chez les ETI et les GE. Néanmoins, quelle que soit la catégorie d'entreprises considérée, le chiffre d'affaires d'au moins un quart des entreprises recule.

### Croissance de la valeur ajoutée et recul de l'excédent brut d'exploitation en 2018

Entre 2016 et 2018, la valeur ajoutée des entreprises croît nettement : + 2,6 % en 2018 après + 3,6 % en 2017 (figure 4). Si elle progresse dans toutes les catégories d'entreprises, ce sont les PME (hors MIC), les ETI et les GE qui contribuent le plus à la croissance de la valeur ajoutée des entreprises en 2017 et ce sont les PME (hors MIC) et les GE qui contribuent le plus à la croissance en 2018 (la valeur ajoutée des ETI décélérant nettement en 2018). Au-delà des effets positifs de la nette reprise des exportations en 2017-2018, la croissance de la valeur ajoutée des firmes multinationales a été amplifiée en 2017 par le fait qu'un certain nombre de grands groupes franco-français en 2016 sont devenus multinationaux sous contrôle français en 2017. De plus, la croissance de la valeur ajoutée des firmes multinationales sous contrôle étranger s'est accrue en 2017, en grande partie parce que des firmes multinationales sous contrôle français en 2016 sont passées sous contrôle étranger en 2017. Ces changements de type de contrôle ont cessé de soutenir la croissance de la valeur ajoutée des multinationales en 2018 : la valeur ajoutée des multinationales continue à croître en 2018, mais nettement moins vite qu'en 2017, en particulier pour celles sous contrôle étranger.

En 2018, les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ont dégagé un **excédent brut d'exploitation** (EBE) nettement positif : + 261 milliards d'euros. En 2017, l'EBE a augmenté plus vite que la valeur ajoutée dans toutes les catégories

#### 4. Évolution de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation selon les catégories d'entreprises entre 2016 et 2018



Note : la ligne en pointillés traduit le fait que l'évolution de la valeur ajoutée est égale à celle de l'excédent brut d'exploitation

Lecture : la valeur ajoutée augmente de 1,8 % (respectivement 2,7 %) et l'excédent brut d'exploitation de 3,8 % (respectivement diminue de 0,7 %) pour les microentreprises entre 2016 et 2017 (respectivement entre 2017 et 2018).

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

d'entreprises, excepté celle des GE où il a progressé en ligne avec elle. Mais en 2018, son évolution est moins favorable que celle de la valeur ajoutée, et cela est observé dans l'ensemble des catégories d'entreprises. L'évolution la moins favorable concerne les GE, où l'EBE recule de 2,8 % en 2018 alors que la valeur ajoutée continue de croître (+ 3,0 %). Cela fait écho au recul de l'EBE des multinationales en 2018, et notamment celles sous contrôle étranger, ces dernières enregistrant également une croissance de leur valeur ajoutée nettement moins rapide qu'en 2017.

En 2017, sur le champ de l'ensemble des entreprises, la forte hausse de l'EBE résulte du dynamisme de la valeur ajoutée qui a plus que compensé la contribution négative des différents coûts de production : masse salariale, cotisations sociales à la charge de l'employeur et impôts sur la production<sup>4</sup> (figure 5). En 2018, l'EBE recule d'abord sous l'effet d'une valeur ajoutée moins dynamique qu'en 2017, conjugué à des coûts de production qui pèsent plus négativement qu'en 2017, du fait notamment d'une évolution plus défavorable des cotisations sociales. Ce recul de l'EBE en 2018 est prononcé dans les GE, où la hausse des impôts sur la production a particulièrement pesé. En 2018, 27 % des entreprises déclarent une perte d'exploitation (EBE négatif).

4. Net des subventions d'exploitation.

## 5. Évolution de l'excédent brut d'exploitation et contributions de ses composantes comptables selon les catégories d'entreprises et les types de contrôle entre 2016 et 2018

en %

	Évolution de l'excédent brut d'exploitation		Contributions à l'évolution de l'excédent brut d'exploitation							
			Valeur ajoutée		Masse salariale		Charges sociales		Impôts sur production <sup>1</sup>	
	16/17	17/18	16/17	17/18	16/17	17/18	16/17	17/18	16/17	17/18
<b>Catégories d'entreprises</b>										
Microentreprise (MIC)	3,8	-0,7	7,0	10,2	-3,5	-8,9	-0,1	-0,8	0,4	-1,3
PME (hors MIC)	6,5	2,2	23,4	18,9	-11,1	-11,1	-2,6	-4,4	-3,2	-1,2
Entreprises de taille intermédiaire	4,6	0,3	13,6	4,1	-6,4	-2,9	-1,7	-1,0	-0,9	0,0
Grandes entreprises	3,7	-2,8	14,7	11,2	-7,2	-6,9	-2,4	-3,6	-1,4	-3,4
<b>Types de contrôle</b>										
Entreprises indépendantes	3,2	-0,4	0,9	3,3	2,4	-3,3	1,8	0,3	-2,0	-0,7
Entreprises organisées en groupe	4,9	-0,7	19,3	13,0	-10,2	-8,2	-3,1	-3,5	-1,1	-2,0
Groupes franco-français	1,9	1,8	16,8	20,9	-12,9	-13,0	-3,1	-4,8	1,0	-1,3
Firmes multinationale	5,8	-1,5	20,0	10,7	-9,4	-6,8	-3,0	-3,1	-1,7	-2,2
<i>sous contrôle français</i>	5,1	-1	17,8	12,4	-8,3	-7,6	-2,6	-3,4	-1,9	-2,4
<i>sous contrôle étranger</i>	8	-2,7	26,4	6,1	-12,7	-4,6	-4,4	-2,4	-1,3	-1,9
<b>Ensemble</b>	<b>4,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>14,8</b>	<b>10,6</b>	<b>-7,1</b>	<b>-7,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,7</b>

1. Nets des subventions d'exploitation.

Lecture : l'excédent brut d'exploitation (EBE) des microentreprises a augmenté de 3,8 % en 2017 par rapport à 2016. À cette hausse de l'EBE, l'évolution de la valeur ajoutée et des impôts sur la production (nets des subventions d'exploitation) ont contribué positivement (respectivement à hauteur de + 7,0 % et + 0,4 %), tandis que l'évolution de la masse salariale et de celle des charges sociales y ont contribué négativement (respectivement - 3,5 %, - 0,1 %).

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

### Les effectifs salariés progressent dans les entreprises organisées en groupe, mais reculent dans les entreprises mono-unité légale

La nette progression des frais de personnel des entreprises en 2017 et en 2018 (respectivement + 3,2 % et + 3,4 %) traduit d'abord celle des salaires annuels bruts (par ETP) (respectivement + 2,3 % et + 2,9 %), puis celle des effectifs salariés (+ 1,3 % en 2017 et + 0,6 % en 2018) (figure 6). Entre 2016 et 2018, les effectifs salariés progressent dans les GE et les PME (hors MIC), sont quasi stables dans les microentreprises (MIC) et reculent dans les ETI. Par ailleurs, les effectifs salariés progressent nettement dans les entreprises organisées en groupe (+ 3,5 %), en particulier dans les groupes franco-français. À l'inverse, ils reculent de façon notable dans les entreprises mono-unité légale (- 3,0 %).

Quant au taux moyen de cotisation sociale apparent, il baisse en 2017, notamment du fait de la hausse du taux du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) de 6 % à 7 % au titre des salaires inférieurs à 2,5 Smic. Il est stable en 2018 mais baisse encore dans les microentreprises et les entreprises mono-unité légale. Entre 2016 et 2018, les frais de personnel augmentent moins dans les entreprises mono-unité légale que dans les autres entreprises en raison d'un recul du taux de cotisation sociale apparent, de salaires annuels bruts moins dynamiques et d'effectifs salariés en baisse. À l'inverse, les salaires bruts par ETP et les effectifs salariés progressent très nettement dans les firmes multinationales comme dans les groupes franco-français.

### Net recul du taux de marge des grandes entreprises entre 2016 et 2018

Le **taux de marge** des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers recule légèrement entre 2016 et 2018 (- 0,5 point) : en effet, les frais de

## 6. Décomposition de l'évolution des frais de personnel entre 2016 et 2018

	Frais de personnel (1) + (2) + (3)		Taux annuel moyen de cotisations sociales (1)		Salaire annuel brut par ETP (2)		Effectifs salariés en ETP (3)	
	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018
	Taux de croissance (en %)		Contribution (en points)		Taux de croissance (en %)		Taux de croissance (en %)	
<b>Catégories d'entreprises</b>								
Microentreprise (MIC)	1,2	3,5	-0,4	-0,9	1,8	4,4	-0,2	0,1
PME (hors MIC)	3,6	4,2	-0,4	0,1	1	3,1	2,9	1
Entreprises de taille intermédiaire	2,9	1,4	-0,4	-0,1	2,8	3	0,5	-1,4
Grandes entreprises	4,2	4,5	-0,4	0,2	3,4	1,8	1,1	2,4
<b>Types de contrôle</b>								
Entreprises indépendantes	-1,4	1,1	-0,3	-0,5	0,2	3,4	-1,3	-1,7
Entreprises organisées en groupe	4,8	3,9	-0,4	0,1	2,9	2,6	2,3	1,2
Groupes franco-français	5	4,2	-0,4	0,1	1,9	2,9	3,6	1,2
Firmes multinationale	4,7	3,8	-0,4	0,1	3,3	2,4	1,8	1,2
<i>Sous contrôle français</i>	4,4	4,5	-0,5	0	3,2	2,5	1,6	1,9
<i>Sous contrôle étranger</i>	5,3	2,2	-0,3	0,1	3,4	2,7	2,1	-0,6
<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>

Note : les frais personnels ( $FP_t$ ) sont décomposés comme la somme de la masse salariale (salaires bruts par ETP\*effectifs salariés en ETP) et des cotisations sociales. En notant  $w_t$  le salaire annuel brut par ETP en t,  $L_t$  les effectifs salariés (en ETP) et  $\tau_t$  le taux moyen de cotisation sociale apparent en t (cotisations sociales/masse salariale), on a :  $FP_t = w_t \cdot L_t \cdot (1 + \tau_t)$ . Donc, en différenciant, on obtient :  $\Delta FP_t = \Delta \log(1 + \tau_t) + \Delta \log(w_t) + \Delta \log(L_t) \approx \frac{\Delta \tau_t}{1 + \tau_{t-1}} + \Delta \log(w_t) + \Delta \log(L_t)$ , car  $\Delta \log(1 + \tau_t) = \log\left(\frac{1 + \tau_t}{1 + \tau_{t-1}}\right) = \log\left(1 + \frac{\Delta \tau_t}{1 + \tau_{t-1}}\right) \sim \frac{\Delta \tau_t}{1 + \tau_{t-1}}$  ( $\frac{\Delta \tau_t}{1 + \tau_{t-1}}$  étant proche de zéro). Ces différents termes correspondent donc à une colonne (dans l'ordre) du tableau.

Lecture : les frais de personnel ont augmenté de 1,2 % dans les microentreprise en 2017 par rapport à 2016. Il se décompose approximativement comme la somme de 3 composantes économiques : la contribution du taux annuel moyen de cotisations sociales (-0,4 point), la hausse du salaire annuel brut par équivalent temps plein (ETP) (+1,8 %), et la baisse des effectifs salariés en ETP (-0,2 %).

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

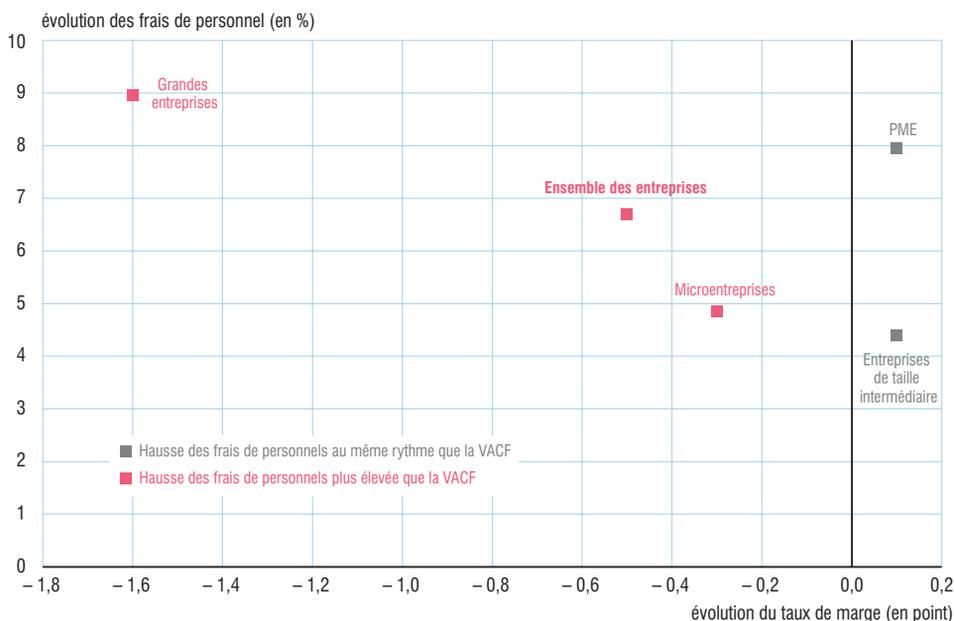
personnel progressent plus vite que la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) : + 6,7 % contre + 6,0 % (figure 7). Ce recul est particulièrement net chez les GE (-1,6 point) et modéré chez les microentreprises (-0,3 point), alors que le taux de marge est quasi stable chez les ETI et les PME (hors MIC). Les frais de personnel des GE progressent nettement plus vite que la VACF entre 2016 et 2018 : + 8,9 % contre + 6,5 %. Cette augmentation notable résulte de la progression des salaires annuels bruts et des effectifs salariés. Les frais de personnel des PME (hors MIC) progressent à un rythme proche de celui des GE (+ 7,9 %), mais contrairement aux GE, la VACF des PME augmente légèrement plus vite que les frais de personnel (+ 8,1 %), ce qui conduit à une légère hausse du taux de marge.

## L'investissement des microentreprises progresse entre 2016 et 2018

Entre 2016 et 2018, l'investissement des entreprises s'est nettement accru (+ 3,4 % en 2017 et + 5,2 % en 2018). Le dynamisme de l'investissement est en partie porté par celui de la valeur ajoutée : proche du rythme de croissance de cette dernière en 2017, il croît même deux fois plus vite qu'elle en 2018. Le **taux d'investissement** des entreprises augmente entre 2016 et 2018 (+ 0,3 point) : s'il recule dans les GE, il est en hausse dans les autres catégories d'entreprises.

En dépit du léger recul du taux de marge enregistré entre 2016 et 2018, la hausse de l'investissement des entreprises est cohérente avec l'évolution favorable des conditions de financement : d'une part, l'autonomie financière des entreprises demeure à un niveau

## 7. Évolution du taux de marge, des frais de personnel et de la valeur ajoutée au coût des facteurs entre 2016 et 2018



VACF : valeur ajoutée au coût des facteurs.

Lecture : le taux de marge baisse de 0,3 point et les frais de personnel augmentent de 4,8 % pour les microentreprises entre 2016 et 2018.

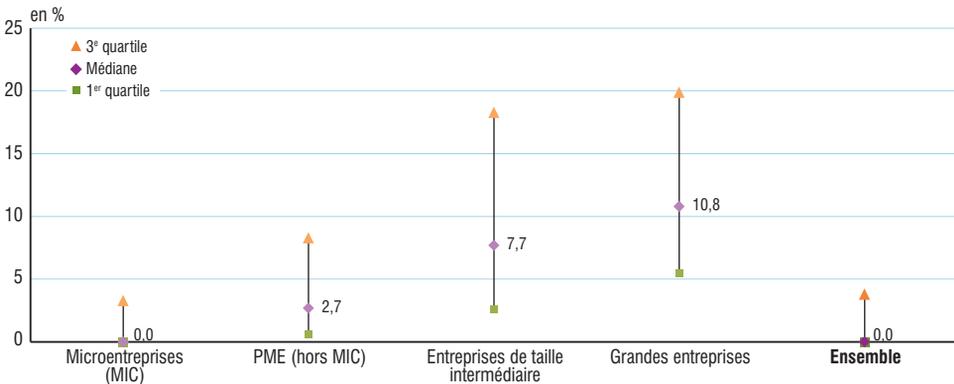
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

élevé avec un **taux d'autofinancement** supérieur à 130 % entre 2016 et 2018 et des fonds propres qui progressent chaque année (+ 4,2 % en 2017 et + 5,7 % en 2018) ; d'autre part, les conditions d'endettement restent très favorables avec des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas, notamment sous l'effet des mesures de politique monétaire. Les écarts de taux entre catégories d'entreprises sont particulièrement réduits : les PME bénéficient ainsi d'une réduction de leurs primes de risque et donc de conditions d'endettement plus favorables [Bureau et Py, 2020]. La hausse de l'investissement est particulièrement marquée chez les microentreprises (+ 8,3 % en 2017 et + 11,3 % en 2018). Ce regain d'investissement dans les plus petites entreprises est imputable aux nombreuses créations d'entreprises enregistrées en 2017 et en 2018, nombre d'entre elles devant alors réaliser leur premier investissement pour amorcer leur activité.

Entre 2016 et 2018, 45 % des entreprises ont investi. Cette part varie nettement selon la catégorie d'entreprises. Seules 43 % des microentreprises investissent en 2018, contre 90 % des PME (hors MIC) et la quasi-totalité des ETI et des GE. Près des deux tiers de l'investissement total est réalisé par les ETI et les GE et près de 60 % dans les firmes multinationales. Si la quasi-totalité des ETI et des GE investissent en 2018, les écarts de taux d'investissement dans ces deux catégories peuvent être très marqués (figure 8). Au sein des ETI, un quart d'entre elles ont un taux d'investissement inférieur à 2,6 %, tandis qu'un autre quart présentent un taux d'investissement supérieur à 18,3 %. Mais au-delà de ces disparités, en moyenne, les taux d'investissement des entreprises augmentent avec leur taille.

## 8. Distribution du taux d'investissement en 2018



Lecture : en 2018, la moitié des grandes entreprises ont un taux d'investissement supérieur à 10,8 %.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

## Recul du résultat net comptable des entreprises, surtout pour les ETI, entre 2016 et 2018

L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises a progressé entre 2016 et 2018 (+ 3,8 %) et le **résultat net comptable** a reculé (- 1,6 %), en raison d'une baisse notable des **résultats exceptionnels**. Le résultat net comptable des ETI recule fortement (- 24,8 %), tandis que celui de PME progresse nettement (+ 21,4 %) et augmente de façon plus modérée dans les autres catégories d'entreprises. La réduction des résultats la plus marquée concerne les firmes multinationales sous contrôle français, entreprises dans lesquelles les ETI sont très représentées.

30 % des entreprises déclarent un déficit comptable (résultat net comptable négatif) et cette proportion est quasi stable entre 2016 et 2018. Si la part d'entreprises déficitaires avoisine les 30 % au sein des microentreprises, cette part s'élève autour de 20 % dans les autres catégories d'entreprises.

## Baisse modérée des rentabilités économique et financière des entreprises entre 2016 et 2018

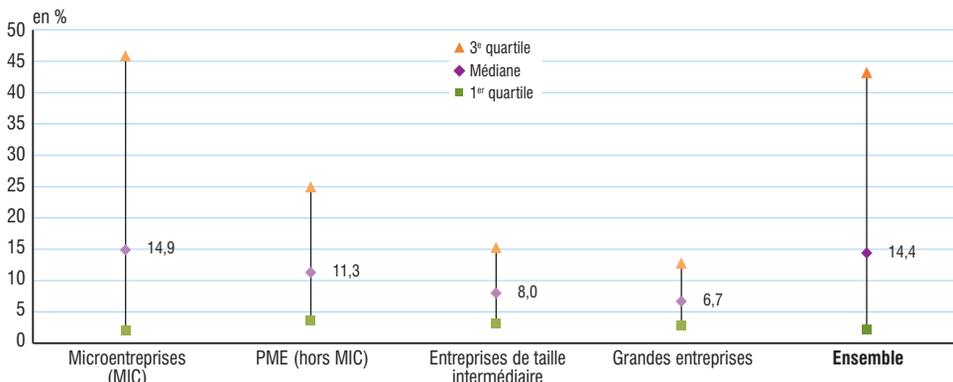
Entre 2016 et 2018, la **rentabilité économique** des entreprises<sup>5</sup> baisse légèrement (- 0,4 point). L'EBE a en effet progressé moins vite que les immobilisations non financières. Ce repli s'observe dans toutes les catégories d'entreprises, à l'exception des PME (hors MIC). Quant à la **rentabilité financière**, ou rentabilité des capitaux propres, elle diminue également (- 0,8 point). La baisse est également observée dans toutes les catégories d'entreprises, à l'exception des PME (hors MIC).

Les écarts de rentabilité sont importants entre les différentes catégories d'entreprises. Au niveau agrégé, la rentabilité économique des microentreprises est près du double de celle

5. Lors du calcul de la rentabilité économique, il n'est pas tenu compte de la politique de financement de l'entreprise (autofinancement, endettement, émission d'actions, etc.). Une difficulté majeure réside ici dans la façon de valoriser correctement les actifs immobilisés. La valeur des actifs retenue ici n'a subi aucun retraitement comptable : par défaut, ils sont donc valorisés à leur coût historique (valeur d'acquisition).

des grandes entreprises. Plus une entreprise est grande et plus sa rentabilité est faible. Pour la moitié des microentreprises, la rentabilité économique dépasse 14,9 %, tandis que pour la moitié des grandes entreprises elle est inférieure à 6,7 % (figure 9). Cet écart de rentabilité économique reflète en partie un effet de composition sectorielle : ainsi le commerce, la construction et les services aux entreprises, avec des rentabilités économiques élevées, sont très représentés dans les microentreprises. L'écart est encore plus marqué pour la rentabilité financière par effet de levier<sup>6</sup> : celle de la moitié des microentreprises dépasse 23,1 %, alors que celle de la moitié des GE se situe en dessous de 6,1 % (figure 10). Enfin,

## 9. Distribution de la rentabilité économique en 2018

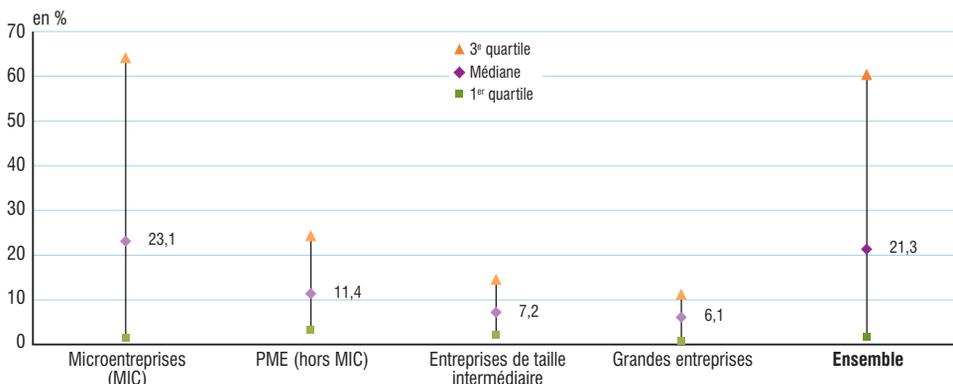


Lecture : en 2018, la moitié des microentreprises ont une rentabilité économique supérieure à 14,9 %.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 10. Distribution de la rentabilité financière en 2018



Lecture : en 2018, la moitié des microentreprises ont une rentabilité financière supérieure à 23,1 %.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur et régime fiscal de la micro-entreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

6. Il désigne l'effet multiplicateur de l'endettement financier sur la rentabilité financière et cet effet est d'autant plus fort que la rentabilité économique est élevée par rapport au coût du crédit. Dans un contexte de taux bas et de rentabilité économique élevée, l'effet levier semble jouer à plein pour les microentreprises en capacité de s'endetter.

au sein même des catégories d'entreprises, les écarts de rentabilité peuvent être importants : l'hétérogénéité est particulièrement forte dans les microentreprises et tend à se réduire avec la taille des entreprises.

## Un niveau record de créations d'entreprises et des défaillances en recul en 2018 et en 2019

En 2019, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, 815 300 entreprises ont été créées, soit 124 000 de plus qu'en 2018 (*figure 11*). Le nombre de créations augmente ainsi de 18 % et atteint un nouveau record. En 2018 déjà, le nombre de créations d'entreprises avait crû de 17 % [Gourdon, 2020]. Comme en 2018, cette hausse est

### 11. Créations annuelles d'entreprises de 2004 à 2019



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.  
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

### 12. Défaillances d'entreprises cumulées sur douze mois



Note : données CVS-CJO.  
Champ : France.  
Source : Banque de France.

principalement due à l'essor des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur<sup>7</sup>. Celles-ci s'accroissent de 24 % en 2019, soit 520 300 immatriculations supplémentaires. Ce succès s'explique par des évolutions législatives entrées en vigueur ces deux dernières années. Notamment, les seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal de la micro-entreprise ont doublé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les trois premières années d'activité sont partiellement exonérées de cotisations sociales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le nombre de créations d'entreprises classiques augmente aussi mais de façon plus modérée : + 9 % pour les entreprises individuelles classiques et + 9 % pour les sociétés. La hausse des créations concerne l'ensemble des secteurs mais est particulièrement marquée dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Fin décembre 2019, le cumul sur douze mois du nombre de défaillances s'élève à 51 680, soit une baisse de 4,4 % par rapport à décembre 2018 (*figure 12*). Le nombre de défaillances sur douze mois recule dans pratiquement tous les secteurs et toutes les catégories d'entreprises [Banque de France, avril 2020]. ■

---

7. En septembre 2020, le partage entre créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur et créations d'entreprises individuelles classiques a été corrigé pour les années 2015 à 2019, sans modification du nombre total de créations d'entreprises individuelles ni du nombre total de créations tous types d'entreprises confondus. Ces chiffres ne sont donc pas comparables avec ceux des éditions précédentes. Les chiffres présentés dans la *figure 11* tiennent compte de cette correction.

---

## Définitions

**Excédent brut d'exploitation** : il correspond au résultat généré par l'entreprise à partir de son système de production, sans tenir compte de sa politique de financement, ni même de l'amortissement de ses investissements ou d'éventuels éléments exceptionnels. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

**Résultat exceptionnel** : il s'agit du résultat réalisé par une entreprise en raison d'événements exceptionnels et non récurrents. Constitue par exemple un produit exceptionnel le recouvrement inattendu d'une créance ou le produit de la vente d'un actif. Les charges exceptionnelles peuvent être des coûts liés à une restructuration par exemple. Le résultat exceptionnel s'ajoute au résultat d'exploitation et au résultat financier pour déterminer le **résultat net comptable** d'une entreprise.

**Résultat net comptable** : il mesure les ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : bénéfice ou perte. Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

**Rentabilité économique** : excédent brut d'exploitation (EBE) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement). Ce ratio mesure la capacité des entreprises à générer un profit économique (EBE) à partir d'un niveau donné d'immobilisations non financières (installations, machines, ordinateurs, etc.).

**Rentabilité financière** : résultat net comptable/capitaux propres. Ce ratio mesure la capacité des entreprises à distribuer des bénéfices à ses apporteurs de capitaux (actionnaires ou associés).

**Entreprises, micro-entrepreneur (régime du), micro-entreprises au sens fiscal, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, unité légale, entreprise mono-unité légale, groupe, firmes multinationales sous contrôle français, grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, firmes multinationale sous contrôle étranger, groupes de sociétés franco-français, microentreprises, PME, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), taux de marge, taux d'investissement, taux d'autofinancement, rapport interquartile** : voir *annexe Glossaire*.

---

---

### **Pour en savoir plus**

Banque de France, « Les défaillances d'entreprises – France – Février 2020 », STAT INFO, avril 2020.

Bureau B., Py L., « La situation des entreprises en France en 2018 : les PME tirent leur épingle du jeu », *Bulletin de la Banque de France* n° 227/5, janvier-février 2020.

Gourdon H., « Les créations d'entreprises en 2019. L'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Premières* n° 1790, Insee, janvier 2020.

Haag O., « Le profilage à l'Insee. Une identification plus pertinente des indicateurs économiques », *Courrier des statistiques* n° 2, Insee, juin 2019.

Rousset C. « Léger ralentissement de l'activité mondiale en 2018 après une année 2017 dynamique », in *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.

---

---

# Dossiers

---





## Des commerces moins accessibles dans les espaces périurbains

Arthur Cazaubiel, Clément Cohen\*

En 2017, la très grande majorité de la population vit à proximité d'un commerce alimentaire ou d'une pharmacie : quatre consommateurs sur cinq résident à moins de 2 kilomètres d'une boulangerie et 65 % des montants dépensés en pharmacie ont lieu dans la commune de résidence. Si la répartition de la surface commerciale des magasins est similaire à celle de la population, les différences sectorielles sont importantes. Ainsi, les magasins de l'alimentaire non spécialisé et de l'habillement sont les plus éloignés des consommateurs. Pour autant, les consommateurs ne fréquentent pas exclusivement le magasin le plus proche de chez eux : pour calculer l'accessibilité d'un consommateur aux commerces d'un secteur, il faut prendre en compte l'ensemble des magasins présents autour de lui.

Des inégalités d'accès apparaissent entre les territoires. Un habitant sur trois a un accès limité à l'offre d'habillement. Plus on s'éloigne des pôles, moins les magasins sont accessibles : en périphérie des grands pôles urbains, un habitant sur cinq dispose d'un faible accès à l'offre commerciale. C'est le cas de près d'une personne sur trois en périphérie des moyens et petits pôles.

La récente crise sanitaire a pu modifier certaines habitudes de consommation, en favorisant les achats sur internet ou les établissements les plus proches de son domicile. Cependant, en situation normale, le choix d'un magasin par un consommateur n'est que partiellement dicté par la distance. D'autres facteurs sont importants tels que le prix, l'offre de produits disponibles, la proximité d'autres établissements complémentaires ou substituables, la capacité des consommateurs à se déplacer dans des magasins plus éloignés, l'accès à des alternatives sur internet, etc.

Les instances locales doivent prendre en compte ces différents éléments dans leurs politiques publiques. En contrôlant les implantations commerciales sur leur territoire, adaptant les infrastructures et pilotant les plans de relance des zones défavorisées<sup>1</sup>, elles s'assurent de l'adéquation de l'offre commerciale par rapport à la demande. Les inégalités d'accès aux services du quotidien et aux commerces de détail ont d'ailleurs été au cœur de mouvements sociaux récents, comme celui des *Gilets jaunes*.

Si une très grande majorité des résidents vit à proximité d'un point de vente, cette information ne suffit pas pour capter finement toutes les disparités (*encadré 1*). En s'inspirant des méthodes issues de l'accessibilité aux services médicaux [Barlet *et al.*, 2012 ; Vergier *et al.*, 2017], cette étude détermine une accessibilité potentielle localisée (APL) pour mettre en évidence les disparités d'accès à l'offre commerciale à une échelle très locale, en tenant compte de la préférence des consommateurs pour la proximité par type de commerce (*sources*).

\* Arthur Cazaubiel, Clément Cohen (Insee).

1. Le plan Action cœur de ville par exemple finance cinq milliards d'euros sur cinq ans pour augmenter l'attractivité des centres-villes de 222 villes moyennes en France.

### Les indicateurs d'accessibilité

Il est difficile de déterminer une distance qui résume l'écart entre des consommateurs et une offre commerciale : il faut tenir compte du fait que chaque consommateur réside à une distance différente d'un magasin donné, et que l'offre commerciale peut être répartie sur plusieurs magasins.

De nombreuses analyses territoriales se fondent sur la distance qui sépare la demande du plus proche établissement de l'offre. Cette mesure présente des avantages certains (facilité de calcul, de compréhension) mais un certain nombre de limites la rendent inadaptée dans d'autres environnements. Par exemple, elle suppose d'une part que les consommateurs ont une très forte préférence pour la proximité et se rendent systématiquement dans l'établissement le plus proche, et d'autre part qu'un établissement est capable de couvrir l'intégralité de la demande des consommateurs qui l'entourent.

D'autres approches sont possibles, comme le modèle gravitaire proposé par Reilly [1931] pour analyser l'organisation des zones d'attraction commerciale. Ce modèle suppose que les consommateurs ont une préférence pour la proximité, sans pour autant aller systématiquement dans le magasin le plus proche. Ce modèle a été étendu par Huff [1964], pour modéliser un continuum de situations, entre des consommateurs insensibles à la distance jusqu'à des consommateurs très peu

mobiles, se rendant systématiquement au magasin le plus proche. Ces mesures de distance entre magasins et consommateurs dépendent de la préférence pour la proximité.

Pour l'accès aux soins, Barlet *et al.* [2012], puis Vergier *et al.* [2017] notamment, développent un indicateur d'accessibilité potentielle localisée. Cette approche est utilisée dans cette étude. Elle se fonde sur la méthode 2SFCA (*Two-step floating catchment area*), en deux étapes :

1. Pour chaque magasin  $m$ , le ratio de l'offre sur la demande alentour  $R_m$  :

$$R_m = \frac{S_m}{\sum_{c | d_{cm} \leq d_0} \text{Ind}_c w(d_{cm})},$$

où  $S_m$  représente la surface commerciale du magasin  $m$ ,  $\text{Ind}_c$  le nombre d'individus dans le carreau  $c$ ,  $w(d_{cm})$  le poids des consommateurs du carreau  $c$ , en fonction de la distance au magasin  $m$ ,  $d_{cm}$ . Cette pondération dépend en particulier de la préférence pour la proximité du secteur considéré.

2. L'accès potentiel localisé d'un consommateur  $c$  aux magasins d'un secteur d'activité est donné par :

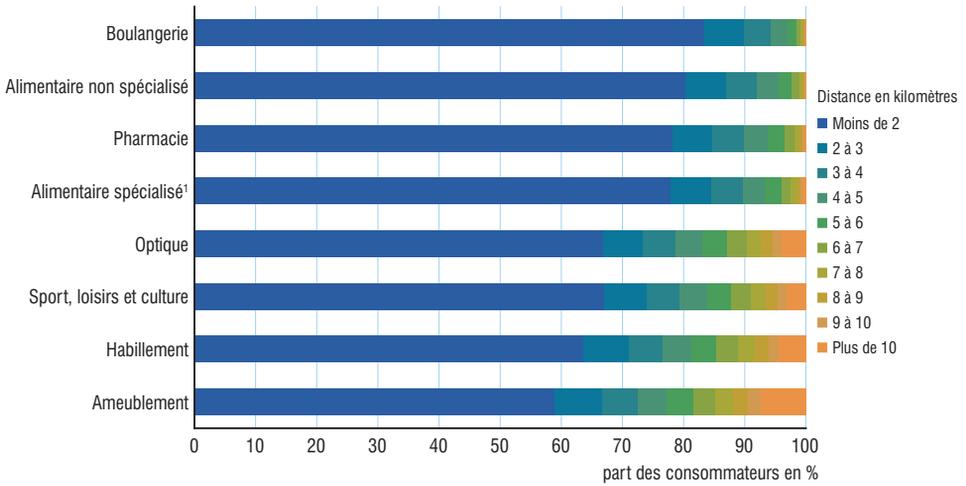
$$\text{APL}_c = \sum_{m | d_{cm} \leq d_0} R_m w(d_{cm}).$$

## Quatre personnes sur cinq à moins de 2 kilomètres d'une boulangerie

La très grande majorité de la population est à proximité des commerces de détail (*figure 1*). Quatre personnes sur cinq vivent à moins de 2 kilomètres d'une boulangerie, d'un magasin de l'alimentaire non spécialisé, d'une pharmacie, d'un magasin d'alimentaire spécialisé. Du fait des règles d'implantation qui s'imposent aux officines, leur répartition est parmi les plus homogène sur le territoire. Les magasins de l'ameublement, de l'habillement, ou de l'optique sont en revanche plus distants pour certains consommateurs : une personne sur quatorze se trouve à plus de 10 kilomètres d'un magasin d'ameublement, et une sur vingt-trois à plus de 10 kilomètres d'un magasin d'habillement.

À l'échelle communale, la répartition de la surface commerciale est similaire à celle de la population. En moyenne, en France métropolitaine, la surface commerciale par habitant est de 1,1 m<sup>2</sup>. Les communes les plus peuplées disposent de surfaces commerciales plus importantes (*figure 2*). Mais la surface par habitant y est moindre, ce qui suggère une utilisation plus intensive de la surface commerciale dans ces zones. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer, comme un prix du foncier plus élevé ou des possibilités d'implantation plus rares.

## 1. Distance des consommateurs au magasin le plus proche



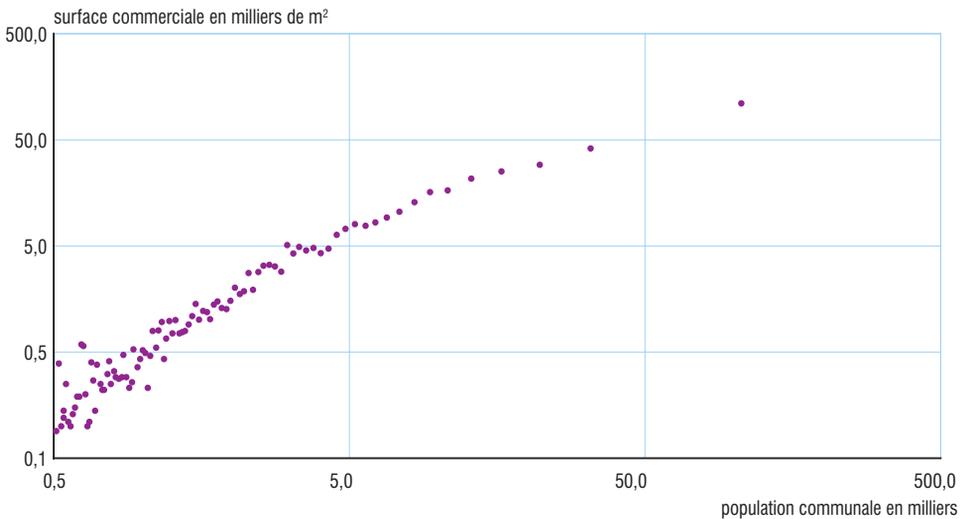
1. Y compris artisanat commercial, sauf boulangeries-pâtisseries.

Lecture : 7 % de la population réside à plus de 10 kilomètres d'un magasin d'ameublement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi.

## 2. Population et surface commerciale



Note : données agrégées par centile de population fiscale à l'échelle de la commune.

Lecture : les communes d'environ 5 000 habitants ont en moyenne 8 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale.

Champ : communes de France métropolitaine de 500 habitants ou plus.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi.

## Les ménages réalisent plus de la moitié de leurs dépenses dans leur commune de résidence

En 2011, plus de 60 % des montants dépensés dans la pharmacie et l'alimentaire spécialisé se font dans la commune de résidence (figure 3). C'est le cas de 40 % des dépenses dans l'alimentaire non spécialisé, ainsi que dans les magasins de loisirs, culture et sport, et de 30 % pour l'habillement et l'ameublement. Malgré la présence d'établissements très proches, les dépenses dans l'alimentaire non spécialisé semblent moins concentrées autour du lieu de résidence des consommateurs (encadré 2).

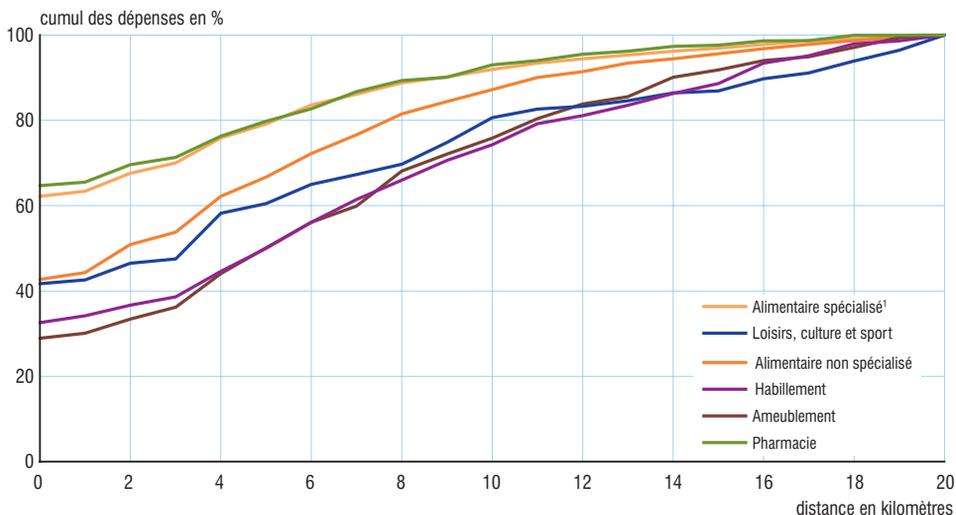
Les consommateurs privilégient davantage la proximité des pharmacies (figure 4). Les produits disponibles d'une pharmacie à l'autre sont très semblables, les prix sont partiellement régulés et l'intérêt à aller plus loin est donc relativement faible. La préférence pour la proximité semble plus faible dans les secteurs avec une plus forte différenciation des produits entre magasins. Dans ce cas, les consommateurs concentrent moins leurs achats dans les établissements les plus proches de leur domicile. La préférence pour la proximité décroît ainsi fortement pour l'ameublement et l'habillement.

Selon les secteurs d'activité, la clientèle est donc plus ou moins attachée à la proximité. Il est probable que les magasins en tiennent compte dans leurs décisions d'implantation en même temps que d'autres critères, par exemple la disponibilité du foncier, l'accessibilité, etc.

## Des magasins d'autant plus grands qu'ils sont loin des consommateurs

Les caractéristiques des magasins sont très variables en fonction de leur distance aux consommateurs (figure 5). Les magasins les plus éloignés des consommateurs ont les surfaces

### 3. Localisation des dépenses par rapport à la commune de résidence



1. Y compris boulangerie.

Note : les distances parcourues par les consommateurs sont définies entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune d'achat par type de magasin, sans toutefois pouvoir différencier les boulangeries des autres commerces alimentaires spécialisés. Seules les distances inférieures à 20 kilomètres sont considérées.

Lecture : 50 % des dépenses d'habillement sont réalisées dans des communes situées à moins de 5 kilomètres de la commune de résidence.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

## Préférence pour la proximité

La comparaison de distances d'achats réellement observées dans l'enquête Budget de famille aux distances qui séparent les consommateurs des magasins permet de déterminer la manière dont ils concentrent leurs achats autour de leur lieu de résidence.

Formellement, la modélisation suppose que les consommateurs répartissent leurs achats dans les différents magasins selon une pondération  $w$ . Pour un consommateur  $c$  et des magasins  $m$ , tels que les consommateurs sont situés à une distance  $d_{cm}$ , la pondération est proportionnelle à  $d_{cm}^{-p}$ .

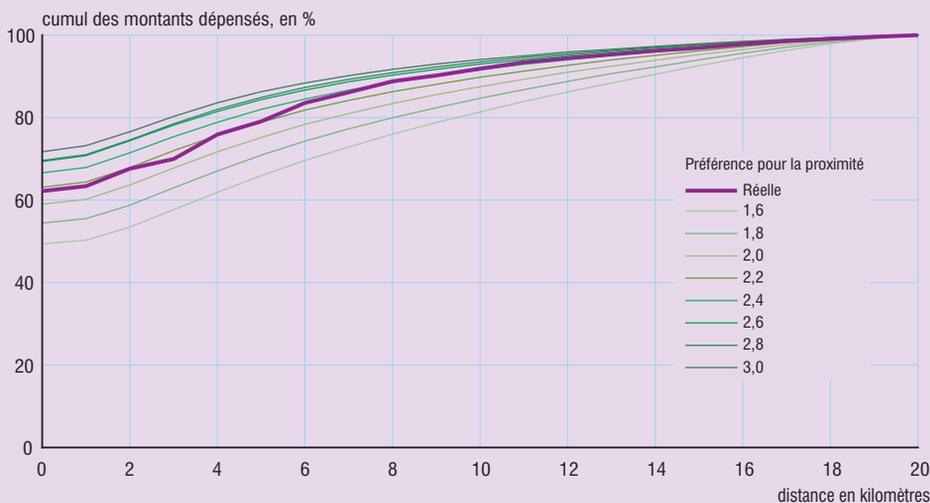
La valeur de  $p$  détermine les difficultés qu'ont les consommateurs à se déplacer. Lorsque  $p = 0$ , les consommateurs choisissent un établissement au hasard, sans prendre en compte la distance.

Dans le cas extrême où  $p$  tend vers l'infini, chaque consommateur va dans le magasin le plus proche.

Le choix de  $p$  modifie considérablement les valeurs des distances entre consommateurs et magasins qu'ils fréquentent. Plus  $p$  augmente et plus les consommateurs se restreignent aux établissements proches de chez eux : naturellement, la distance moyenne des consommateurs aux magasins diminue.

La valeur de  $p$  retenue est celle minimisant l'écart quadratique entre la prédiction théorique et la réalisation observée. Elle synthétise les différences dans la répartition des dépenses. Dans l'alimentaire spécialisé, la distribution des dépenses d'achats est bien simulée pour une préférence pour la proximité approchant 2,2 (figure).

### Localisation des dépenses réelles et simulées dans l'alimentaire spécialisé par rapport à la commune de résidence



Lecture : d'après l'enquête Budget de famille, 68 % des dépenses dans l'alimentaire spécialisées ont lieu dans des communes situées à moins de 2 kilomètres de la commune de résidence (réel). Des consommateurs avec une préférence de 1,6 concentreraient 53 % de leurs dépenses à la même distance.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

commerciales les plus importantes. Ainsi, dans l'alimentaire non spécialisé, les magasins situés à plus de 2,4 kilomètres des consommateurs ont une taille moyenne supérieure à 800 m<sup>2</sup>, contre 350 m<sup>2</sup> pour les magasins situés à moins de 1,2 kilomètre de leur clientèle. Dans l'alimentaire non spécialisé, l'offre est segmentée entre des établissements de proximité, plus petits, et d'autres, plus distants et grands. La même tendance s'observe dans l'ameublement,

#### 4. Coefficients estimés de préférence pour la proximité

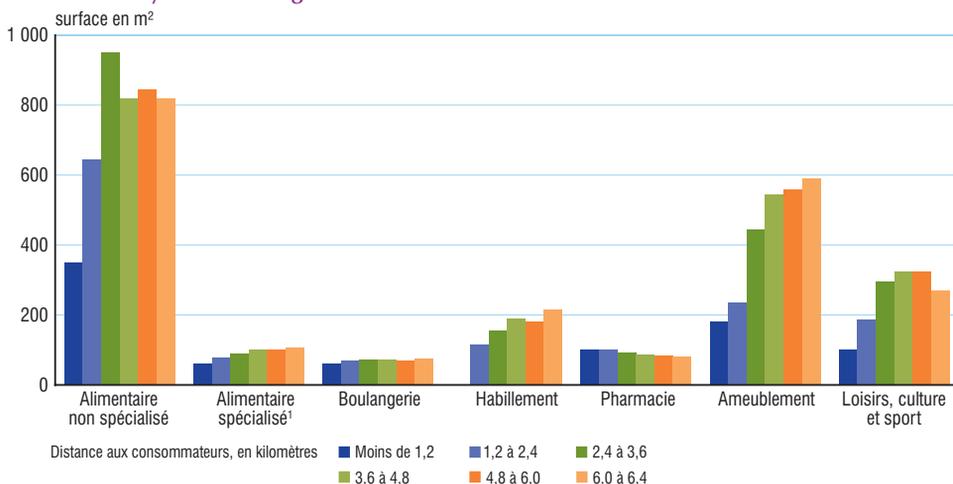
	Coefficients
Alimentaire spécialisé (y compris boulangerie)	2,24
Pharmacie	2,17
Loisirs, culture et sport	1,91
Alimentaire non spécialisé	1,68
Ameublement	1,62
Habillement	1,53

Lecture : le coefficient de préférence pour la proximité dans les pharmacies est estimé à 2,17. Cette valeur est celle pour laquelle la simulation de la distribution des distances d'achat est la plus proche de celle observée dans l'enquête Budget de famille.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

#### 5. Surface moyenne des magasins selon leur distance aux consommateurs



1. Y compris artisanat commercial, sauf boulangeries-pâtisseries.

Lecture : les magasins d'alimentaire non spécialisé situés à moins de 1,2 kilomètre des consommateurs ont une surface moyenne de 349 m².

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

où les magasins les plus proches ont des surfaces moyennes trois fois inférieures à celles des établissements les plus lointains. Les pharmacies ont quant à elles des surfaces commerciales stables, entre 80 m² et 100 m², quelle que soit leur distance aux consommateurs.

#### Un tiers des habitants ont un moindre accès à l'offre d'habillement

Afin de mesurer l'accessibilité d'un consommateur aux commerces d'un secteur, un indicateur d'accès potentiel localisé (APL) (*encadré 1*) est défini. Il s'analyse comme un indicateur de tension entre l'offre et la demande. Plus sa valeur est importante, plus les habitants de la zone disposent d'une offre abondante dans un secteur d'activité, et la tension commerciale y est alors élevée.

Naturellement, selon les secteurs d'activité, les surfaces commerciales varient fortement, ce qui se traduit dans les niveaux d'APL. Ainsi, le taux médian d'APL est de 25 m² pour 1 000 habitants pour la pharmacie et de 325 m² pour 1 000 habitants pour l'alimentaire non spécialisé (*figure 6*). Au sein de chaque secteur, la dispersion de l'indicateur d'APL renseigne sur les différences d'accessibilité des consommateurs aux commerces de ces secteurs. L'indicateur d'APL est ainsi plus dispersé pour les magasins de loisirs, culture et sport et de l'habillement. Dans ces deux secteurs, un tiers des consommateurs ont une plus faible

accessibilité aux commerces (définie comme un APL inférieur à 60 % de la valeur médiane du secteur). *A contrario*, l'accès aux commerces de détail alimentaires non spécialisés ou aux boulangeries est plus homogène. Seul 22 % (respectivement 25 %) de la population a une moindre accessibilité à ces commerces.

## Dans les espaces périurbains, un habitant sur cinq a une faible accessibilité aux commerces

Au sein des pôles urbains<sup>2</sup> (grands, moyens et petits), l'accès aux commerces est élevé et diminue avec la taille du pôle (figure 7). Moins de 1 % de la population des grands pôles a un moindre accès aux commerces dans l'intégralité des secteurs d'activité. Cette proportion atteint

### 6. Accès potentiel localisé (APL) par secteur d'activité commerciale

	Médiane <sup>1</sup>	Dispersion <sup>2</sup> (en %)	Part de la population ayant une faible accessibilité <sup>3</sup> (en %)
Alimentaire non spécialisé	325	99	22
Alimentaire spécialisé <sup>4</sup>	35	129	30
Boulangerie	29	107	25
Habillement	88	144	31
Pharmacie	25	108	28
Ameublement	62	139	28
Loisirs, culture et sport	42	174	31

1. En m<sup>2</sup> pour 1 000 personnes pondérées. 2. Calculée comme  $100((Q3-Q1)/Q2-1)$ , avec  $Q_i$  le  $i^{\text{e}}$  quartile. 3. Proportion de la population avec un APL inférieur à 60 % de la valeur médiane. 4. Y compris artisanat commercial, sauf boulangeries-pâtisseries.

Lecture : le taux médian d'APL pour les pharmacies est de 25 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants pondérés. 28 % de la population métropolitaine a une faible accessibilité à l'offre en pharmacie.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

### 7. Faible accessibilité à l'offre commerciale selon le secteur d'activité et le zonage en aire urbaine

en %

	Alimentaire non spécialisé	Alimentaire spécialisé <sup>1</sup>	Boulangerie	Habillement	Pharmacie	Ameublement	Loisirs, culture et sport	Ensemble
<b>Pôles</b>								
Grands pôles	5	13	12	6	9	5	8	0
Moyens pôles	7	19	17	14	24	17	15	2
Petits pôles	11	26	21	37	25	46	42	4
<b>Espace périurbain</b>								
Couronnes de grands pôles	53	61	49	68	58	55	64	20
Communes multipolarisées	50	57	46	73	55	65	72	21
<b>Autres espaces sous influence périurbaine</b>								
Couronnes des moyens pôles	66	81	69	71	88	66	75	33
Couronnes des petits pôles	53	77	74	77	86	72	84	31
Autres communes multipolarisées	67	71	58	89	70	83	85	34
<b>Communes hors influence des pôles</b>								
Communes isolées	56	58	47	87	59	87	76	29

1. Y compris artisanat commercial, sauf boulangeries-pâtisseries.

Note : la faible accessibilité à l'offre commerciale est définie comme la proportion de la population avec un accès potentiel localisé inférieur à 60 % de la valeur médiane. Lecture : 2 % des habitants des moyens pôles ont une faible accessibilité sur l'intégralité des secteurs d'activité.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

2. Ce dossier exploite le zonage en aire urbaine 2010. Ces zonages ont fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'automne 2020, avec les aires d'attraction des villes, mais ils n'ont pas pu être intégrés ici.

4 % de la population des petits pôles ; elle dépasse néanmoins 40 % pour les magasins de loisirs, culture et sport, et d'ameublement. L'accès aux boulangeries, pharmacies et commerces alimentaires non spécialisés résiste mieux.

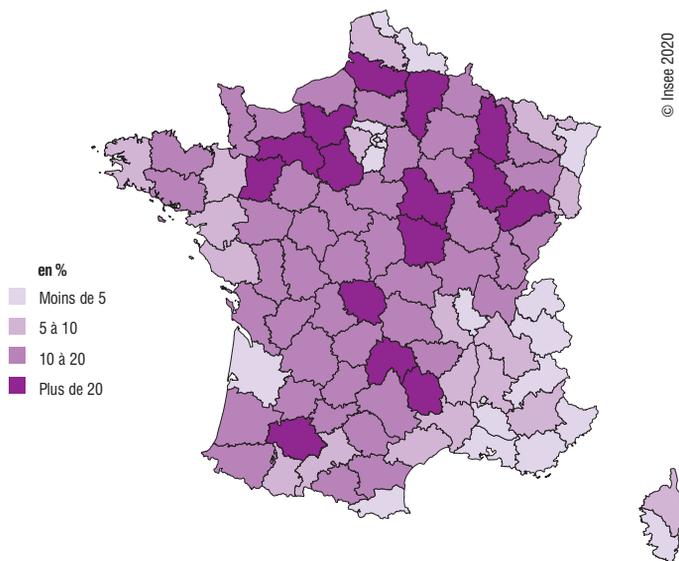
La tension commerciale dans les communes en périphérie des grands pôles urbains est plus mesurée dans tous les secteurs étudiés. Un cinquième de la population de cet espace périurbain a une faible accessibilité aux commerces dans l'intégralité de ces secteurs. Les communes en périphérie des moyens et petits pôles ont le moins bon accès aux commerces. Plus de 70 % de la population de ces communes a une faible accessibilité à l'offre en magasins d'habillement, entre 70 % et 80 % à l'offre en magasins d'alimentaire spécialisé.

Les communes hors influence des pôles sont dans une situation intermédiaire, entre l'espace périurbain et les autres espaces sous influence périurbaine. La tension commerciale dans ces communes est moindre que dans les autres espaces sous influence périurbaine, même si une proportion importante de la population (29 %) bénéficie d'un moindre accès à l'intégralité de ces secteurs d'activité. Dans ces communes, l'offre en alimentaire spécialisé et non spécialisé, en boulangerie, et en pharmacie est plus en adéquation avec la demande que dans les couronnes des moyens et petits pôles. Mais plus des trois quarts de leur population a une faible accessibilité aux magasins d'ameublement, d'habillement, de loisirs, culture et sport.

## Dans les départements, l'accès aux commerces reflète les différences d'urbanisation

Dans certains départements, les difficultés d'accès se cumulent et l'accessibilité commerciale est faible dans l'intégralité des secteurs, comme en Creuse, dans le Gers ou en Haute-Saône (figure 8). Inversement, à Paris et ses départements limitrophes, la proportion d'individus éloignés de tous les commerces est nulle. De même, les départements avec les principales métropoles régionales (Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Strasbourg ou Nantes) disposent de meilleurs

### 8. Part de la population ayant une faible accessibilité aux commerces



Lecture : 20 % de la population de l'Allier dispose d'une faible accessibilité aux commerces.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

accès que leurs départements limitrophes. Par contre, les populations des départements sans grande aire urbaine ont tendance à avoir plus de difficultés d'accès. Les disparités départementales reflètent avant tout les écarts entre aires urbaines.

Les différences entre départements sont néanmoins relativement faibles par rapport à celles qui existent au sein des départements. L'accès aux commerces doit donc être analysé à un niveau fin.

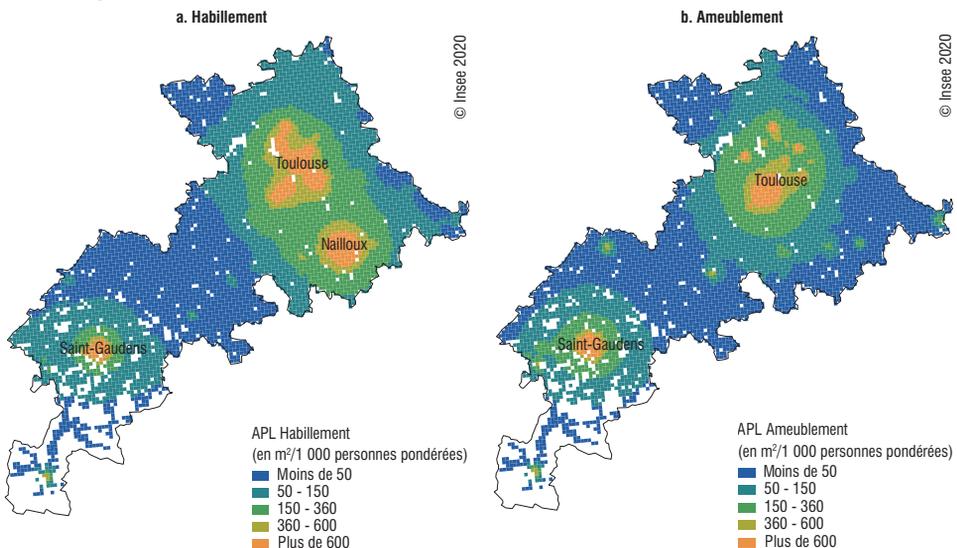
## Haute-Garonne, Paris et Morbihan : trois constats locaux différenciés

L'exemple de trois départements, celui de Haute-Garonne, de Paris et sa périphérie et celui du Morbihan permet d'illustrer selon leurs caractéristiques propres l'accès potentiel localisé des consommateurs à certains secteurs d'activité commerciale.

En Haute-Garonne, les commerces de détail de l'ameublement et de l'habillement gèrent des APL très différentes (*figures 9 a et b*). Les principaux centres commerciaux autour de l'agglomération toulousaine sont très visibles pour l'habillement, ainsi que le village de Nailloux avec un centre de marques (dit « *outlet* »), où l'offre commerciale dépasse largement la demande locale, et l'agglomération de Saint-Gaudens. Pour l'ameublement, le centre de marques ne contribue presque plus à l'offre commerciale, et une zone commerciale principale se dégage au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

Paris dispose de manière générale de niveaux d'APL élevés. La concentration de l'offre dans le centre de la métropole varie grandement selon les secteurs d'activité commerciale (*figure 10*). Les habitants situés à 10 kilomètres du centre de Paris ont des niveaux d'APL inférieurs de 60 % à ceux du centre pour l'habillement, de 35 % pour les pharmacies, et de 25 % pour l'équipement du foyer. Dans l'habillement, l'APL décroît donc très rapidement lorsque l'on s'éloigne de Paris. Cette baisse est bien plus mesurée pour les pharmacies. Pour l'ameublement, la diminution n'est pas significative au-delà de 5 kilomètres et remonte même aux alentours de 20 kilomètres, probablement en raison d'implantations de grands établissements.

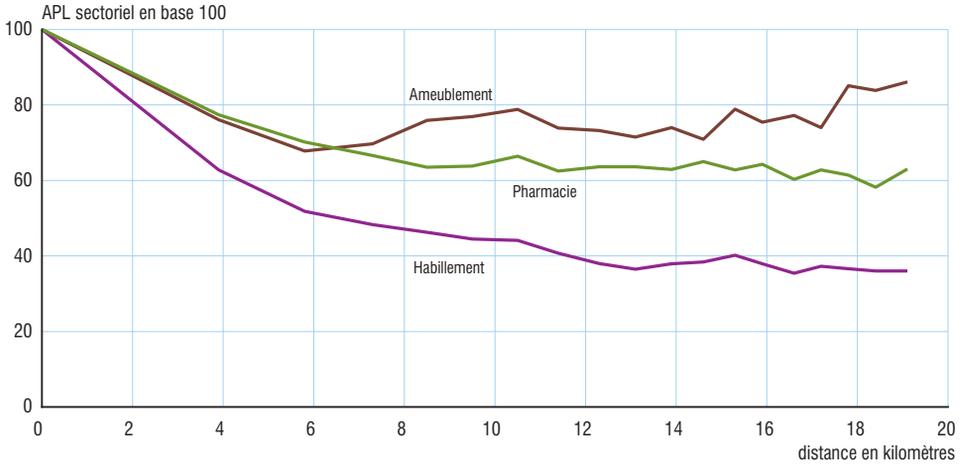
### 9. Accès potentiel localisé (APL) de l'habillement et de l'ameublement en Haute-Garonne



Champ : Haute-Garonne.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

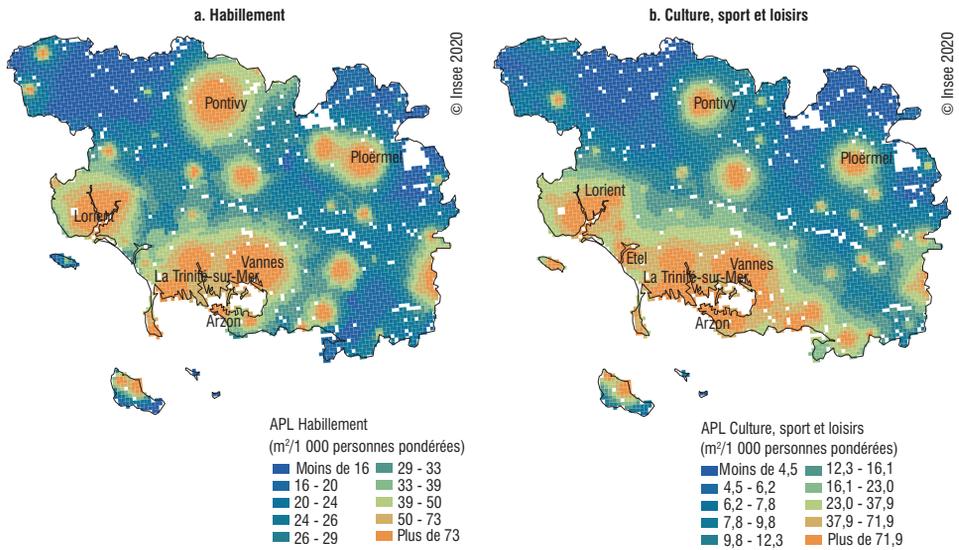
## 10. Accès potentiel localisé (APL) de l'habillement, de l'ameublement et de la pharmacie autour de Paris



Lecture : les habitants vivant à 4 kilomètres du centre de Paris disposent d'un niveau d'APL moyen de l'habillement égal à 63 % de sa valeur centrale.  
 Champ : carreaux situés à moins de 20 kilomètres du centre de Paris.  
 Source : Insee, dispositif Points de vente, Filosofi, Budget de famille.

Le département du Morbihan présente des polarités différentes selon que l'on visualise l'accès potentiel localisé de l'habillement ou des magasins de sport, loisir et culture (figures 11 a et b). Pour cette dernière activité, les ports de plaisance sont particulièrement visibles (Arzon),

## 11. Accès potentiel localisé (APL) de l'habillement et de la culture, sport et loisirs dans le Morbihan



La Trinité sur Mer, Etel) notamment en raison de la présence des magasins d'accastillage. Pour l'habillement, les principales agglomérations du département (Vannes, Lorient, Pontivy, Auray et Ploërmel) ressortent avec l'APL. ■

### Sources

Cette étude utilise trois sources :

- des informations sur les consommateurs *via* des carreaux de 1 kilomètre de côté (dispositif **FILoSoFi** 2015). Chaque carreau est géolocalisé et détaille un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques (nombre d'individus, nombre de ménages etc.).

- des données finement localisées sur les établissements, *via* le **dispositif Points de vente**. Ce nouveau dispositif remplace une enquête du même nom et s'appuie sur le répertoire statistique Sirius, enrichi d'informations issues des dispositifs statistiques Fare – fichier approché des résultats d'Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), et Clap (Connaissance locale de l'appareil productif), et sur les sources fiscales de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) permettant de connaître la surface commerciale, le chiffre d'affaires annuel, le nombre de salariés de la plupart des établissements.

- des données issues de l'enquête **Budget de famille** pour déterminer les coefficients sectoriels de préférence pour la proximité.

L'exploitation des données finement localisées génère un très grand nombre de calculs

(375 000 carreaux fois 290 000 établissements, soit plus de 100 milliards de combinaisons) entre magasins et consommateurs. Pour restreindre les calculs sans altérer les résultats, la méthode suivante est retenue :

1. sélectionner tous les établissements d'une commune (unité englobée) ;
2. sélectionner tous les consommateurs de la commune et des communes dans un rayon de  $d_0$  fixé à 20 kilomètres (unité englobante) ;
3. calculer la distance « à vol d'oiseau » entre tous les établissements de la commune et tous les consommateurs de l'unité englobante.

Cette méthode permet de calculer la distance des établissements de l'unité englobée aux consommateurs de l'unité englobante. Elle limite les calculs aux magasins et consommateurs avoisinants, sans qu'ils soient affectés par des effets de frontières. La distance minimale entre magasins et consommateurs est fixée à 710 mètres, car la répartition des habitants au sein du carreau de 1 kilomètre est inconnue ; on fait l'hypothèse qu'ils sont tous localisés au centre du carreau. Dans certaines zones très denses, l'utilisation de grilles plus fines permettrait d'avoir une meilleure précision.

---

### Pour en savoir plus

Trévien C., « Commerces et inégalités territoriales », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Cohen C., « 300 000 points de vente dans le commerce de détail », *Insee Focus* n° 188, avril 2020.

Barlet M., Coldefy M., Collin C., Lucas-Gabrielli V., « L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de L'accessibilité aux médecins généralistes libéraux », *Etudes et Résultats* n° 795, mars 2012.

Huff D. L., "Defining and Estimating a Trading Area", *Journal of Marketing* 28 (3): 34–38, 1964.

Reilly W. J., *The Law of Retail Gravitation*, 1931.

Vergier N., Chaput H., Lefebvre-Hoang I., « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? », *Les dossiers de la Drees* n° 17, mai 2017.

---

## La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité

Noémie Morénillas, Gabriel Sklénard\*

Les très petites entreprises (TPE) étudiées ici représentent 38 % des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles incarnent le tissu économique de proximité : petits commerces de détail, bars, restaurants, garages, etc. Très diversifiées sur le plan sectoriel, elles sont souvent jeunes (moins de 5 ans d'ancienneté), une majorité ne dispose d'aucun salarié ; elles sont concentrées en Île-de-France et dans le sud de la France. Les TPE ont intérêt à disposer de suffisamment de fonds propres pour faire face aux aléas conjoncturels et se développer, et ce d'autant plus quand l'accès au crédit bancaire est plus difficile ou plus onéreux en raison de leur taille. Dans tous les secteurs, la part des fonds propres dans le bilan des TPE s'est accrue et le taux d'endettement a reculé entre 2014 et 2018. Néanmoins, d'importantes disparités subsistent entre les secteurs : en 2018, les deux secteurs les plus capitalisés sont les services aux entreprises et l'information-communication, comme en 2014. Les moins capitalisés restent l'hébergement-restauration, les services aux particuliers et l'immobilier.

Sur la période 2014-2018, une TPE sur cinq présente des fonds propres négatifs. Si 1,3 % des TPE ont connu une première défaillance en 2019, le taux de défaillance s'élève à 3,0 % pour celles présentant des fonds propres négatifs. Les jeunes TPE sont plus touchées. La présence de fonds propres négatifs est le facteur qui influe le plus sur le risque de défaillance.

En 2018, la France compte 3,05 millions de **microentreprises (MIC)** dans les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, soit 95 % des entreprises de ces secteurs. Dans cette étude, le champ est restreint à 1,22 million de microentreprises (*encadré 1*), soit 38 % des entreprises de ces secteurs. Les microentreprises étudiées sont appelées **très petites entreprises (TPE)**.

### Encadré 1

#### Champ et sources

Le champ sectoriel est celui des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

La loi de modernisation économique (LME) de 2008 distingue quatre **catégories d'entreprises** : les grandes entreprises (GE), les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les petites et moyennes entreprises hors microentreprises (PME hors MIC) et les microentreprises (MIC). Ces dernières sont

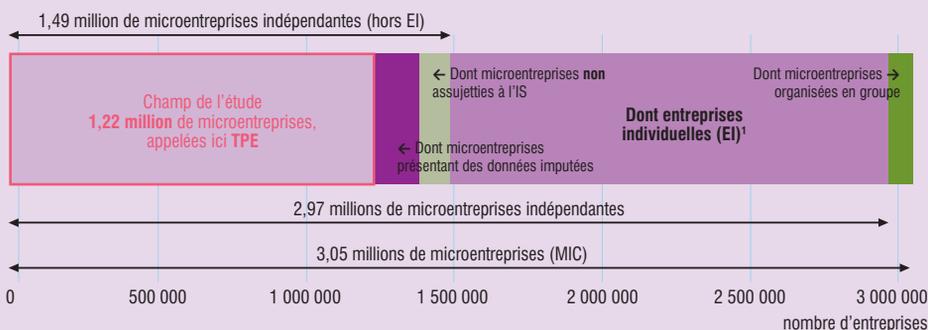
des unités légales de moins de 10 salariés ayant un chiffre d'affaires ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

En 2018, sur les 3,05 millions de microentreprises présentes dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, seules 1,22 million sont retenues dans l'étude (soit 38 % *(figure)* : il s'agit des microentreprises (MIC)

\* Noémie Morénillas et Gabriel Sklénard (Insee).

Encadré 1 (suite)

## Champ des très petites entreprises (TPE) étudiées



1. Dont micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Champ : France, microentreprises (MIC) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

indépendantes n'ayant pas opté pour le statut juridique d'**entreprise individuelle** (EI), assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS BIC-RN ou BIC-RSI) et ne présentant pas de données manquantes ayant fait l'objet d'un redressement.

### Champ des TPE étudiées

Cette étude nécessite de disposer de données de bilan fiables, détaillées et comparables. Ces exigences conduisent à restreindre de façon notable le champ de l'étude. Ainsi sont exclues :

- les microentreprises organisées en **groupe** ;
- les microentreprises ayant le statut juridique d'entreprise individuelle (EI). La forme juridique EI est en effet très spécifique, au sens où elle engage personnellement le chef d'entreprise (le capital personnel ou familial peut alors être directement impacté en cas de difficultés). À ce titre, les EI présentent des spécificités comptables qui ne permettent pas d'apprécier leur niveau de capitalisation : absence de notion de capital social et patrimoine de l'entreprise confondu avec celui de son dirigeant ;

- les microentreprises non assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS BIC-RN ou BIC-RSI) ;
- les microentreprises présentant des données imputées, en raison de données manquantes dans les liasses fiscales.

### Les données mobilisées

Deux sources de données sont mobilisées :

- Les données comptables (comptes de résultat, bilan) du dispositif d'élaboration des

statistiques annuelles d'entreprises (Esane) piloté par l'Insee. Les millésimes 2014 à 2018 du FARE (Fichier approché des résultats d'Esane) sont ici exploités.

- Les défaillances d'entreprises enregistrées dans le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc) et retraitées par la Banque de France. Les entrées en procédure collective exploitées ici sont intervenues entre 2012 et 2019.

Les défaillances sont appréhendées selon leur définition juridique : sont considérées comme défaillantes les entreprises qui font l'objet d'une procédure collective, qu'il s'agisse d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Les défaillances ne doivent pas être confondues avec les cessations. Une défaillance d'entreprise ne débouche pas forcément sur une cessation. À l'inverse, la majeure partie des TPE mettent fin à leur activité sans passer par une procédure collective (départ en retraite, arrêt volontaire, décès, cession, etc.).

Enfin, une même entreprise peut subir plusieurs procédures collectives au fil du temps. On considère ici la première ouverture de procédure collective enregistrée sur la période observée.

La défaillance au sens juridique s'applique au niveau de l'unité légale (UL). Ce concept ne peut pas être appréhendé au niveau de l'entreprise au sens de la LME, car elle peut être constituée de plusieurs UL, défaillantes ou non. C'est pourquoi ne sont étudiées ici que les TPE indépendantes.

## Les TPE incarnent le tissu économique de proximité

Le poids économique des TPE au sein de l'appareil productif est assez faible : 9 % du chiffre d'affaires, 11 % de la valeur ajoutée et 10 % des investissements (*figure 1*). Elles emploient 13 % des salariés en équivalent temps plein (ETP), mais leur contribution à l'emploi total est supérieure compte tenu de l'importance des travailleurs non salariés [Bazard C., 2015]. Les TPE recouvrent une grande variété de métiers (commerçant, expert-comptable, restaurateur, etc.), dont une part importante relève du statut de non-salarié. Ainsi, près de la moitié des TPE n'emploient aucun salarié [Bacheré, 2015].

Les TPE incarnent le tissu économique de proximité. En effet, leur poids économique (en matière de valeur ajoutée) est important dans les secteurs en contact quotidien avec les ménages : l'hébergement-restauration (28 % de la valeur ajoutée), la construction (22 %) et les services aux particuliers (20 %).

Au sein des TPE, les trois secteurs prédominants sont le commerce (23 % de la valeur ajoutée), les **services aux entreprises** (21 %) et la construction (18 %) (*figure 2*). Si les TPE des **services aux particuliers** et de l'hébergement-restauration représentent une part importante de la valeur ajoutée dégagée par ces deux secteurs, elles n'ont pas, au sein des TPE, un poids économique aussi important.

## La moitié des TPE ont moins de 7 ans en 2018

En 2018, la moitié des TPE étudiées ont moins de 7 ans. 44 % sont jeunes (ancienneté de 1 à 5 ans), 22 % ont une ancienneté intermédiaire (6 à 10 ans) et 34 % sont matures (plus de 10 ans).

Dans le champ de l'étude, 127 800 TPE ont été créées en 2017, soit 10 % des TPE. Leur répartition sectorielle est proche de celle des TPE plus anciennes. Seuls les services aux entreprises et l'immobilier se démarquent : 25 % des TPE créées en 2017 relèvent des services aux entreprises (contre 21 % pour les TPE plus anciennes) et 6 % de l'immobilier (contre 11 %).

### 1. Poids économique des TPE selon le secteur en 2018

	TPE du champ de l'étude		Salariés en ETP <sup>1</sup>		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée hors taxes		Investissements	
	Nombre (en milliers)	Part dans l'ensemble (en %)	Nombre (en milliers)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)
Industrie	82,9	34,2	155,0	5,0	10,6	2,2	10,6	3,5	2,3	3,6
Construction	185,9	39,3	310,7	23,1	21,5	18,9	21,5	21,5	2,3	21,6
Commerce	267,2	39,2	398,0	14,9	27,5	9,3	27,5	12,7	2,6	10,7
Transport et entreposage	40,5	30,1	56,3	4,7	3,7	4,4	3,7	4,2	0,7	2,8
Hébergement et restauration	124,6	48,2	241,9	28,3	12,5	28,5	12,5	28,1	2,4	27,6
Information et communication	65,6	48,7	53,0	7,1	5,5	5,3	5,5	5,7	0,4	2,9
Immobilier	125,9	59,0	41,2	19,1	7,9	19,0	7,9	18,0	7,6	19,3
Services aux entreprises	262,8	38,1	229,5	12,8	24,4	14,2	24,4	13,8	3,0	12,0
Services aux particuliers	68,0	18,7	94,7	29,5	4,6	18,5	4,6	20,2	0,8	17,5
<b>Ensemble</b>	<b>1 223,2</b>	<b>38,3</b>	<b>1 580,3</b>	<b>12,9</b>	<b>118,2</b>	<b>8,6</b>	<b>118,2</b>	<b>10,8</b>	<b>22,1</b>	<b>10,3</b>

1. Équivalent temps plein.

Lecture : en 2018, 1,2 million de TPE représentent 38,3 % des entreprises, emploient 12,9 % des salariés en ETP et génèrent 10,8 % de la valeur ajoutée hors taxes. Au sein de l'industrie, les TPE représentent 34,2 % des entreprises.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 2. Structure sectorielle de la population des TPE en 2018

	TPE du champ de l'étude		Salariés en ETP <sup>1</sup>		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée hors taxes		Investissements	
	Nombre (en milliers)	Part dans l'ensemble (en %)	Nombre (en milliers)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Part dans l'ensemble (en %)
Industrie	82,9	6,8	155,0	9,8	10,6	8,9	10,6	8,9	2,3	10,3
Construction	185,9	15,2	310,7	19,7	21,5	18,2	21,5	18,2	2,3	10,2
Commerce	267,2	21,8	398,0	25,2	27,5	23,3	27,5	23,3	2,6	11,6
Transport et entreposage	40,5	3,3	56,3	3,6	3,7	3,2	3,7	3,2	0,7	3,2
Hébergement et restauration	124,6	10,2	241,9	15,3	12,5	10,6	12,5	10,6	2,4	11,1
Information et communication	65,6	5,4	53,0	3,4	5,5	4,6	5,5	4,6	0,4	1,8
Immobilier	125,9	10,3	41,2	2,6	7,9	6,7	7,9	6,7	7,6	34,6
Services aux entreprises	262,8	21,5	229,5	14,5	24,4	20,6	24,4	20,6	3,0	13,7
Services aux particuliers	68,0	5,6	94,7	6,0	4,6	3,9	4,6	3,9	0,8	3,5
<b>Ensemble</b>	<b>1 223,2</b>	<b>100</b>	<b>1 580,3</b>	<b>100</b>	<b>118,2</b>	<b>100</b>	<b>118,2</b>	<b>100</b>	<b>22,1</b>	<b>100</b>

1. Équivalent temps plein.

Lecture : en 2018, il y a 82 900 TPE dans l'industrie, ce qui représente 6,8 % de l'ensemble des TPE. Elles emploient 155 000 salariés en ETP, soit 9,8 % de l'ensemble des salariés en activité dans une TPE.

Champ : France, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

## Une majorité de TPE sont des SARL, mais les jeunes TPE optent plus pour le statut de SAS

Les TPE retenues dans l'étude se restreignent aux seules **sociétés**. La majorité de ces sociétés ont opté pour le statut juridique de **société à responsabilité limitée** (SARL) : en 2018, 19 % sont des **entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée** (ou EURL) et 42 % sont des SARL autres. Ensuite, 29 % des TPE ont choisi le statut juridique de **société par action simplifiée** (SAS) : 15 % de **SAS unipersonnelles** (SASU) et 14 % d'autres SAS. Enfin, 10 % des TPE ont opté pour d'autres statuts juridiques : 3 % de **sociétés civiles immobilières** (SCI), 3 % de sociétés en nom collectif (SNC) et 4 % d'autres statuts. Un tiers des TPE ont le statut d'EURL ou de SASU, dans lesquels le chef d'entreprise est le seul associé de la société.

Les TPE récemment créées optent plus fréquemment pour le statut de SAS : en 2018, 51 % des jeunes TPE (moins de 6 ans d'ancienneté), contre seulement 16 % des TPE ayant 6 à 10 ans d'ancienneté et 10 % des TPE ayant plus de 10 ans d'ancienneté. La grande souplesse contractuelle de ce statut combinée à un régime d'imposition de dividendes<sup>1</sup> très favorable explique principalement ce succès. Ce statut répond aux besoins des *start-ups* : ces jeunes entreprises porteuses de projets innovants et susceptibles de générer une croissance forte ont en effet souvent besoin de faire des ajustements dans l'organisation de l'entreprise (levée de fonds, entrée de nouveaux associés au capital, etc.). Parmi les jeunes TPE en 2018 exerçant une activité dans le secteur de l'information-communication (secteur rassemblant de nombreuses *start-ups*), 68 % ont opté pour le statut de SAS.

À l'inverse, des TPE plus anciennes (au moins 6 ans d'ancienneté en 2018), davantage créées sur une base familiale, ont privilégié le statut de SARL, qui correspondrait plus à leur logique patrimoniale et qui offrirait un cadre juridique plus sécurisant.

1. Lorsque les SAS assujetties à l'impôt sur les sociétés distribuent des dividendes à leurs actionnaires, ces derniers bénéficient de l'abattement de 40 % sur ces revenus mobiliers lors de l'imposition sur le revenu. De plus, les dividendes ne sont pas assujettis aux cotisations RSI (régime social des indépendants) pour les dirigeants majoritaires. Il s'agit d'une différence essentielle avec les SARL.

## Des TPE concentrées en Île-de-France et dans le sud de la France

En 2018, 27 % des TPE se situent en Île-de-France et 42 % dans les quatre régions du Sud (hors Corse) (*figure 3*). Rapportée au nombre d'habitants, la répartition des TPE présente toujours des disparités entre l'Île-de-France et les autres régions d'une part, et entre le Nord et le Sud d'autre part. En effet, l'Île-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent plus de 3 TPE pour 100 habitants contre 1 en Normandie et dans les Hauts-de-France. Au niveau départemental, Paris compte près de 6 TPE pour 100 habitants.

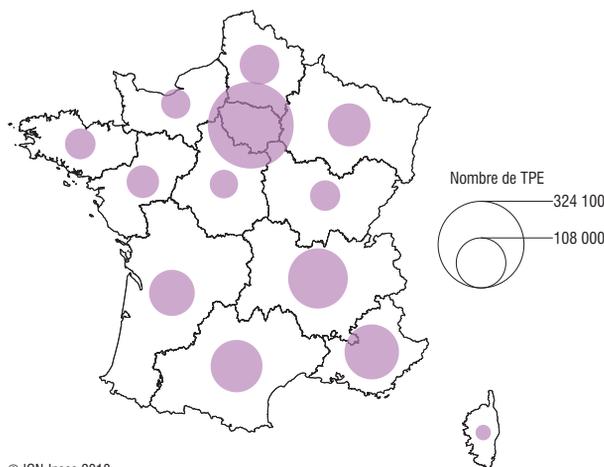
À Paris, 11 % des TPE présentes en 2018 ont été créées en 2017. Cette proportion est semblable dans les départements voisins, avec un maximum en Seine-Saint-Denis : 16 %. D'autres départements dépassent les 10 % : ceux de la côte méditerranéenne et ceux accueillant les plus grandes métropoles. Dynamisme démographique et création de TPE iraient donc de pair (*figure 4*).

En Île-de-France, 31 % des TPE sont dans les services aux entreprises, 9 % dans l'information-communication et 7 % dans les transports et l'entreposage (contre respectivement 21 %, 4 % et 4 % en France métropolitaine). Cette répartition traduit des spécificités régionales. Dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, régions historiquement industrielles, plus de 9 % des TPE sont industrielles (contre 7 % en France métropolitaine). En Corse, 18 % des TPE sont dans l'hébergement-restauration (contre 10 % en France métropolitaine), du fait de l'importance du tourisme dans l'économie de cette région. Il en est de même en Bretagne, en Centre-Val de Loire, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais de façon moins marquée (12 % des TPE dans l'hébergement-restauration).

## Les TPE détiennent 4,8 % des fonds propres du système productif

Les fonds propres des TPE (*encadré 2*) s'élèvent à 129,7 milliards d'euros en 2018, soit 4,8 % des fonds propres détenus par les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (*figure 5*). Comme d'autres agrégats financiers, les fonds propres sont concentrés dans très peu d'entreprises : les 5 600 ETI et GE en détiennent 79 %.

### 3. Répartition des TPE par région en 2018

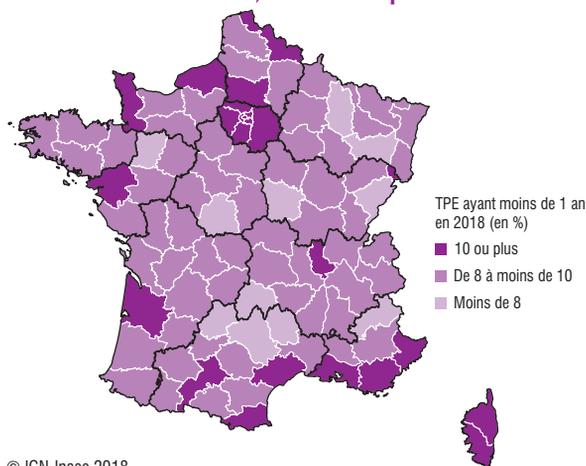


© IGN-Insee 2018

Champ : France métropolitaine, TPE (*encadré 1*).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

#### 4. Part des TPE de moins de 1 an en 2018, selon les départements



© IGN-Insee 2018

Champ : France métropolitaine, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

#### Encadré 2

### Définition et rôle des fonds propres dans l'entreprise

#### Les fonds propres en comptabilité

Les fonds propres correspondent aux sommes versées par les associés ou actionnaires de l'entreprise, augmentées des profits générés annuellement par l'entreprise qui ne sont pas distribués en dividendes. En comptabilité, les fonds propres sont constitués des « capitaux propres » et des « autres fonds propres ».

En comptabilité, comme le passif d'une entreprise (ses ressources) est toujours égal à son actif net<sup>1</sup> (son patrimoine) et que le passif est toujours la somme des fonds propres et des dettes, il en découle que les fonds propres correspondent au patrimoine de l'entreprise net de l'ensemble de ses dettes. Ils peuvent ainsi être considérés comme la valeur comptable de l'entreprise.

#### Capital externe et capital interne

Les fonds propres peuvent relever du financement externe ou du financement interne. La composante « capital social » correspond à du

financement externe<sup>2</sup> : pour se financer, l'entreprise émet des actions/parts sociales, lesquelles sont souscrites par des investisseurs appartenant ou non à l'entreprise. La composante « résultats » correspond à du financement interne : ce sont les bénéfices passés et présents de l'entreprise. Cette forme de financement est appelée « autofinancement ».

#### Des fonds propres parfois insuffisants

Lorsque les fonds propres sont insuffisants, le risque d'insolvabilité augmente. Ce risque entraîne une incertitude sur la continuité d'exploitation, peut induire un dépôt de bilan (redressement ou liquidation judiciaire), augmente les difficultés pour obtenir des emprunts auprès des banques. De plus, dans le cas où les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social (ce qui peut survenir, dès lors que l'entreprise enregistre des pertes, dont le montant dépasse la moitié du capital social<sup>3</sup>), le Code de commerce prévoit une parution dans un journal d'annonces légales, la

1. Net des amortissements et provisions. Il s'agit de la valeur comptable de l'actif, une fois prise en compte son ancienneté.

2. Pour un grand nombre de TPE, le capital social peut correspondre uniquement aux fonds personnels du chef d'entreprise, dès lors qu'il en est l'unique actionnaire.

3. Juridiquement, pour créer une SARL ou une SAS, il n'y a pas de capital social minimum imposé. Aussi, lorsque le capital social est très faible à la création, les moindres pertes de l'entreprise peuvent rapidement la conduire à cette situation d'insuffisance de fonds propres.

## Encadré 2 (suite)

tenue d'une assemblée extraordinaire pour décider ou non la dissolution de la société.

### Avantages et inconvénients du financement par fonds propres

#### Avantages

- Ils permettent à l'entreprise d'être autonome sur le plan financier.
- Ils peuvent jouer un rôle contracyclique (amortisseur de crise) et limitent le risque de défaillance.
- Ils ne sont pas remboursables par l'entreprise. En cas de liquidation de l'entreprise, les investisseurs pourront récupérer la part résiduelle des actifs après remboursement des créanciers.
- Ils constituent une garantie de solidité financière vis-à-vis des créanciers (banques, fournisseurs, etc.).
- La rémunération des actionnaires/associés est conditionnée à l'existence de bénéfices (contrairement au remboursement d'une dette).

#### Inconvénients :

- Ils sont imposables à l'impôt sur les bénéfices, alors que la dette financière bénéficie d'un régime fiscal plus favorable (déductibilité des intérêts d'emprunt<sup>4</sup>).
- Ils impliquent une perte de contrôle de l'entreprise. Lorsque les actions/parts sociales sont souscrites par des investisseurs extérieurs à l'entreprise, ces derniers ont le pouvoir de décision dans les choix stratégiques et organisationnels de l'entreprise. Lors d'une augmentation de capital, avec l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital, il y a même dilution du capital.
- Ils impliquent de rémunérer les actionnaires/associés sous forme de dividendes correspondant à une part des bénéfices. Cette rémunération est souvent plus onéreuse que celle d'un créancier, étant donné que la prise de risque est plus grande (possibilité pour l'investisseur de ne jamais récupérer ses fonds en cas de liquidation).

4. En dépit du fait que cette déductibilité fiscale est limitée (« rabet » fiscal). Mais cette limitation cible plutôt les montants élevés de charges d'intérêt et donc exonère la quasi-totalité des TPE.

## 5. Décomposition comptable des fonds propres des TPE en 2018 et comparaison avec les PME et les ETI-GE

	TPE		PME (hors TPE)		ETI-GE	
	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)
<b>Total des capitaux propres (1)</b>	<b>129,4</b>	<b>99,8</b>	<b>425,7</b>	<b>99,4</b>	<b>2 055,0</b>	<b>95,6</b>
<b>Capital externe</b>	<b>51,3</b>	<b>39,6</b>	<b>204,5</b>	<b>47,7</b>	<b>1 112,3</b>	<b>51,7</b>
Capital social	46,0	35,5	143,5	33,5	446,0	20,7
Primes d'émission	5,3	4,1	61,0	14,2	666,3	31,0
<b>Résultats</b>	<b>71,1</b>	<b>54,8</b>	<b>174,4</b>	<b>40,7</b>	<b>732,5</b>	<b>34,1</b>
Résultat de l'exercice comptable	15,3	11,8	30,6	7,1	108,8	5,1
Reports à nouveau	3,0	2,3	-2,3	-0,5	183,0	8,5
Réserves disponibles	52,6	40,7	146,1	34,1	440,7	20,5
<b>Autres capitaux propres</b>	<b>7,0</b>	<b>5,4</b>	<b>46,8</b>	<b>10,9</b>	<b>210,2</b>	<b>9,8</b>
Réserves non disponibles (légale, statutaire ou contractuelle, réglementée)	4,6	3,5	26,0	6,1	86,4	4,0
Subventions d'investissement	1,1	0,9	11,8	2,7	49,5	2,3
Divers (provisions réglementées, écarts de réévaluation)	1,3	1,0	9,0	2,1	74,3	3,5
<b>Autres fonds propres (2)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>94,5</b>	<b>4,4</b>
Produit des émissions de titres participatifs	-	-	0,6	0,1	18,7	0,9
Avances conditionnées	0,3	0,2	2,0	0,5	75,8	3,5
<b>Total des fonds propres<sup>1</sup> (1) + (2)</b>	<b>129,7</b>	<b>100,0</b>	<b>428,2</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149,5</b>	<b>100,0</b>

1. Les fonds propres sont ici consolidés (lorsque l'entreprise est organisée en groupe de sociétés).

Lecture : en 2018, les fonds propres des TPE s'élèvent à 129,7 milliards d'euros : 39,6 % correspondent à du capital externe, 54,8 % aux résultats.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Les fonds propres des TPE se caractérisent par la prééminence des résultats (ensemble des bénéfiques et pertes passés ou présents accumulés par l'entreprise), les bénéfiques étant réinvestis au sein de l'entreprise au lieu d'être distribués sous forme de dividendes aux actionnaires.

Plus les entreprises sont grandes, plus la part du capital externe prédomine : le **capital social** et les primes d'émission représentent ainsi 52 % des fonds propres des ETI-GE, contre 40 % pour les TPE. Les ETI-GE émettent massivement des actions, le plus souvent sur les marchés boursiers, tandis que les TPE ouvrent peu leur capital. Ainsi, le capital social des TPE correspond essentiellement aux fonds apportés par le ou les associés/actionnaires de l'entreprise lors de sa création<sup>2</sup>. L'autofinancement est privilégié, car il constitue le mode de financement le moins risqué et le moins coûteux. Néanmoins, il peut être insuffisant, en particulier pour financer l'investissement. De plus, il dépend fortement de la capacité de l'entreprise à dégager des résultats.

## La part des fonds propres s'accroît dans le bilan des TPE entre 2014 et 2018

Les fonds propres des TPE progressent fortement en 2015 et 2016 (+ 9 % par an), puis ralentissent en 2017 et 2018 (+ 6 % et + 5 %). Cette dynamique est principalement portée par le capital interne : en 2015 et 2016, les résultats passés mis en réserve ou en report et le résultat de l'exercice ont contribué pour 7 % contre 2 % pour le capital externe. En 2017 et 2018, la croissance plus modérée des fonds propres résulte d'une moindre progression des résultats.

Au passif, les fonds propres représentent 36 % du total de bilan des TPE en 2018 (*figure 6a*), devant les dettes financières (29 %), les autres dettes courantes (21 %) et les dettes fournisseurs (10 %).

La part des fonds propres dans le bilan augmente sur la période, de 32 % en 2014 à 36 % en 2018 (*figure 6b*). Cette recapitalisation résulte de l'accumulation de bénéfiques passés et présents réinvestis dans l'entreprise. Elle reflète l'évolution favorable de l'activité et de la rentabilité économique<sup>3</sup> sur cette période. Mécaniquement, la part des résultats s'accroît dans le bilan des TPE, de 16 % en 2014 à 20 % en 2018 : l'autofinancement progresse et la part du financement externe recule, qu'il s'agisse de l'émission d'actions/parts sociales ou du recours à l'endettement (le poids du total des dettes dans le bilan passe de 64 % en 2014 à 60 % en 2018). Toutes les formes de dettes se replient : les dettes financières, celles auprès des fournisseurs et les autres dettes.

## L'importance de la trésorerie dans le bilan des TPE s'accroît entre 2014 et 2018

À l'actif, la **trésorerie** constitue 23 % du total de bilan des TPE en 2018 (*figure 7a*). Conserver un volant important de trésorerie permet de sécuriser ses relations avec ses fournisseurs, ses clients, ses banques, etc. Par ailleurs, les immobilisations d'exploitation (actifs fixes corporels ou incorporels) représentent 35 % de l'ensemble des actifs des TPE en 2018, alors que la part des immobilisations financières est faible.

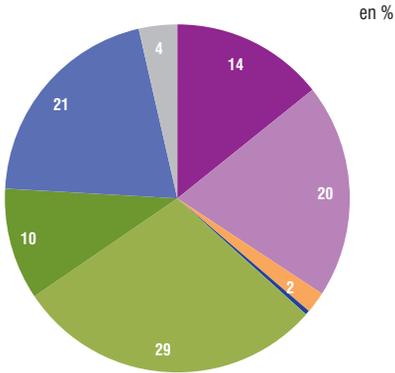
La part de la trésorerie dans le bilan des TPE passe de 21 % en 2014 à 23 % en 2018, tandis que celle des immobilisations d'exploitation recule entre 2014 et 2017 de 37 % à 32 % avant de retrouver en 2018 son niveau de 2015 : 35 % (*figure 7b*). Les autres postes comptables sont stables sur la période.

2. Pour bon nombre de TPE, le créateur-dirigeant de l'entreprise est lui-même le seul associé, donc le capital social correspond aux fonds personnels du chef d'entreprise.

3. La rentabilité économique médiane des TPE n'a en effet cessé de s'accroître entre 2014 et 2017 (+ 1,2 point), avant de baisser en 2018.

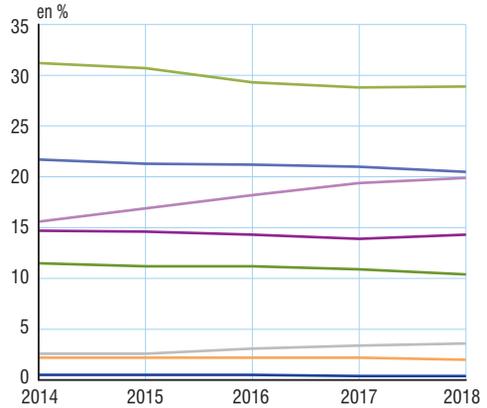
## 6. Structure du passif des TPE

### a. En 2018



Lecture : en 2018, les fonds propres constituent 36 % du passif des TPE : capital social (14 %), résultats (20 %) et autres fonds propres (2 %).  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

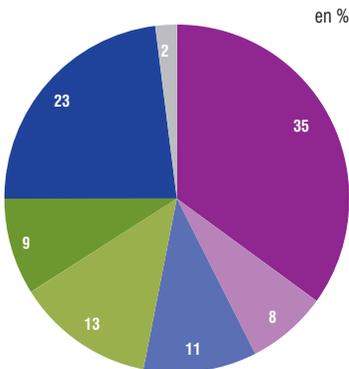
### b. Évolution entre 2014 et 2018



Lecture : en 2014, les fonds propres constituent 32 % du passif des TPE : capital social (15 %), résultats (16 %) et autres fonds propres (2 %).  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

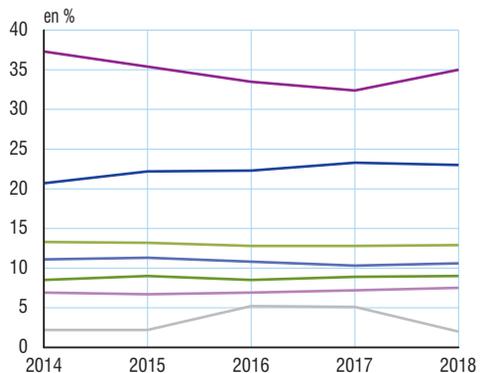
## 7. Structure de l'actif net des TPE

### a. En 2018



Lecture : en 2018, les immobilisations d'exploitation constituent 35 % des actifs nets des TPE.  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

### b. Évolution entre 2014 et 2018



Lecture : en 2014, la trésorerie (disponibilités et valeur mobilière de placement) constitue 21 % de l'actif des TPE. En 2018, elle représente 23 % de l'actif des TPE.  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## Un renforcement des fonds propres couplé à un recul des immobilisations entre 2014 et 2018

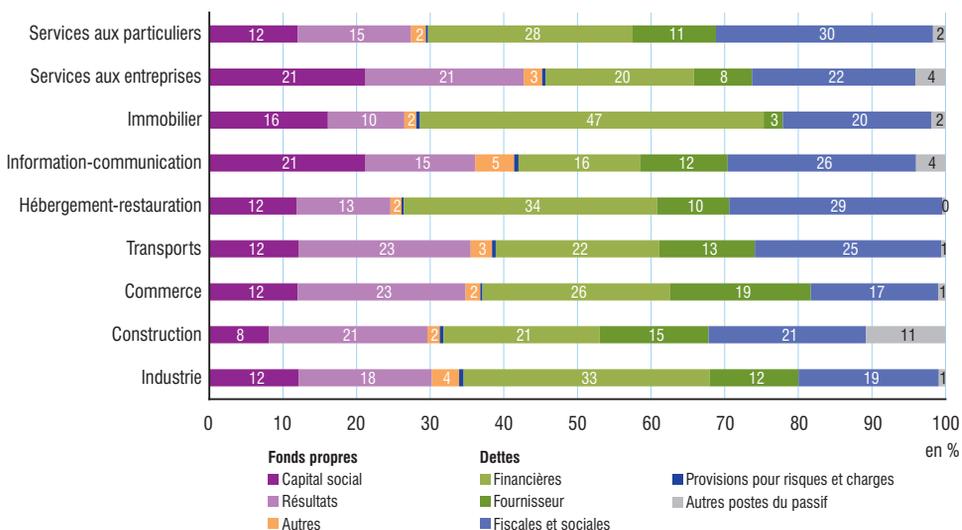
Entre 2014 et 2018, la part des **ressources stables** progresse de 64 % à 66 %, l'augmentation des fonds propres faisant plus que compenser le recul des dettes financières. Ces ressources stables constituent des sources de financement de moyen-long terme pour les investissements. Au niveau agrégé, le **fonds de roulement** des TPE est nettement positif et s'accroît même sur la période. Cette hausse du fonds de roulement est due au repli du montant d'immobilisations à financer alors que les ressources stables augmentent. Cet important surplus de ressources stables a pu financer le cycle d'exploitation courant ou **besoin en fonds de roulement** et alimenter la trésorerie des TPE.

## Les TPE des services aux entreprises et celles de l'information-communication sont les plus capitalisées

En 2018, les fonds propres représentent respectivement 45 % et 41 % du total de bilan des services aux entreprises et de l'information-communication, contre 32 % en moyenne pour l'ensemble des autres secteurs (*figure 8*). Cette part importante de fonds propres s'explique d'abord par le poids élevé du capital social : 21 % du bilan pour chacun des deux secteurs contre 12 % en moyenne pour l'ensemble des autres secteurs. Dans les services aux entreprises, le niveau élevé des fonds propres est également imputable à la part importante des résultats (21 %). Dans l'information-communication, la part du capital social dans le bilan est supérieure à celle des résultats (21 % et 15 % respectivement).

Ces deux secteurs partagent des caractéristiques communes : part élevée de jeunes entreprises innovantes, de *start-ups*, très intégrées dans l'économie numérique, créateurs très qualifiés, apports en capital initiaux élevés, ouverture du capital, importance du

### 8. Structure du passif des TPE en 2018 selon le secteur d'activité



Lecture : en 2018, dans l'industrie, les fonds propres constituent 34 % du passif : capital social (12 %), résultats (18 %) et autres fonds propres (4 %).

Champ : France, TPE (*encadré 1*).

Source : Insee, Esane (*données individuelles*).

financement externe non bancaire (émission d'actions, recours aux *business angels*, aux fonds d'investissement en capital-risque, etc.). Très capitalisés, leur grande autonomie financière et leur capacité de financement facilitent leur développement (investissements et innovations).

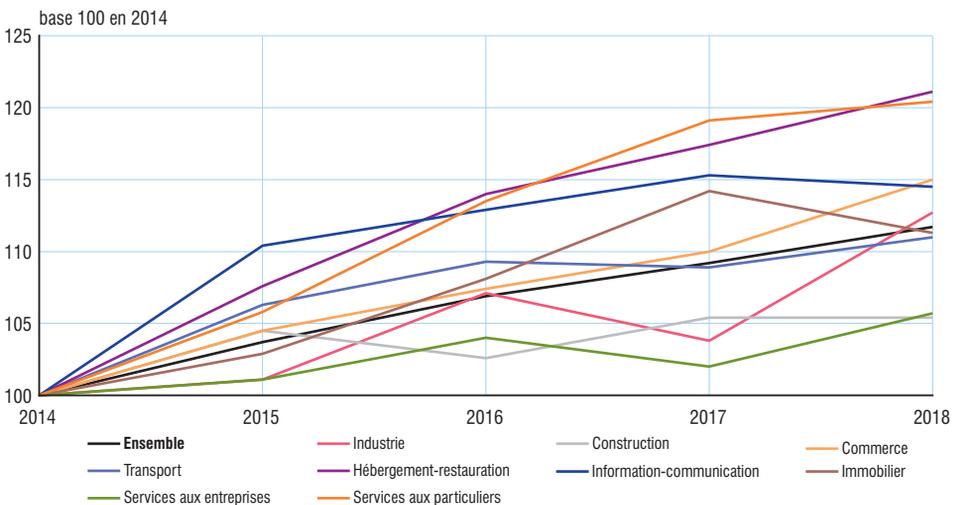
## Les TPE de l'hébergement-restauration et celles des services aux particuliers sont les moins capitalisées

En 2018, dans l'hébergement-restauration, les services aux particuliers et l'immobilier, la part des fonds propres dans le total de bilan est inférieure à 30 %. Ces trois secteurs se distinguent par la faiblesse des résultats réinvestis en fonds propres et par une part élevée d'endettement financier. Cependant, le secteur de l'immobilier apparaît très spécifique et ne peut être comparé avec les deux autres secteurs : secteur très capitalistique, les TPE spécialisées dans la location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués recourent massivement à l'endettement, pour investir dans des biens immobiliers en faisant jouer l'effet de levier [Souquet, 2015]. De plus, les SCI représentent une part importante des TPE de ce secteur et leur fonction est justement de supporter le risque lié à l'investissement immobilier à la place de la TPE en charge d'exploiter le fonds de commerce. Dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, le niveau faible des fonds propres pourrait refléter des problèmes de rentabilité. Si le poids des dettes fiscales et sociales dans le bilan n'a cessé de baisser entre 2014 et 2018 dans ces deux secteurs (- 2 points), ce recul reste d'ampleur limitée et leur niveau demeure très élevé, signalant la persistance de difficultés financières dans ces deux secteurs en 2018.

## La part des fonds propres dans le bilan des TPE s'accroît dans tous les secteurs

Entre 2014 et 2018, le ratio de fonds propres ne cesse de s'améliorer : + 12 % sur la période (figure 9). Dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, le ratio de fonds

### 9. Évolution de la part des fonds propres dans le bilan des TPE selon le secteur



Champ : France, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

propres progresse de plus de 20 % entre 2014 et 2018, du fait du dynamisme des résultats réinvestis. Les écarts de structure financière avec les secteurs les plus capitalisés se réduisent un peu (à l’instar des services aux entreprises ou de l’information-communication) : leur ratio de fonds propres ne progresse en quatre ans respectivement que de 6 % et 14 %. Cependant, la hausse du ratio de fonds propres dans le secteur de l’hébergement-restauration et dans celui des services aux particuliers entre 2014 et 2018 ne remet pas en cause le constat d’une fragilité financière structurelle, le niveau en 2018 de ce ratio restant très faible en comparaison des autres secteurs.

## Le taux d’endettement recule dans tous les secteurs

Le **levier financier** (ou **taux d’endettement financier**) est un indicateur de solvabilité des entreprises particulièrement scruté par les banques. Entre 2014 et 2018, le levier financier des TPE diminue dans l’ensemble des secteurs [De Pastor, 2019] (*figure 10*). Dans la plupart d’entre eux, cette diminution résulte d’une moindre progression des dettes financières par rapport à celle des fonds propres. Dans le commerce et l’industrie, les dettes financières ont même diminué sur la période tandis que les fonds propres sont en hausse notable. Cependant, le secteur de l’hébergement-restauration conserve une situation d’endettement dégradée : son encours de dettes financières représentent encore 121 % de ses capitaux propres en 2018.

## Forte hétérogénéité des structures financières au sein des TPE

Si globalement la structure financière des TPE s’améliore entre 2014 et 2018 dans l’ensemble des secteurs, les indicateurs financiers restent très hétérogènes entre les TPE.

En 2018, le ratio de fonds propres des TPE est inférieur à – 36 % pour 10 % d’entre elles et supérieur à 64 % pour 25 % (*figure 11*). Néanmoins, sur la période 2014-2018, l’amélioration du ratio de fonds propres au niveau agrégé se retrouve tout le long de la distribution des ratios de fonds propres : par exemple, alors que la moitié des TPE en 2014 présentaient un ratio de fonds propres supérieur à 30 %, ce ratio est supérieur à 36 % pour la moitié des TPE en 2018.

La situation s’améliore également pour le taux d’endettement financier : au niveau agrégé, il baisse nettement entre 2014 et 2018. Cette amélioration est également observée tout le long de la distribution des taux d’endettement (*figure 12*). De plus, la dispersion de ces taux

### 10. Taux d’endettement des TPE selon le secteur entre 2014 et 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Industrie	104,4	104,0	94,1	100,7	85,8
Construction	74,0	68,7	71,0	62,9	64,3
Commerce	80,0	73,3	69,1	65,3	61,0
Transport	65,7	59,3	57,5	56,5	55,4
Hébergement-restauration	158,0	141,6	125,4	123,2	120,8
Information-communication	46,4	38,2	36,9	41,1	41,6
Immobilier	187,2	180,7	163,9	151,1	156,1
Services aux entreprises	46,3	46,7	40,7	45,5	44,7
Services aux particuliers	113,2	103,2	92,6	84,9	85,7
<b>Ensemble</b>	<b>96,4</b>	<b>91,4</b>	<b>84,5</b>	<b>81,3</b>	<b>79,8</b>

Champ : France, TPE (*encadré 1*).

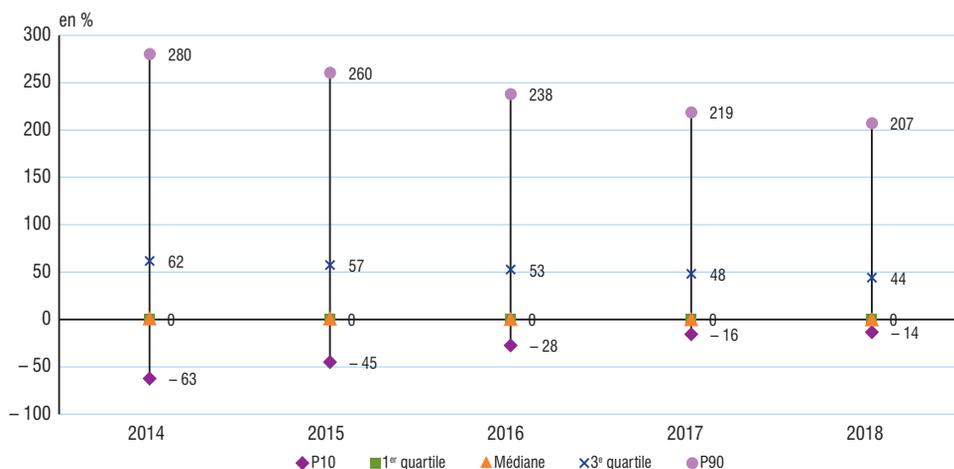
Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 11. Distribution du ratio fonds propres/passif des TPE entre 2014 et 2018



Lecture : en 2014, la moitié des TPE présentaient un ratio de fonds propres supérieur à 30 %. En 2018, pour la moitié des TPE, ce ratio est supérieur à 36 %.  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 12. Distribution du taux d'endettement financier des TPE entre 2014 et 2018



Lecture : le quart des TPE les plus endettées en 2014 présentent un taux d'endettement financier (dettes financières/fonds propres) supérieur à 62 %. Ce ratio est supérieur à 44 % pour le quart des TPE les plus endettées en 2018.  
 Champ : France, TPE (encadré 1).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

d'endettement se réduit nettement sur la période, car les TPE les plus endettées (situées dans le haut de la distribution) comme celles qui présentaient un levier négatif (situées dans le bas de la distribution) ont fortement diminué leur levier financier. Néanmoins, les situations restent toujours très contrastées en 2018 : si les 10 % des TPE les plus endettées présentent un taux d'endettement supérieur à 207 %, pour 50 % des TPE, ce taux est situé entre 0 % et 44 %.

## Entre 2014 et 2018, près d'une TPE sur cinq présente des fonds propres négatifs

Chaque année, entre 2014 et 2018, près d'une TPE sur cinq présente un ratio de fonds propres négatif ou nul [OFE, 2019] et une proportion légèrement plus élevée déclare avoir dans leur bilan des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social (figure 13). Elles sont particulièrement nombreuses dans l'immobilier (26 %), l'hébergement-restauration (23 %) et les services aux particuliers (23 %) ; il s'agit souvent de jeunes entreprises. Au total, en 2018, le montant de fonds propres négatifs des TPE s'élève à 17 milliards d'euros.

Par ailleurs, pour une TPE sur dix, le taux d'endettement est supérieur à 200 % en 2018, même si depuis 2014, cette part a diminué de 13 % à 10 %. Leur part avoisine ou dépasse les 15 % dans l'hébergement-restauration, l'immobilier et l'industrie ; à l'inverse, cette part est faible dans l'information-communication (4 %) et les services aux entreprises (6 %). La proportion de TPE surendettées décroît avec l'ancienneté : 14 % des jeunes TPE, 9 % des TPE entre 6 et 10 ans d'ancienneté et 7 % des TPE matures.

Enfin, plus d'un tiers des TPE déclarent un endettement financier nul dans leur bilan ; cette proportion croît entre 2014 et 2018. Elle culmine dans l'information-communication (60 %) et les services aux entreprises (49 %), deux secteurs particulièrement dotés de jeunes entreprises innovantes. Il est possible qu'une part élevée de ces TPE bénéficient d'apports externes en capital importants et n'aient pas besoin d'avoir recours au système bancaire pour se financer.

## 1,3 % des TPE ont connu une première défaillance en 2019

Sur les 1,2 million de TPE étudiées ici, 1,3 % ont connu une première défaillance en 2019 (contre 0,9 % pour le reste des entreprises). En 2017, ces TPE défaillantes employaient 1,7 % des salariés des TPE. En quatre ans, le taux de défaillance<sup>4</sup> des TPE n'a cessé de reculer, passant de 1,8 % en 2016 à 1,3 % en 2019.

### 13. Proportion de TPE sous-capitalisées ou surendettées entre 2014 et 2018

en %

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Ratio de fonds propres</b>					
Négatif ou nul	20	19	19	18	18
De 0 % à 50 %	49	48	47	47	44
50 % ou plus	31	33	34	35	37
<b>Levier financier (ou taux d'endettement)</b>					
Négatif	14	13	12	12	12
Nul	32	33	35	36	37
Entre 0 % et 50 %	26	27	27	28	28
Entre 50 % et 100 %	8	8	8	8	7
Entre 100 % et 150 %	4	4	4	4	4
Entre 150 % et 200 %	3	3	3	2	2
Plus de 200 %	13	12	11	11	10
<b>Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social</b>					
Oui	24	23	22	21	21
Non	76	77	78	79	79

Champ : France, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

4. Le taux de défaillance calculé en N rapporte ici le nombre de TPE défaillantes en N sur le nombre de TPE repérées dans le fichier FARE N-2. Ce décalage de 2 ans entre l'information sur la défaillance (Banque de France) et la caractérisation de la catégorie de l'entreprise dans le fichier FARE (Insee) s'explique par le fait qu'un certain nombre de TPE défaillantes en N ne figurent pas dans le fichier FARE N-1, faute d'avoir déposé une liasse fiscale auprès de la DGFIP (ce qui peut se concevoir, dès lors que l'entreprise est à quelques mois de son entrée en procédure collective).

Les jeunes TPE sont plus exposées au risque de défaillance que les plus anciennes : 1,9 % des TPE ayant au plus 5 ans d'ancienneté en 2017 ont connu une première défaillance en 2019, contre 1,1 % pour les TPE entre 6 et 10 ans d'ancienneté et 0,8 % pour celles de plus de 10 ans d'ancienneté.

Les TPE de la construction, de l'hébergement-restauration et des transports sont plus vulnérables : au sein de chacun de ces secteurs, près de 2 % des TPE ont connu une première défaillance en 2019. À l'inverse, dans l'immobilier, les services aux entreprises et l'information-communication, le taux de défaillance des TPE est inférieur à 0,9 % (figure 14).

## La faiblesse des fonds propres est le facteur augmentant le plus le risque de défaillance des TPE

Le taux de défaillance des TPE est d'autant plus élevé que la part des fonds propres dans leur bilan est faible : sur la période 2014-2017, le taux de défaillance à horizon 2 ans est maximal lorsque leurs capitaux propres sont négatifs (figure 15). De plus, le taux de défaillance des TPE moyennement capitalisées (c'est-à-dire déclarant un niveau de fonds propres positif mais inférieur à la moitié de leur bilan) est 4,5 fois plus élevé que celui des TPE très capitalisées (c'est-à-dire déclarant un niveau de fonds propres supérieur à la moitié de leur bilan).

Ces résultats sont confirmés en contrôlant d'une part des caractéristiques structurelles (secteur, nombre de salariés, ancienneté, localisation) et d'autre part des facteurs relatifs à la situation économique et financière de l'entreprise (en matière de solvabilité, liquidité, délais de paiement, rentabilité et évolution de l'activité) pouvant influencer sur le risque de défaillance

### 14. Défaillances des TPE en 2019 selon le secteur

en %

	Taux de défaillance	Part d'emplois salariés menacés <sup>1</sup>
Industrie	1,3	1,6
Construction	1,9	2,4
Commerce	1,6	1,4
Transports et entreposage	1,8	2,8
Hébergement-restauration	1,9	1,8
Information-communication	0,9	1,7
Immobilier	0,3	0,6
Services aux entreprises	0,8	1,3
Services aux particuliers	1,7	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>

1. Salariés en activité en 2017 dans des TPE qui ont connu une défaillance en 2019.

Champ : France, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles). Banque de France, fichier des défaillances.

### 15. Taux de défaillance des TPE à horizon 2 ans selon leur niveau de fonds propres entre 2014 et 2017

en %

	Taux de défaillance à horizon 2 ans			
	2014	2015	2016	2017
Négatif	3,9	3,5	3,5	3,0
Positif et inférieur ou égal à 50 %	1,8	1,6	1,6	1,5
Supérieur à 50 %	0,4	0,4	0,4	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>

Lecture : 3,9 % des TPE présentant des fonds propres négatifs en 2014 ont connu une défaillance en 2016. 0,4 % des TPE présentant un niveau de fonds propres supérieur à 50 % de leur bilan ont connu une défaillance en 2016.

Champ : France, TPE (encadré 1).

Source : Insee, Esane (données individuelles). Banque de France, fichier des défaillances.

(encadré 3 et annexe 1). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une TPE ayant des fonds propres négatifs a 2,9 fois plus de chances d'être défaillante à horizon 1 an qu'une TPE ayant des fonds propres positifs et inférieurs à la moitié de son bilan (figure 16). L'influence de ce facteur sur le risque de défaillance reste significative dans l'ensemble des secteurs mais sa magnitude peut varier selon le secteur considéré : ainsi si une TPE dans l'industrie ou l'hébergement-restauration voit son risque de défaillance multiplier par deux, une TPE dans la construction le voit multiplier par quatre.

Par ailleurs, plus les fonds propres sont élevés, plus le risque de défaillance est faible : toutes choses égales par ailleurs, une TPE ayant un niveau de fonds propres supérieur à la moitié du bilan a 60 % de chances de moins d'être défaillante, qu'une TPE dotée d'un niveau de fonds propres compris entre 0 % et 50 % du bilan.

La présence de fonds propres négatifs dans une TPE est le facteur qui augmente le plus son risque de défaillance. Ceci confirme que les fonds propres constituent pour les TPE une source de financement essentielle, en particulier pour amortir les effets délétères d'un choc externe, liés par exemple à une dégradation brutale de l'environnement économique. Lorsque les fonds propres sont négatifs dans une entreprise, ils signalent une situation d'insolvabilité et donc de vulnérabilité élevée.

D'autres fragilités financières ou économiques influent de façon significative sur la probabilité de défaillance des TPE. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, des charges d'intérêt supérieures à 10 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE) accroissent pour ces TPE leur probabilité de défaillance de 80 %, par rapport à celles ayant des charges d'intérêt inférieures à 10 %. Ce problème de solvabilité peut se cumuler avec celui lié à la faiblesse des fonds propres. Plus les fonds propres d'une TPE sont faibles, plus elle aura des difficultés à emprunter à bas coût, ce qui pèsera sur sa capacité à dégager des profits et à accumuler des fonds propres ultérieurement.

### Encadré 3

#### Une modélisation du risque de défaillance des TPE

La mesure du risque de défaillance repose sur l'exploitation d'éléments comptables et financiers. Afin de quantifier, au niveau individuel, l'influence de différents indicateurs économiques et financiers sur la probabilité de défaillance des TPE, une régression logistique a été réalisée. Des modèles de ce type ont été utilisés par Altman (1968) ou plus récemment Oseo (2011).

Dans cette modélisation, la défaillance correspond à la décision juridique d'entrée de l'entreprise dans une procédure collective (liquidation judiciaire immédiate ou redressement judiciaire). Le modèle vise à discriminer les TPE entrées en procédure collective des autres TPE, en fonction de caractéristiques structurelles de l'entreprise (secteur, localisation géographique, etc.) et de sa situation économique et financière (taux d'endettement, trésorerie, rentabilité, etc.).

L'horizon de défaillance retenu est ici un an : la probabilité de défaillance en année N est estimée à partir des caractéristiques de la TPE mesurées en année N-1.

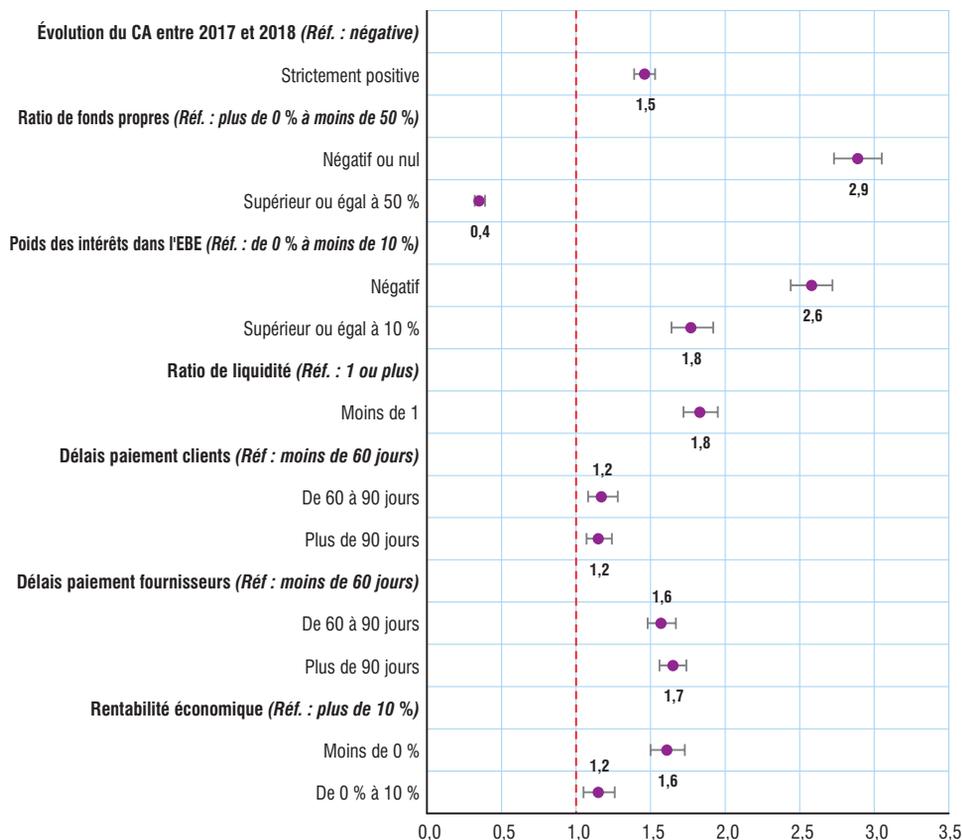
Soit  $\pi_i$  la probabilité de défaillance en N,  $X_i$  le vecteur des variables de contrôle mesurées en N-1 (caractéristiques structurelles) et  $Z_i$  le vecteur des ratios comptables, sélectionnés sur la base de la littérature existante portant sur les défaillances d'entreprises [dont Blazy R. *et al.*, 1997], calculés en N-1, le modèle à estimer s'écrit comme suit :

$$\log\left(\frac{\pi_i}{1-\pi_i}\right) = \alpha_0 + X_i\beta + Z_i\gamma + \varepsilon_i$$

Tous les ratios comptables ont été discrétisés, de manière à introduire dans le modèle uniquement des variables catégorielles (annexe 1).

L'exponentielle des coefficients estimés correspond à un rapport de cotes (*odds ratio*). On mesure ainsi le surcroît de probabilité de défaillance associé à une modalité d'une variable explicative (par exemple le niveau de fonds propres) par rapport à une modalité de référence (par exemple, des fonds propres compris entre 0 et 50 % du bilan). Un *odds ratio* égal à 1 signifie qu'il n'y a pas de lien entre les deux variables. Un *odds ratio* significativement différent de 1 indique un lien entre les deux variables, ce lien étant d'autant plus fort que l'*odds ratio* est éloigné de 1.

## 16. Probabilité de défaillance à horizon 1 an des TPE présentes en 2018 : odds-ratios (ou rapports de cotes) estimés d'après un modèle logit



Note : l'interprétation des rapports de cotes se fait par rapport à 1, au regard de la modalité de référence définie pour chaque variable. Seuls les rapports de cotes dont l'intervalle de confiance n'inclut pas 1 sont significatifs (au seuil de 5 %).

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de connaître une défaillance est 290 % (rapport de cotes de 2,9) plus élevée pour les TPE ayant un ratio de fonds propres négatif que pour les TPE ayant un ratio de fonds propres compris entre 0 % et 50 %.

Champ : France, TPE (encadré 1) présentes en 2017 et en 2018 dans le Fare.

Source : Insee, Esane (données individuelles). Banque de France, fichier des défaillances.

Au-delà des problèmes de solvabilité, une insuffisance de liquidité<sup>5</sup> (mesurée ici par un « ratio de liquidité restreinte » strictement inférieur à 1) augmente la probabilité de défaillance des TPE de 80 %, par rapport à celles qui sont jugées suffisamment liquides (« ratio de liquidité restreinte » supérieur ou égal 1). Une faiblesse des fonds propres peut engendrer une crise de liquidité ou aggraver un problème de liquidité préexistant, en fragilisant la trésorerie des entreprises, car un faible niveau de fonds propres va mécaniquement réduire son fonds de roulement.

5. Le niveau de liquidité dans une entreprise est ici mesuré par le ratio de liquidité restreinte. Ce ratio est égal au rapport de l'actif circulant (actifs les plus liquides du bilan) dont on retire les stocks (il reste alors les créances client et la trésorerie brute) sur le passif exigible à court terme (dettes à moins de 12 mois), soit les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes financières de court terme, etc. Une entreprise rencontre des difficultés de liquidité lorsque ce ratio est inférieur à 1.

Les TPE payant leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours d'achat accroissent leur probabilité de défaillance de 70 %, par rapport à celles qui les paient sans retard. Les retards de paiement fournisseur, s'ils améliorent la trésorerie des TPE concernées, signalent des difficultés financières pour honorer leurs engagements financiers de court terme avec leurs fournisseurs, difficultés pouvant conduire dans certains cas à la défaillance. Par contre, les délais de paiement client semblent moins influencer sur le risque de défaillance des TPE, ce qui relativise le risque de contagion induit par les difficultés des entreprises clientes [Dietsch *et al.*, 2020].

Enfin, au-delà des facteurs financiers évoqués ci-dessus, une faible rentabilité économique ou une évolution défavorable du chiffre d'affaires augmentent le risque de défaillance des TPE. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les TPE accusant un recul de leur chiffre d'affaires entre 2017 et 2018 voient leur probabilité de défaillance en 2019 s'accroître de 50 %, par rapport à celles enregistrant une croissance de leur chiffre d'affaires.

Outre les facteurs liés à la situation économique et financière de la TPE, des facteurs structurels liés au secteur, au nombre de salariés, à l'ancienneté et à la localisation géographique ont une influence significative sur son risque de défaillance (*annexe 2*). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, certains environnements, qu'ils soient sectoriels ou géographiques, apparaissent plus propices à la défaillance des TPE : par exemple, une TPE dans la construction a, toutes choses égales par ailleurs, près de 40 % de chances de plus de connaître une défaillance qu'une TPE dans le commerce. L'ancienneté de la TPE joue également sur le risque de défaillance : par rapport à des jeunes TPE, des TPE âgées de 6 à 10 ans connaissent un risque de défaillance inférieur de 30 %, et pour celles de plus de 10 ans d'ancienneté, il est inférieur de 40 %. Enfin, le nombre de salariés dans la TPE influence grandement le risque de défaillance : ainsi, par rapport à une TPE sans salarié, une TPE ayant 1 à 3 salariés voit son risque de défaillance multiplié par 2,1, et pour celle ayant 4 à 9 salariés, ce risque est multiplié par 2,5. Cela peut traduire le fait que les TPE sans salarié recourent moins à la procédure collective en cas de difficulté mais plutôt à des procédures à l'amiable, voire à de simples cessations volontaires, ce qui est impossible dès lors que l'entreprise a des salariés. ■

---

## Définitions

**Catégorie d'entreprise, entreprise, entreprise indépendante, entreprise individuelle (EI), groupe, micro-entrepreneur (régime du), micro-entreprises au sens fiscal, microentreprises (MIC), secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, société, société civile immobilière (SCI) :** cf. *Glossaire*.

**Besoin en fonds de roulement :** il représente les besoins de financement à court terme d'une entreprise résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle. Il est constitué par le montant des créances clients, augmenté du montant des stocks et diminué des dettes fournisseur. Lorsque le besoin en fonds de roulement est positif, l'entreprise doit financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme (par exemple, découverts bancaires). Lorsqu'il est négatif, aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagées peut alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.

**Capital social :** Le capital social est une somme apportée par les associés ou les actionnaires dans une société. Le capital social est fixé à la création, son montant minimum est de 1 € à l'exception des sociétés anonymes où le minimum est de 37 000 €. Toutefois ce capital peut être augmenté ou diminué au fil des années. Cette somme ne peut pas être restituée aux associés sauf en cas de dissolution de la société.

**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :** elle correspond à une SARL qui ne compte qu'un seul associé. Il s'agit d'une société unipersonnelle, et donc d'une forme juridique possible pour le créateur d'entreprise qui se lance seul dans son projet.

**Fonds de roulement :** il correspond à l'ensemble des ressources stables destinées à financer les actifs immobilisés (investissements). Il se calcule en faisant la différence entre le montant des ressources stables et celui des actifs immobilisés. L'excédent de fonds de roulement (fonds de roulement strictement positif) peut éventuellement servir à financer le besoin en fonds de roulement généré par le cycle d'exploitation de l'entreprise et sinon le surplus constituera sa trésorerie nette. Le déficit de fonds de roulement (fonds de roulement strictement négatif) traduit un déséquilibre de financement : les investissements ne sont pas intégralement financés par des ressources de long terme, ce qui impacte la trésorerie nette et la solvabilité de l'entreprise.

**Levier financier :** le taux d'endettement financier correspond à un ratio financier donnant le poids de l'endettement financier par rapport à ses capitaux propres. Il mesure dans quelle proportion l'entreprise est dépendante de ses créanciers et indique son niveau de solvabilité.

**Ressources stables :** elles correspondent aux ressources financières de long terme (les moins liquides). Elles rassemblent les fonds propres, les provisions pour risques et charges, les amortissements et les dettes financières à long terme (maturité supérieure à 1 an).

**Services aux entreprises :** ils désignent toutes les activités de services rendus aux entreprises et regroupent les activités scientifiques et techniques ainsi que les services administratifs et de soutien. Voir la nomenclature d'activité française NAF rév2. pour plus de détails sur ces activités.

**Services aux particuliers :** ils désignent toutes les activités de services rendus aux particuliers (mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle) et regroupent les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que les « autres activités de services » (réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ; autres services personnels). Voir la nomenclature d'activité française NAF rév2. pour plus de détails sur ces activités.

**Société à responsabilité limitée (SARL) :** il s'agit d'une forme de société commerciale qui permet aux associés de limiter leur responsabilité au montant de leurs apports. Une SARL doit être constituée par au moins 2 associés, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Le capital social est obligatoire, mais aucun minimum n'est fixé par la loi. Le capital social est réparti en parts sociales entre les associés, en proportion de leurs apports.

**Société par action simplifiée (SAS)** : il s'agit d'une société commerciale par action, au même titre que la SA ou la SCA, mais qui ne peut offrir ses actions au public ni les faire admettre sur un marché réglementé. La SAS se caractérise par sa souplesse juridique. Contrairement à la SARL, les associés sont libres d'aménager comme ils veulent certains points (condition des prises de décision collective, encadrement des cessions de titre, etc.).

**Société par action simplifiée unipersonnelle (SASU)** : il s'agit d'une SAS qui ne compte qu'un seul associé.

**Trésorerie** : elle désigne l'ensemble des sommes d'argent mobilisables à court terme, appelées aussi « disponibilités » : avoirs détenus en banque (compte créditeur chez l'établissement bancaire), sommes présentes en caisses et valeurs mobilières de placement (VMP). Il est d'usage de calculer la trésorerie nette des dettes financières à court terme (découverts bancaires et comptes courants d'associés). La trésorerie nette correspond également à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fond de roulement de l'entreprise.

---

---

### Pour en savoir plus

Altman E., "Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy", *Journal of Finance*, vol. 23, p. 589-609.

Bacheré H., « Les très petites entreprises, 2 millions d'unités très diverses », *Insee Focus* n° 24, mars 2015.

Blazy R., Combier J., « La défaillance d'entreprise : causes économiques, traitement judiciaire et impact financier », *Insee Méthodes* n° 72-73, décembre 1997.

Bazard C., « Les TPE françaises et leur accès au financement », *Trésor-Eco* n° 159, décembre 2015.

De Pastor R., « Les PME et TPE en France : une situation financière améliorée et un accès au crédit plus facile », *Bulletin de la Banque de France*, 226/7 – novembre/décembre 2019.

Dietsch M., Gonzalez O., « Les retards de paiement des clients impactent-ils la probabilité de défaillance des entreprises ? », *Bulletin de la Banque de France*, 227/8 – janvier/février 2020.

Observatoire du financement des entreprises (OFE), « Le financement des PME-TPE », décembre 2019.

Oseo, Observatoire des PME, « La défaillance des entreprises, étude sur données françaises entre 2000 et 2010 », *Regards sur les PME* n° 21, 2011.

Souquet C., « Activités immobilières : une croissance modeste, mais continue », *Insee Focus* n° 46, décembre 2015.

---

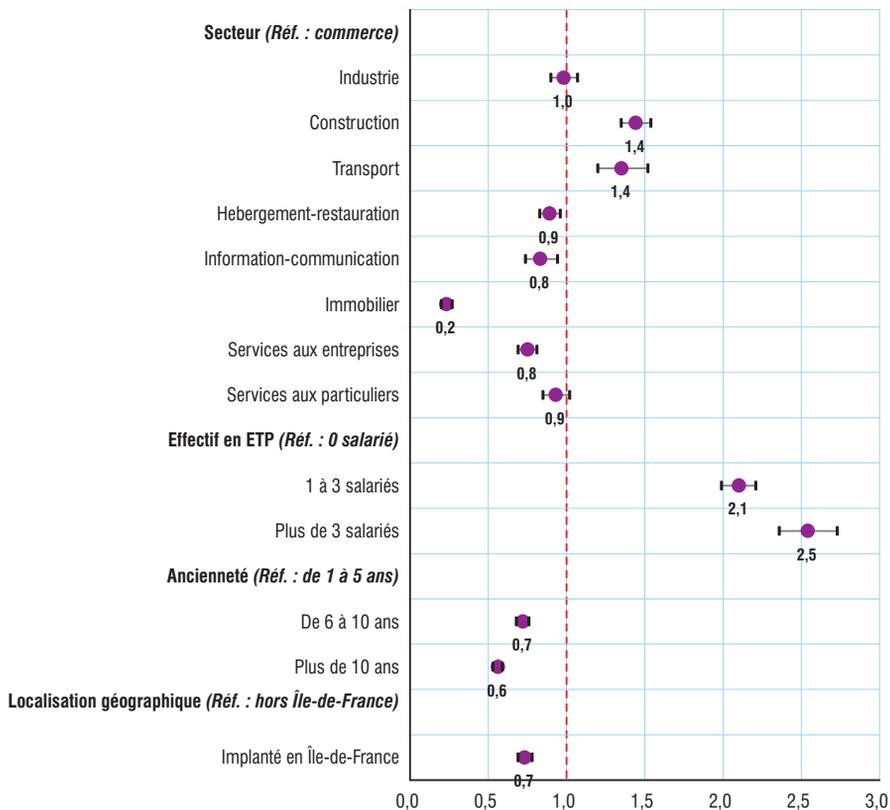
## Annexes

### 1. Variables retenues dans la modélisation de la probabilité de défaillance des TPE en 2019 à partir de leurs caractéristiques structurelles et financières en 2018

Nom	Définition	Modalités
<b>Caractéristiques structurelles de la TPE en 2018</b>		
Secteur		Industrie Construction Commerce (Réf.) Transports et entreposage Hébergement et restauration Information et communication Immobilier Services aux entreprises Services aux particuliers
Effectif en ETP		0 salarié (Réf.) 1 à 3 salariés Plus de 3 salariés
Ancienneté	Calculée par différence de millésimes	De 1 à 5 ans (Réf.) De 6 à 10 ans Plus de 10 ans
Localisation géographique		Implantée en Île-de-France (Réf.) Hors Île-de-France
<b>Indicateurs économiques et financiers de la TPE en 2018</b>		
Ratio de fonds propres (en %)	Capitaux propres / total du passif	Négatif De 0 à 50 % (Réf.) Plus de 50 %
Poids des intérêts (en %)	Charges d'intérêt/EBE	Négatif De 0 à 10 % (Réf.) Plus de 10 %
Ratio de liquidité restreinte	(Créances de court terme + trésorerie)/(dettes de court terme)	Moins de 1 (liquidité insuffisante) 1 ou plus (Réf.)
Délais de paiement client (en jours de CA)	(Encours de créances clients – avances reçues)/CA*360	Moins de 60 jours (Réf.) De 60 à 90 jours Plus de 90 jours
Délais de paiement fournisseur (en jours d'achat)	Encours de dettes fournisseur/achat*360	Moins de 60 jours (Réf.) De 60 à 90 jours Plus de 90 jours
Rentabilité économique (en %)	EBE/(immobilisations non financières + besoin en fond de roulement)	Négative De 0 à 10 % Plus de 10 % (Réf.)
Taux de croissance 2017/18 du chiffre d'affaires		Négatif ou nul Strictement positif (Réf.)

Note : la variable expliquée est ici dichotomique : elle vaut 1 si la TPE connaît une première défaillance (redressement ou liquidation judiciaires) en 2019 (depuis 2012), 0 sinon.

## 2. Odds ratios (ou rapports de cotes) mesurant l'influence des caractéristiques structurelles (secteur, taille, ancienneté, localisation) sur le risque de défaillance des TPE



Note : l'interprétation des rapports de cotes se fait par rapport à 1, au regard de la modalité de référence définie pour chaque variable. Seuls les rapports de cotes dont l'intervalle de confiance n'inclut pas 1 sont significatifs (au seuil de 5 %).

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de connaître une défaillance est 40 % plus élevée pour les TPE de la construction que pour les TPE du commerce.

Champ : France, TPE (encadré 1) présentes en 2017 et en 2018 dans le Fare.

Source : Insee, Esane (données individuelles), Banque de France, fichier des défaillances.

---

# Fiches thématiques

---





---

# Fiches thématiques

---

## Structure du système productif



## 1.1 Groupes de sociétés

**F**in 2018, 444 000 sociétés présentes sur le territoire français sont organisées sous forme de groupes de sociétés ou contrôlées par des collectivités publiques. Les 132 000 **groupes** ainsi constitués emploient 10,7 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit un peu moins de la moitié de l'ensemble des salariés des secteurs privé et public.

Les groupes implantés en France sont majoritairement de moyenne et petite taille. Avec les critères de taille d'entreprise de la loi de modernisation de l'économie (LME) appliqués à la partie des groupes implantés en France, seuls 295 groupes sont considérés comme de **grands groupes**, 5 700 sont de **taille intermédiaire**, 66 700, **moyens ou petits** et 59 500 sont des **microgroupes** (*figure 1*). Enfin, 65 % des groupes ont moins de trois sociétés sur le sol français et seuls 3 % en ont au moins dix. Par ailleurs, 85 % des **groupes** sont **franco-français**. Il s'agit majoritairement des plus petits et ils concentrent 37 % des salariés travaillant dans un groupe. Malgré la présence de nombreux petits groupes, le poids des grands groupes est prépondérant : les 295 grands groupes concentrent 41 % des salariés des groupes.

Les groupes dont l'**activité principale exercée** sur le sol français relève de l'industrie ou du commerce emploient 4,5 millions de salariés en France, soit 42 % des salariés des groupes (dont 24 % dans les seuls groupes industriels). C'est à peu près équivalent aux groupes de l'ensemble des services (41 %) (*figure 2*).

Les **entreprises** au sens économique sont construites sur la base des groupes. Par convention, les groupes constitués de plusieurs entreprises sont donc soit les plus grands groupes

sur le sol français, soit des groupes dont une partie n'appartient pas au **champ de la statistique structurelle d'entreprises**. Parmi les 132 000 groupes implantés en France, 99 000 (75 %) sont entièrement dans ce champ. 63 % des groupes sont mono-entreprise et 96 % en ont au plus trois (*figure 3*). Parmi l'ensemble des groupes, 67 000 groupes comptent des **sociétés financières** (*figure 4*). Ces 82 000 sociétés financières se situent dans les secteurs des *holdings* (76 %), des fonds de placement (10 %), de la gestion de fonds (9 %) et des autres intermédiaires monétaires (4 %). Elles sont en partie dans des groupes purement financiers : 501 groupes de plus de deux sociétés ne contiennent que des sociétés financières. La partie financière des groupes non financiers est en général réduite. Ainsi, 62 % des groupes n'ont aucun de leurs salariés dans des sociétés financières et seuls 5 % en ont plus de la moitié. En revanche, ces sociétés financières enregistrent une part importante du bilan comptable des groupes puisque dans 35 % des groupes non financiers, les sociétés financières détiennent plus de la moitié du total du bilan et dans 13 %, au moins les trois quarts.

Dans le cas de groupes dont une partie des sociétés est dans le secteur financier, agricole ou non marchand, la partie du groupe qui appartient au champ de la statistique structurelle d'entreprises peut avoir une catégorie inférieure à celle du groupe. Ainsi, avec 295 grands groupes dans l'ensemble de l'économie française, 267 grandes entreprises sont dans ce champ. Certains grands groupes (notamment bancaires) n'ont en effet qu'une entreprise de taille intermédiaire, voire une PME dans le champ retenu. ■

### Définitions

**Groupe, grand groupe, groupe de taille intermédiaire, groupe moyen ou petit, microgroupe, groupe franco-français, activité principale exercée, entreprises, champ de la statistique structurelle d'entreprises, sociétés financières** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « 123 000 groupes implantés en France en 2015, dont seuls 220 ont 5 000 salariés ou plus », *Insee Première* n° 1679, décembre 2017.

## 1. Principales caractéristiques des groupes de sociétés en 2018

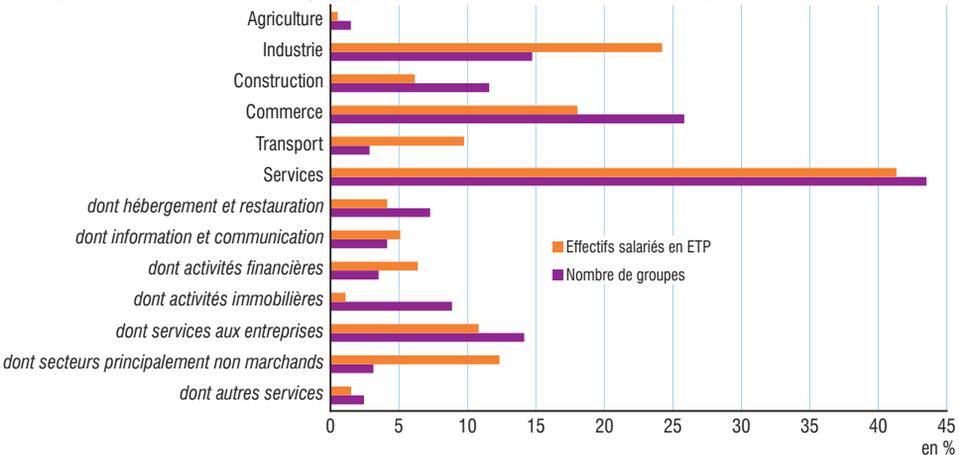
	Grands groupes	Groupes de taille intermédiaire	Groupes moyens et petits	Microgroupes	Ensemble
Nombre de groupes	295	5 683	66 658	59 499	<b>132 135</b>
Nombre de sociétés	35 344	67 165	213 841	127 263	<b>443 613</b>
Nombre d'entreprises	11 240	17 574	101 957	86 648	<b>217 419</b>
Effectifs salariés en ETP	4 376 907	3 513 323	2 540 511	308 793	<b>10 739 534</b>

Lecture : 59 499 microgroupes (effectif inférieur à 10 personnes et chiffre d'affaires ou total du bilan annuel inférieur ou égal à 2 millions d'euros) regroupent 86 648 entreprises, 127 263 sociétés et 308 793 salariés en équivalent temps plein (ETP).

Champ : groupes dont une société au moins est active en France en 2018.

Source : Insee, Lifi 2018, Sirius.

## 2. Répartition du nombre de groupes et des effectifs salariés en ETP par secteur en 2018

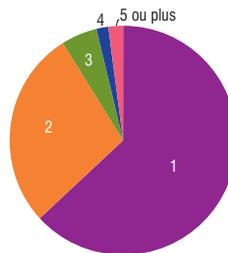


Lecture : en 2018, 14,7 % des groupes ont pour activité principale l'industrie. Ces groupes emploient 24,2 % du total des salariés en équivalent temps plein (ETP) employés dans les groupes en France.

Champ : groupes dont une société au moins est active en France en 2018.

Source : Insee, Lifi 2018.

## 3. Répartition des groupes selon le nombre d'entreprises par groupe en 2018



Lecture : en 2018, 63,1 % des groupes de sociétés ne contiennent qu'une entreprise, 28,0 % deux entreprises.

Champ : groupes dont une société au moins est active en France en 2018.

Source : Insee, Lifi 2018, Sirius.

## 4. Répartition des groupes selon leur appartenance au champ de la statistique structurelle d'entreprises en 2018

	Nombre de groupes	Nombre de sociétés dans le champ	Nombre de sociétés hors champ	Nombre de groupes contenant au moins une société financière	Nombre de sociétés financières
Totalement hors champ	2 579	0	4 793	845	902
En partie dans le champ	30 519	133 299	51 738	18 266	29 823
Totalement dans le champ	99 037	253 783	0	48 372	51 274
<b>Ensemble</b>	<b>132 135</b>	<b>387 082</b>	<b>56 531</b>	<b>67 483</b>	<b>81 999</b>

Lecture : 30 519 groupes contiennent à la fois des sociétés dans le champ de la statistique d'entreprises (133 299 sociétés) et hors champ (51 738). Parmi eux, 18 266 contiennent au moins une société financière et regroupent 29 823 (y compris holdings et auxiliaires financiers).

Champ : groupes dont une société au moins est active en France en 2018.

Source : Insee, Lifi 2018, Sirius.

## 1.2 Catégories d'entreprises

En 2018, 3,9 millions d'**entreprises** composent les secteurs marchands non agricoles et non financiers (incluant toutefois les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Le tissu productif marchand est fortement concentré. 269 **grandes entreprises** (GE) rassemblent 24 200 unités légales, emploient 3,5 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 27 % du total, et contribuent à 32 % de la valeur ajoutée (VA). À l'opposé, 3,8 millions de **microentreprises** (MIC) emploient 2,4 millions de salariés, soit 19 % du total et génèrent 20 % de la valeur ajoutée. Entre ces deux extrêmes, 5 700 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 148 100 **petites et moyennes entreprises** (PME hors MIC) emploient respectivement 25 % et 30 % des salariés en ETP et génèrent 26 % et 23 % de la VA (*figure 1*). L'emploi et la VA sont répartis de manière relativement équilibrée entre ces quatre catégories d'entreprises.

Parmi ces 3,9 millions d'entreprises, 600 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale : ainsi, 3,3 millions d'entreprises composent les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**. Parmi ces 3,3 millions d'entreprises, un million sont des micro-entrepreneurs ou des entreprises ayant opté pour le régime fiscal de la micro-entreprise (« micro-entrepreneurs et assimilés ») ; elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale). Ainsi, on dénombre 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers, hors régime fiscal

de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, 2,2 millions d'entre elles sont constituées d'une seule **unité légale**.

Sur ce périmètre, la répartition de l'emploi selon les catégories d'entreprises est proche de celle sur le champ complet, alors que la concentration est accentuée pour d'autres agrégats économiques : les GE et les ETI génèrent près des deux tiers de la VA, du chiffre d'affaires et des investissements corporels (*figure 2*). Ces deux catégories d'entreprises contribuent à 86 % des exportations, notamment car elles appartiennent fréquemment à un groupe international : c'est le cas pour l'ensemble des salariés des GE, pour 70 % des salariés des ETI mais pour seulement 14 % des salariés des PME hors microentreprises (*figure 3*).

Au sein de ces 2,3 millions d'entreprises, le secteur de l'industrie et plus encore celui des transports sont tous deux organisés autour de GE et d'ETI : ainsi, 90 GE emploient 32 % des salariés en ETP dans l'industrie et 1 738 ETI en emploient 35 % ; de même, 19 GE emploient à elles seules plus de la moitié des salariés dans les transports. *A contrario*, les différentes catégories d'entreprises ont un poids proche de la moyenne dans le commerce : une grande diversité d'acteurs couvre ce secteur, des GE multinationales jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services, la majorité des salariés travaillent dans des PME, y compris les microentreprises (56 %). Dans la construction, en dépit de la présence d'une quinzaine de GE, la place des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte (70 % des salariés) (*figure 4*). ■

### Définitions

**Catégorie d'entreprise** : quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008 1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

– les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

– les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;

– les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

**Entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, unité légale** : voir *Annexe Glossaire*.

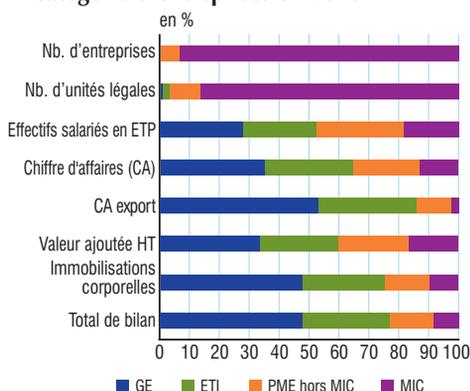
# Catégories d'entreprises 1.2

## 1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2018

	GE	ETI	PME hors MIC	MIC	Ensemble
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>					
Nombre d'entreprises	269	5 734	148 078	3 779 880	<b>3 933 961</b>
Nombre d'unités légales en France	24 154	58 840	276 442	3 831 207	<b>4 190 643</b>
Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP, en milliers)	3 528	3 248	3 849	2 421	<b>13 046</b>
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	376	305	276	236	<b>1 192</b>
<b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs</b>					
Nombre d'entreprises	257	5 412	139 286	2 135 424	<b>2 280 379</b>
Nombre d'unités légales en France	21 515	55 174	261 974	2 182 616	<b>2 521 279</b>
Effectifs salariés en ETP (en milliers)	3 389	3 018	3 584	2 248	<b>12 239</b>
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	1 344	1 151	858	495	<b>3 847</b>
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	401	251	87	19	<b>758</b>
Valeur ajoutée hors taxes (VAHT, en milliards d'euros)	364	288	258	180	<b>1 090</b>
Nombre moyen d'unités légales par entreprise	84	10	2	1	<b>1</b>
Effectif salarié moyen en ETP par entreprise	13 188	558	26	1	<b>5</b>
VAHT par salarié en ETP (en milliers d'euros)	107	96	72	80	<b>89</b>
Immobilisations corporelles par salarié en ETP (en milliers d'euros)	370	238	111	112	<b>215</b>
Salaire moyen brut par salarié en ETP (en milliers d'euros)	48	46	40	42	<b>44</b>
Taux d'exportation (en %)	29,8	21,8	10,1	3,8	<b>19,7</b>
Taux d'investissement (investissement corporel/VA) (en %)	21,7	20,9	14,6	18,6	<b>19,3</b>

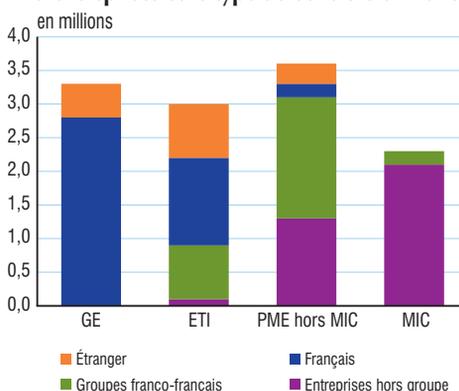
Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 2. Répartition de différents agrégats selon la catégorie d'entreprises en 2018



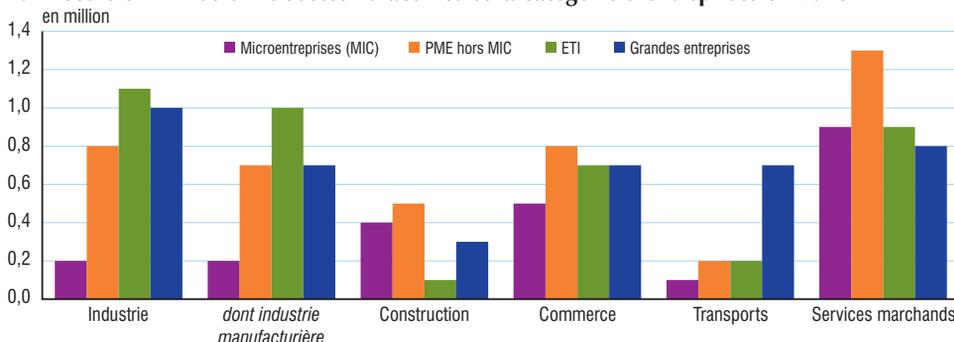
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 3. Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 4. Effectifs en ETP selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprises en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 1.3 ETI en France

En 2018, la France compte 5 400 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles emploient 3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), réalisent 30 % du chiffre d'affaires, 29 % des investissements et 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises (*figure 1*). En moyenne, elles emploient 560 salariés et comptent 10 unités légales. La quasi-totalité des ETI appartient à un groupe : seules 6 % des ETI sont indépendantes.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation vers l'industrie, en particulier l'industrie manufacturière, et par le poids des implantations étrangères. 35 % des salariés (en ETP) des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (36 % dans l'industrie) (*figure 2*), contre seulement 18 % dans les autres catégories d'entreprises (22 % dans l'industrie). Parmi les 2,7 millions de salariés (en ETP) de l'industrie manufacturière, 38 % sont employés par des ETI.

Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 33 % du chiffre d'affaires à l'export (*figure 3*). Sur les 5 400 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 26 % sont des **multinationales sous contrôle étranger** (30 % des grandes entreprises et 5 % des PME non microentreprises). Ces dernières emploient 841 000 salariés en ETP, soit 28 % des salariés des ETI, et représentent la moitié de l'emploi des implantations étrangères en France. À titre de comparaison, les **ETI multinationales sous contrôle français** emploient 1,3 million de salariés en ETP, soit 42 % des salariés des ETI. La moitié des salariés des ETI multinationales sous contrôle étranger travaillent dans l'industrie contre 41 % pour les ETI multinationales sous contrôle français. Les **ETI françaises**

n'emploient que 15 % de leurs salariés dans l'industrie.

Non seulement les ETI multinationales sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que celles sous contrôle français. Elles sont particulièrement présentes dans l'automobile, ainsi que dans la fabrication de machines et d'équipements, d'équipements électriques et dans l'industrie du papier et du carton, où les effectifs sont plus élevés que dans les ETI multinationales sous contrôle français. Dans les industries de la chimie, de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les effectifs des ETI multinationales sous contrôle étranger sont proches de celles sous contrôle français. Par ailleurs, les ETI multinationales sous contrôle français sont présentes dans les secteurs industriels traditionnels : l'agroalimentaire, le textile, l'habillement et le cuir, le travail du bois, mais aussi la pharmacie et la fabrication de produits métalliques.

Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Hors secteurs financier et immobilier, les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 757 salariés (en ETP) sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 612 (*figure 4*). Les ETI françaises en emploient 393 en moyenne. Les ETI multinationales sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié que celles sous contrôle français (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent également une plus forte valeur ajoutée par salarié. Les ETI sous contrôle étranger versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 13 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 46 % par rapport à ceux des ETI françaises. ■

### Définitions

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont celles qui occupent 250 à 4 999 salariés et qui comptabilisent un bilan inférieur à 2 milliards d'euros. Sont également ETI, des entreprises occupant entre 1 et 249 salariés et ayant : soit un chiffre d'affaires compris entre 50 millions et 1 500 millions d'euros et un total de bilan de plus de 43 millions d'euros, soit un chiffre d'affaires de plus de 1 500 millions d'euros et un total bilan compris entre 43 et 2 000 millions d'euros.

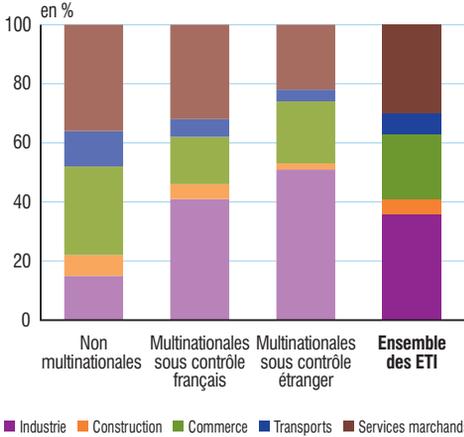
**ETI française, ETI multinationale sous contrôle français, ETI multinationale sous contrôle étranger** : voir *annexe Glossaire*.

## 1. Principales caractéristiques des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2018

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales en France	Effectifs salariés en ETP (en milliers)	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Immobilisations corporelles	Investissements corporels bruts hors apports	Total de bilan
ETI	5 412	55 174	3 018	1 151	251	288	719	60	2 121
Part dans l'ensemble des entreprises (en %)	0,2	2,2	24,7	29,9	33,1	26,4	27,4	28,7	29,5

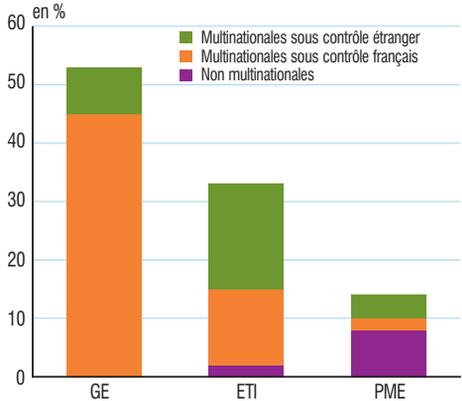
ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 2. Salariés en ETP des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle en 2018



Champ : France, entreprises de taille intermédiaire (ETI) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 3. Répartition des exportations françaises selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises (GE) selon le type de contrôle en 2018

	Nombre	Effectifs salariés en ETP (en milliers)	Effectifs salariés en ETP moyen par entreprise	Productivité apparente du travail (VAHT par salarié)	Immobilisations corporelles par salarié	Total des ressources par salarié	Salaire annuel moyen	Taux de marge (EBE/VAHT)	Taux d'exportation
<b>Ensemble</b>									
ETI françaises	2 183	858	393	70	160	342	37	23	6
ETI multinationales sous contrôle français	1 663	1 258	757	95	148	767	48	23	23
ETI multinationales sous contrôle étranger	1 371	839	612	114	211	684	54	24	33
GE françaises	5	32	6 435	126	82	209	51	33	1
GE multinationales sous contrôle français	170	2 792	16 422	104	372	1 043	46	26	32
GE multinationales sous contrôle étranger	78	524	6 717	119	186	669	60	17	25
<b>Industrie manufacturière</b>									
ETI françaises	330	114	344	75	146	334	37	25	20
ETI multinationales sous contrôle français	671	505	753	90	152	689	44	25	35
ETI multinationales sous contrôle étranger	633	428	676	107	234	614	50	25	45
GE multinationales sous contrôle français	55	589	10 716	125	306	1 558	58	26	60
GE multinationales sous contrôle étranger	25	139	5 550	137	326	1 348	58	18	49

Note : les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) de l'immobilier sont exclues car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxes, EBE : excédent brut d'exploitation.

Champ : France, GE et ETI des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 1.4 PME en France

En 2018, la France compte 3,9 millions de **petites et moyennes entreprises** marchandes non agricoles et non financières, y compris **microentreprises**. Parmi celles-ci, 3,8 millions sont des microentreprises, qui emploient 2,4 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 20 % de la valeur ajoutée. 148 000 PME hors microentreprises emploient 3,9 millions de salariés et réalisent 23 % de la valeur ajoutée. Au total, les PME emploient ainsi 6,3 millions de salariés (en ETP) et réalisent 43 % de la valeur ajoutée (*figure 1*).

Les microentreprises comptent 70 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires, contre 64 % pour l'ensemble des entreprises (secteurs marchands non agricoles et non financiers). 19 % de leurs salariés travaillent dans la construction contre 11 % en moyenne (*figure 2*). À l'inverse, l'industrie ne représente que 10 % des effectifs des microentreprises, contre 25 % en moyenne ; les industries alimentaires sont les plus représentées et dans une moindre mesure la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements) et les activités proches des services (réparation, imprimerie). Très présentes dans le commerce de détail et l'hébergement-restauration, un grand nombre de microentreprises s'adressent à un marché de proximité. 73 % d'entre elles n'ont aucun salarié (plus d'un tiers de celles-ci sont des **micro-entrepreneurs** ou des **micro-entreprises au sens fiscal**), 13 % en ont un, à temps partiel ou à temps plein, seules 14 % ont plus d'un salarié (en ETP).

Hors microentreprises, la moitié des PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent une valeur ajoutée supérieure à 1 million d'euros (*figure 3*). Elles comptent en moyenne 26 salariés (en ETP), 62 % ont moins de 20 salariés et seules 11 % emploient au moins 50 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories d'entreprises. Néanmoins, la construction et les industries de type traditionnel (textile, cuir, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques) y sont davantage représentées qu'en moyenne (14 % et 6 % contre 11 % et 4 %). Enfin, les activités scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien sont également plus présentes : 18 % des effectifs de ces PME contre 15 % en moyenne, notamment dans les activités juridiques et comptables, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et les activités d'architecture et d'ingénierie.

Les PME industrielles hors microentreprises ont davantage d'immobilisations corporelles que les autres PME et disposent en général de plus de ressources (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs) ; leur **taux de marge** est parmi les plus élevés au sein des PME (*figure 4*). Le **taux d'exportation** des PME industrielles est deux fois moins élevé que celui des ETI industrielles : alors que les grandes entreprises et les ETI de l'industrie manufacturière sont pratiquement toutes exportatrices, seules 55 % des PME industrielles le sont. ■

### Définitions

Les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ; parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

**Micro-entrepreneurs, micro-entreprises au sens fiscal, ratios** (taux de marge, taux d'exportation) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

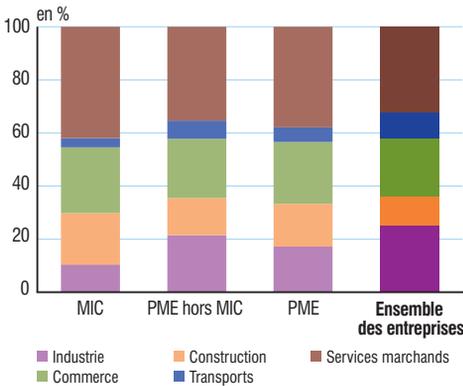
- *La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité*, dossier 2 de cet ouvrage.

## 1. Principales caractéristiques des PME en 2018

	Microentreprises	Part des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)	PME hors microentreprises	Part des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
<b>Secteurs marchands non agricoles et non financiers</b>				
Nombre d'entreprises	3 779 880	96,1	148 078	3,8
Nombre d'unités légales en France	3 831 207	91,4	276 442	6,6
Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP, en milliers)	2 421	18,6	3 849	29,5
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	236	19,8	276	23,1
<b>Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers</b>				
Nombre d'entreprises	2 135 424	93,6	139 286	6,1
Nombre d'unités légales en France	2 182 616	86,6	261 974	10,4
Effectifs salariés en ETP (en milliers)	2 248	18,4	3 584	29,3
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	495	12,9	858	22,3
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	19	2,5	87	11,4
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	180	16,5	258	23,6
Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)	252	9,6	398	15,2
Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)	33	15,9	38	17,9
Total de bilan (en milliards d'euros)	601	8,4	1 035	14,4

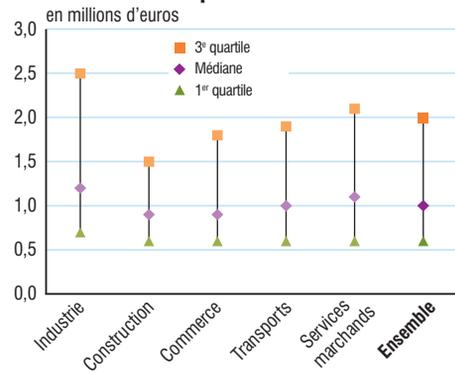
Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 2. Salariés en équivalent temps plein par secteur d'activité en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2018



Champ : France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2018

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Effectifs salariés en ETP (en milliers)	Effectif salarié moyen en ETP	VAHT par salarié	Immobilisations corporelles par salarié (en milliers d'euros par ETP)	Total des ressources par salarié en ETP (en milliers d'euros par ETP)	Salaires annuels moyens	Taux de marge (EBE/VAHT) (en %)	Taux d'exportation (en %)
Industrie	24	772	32	71	140	272	38	22	19
dont industrie manufacturière	23	728	32	68	95	220	38	19	21
Construction	23	501	22	64	51	220	35	17	1
Commerce	35	799	23	72	66	289	39	23	9
Transports	8	243	32	55	81	138	36	13	13
Services marchands	45	1 213	27	73	61	236	44	16	10
<b>Ensemble</b>	<b>136</b>	<b>3 529</b>	<b>26</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>247</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

Note : les actifs immobiliers sont atypiques, ce qui biaiserait les ratios au regard du capital productif des autres activités.

Champ : France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, É sane 2018 (données individuelles).

## 1.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises...

**E**n 2017, en France hors Mayotte, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture regroupent 1,5 million d'établissements employeurs pour 15,7 millions de salariés. Beaucoup d'entreprises, le plus souvent de petite taille, ne comprennent qu'un seul établissement. D'autres, notamment les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et les grandes entreprises (GE) sont constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. L'emploi se concentre dans les grands pôles urbains : 26 **zones d'emploi** sur 305 regroupent la moitié des salariés des secteurs marchands hors agriculture.

La zone d'emploi de Paris concentre 2,8 millions d'emplois salariés marchands non agricoles dont 940 000 dans de grandes entreprises. Celles-ci sont aussi très présentes dans les zones d'emploi de Lyon, Toulouse, Roissy, Lille, Bordeaux, Versailles-Saclay, Marseille et Nantes (de 170 000 salariés à Lyon à 80 000 salariés à Nantes) (*figure 1*). Ces 9 zones d'emploi (Paris compris) regroupent 44 % des emplois des grandes entreprises. Si les GE sont essentiellement localisées dans les grands pôles urbains et économiques, elles peuvent avoir un poids important dans des zones d'emploi de petite taille (moins de 10 000 salariés) : leurs établissements représentent 30 à 45 % de l'emploi à Bollène-Pierrelatte, Sablé-sur-Sarthe, Chinon, Bagnols-sur-Cèze, Gien ou Redon. En effet, les GE ont souvent plusieurs établissements, qui peuvent être dispersés sur le territoire, également dans des zones éloignées des principaux pôles économiques.

Les ETI sont souvent présentes dans les mêmes zones que les GE. Elles sont plus

implantées dans la moitié nord du pays, notamment sur la façade ouest dans les Pays de la Loire, en Bretagne, en Normandie ainsi que dans les Hauts-de-France. À l'est, elles sont présentes autour de Strasbourg, Dijon et à l'est de Lyon (*figure 2*). Les ETI participent aussi au dynamisme de l'emploi en dehors des grands pôles. Ainsi, elles rassemblent plus de 30 % des salariés dans une trentaine de zones d'emploi dont la plupart ont moins de 25 000 emplois.

Les PME ont un poids relatif important dans presque toutes les zones d'emploi. Dans les trois quarts d'entre elles, elles offrent plus de 30 % de l'emploi salarié (*figure 3*). Dans quelques cas, elles comptent pour moins de 25 % : là où sont très présentes les grandes entreprises (Versailles-Saclay, Sablé-sur-Sarthe, Roissy, Bollène-Pierrelatte, Cherbourg en Cotentin, Toulouse et Paris) ou les ETI (Château-Thierry).

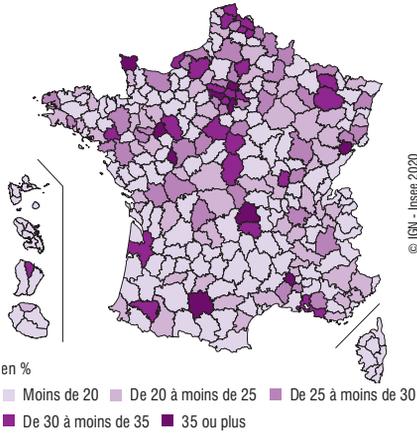
Les microentreprises regroupent moins de 20 % de l'emploi salarié dans une majorité de zones d'emploi. Leur poids est néanmoins important dans les DOM, en Corse et dans le sud de la France métropolitaine, en raison d'une part de la présence moins forte des ETI et GE, et d'autre part de l'importance du tourisme sur les zones balnéaires et dans les stations de ski (*figure 4*). Il est important aussi dans des zones rurales situées, par exemple, en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche par emploi salarié minimise le poids réel des microentreprises dans l'économie : elle ne tient pas compte des non salariés (chefs d'entreprise, indépendants, professions libérales, etc.) qui exercent au sein des 3,8 millions d'établissements non employeurs. ■

### Définitions

**Catégories d'entreprises** : dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et dans chaque zone d'emploi seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés. Voir *annexe Glossaire*.

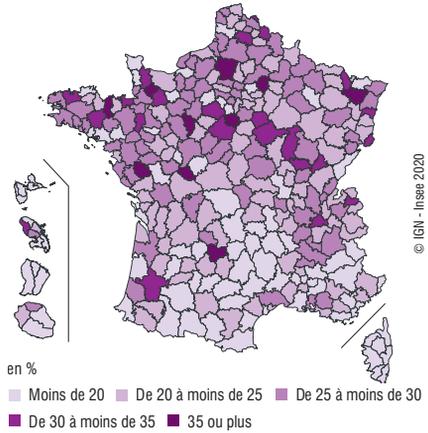
**Zones d'emploi** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

**1. Part des grandes entreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi**



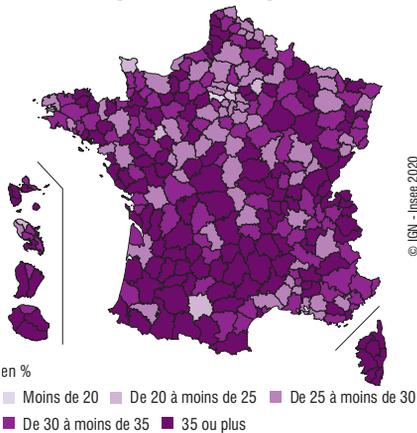
Note : dans chaque zone d'emploi, ce sont les salariés des établissements appartenant à des grandes entreprises qui sont pris en compte.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.  
 Source : Insee, Lifi, Flores 2017.

**2. Part des entreprises de taille intermédiaire dans l'emploi marchand par zone d'emploi**



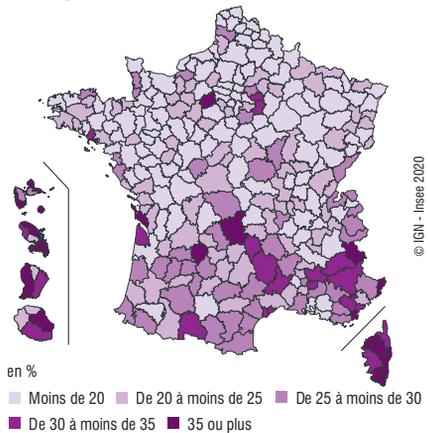
Note : dans chaque zone d'emploi, ce sont les salariés des établissements appartenant à des ETI qui sont pris en compte.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.  
 Source : Insee, Lifi, Flores 2017.

**3. Part des petites et moyennes entreprises, hors microentreprises, dans l'emploi marchand par zone d'emploi**



Note : dans chaque zone d'emploi, ce sont les salariés des établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) qui sont pris en compte.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.  
 Source : Insee, Lifi, Flores 2017.

**4. Part des microentreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi**



Note : dans chaque zone d'emploi, ce sont les salariés des établissements appartenant à des microentreprises qui sont pris en compte.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.  
 Source : Insee, Lifi, Flores 2017.

## 1.6 Créations d'entreprises

En 2019, dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 815 300 entreprises ont été créées, soit 124 000 de plus qu'en 2018. Le nombre total de créations d'entreprises augmente ainsi de 18 % par rapport à 2018 et atteint un nouveau record. Cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations de **micro-entrepreneurs** (+ 24 %), avec 520 300 immatriculations, soit 64 % de l'ensemble des créations d'entreprises. Les créations d'**entreprises individuelles** classiques croissent de façon plus modérée (+ 9 %), de même que les créations de **sociétés** (+ 9 %) (*figures 1 et 2*).

En 2019, les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité. Le secteur des activités spécialisées scientifiques, techniques et de soutien est le premier contributeur à la hausse globale (32 500 créations de plus qu'en 2018, soit + 20 %), les créations de ce secteur se faisant pour 68 % sous le régime du micro-entrepreneur. Avec 197 200 nouvelles entreprises, le secteur représente ainsi 24 % de l'ensemble des créations. Cet essor est principalement le fait des activités des sièges sociaux et conseils de gestion : + 12 700 créations soit + 19 % par rapport à 2018.

Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale est celui des autres activités de services aux ménages (17 900 créations de plus qu'en 2018, soit + 28 %), les créations de ce secteur se faisant pour 80 % sous le régime du micro-entrepreneur. Cette hausse est largement portée par les autres services personnels (+ 8 600 créations) qui incluent notamment le coaching, en essor ces dernières années. Au total, 81 200 nouvelles entreprises ont été créées en 2019 dans les autres

activités de services aux ménages, soit 10 % de l'ensemble des créations de l'année.

En 2019, les sociétés par actions simplifiées (SAS) représentent 63 % des sociétés créées. Leur part était de 61 % en 2018 et 2017. Si la part des SAS à associé unique ou unipersonnelles est stable au sein des créations de sociétés (37 % en 2019, comme en 2018 et 2017), leur part au sein des créations de SAS reste majoritaire (59 %) (*figure 3*).

En 2019, les secteurs privilégiés par les entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs) lors de leur immatriculation sont les activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien (25 % des immatriculations), le commerce (14 %) et l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (13 %). Les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans, comme en 2018. La part des moins de 30 ans se stabilise : elle est de 38 % en 2019 comme en 2018 contre 37 % en 2017. Elle atteint 68 % dans le secteur des transports et de l'entreposage. Les femmes sont à l'initiative de 40 % des immatriculations de 2019. Quasi-absentes de la construction, et très peu présentes dans les transports et entreposage, elles sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (75 %), les autres services aux ménages (72 %), l'industrie (55 %) et l'enseignement (52 %) (*figure 4*).

En 2017, le taux de création d'entreprises, défini comme le rapport entre le nombre de créations de l'année et le nombre total d'entreprises actives durant l'année, est de 10 % en France dans l'économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés *holdings*, contre 15,6 % au Portugal et 6,7 % en Allemagne (*figure 5*). ■

### Avertissement

En septembre 2020, le partage entre créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur et créations d'entreprises individuelles classiques a été corrigé pour les années 2015 à 2019, sans modification du nombre total de créations d'entreprises individuelles ni du nombre total de créations tous types d'entreprises confondus. Cette fiche n'est donc pas comparable avec celles des éditions précédentes.

### Définitions

**Micro-entrepreneur, entreprise individuelle, société** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- « Les créations d'entreprises en 2019 : l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Première* n° 1790, janvier 2020.

# Créations d'entreprises 1.6

## 1. Nombre d'unités légales fin 2018 et entreprises créées en 2019

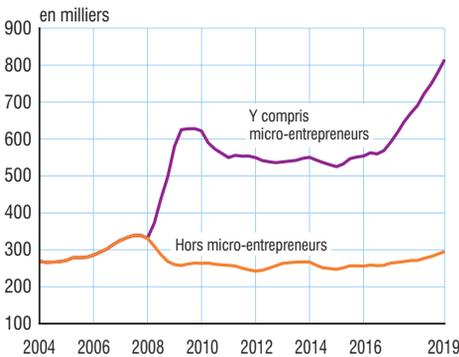
en milliers

	Nombre d'unités légales au 31 décembre 2018			Créations d'entreprises en 2019	
	Ensemble	Sociétés	Entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs)	Ensemble	dont micro-entrepreneurs
Industrie	307,2	183,6	123,6	38,1	26,3
Construction	656,4	369,8	286,6	79,3	44,4
Commerce	906,5	529,8	376,7	119,2	72,7
Transports et entreposage	175,3	85,2	90,0	83,1	67,8
Hébergement et restauration	325,0	223,6	101,4	38,7	16,4
Information et communication	193,9	117,8	76,0	41,2	26,8
Activités financières et d'assurance	182,2	157,1	25,1	20,3	3,6
Activités immobilières	225,3	168,8	56,5	32,1	13,8
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	930,8	458,3	472,5	197,2	133,3
Enseignement, santé humaine et action sociale	686,5	97,3	589,2	84,9	50,3
Autres activités de services	411,6	118,5	293,1	81,2	64,9
<b>Ensemble</b>	<b>5 000,6</b>	<b>2 509,8</b>	<b>2 490,8</b>	<b>815,3</b>	<b>520,3</b>

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

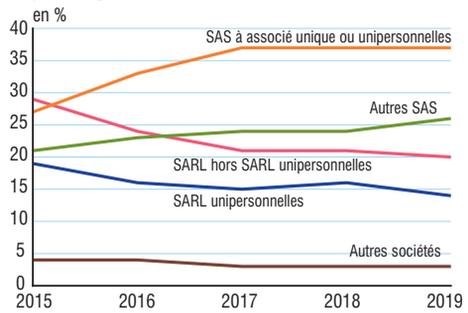
## 2. Créations annuelles d'entreprises



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

## 3. Répartition des sociétés créées par forme juridique de 2015 à 2019

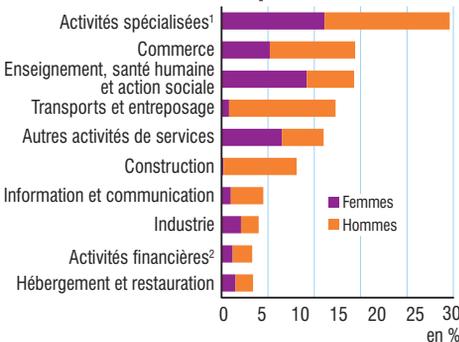


Lecture : en 2019, 14 % des sociétés créées sont des SARL unipersonnelles.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

## 4. Répartition des entrepreneurs individuels immatriculés en 2019 par sexe et secteur



1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien.

2. Activités financières et d'assurance, activités immobilières.

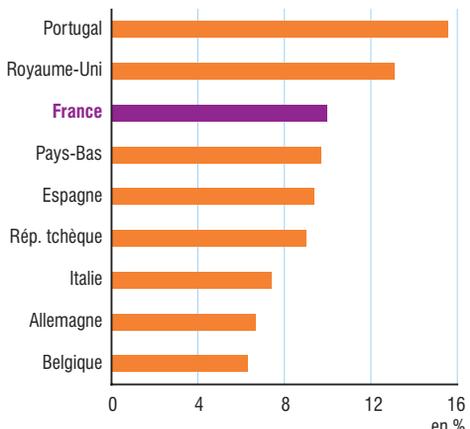
Lecture : parmi l'ensemble des immatriculations d'entrepreneurs individuels

de 2019, 9 % ont été réalisés par des hommes dans le commerce.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

## 5. Taux de création d'entreprises en Europe en 2017



Champ : économie marchande hors agriculture et hors activités de holding.

Source : Eurostat.

## 1.7 Créateurs d'entreprises

Parmi les entreprises classiques (hors **micro-entrepreneurs**) créées au premier semestre 2018, les créateurs sont principalement d'anciens salariés du privé (37 %), des chômeurs (20 %) et des indépendants (18 %) (figure 1). La part des femmes dans la création d'entreprises reste stable à 29 %. Elles sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (66 %) et les autres activités de services aux ménages (52 %), mais sont très peu présentes dans la construction (6 %). En 2018, 51 % des créateurs classiques démarrent avec moins de 8 000 euros, et 13 % démarrent sans aucun moyen financier (figure 2). Dans le secteur de l'hébergement et la restauration, le montant des investissements initiaux est plus élevé : 59 % des projets ont nécessité au moins 16 000 euros d'apport initial. Les créateurs d'entreprises de 2018 sont le plus souvent seuls à l'origine du projet de création (68 %).

Parmi les micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018, six sur dix ont commencé une activité avant la fin de l'année civile. Parmi eux, 57 % en ont fait leur activité principale. Pour les créations sous le régime du micro-entrepreneur en activité principale, les chômeurs sont les plus nombreux (37 % des créateurs), devant les salariés du secteur privé (31 %) et les personnes sans activité professionnelle (14 %). Pour celles en activité de complément, les créateurs sont d'abord des salariés du privé (45 %), loin devant les chômeurs (17 %), les étudiants ou scolaires (14 %) et les personnes sans activité (11 %). Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une activité permettant de générer un complément de revenu en valorisant une compétence. Les micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 sont plus jeunes que leurs prédécesseurs : 36 % ont moins de

30 ans contre 27 % en 2010. La proportion d'étudiants ou scolaires a triplé depuis 2010, atteignant 13 % en 2018. Les micro-entrepreneurs de 2018 sont également plus diplômés : 46 % ont un diplôme du supérieur, contre 41 % en 2014 et 38 % en 2010 (figure 3).

Parmi les créateurs d'entreprises de 2018 (y compris micro-entrepreneurs) actifs à la fin de l'année, 13 % utilisent au moins une plateforme numérique pour être mis en relation avec leur client. Cette proportion est plus importante pour les micro-entrepreneurs (16 %) que pour les entrepreneurs classiques (10 %). Le secteur des transports est le plus concerné : 53 % des nouvelles entreprises de 2018 utilisent une telle plateforme (figure 4). Parmi les micro-entrepreneurs travaillant par l'intermédiaire d'une plateforme, 29 % ont principalement créé leur entreprise dans ce but.

Trois ans après leur création en 2014, 75 % des entreprises classiques sont pérennes, soit 3 points de plus que la génération 2010. La situation est plus favorable pour les créations de sociétés dont 83 % sont toujours actives en 2017, contre 63 % pour les entreprises individuelles classiques. La pérennité est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (84 %), les transports et entreposage (81 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (80 %).

Sous le régime de l'auto-entrepreneur, 36 % de ceux immatriculés en 2014 sont toujours actifs trois ans après leur création, soit 6 points de plus que pour la génération 2010. Cette hausse s'explique par une plus grande proportion d'auto-entrepreneurs ayant démarré une activité économique (66 % contre 62 %), et par une pérennité plus élevée de ceux ayant démarré une activité économique (54 % contre 48 %). ■

### Avertissement

En septembre 2020, le partage entre créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur et créations d'entreprises individuelles classiques a été corrigé pour les années 2015 à 2019. Ceci a impacté la précision des résultats de l'enquête Sine relative aux créateurs d'entreprise de la génération 2018.

### Définitions

**Dispositif Sine** (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : il permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil des entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises classiques et un pour les auto-entrepreneurs (devenus micro-entrepreneurs fin 2014).

**Micro-entrepreneur** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- « Statistiques de créations d'entreprises. Correction du partage entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques », *Communiqué de presse*, Insee, septembre 2020.
- « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : trois ans après, 36 % sont actifs », *Insee Première* n° 1765, juillet 2019.
- « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1751, avril 2019.

# Créateurs d'entreprises 1.7

## 1. Situation professionnelle avant immatriculation des créateurs d'entreprises

en %

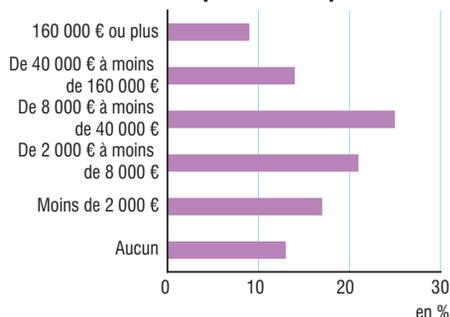
	Créations d'entreprises classiques au premier semestre 2018	Micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 ayant démarré une activité économique...	
		... principale	... de complément
Indépendant ou à votre compte	18	6	3
Chef d'entreprise salarié, PDG	12	2	2
Agent de la fonction publique	4	2	8
Salarié du secteur privé	37	31	45
<i>dont CDD, intérimaires et intermittents</i>	2	6	6
Chômeur	20	37	17
Étudiant ou scolaire	4	8	14
Sans activité professionnelle	5	14	11
<i>dont retraités</i>	1	1	7
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les créateurs d'entreprises classiques au premier semestre 2018, 18 % ont déclaré être indépendants ou à leur compte juste avant la création.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Micro-entrepreneurs 2018 et enquête Sine 2018.

## 2. Moyens investis pour démarrer par les créateurs d'entreprises classiques de 2018

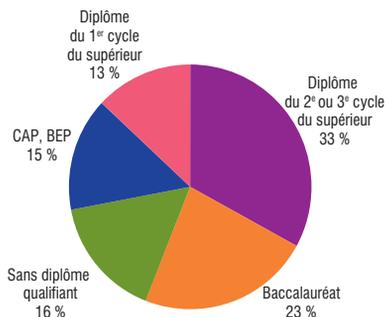


Lecture : 13 % des créateurs d'entreprises classiques du premier semestre 2018 ont démarré sans aucun moyen financier.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2018.

## 3. Diplôme des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018

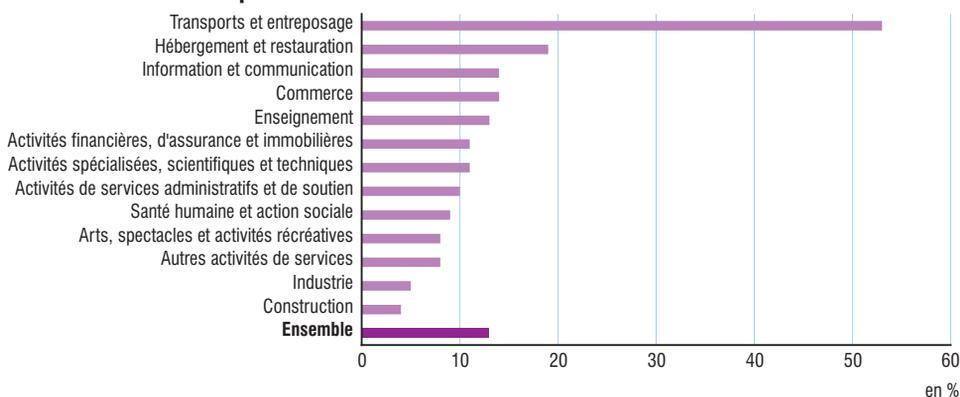


Lecture : 16 % des micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 n'ont aucun diplôme qualifiant.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Micro-entrepreneurs 2018.

## 4. Part des entreprises créées au premier semestre 2018 utilisant une plateforme numérique de mise en relation par secteur d'activité



Lecture : 53 % des entreprises immatriculées au premier semestre 2018 dans le secteur des transports et de l'entreposage utilisent une plateforme numérique de mise en relation.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Micro-entrepreneurs 2018 et enquête Sine 2018.



---

# Fiches thématiques

---

Activité, emploi et coûts salariaux



## 2.1 Valeur ajoutée

En 2019, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 2 157 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de 2,8 % par rapport à 2018, après + 2,6 % l'année précédente. Les entreprises en France – sociétés financières, sociétés non financières et entreprises individuelles – génèrent plus des deux tiers de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie (69 %).

Entre 1990 et 2019, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue relativement peu : la part des entrepreneurs individuels a perdu 5,5 points, en faveur des ménages (+ 3,0 points) et des sociétés non financières (+ 2,5 points) (*figure 1*).

En 2019, 35 % de la VA est générée par les **branches** de l'information et communication, des activités immobilières, des services aux entreprises et des services aux particuliers et 18 % de la VA est produite par les branches du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Viennent ensuite les services principalement non marchands (22 %) et l'industrie (13 %) (*figure 2*). Sur les neuf dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (21 % de la VA en 1990). En contrepartie, la part des services principalement marchands non financiers est passée de 45 % en 1990 à 53 % en 2019.

Entre 2009 et 2019, la part de la branche de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale recule légèrement en France (– 0,8 point). C'est également le cas en Espagne et au Royaume-Uni (*figure 3*). Dans l'UE à 28, cette part augmente de 0,9 point sur la même période. La plus forte hausse est observée en Irlande (+ 10,5 points) et la plus

forte baisse à Malte et en Roumanie (– 4,7 et – 4,3 points).

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (13,5 % de la VA en 2019) et en retirant les subventions correspondantes (1,1 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2019, la rémunération des salariés représente 57,6 % de la valeur ajoutée (– 0,3 point par rapport à 2009) et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 33,5 % (+ 1,7 point par rapport à 2009). Entre 2009 et 2019, la part du **revenu mixte** des entrepreneurs individuels diminue de 1,0 point, et celle des subventions d'exploitation augmente de 1,1 point (*figure 4*). En 2019, sur les seules sociétés non financières, la part des rémunérations du travail diminue de 2,1 points. Elle retrouve presque son niveau de 2008, après avoir nettement augmenté pendant la crise (+ 3,3 points entre 2007 et 2014), puis diminué en 2015 (– 1,0 point). Le partage de la valeur ajoutée entre rémunération du travail et du capital s'était peu modifié entre 1990 et 2007 (– 1,6 point).

Au niveau européen, en 2019, la valeur ajoutée en volume de l'Italie reste encore inférieure à celle de 2008 (– 2,3 %). Au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, elle est supérieure de plus de 10 % à celle de 2008 (respectivement + 15,7 %, + 13,9 % et + 11,2 %). En Espagne, elle, dépasse depuis trois ans son niveau de 2008 (+ 6,5 % en 2019) (*figure 5*). ■

### Définitions

**Valeur ajoutée** (VA) : elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes.

**Secteurs institutionnels, branche, produit intérieur brut** (PIB), **revenu mixte** : voir annexe *Glossaire*

## 1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2019

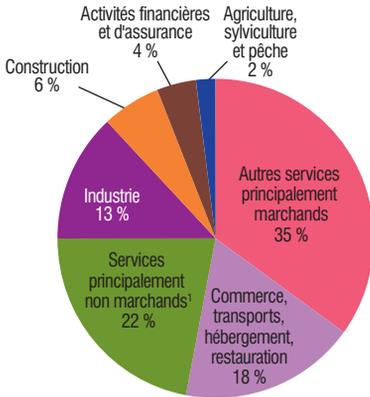
	1990	1995	2000	2005	2015	2018	2019	Prix courants 2019 (en milliards d'euros)
	(en %)							
Sociétés non financières	56,3	55,5	56,2	56,8	57,0	58,0	58,8	1 267,5
Sociétés financières	5,7	4,7	5,0	4,4	4,9	4,6	4,4	95,5
Administrations publiques	17,2	18,9	18,1	18,1	18,5	18,1	18,0	387,3
Entrepreneurs individuels	11,7	9,8	9,3	8,6	6,6	6,3	6,2	133,2
Ménages (hors entrepreneurs individuels) <sup>1</sup>	7,9	9,7	9,9	10,6	11,3	11,2	10,9	235,8
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	1,7	1,8	37,8
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>100,0</b>	<b>2 157,1</b>						

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

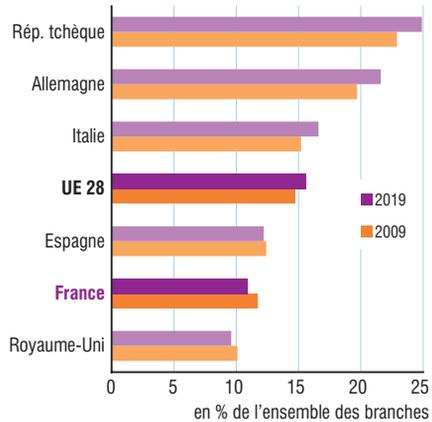
## 2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2019



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 3. Part de la valeur ajoutée de la branche industrie manufacturière en Europe



Source : Eurostat (extraction des données le 22/04/2020).

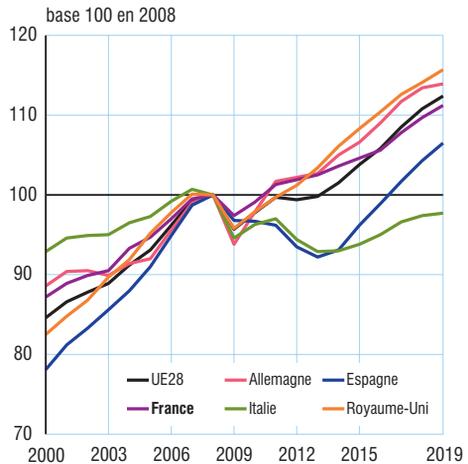
## 4. Partage de la valeur ajoutée à prix courants

	1990	2000	2009	2019
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,6	56,7	57,9	57,6
Salaires et traitements bruts	41,1	41,6	42,7	43,1
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,5	15,1	15,2	14,5
Excédent brut d'exploitation	31,6	31,9	31,8	33,5
Impôts sur la production	3,7	4,5	5,0	5,6
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,5	-2,4
Revenu mixte brut des entrepreneurs individuels	9,1	7,9	6,8	5,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	(en milliards d'euros)			
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>943,9</b>	<b>1 326,3</b>	<b>1 750,1</b>	<b>2 157,1</b>
Impôts sur les produits <sup>1</sup>	124,1	169,3	203,1	291,9
Subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-16,8	-23,3
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 053,5</b>	<b>1 478,6</b>	<b>1 936,4</b>	<b>2 425,7</b>

1. TVA, impôts sur les importations, TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 5. Valeur ajoutée brute en volume



Source : Eurostat (extraction des données le 24/04/2020).

## 2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2018, le taux de marge est de 25,7 % sur l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 18,4 % et 32,6 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (64,2 %) (*figure 1*).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, l'industrie, avec un taux de marge de 28,2 % et un **taux d'investissement** de 19,3 %, a une rentabilité économique de seulement 6,1 %. *Contrairement*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 19,1 % et 9,9 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,2 % contre 7,2 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,3 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (3,9 points), les services aux entreprises (3,0 points) et la construction (2,2 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat

de son entreprise sans retenir de charges de personnel (*figure 2*).

En 2018, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses recule légèrement (- 0,8 point). La croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+ 2,5 %) a été moins soutenue que la hausse des frais de personnel (+ 3,5 %). La masse salariale et les cotisations sociales ont crû quasiment au même rythme (+ 3,6 % et + 3,4 %). Le taux du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) est passé de 7 % à 6 % en 2018. Étant donné que la créance de CICE peut être comptabilisée par les entreprises en moindre charge de personnel, la baisse du taux de CICE au titre des salaires versés en 2018 contribue mécaniquement à diminuer l'EBE et donc le taux de marge des entreprises. À l'exception de la construction et de l'information-communication, le taux de marge recule dans l'ensemble des secteurs. Les reculs les plus marqués ont lieu dans les transports (- 2,5 points), l'hébergement-restauration (- 1,3 point), l'immobilier (- 1,3 point) et les services aux particuliers (- 1,2 point) : dans les transports, la valeur ajoutée a reculé (- 1,2 %), tandis que les frais de personnel ont progressé (+ 2,1 %) et dans les trois autres secteurs les frais de personnel ont crû nettement plus vite que la valeur ajoutée.

En 2018, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses recule quelle que soit la taille de l'entreprise. Le recul le plus marqué concerne les **grandes entreprises** (GE) (- 2,4 points) (*figure 3*). Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 14,5 % et 21,9 %. Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1<sup>er</sup> **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3<sup>e</sup> quartile) se situe entre 29 et 37 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 49 points (*figure 4*). ■

### Définitions

La **valeur ajoutée** (VA) est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

**Taux de marge, entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), **grandes entreprises** (GE), **médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

# Taux de marge 2.2

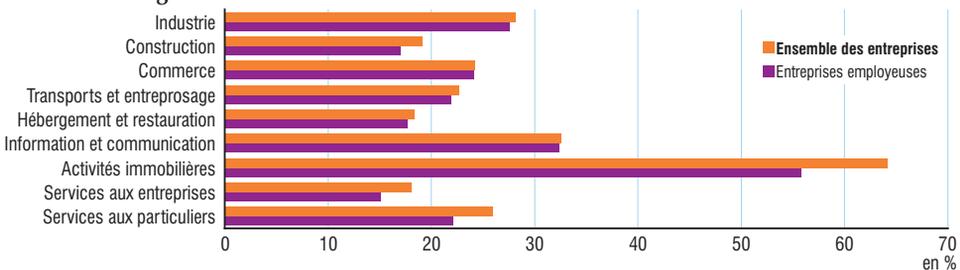
## 1. Taux de marge en 2018

en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	287,2	206,3	80,9	28,2
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>238,5</i>	<i>179,8</i>	<i>58,7</i>	<i>24,6</i>
Construction	95,6	77,3	18,3	19,1
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	187,4	142,0	45,4	24,2
Transports et entreposage	84,3	65,2	19,1	22,7
Hébergement et restauration	42,3	34,5	7,8	18,4
Information et communication	91,1	61,4	29,7	32,6
Activités immobilières	38,0	13,7	24,4	64,2
Autres services principalement marchands	190,4	154,4	36,0	18,9
<b>Ensemble</b>	<b>1 016,3</b>	<b>754,8</b>	<b>261,5</b>	<b>25,7</b>

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.  
Source : Insee, É sane.

## 2. Taux de marge en 2018 selon le secteur d'activité



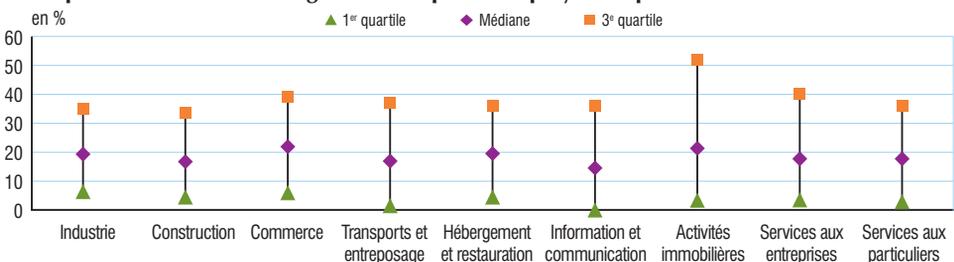
Champ : France, entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses en 2017 et 2018 selon leur taille



Champ : France, entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, ayant déclaré une valeur ajoutée aux coûts des facteurs strictement positive.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2018



Champ : France, entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, ayant déclaré une valeur ajoutée aux coûts des facteurs strictement positive.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2.3 Emploi

Au 31 décembre 2018, en France (hors Mayotte), 28,1 millions de personnes sont en emploi. Près de la moitié, soit 13,8 millions, sont en emploi dans le **secteur tertiaire marchand**. Avec 8,6 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,7 million) et l'agriculture (0,7 million). Neuf personnes en emploi sur dix sont salariées. Cette part est légèrement plus faible dans la construction (81 %) et nettement plus limitée dans l'agriculture où l'emploi non-salarié est majoritaire (61 %) (*figure 1*). Dans tous les secteurs, le contrat à durée indéterminée (CDI) reste le contrat de référence pour les salariés (85 % des salariés). Il est moins élevé dans l'agriculture (70 %), où 24 % des salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD), contre seulement 10 % en moyenne. L'intérim est plus répandu dans la construction et l'industrie (8 %) que dans l'ensemble des secteurs (3 %) (*figure 2*). Les femmes représentent 48 % des personnes en emploi. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), moins présentes dans l'industrie (29 %) et l'agriculture (11 %). Dans la plupart des secteurs, de deux à trois femmes sur dix travaillent à temps partiel, à l'exception de l'industrie (15 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 31 % ont 50 ans ou plus. L'agriculture est le secteur comptant la plus grande part de seniors, avec 45 % des personnes en emploi âgées de 50 ans ou plus (*figure 3*).

En 2019, l'emploi salarié augmente de 287 000, une hausse plus importante qu'en 2018 (+ 154 000), mais légèrement inférieure à celle de 2017 (+ 333 000). Si cette accélération s'observe dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie (+ 11 000 en 2019 après + 13 000 en 2018), elle est particulièrement marquée dans le tertiaire marchand (+ 200 000 après + 121 000) (*figure 4*). Dans ce secteur, l'intérim continue à se contracter

très légèrement (- 3 000 après - 27 000). Le transport et l'entreposage (+ 16 000) et l'information-communication (+ 20 000) demeurent bien orientés, tandis que le commerce (+ 39 000 après + 21 000), les services aux entreprises (+ 67 000 après + 38 000) et l'hébergement-restauration (+ 46 000 après + 20 000) accélèrent.

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand augmente en 2019 pour la première fois depuis 2016 (+ 28 000 après - 6 000 en 2018) marquant notamment la fin d'une période de forte baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Le secteur retrouve sa tendance de long terme. Entre fin 2000 et fin 2016, l'emploi salarié y progressait en effet chaque année (le tertiaire non marchand étant le seul secteur à ne pas avoir perdu d'emploi pendant la crise de 2008).

Après plusieurs années de baisse continue à la suite de la crise de 2008 (- 212 000 entre fin 2008 et fin 2016), l'emploi salarié dans la construction croît depuis 2017 et accélère en 2019 (+ 45 000 après + 27 000 en 2018). Depuis 2017, ce secteur est celui dont la croissance de l'emploi salarié est la plus dynamique (+ 7 % sur la période, soit 92 000 créations nettes d'emploi).

Dans l'industrie, l'emploi salarié progresse de 11 000 en 2019, soit quasiment autant qu'en 2018 (+ 13 000). Avant cette reprise amorcée en 2017, le secteur perdait des emplois chaque année depuis 2000. Au total, les emplois salariés diminuent dans l'industrie (- 964 000 emplois salariés hors intérimaires entre fin 2000 et fin 2016, soit 24 % des effectifs). Au cours de cette période, l'emploi intérimaire utilisé dans l'industrie (41 % de l'ensemble des intérimaires fin 2016) a également diminué et a servi d'ajustement pendant la crise de 2008-2009. En 2018, le tertiaire est devenu le principal employeur d'intérimaires, une tendance confirmée en 2019 (44 % contre 36 % dans l'industrie fin 2019) (*figure 5*). ■

### Avertissement

La présente fiche propose une ventilation de l'emploi par secteur (industrie, construction, etc.). Ces secteurs ont été déterminés à partir de l'activité principale des établissements et non à partir de l'activité principale de l'entreprise telle qu'elle est définie dans le reste de l'ouvrage (vision économique de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), tenant compte de l'organisation en groupe de sociétés).

### Définitions

**Secteur tertiaire marchand** : commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

**Secteur tertiaire non marchand** : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

## 1. Emploi au 31 décembre 2018

en milliers

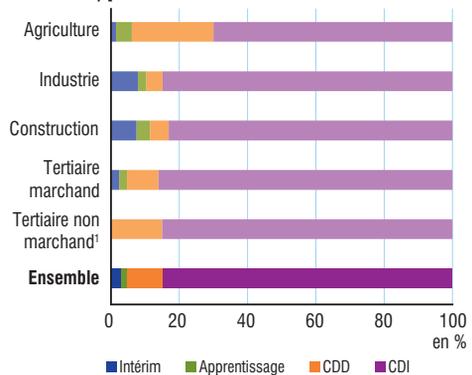
	Emploi total	Emploi salarié	Emploi non salarié
Agriculture	653	254	400
Industrie	3 298	3 152	147
Construction	1 691	1 369	322
Tertiaire marchand	13 836	12 337	1 499
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	8 637	8 058	579
<b>Ensemble</b>	<b>28 115</b>	<b>25 169</b>	<b>2 946</b>

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Note : données provisoires.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

## 2. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2018



1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Note : les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi salarié de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

## 3. Structure des emplois selon le secteur en 2018

en %

	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans ou plus
		Ensemble	Parmi les femmes		
Agriculture	27,0	13,9	24,0	16,5	45,1
Industrie	28,9	6,2	14,6	18,4	29,5
Construction	11,5	6,0	24,8	18,6	27,9
Tertiaire marchand	46,7	19,5	30,2	21,5	28,2
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	68,9	25,2	31,2	14,6	34,2
<b>Ensemble</b>	<b>48,3</b>	<b>18,5</b>	<b>29,3</b>	<b>18,8</b>	<b>30,6</b>

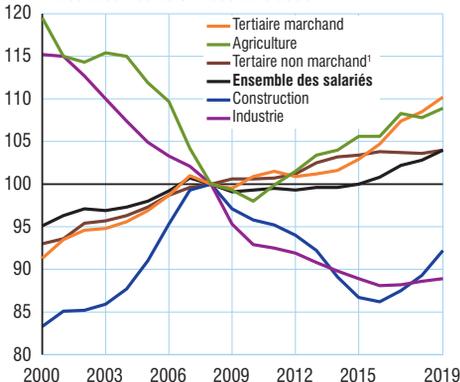
1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

## 4. Évolution de l'emploi salarié marchand

indice base 100 au 31 décembre 2008



1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

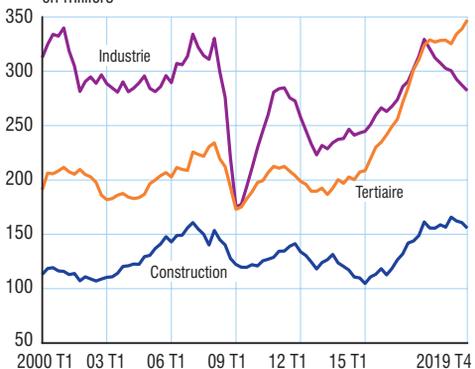
Note : données provisoires pour 2018 et 2019.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi de 15 ans ou plus

Source : Insee, Estimations d'emploi.

## 5. Emploi intérimaire par secteur utilisateur

en milliers



Champ : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires.

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

## 2.4 Coût du travail et salaires

En 2019, dans l'Union européenne (UE), la France occupe la quatrième position des pays ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 36,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous du Danemark, mais au-dessus de la Suède et de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est inférieur à celui de l'Allemagne (39,1 euros contre 41,2) (*figure 1*). En 2019, le coût horaire ralentit légèrement en France après avoir crû plus fortement en 2018. Les modifications des mesures d'allègement du coût du travail ont contribué à l'augmentation de ce dernier en 2018 (en particulier, le taux de **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) appliqué en métropole est passé de 7 % à 6 %). La poursuite de cette hausse en 2019, bien que moins soutenue, s'explique notamment par l'augmentation des taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé.

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2019, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 45,9 % du salaire brut (*figure 2*). Cette part est plus faible dans la construction (42,1 %) que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de cotisations sociales plus importants.

En 2017, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 37 000 euros par an (*figure 3*). Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (57 600 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (52 200 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 200 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2019, le Smic est un peu plus revalorisé que l'année précédente (+ 1,5 % après + 1,2 %), le chômage continue de baisser tandis que l'inflation ralentit dans le sillage du cours du pétrole. Dans ce contexte, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants accé- lère légèrement (+ 1,7 % en moyenne annuelle après + 1,5 % en 2018) (*figure 4*). Il en est de même du **salaire moyen par tête** (SMPT), qui – contrairement au SMB – prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification : + 1,9 % en 2019 après + 1,7 % en 2018 et en 2017. Le SMPT a été soutenu notamment au premier trimestre 2019 par le dispositif de **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa), dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018. Dans un contexte d'inflation modérée, le pouvoir d'achat du SMPT augmente légèrement, pour retrouver son évolution de 2017 (+ 0,8 %).

Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé, avec 24,6 euros par heure (*figure 5*). Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark. ■

### Définitions

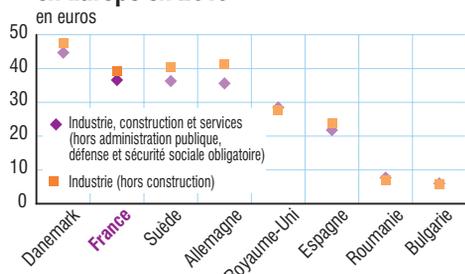
**Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), salaire brut, salaire mensuel de base (SMB), salaire moyen par tête (SMPT), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- Voir les publications Eurostat sur le site [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)

# Coût du travail et salaires 2.4

## 1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2019



Note : tous les pays ne sont pas représentés, la France occupe le 4<sup>e</sup> rang par ordre décroissant des coûts horaires dans l'UE à 28.

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

## 2. Coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2019

	Coût horaire		Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
	dont salaires et traitements		
	en euros		
Industrie	39,1	26,7	46,4
dont manufacturière	38,6	26,2	47,3
Construction	33,4	23,5	42,1
Services marchands	37,0	25,4	46,1
<b>Ensemble (hors services marchands)</b>	<b>37,3</b>	<b>25,5</b>	<b>45,9</b>

Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

## 3. Salaire brut annuel moyen en ETP en 2017 dans le secteur privé

en milliers d'euros

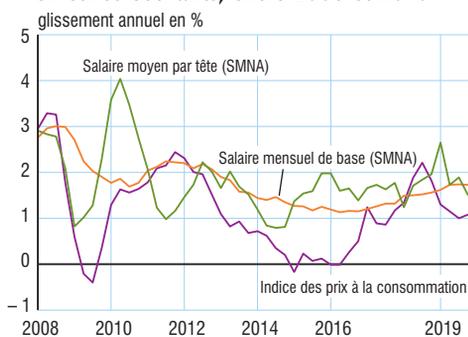
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,2	42,5	29,4	31,7	27,2	<b>41,6</b>
Construction	59,4	37,9	29,2	28,8	24,1	<b>33,6</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	64,6	36,2	25,4	27,5	24,5	<b>33,9</b>
Transports et entreposage	62,3	37,6	30,3	29,1	25,5	<b>35,1</b>
Hébergement et restauration	46,7	32,0	23,5	25,6	23,5	<b>26,2</b>
Information et communication	60,2	37,3	33,2	34,7	28,3	<b>52,2</b>
Activités financières et d'assurance	83,0	41,5	33,1	36,3	27,2	<b>57,6</b>
Activités immobilières	62,8	35,4	29,2	28,6	25,3	<b>38,9</b>
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	67,2	35,8	27,4	26,6	23,3	<b>37,2</b>
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	55,3	32,7	24,8	24,0	14,1	<b>29,7</b>
Autres activités de services	50,1	34,2	24,7	26,7	21,6	<b>31,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>66,2</b>	<b>37,1</b>	<b>26,4</b>	<b>29,1</b>	<b>23,6</b>	<b>37,0</b>

Note : les DADS étant remplacées progressivement par les DSN, les données 2017 ne sont pas complètement comparables avec les années antérieures.

Champ : France, salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et données sociales nominatives (DSN) 2017.

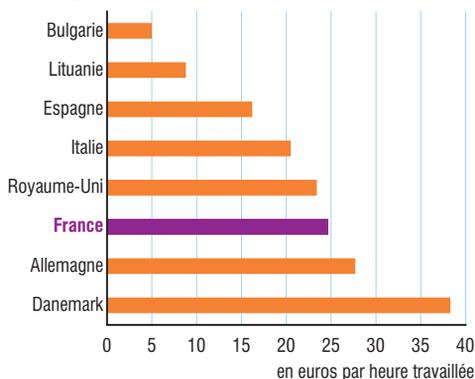
## 4. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2019



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête Acemo.

## 5. Salaires horaires bruts moyens en Europe en 2019



Champ : salariés (y compris apprentis) des entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs B à S (sauf O) de la NAF rev. 2 : industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.



---

# Fiches thématiques

---

Mondialisation, compétitivité  
et innovation



## 3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices

En 2019, le déficit du **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France se réduit (- 69,0 milliards d'euros après - 73,1 milliards en 2018) (*figure 1*). Les achats d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés diminuent en valeur, contribuant à la baisse de la **facture énergétique** après deux années consécutives de hausse (- 0,9 milliard après + 6,4 milliards en 2018 et + 7,6 milliards en 2017).

En 2019, le déficit des échanges des hydrocarbures bruts et de l'industrie extractive s'élève à - 33,8 milliards d'euros (*figure 2*). Il retrouve son niveau de 2017, après un déficit plus marqué en 2018 (- 38,3 milliards). Les échanges de produits de l'informatique-électronique, des équipements électriques et machines industrielles, de la construction automobile et de l'habillement-cuir-textile sont également déficitaires, mais dans une moindre ampleur.

En revanche, l'aéronautique est nettement excédentaire : + 30,8 milliards d'euros en 2019, un niveau atteint pour la première fois au cours des quinze dernières années. L'excédent dans les échanges de parfums et de cosmétiques atteint 12,5 milliards (+ 10,3 % par rapport à 2018) : les exportations progressent (+ 1,4 milliard) alors que les importations sont quasi stables (+ 0,3 milliard). Les échanges agroalimentaires sont toujours excédentaires (+ 7,8 milliards après + 6,8 milliards en 2018). En effet, l'excédent des échanges de produits des industries agroalimentaires augmente, tout comme celui des autres échanges agroalimentaires, porté par une nouvelle hausse des exportations des produits de la

culture et de l'élevage (+ 0,8 milliard après + 1,0 milliard en 2018).

En 2018, 193 100 entreprises exportent, soit 8,5 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers (*figure 3*). Elles ont déclaré un chiffre d'affaires à l'exportation de biens et services de 758 milliards d'euros, représentant 28,2 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices.

Le **taux d'exportation** des entreprises exportatrices est plus élevé dans l'industrie (44,4 %) et les transports et l'entreposage (25,1 %). Il est plus faible dans le commerce (16,1 %), mais le montant total des exportations (137 milliards) en fait le deuxième secteur exportateur. En particulier, 83,0 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros, dont le taux d'exportation atteint 21,9 % ; en revanche, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (7,0 %) et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (7,0 %).

Pour l'essentiel, les exportations sont le fait d'un nombre très restreint d'entreprises : en 2018, les 50 premières entreprises quant au chiffre d'affaires à l'exportation concentrent 45 % du total des exportations et les 500 premières en réalisent 73 % (*figure 4*).

Les **firmes multinationales** (FMN) réalisent 90 % du total des exportations, dont 60 % pour celles **sous contrôle français** (*figure 5*). Les **groupes franco-français** (40 milliards d'euros d'exportations) et les **entreprises indépendantes** (42 milliards) ont un poids faible face aux 676 milliards des firmes multinationales. ■

### Définitions

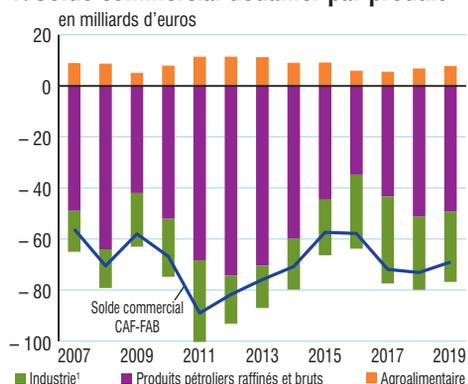
**Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, taux d'exportation, firme multinationale (FMN), firme multinationale sous contrôle français (étranger), groupe franco-français, entreprise indépendante** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes de la nation en 2019 », *Insee Résultats*, mai 2020.
- « L'industrie manufacturière en 2017 – Des créations d'emploi malgré une croissance en demi-teinte », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.
- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Site internet de la Direction générale des douanes et droits indirects : Le kiosque.

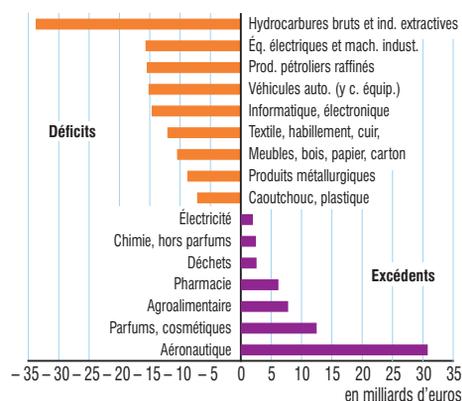
# Échanges extérieurs et entreprises exportatrices 3.1

## 1. Solde commercial douanier par produit



1. Hors industrie agroalimentaire et produits pétroliers.  
 Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 ; France à partir de 2014.  
 Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

## 2. Principaux excédents ou déficits en 2019



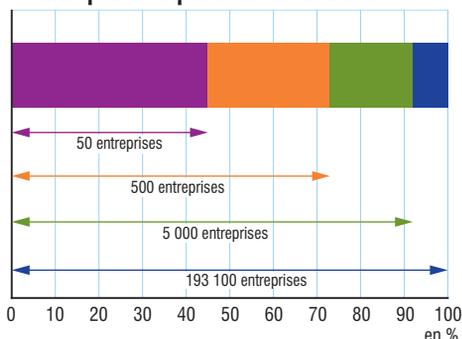
Champ : France, ensemble des biens produits  
 Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

## 3. Entreprises exportatrices en 2018

	Nombre d'entreprises exportatrices	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen¹ (en %)
Industrie	29 301	16,5	492	44,4
Commerce	65 145	13,1	137	16,1
Transports et entreposage	8 040	8,2	44	25,1
Services aux entreprises	41 318	8,8	42	21,9
Autres secteurs	49 247	4,8	43	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>193 051</b>	<b>8,5</b>	<b>758</b>	<b>28,2</b>

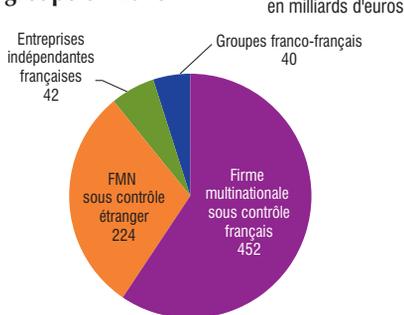
1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.  
 Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Répartition du CA à l'export des entreprises exportatrices en 2018



Lecture : les 50 entreprises portant les plus fortes exportations réalisent 45 % du chiffre d'affaires à l'exportation.  
 Champ : France, entreprises exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 5. Répartition du CA à l'export selon le type de groupe en 2018



Lecture : 452 milliards d'euros du chiffre d'affaires à l'exportation sont réalisés par des entreprises dépendant d'une firme multinationale (FMN) sous contrôle français.  
 Champ : France, entreprises exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3.2 Mondialisation et firmes multinationales

En 2018, en France, les **firmes multinationales** représentent 1 % des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Toutefois, elles emploient 49 % des salariés en France et génèrent 56 % de la valeur ajoutée brute produite sur le territoire français (*figure 1*).

En 2017, à l'étranger, 38 % des salariés des **firmes multinationales sous contrôle français** travaillent dans l'Union européenne (UE) et 62 % dans le reste du monde. Les filiales en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne représentent 50 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis regroupent les effectifs les plus importants devant la Chine et le Brésil. 38 % des salariés des filiales sous contrôle français implantées à l'étranger travaillent dans les services, 37 % dans l'industrie.

Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 1 247 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans leurs filiales à l'étranger (51 % de leur chiffre d'affaires mondial). Elles y emploient 6 millions de salariés, soit plus de la moitié de leurs effectifs totaux.

Parmi elles, les grandes firmes multinationales regroupent 46 % des filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises. La moitié de ces grandes firmes sont implantées dans au moins 14 pays étrangers. Elles réalisent 83 % du chiffre d'affaires et emploient 78 % des effectifs des filiales françaises à l'étranger. À l'opposé, les firmes multinationales sous contrôle français de taille petite ou moyenne ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires et 3 % des salariés à

l'étranger (*figure 2*). Elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en France.

L'implantation en France des **firmes multinationales sous contrôle étranger** correspond le plus souvent à des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI). L'industrie manufacturière concentre le plus d'emploi sous contrôle étranger (32 %), devant le commerce (23 %). Les firmes multinationales sous contrôle étranger emploient 1,6 million de salariés en France.

Au total, en 2017, 108 pays étrangers contrôlent des entreprises en France. Parmi eux, 16 représentent 95 % de l'emploi en France sous contrôle étranger. Les pays européens en concentrent 55 %, au premier rang desquels l'Allemagne avec 324 400 emplois (intérim compris), suivie par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Belgique. Hors Union européenne, les multinationales sous contrôle américain totalisent le plus d'emplois en France (532 800 intérim compris), puis viennent la Suisse, le Japon et bien plus loin le Canada (*figure 3*).

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers** (IDE). En 2018, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 54 % du PIB de la France. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales sous contrôle français investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Le stock d'investissements étrangers en France représente 30 % du PIB de la France en 2018 (*figure 4*). ■

### Définitions

**Catégorie d'entreprises, entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), firme multinationale, firme multinationale sous contrôle français (étranger), investissement direct étranger** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises de taille intermédiaire concentrent 45 % de l'emploi sous contrôle étranger en France », *Insee Focus* n° 167, novembre 2019.
- « 160 firmes multinationales françaises concentrent 83 % du chiffre d'affaires total à l'étranger », *Insee Focus* n° 174, décembre 2019.

# Mondialisation et firmes multinationales 3.2

## 1. Répartition des entreprises selon le type de contrôle en 2018

	Entreprises		Salariés en ETP en France		Valeur ajoutée au coût des facteurs	
	Nombre total (en milliers)	Part (en %)	Effectif total (en millions)	Part (en %)	Ensemble (en milliard d'euros)	Part (en %)
Entreprises indépendantes	2 136,0	93,7	3,5	28,5	252	24,8
Entreprises organisées en groupes de sociétés	144,4	6,3	8,8	71,5	764	75,2
Groupes franco-français	118,1	5,2	2,8	22,8	193	19,0
Firmes multinationales	26,3	1,2	6,0	48,8	571	56,2
sous contrôle français	12,3	0,5	4,4	35,8	403	39,6
sous contrôle étranger	14,0	0,6	1,6	13,0	169	16,6
<b>Ensemble</b>	<b>2 280,4</b>	<b>100,0</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 016</b>	<b>100,0</b>

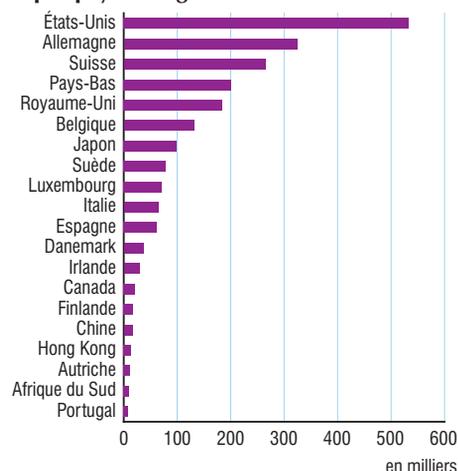
Lecture : en 2018, 26 300 firmes multinationales emploient 6,0 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 48,8 % des salariés en France.  
 Champ : entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et régime fiscal de la micro-entreprise.  
 Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

## 2. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français en 2017 selon leur taille

	Filiales à l'étranger		Salariés des filiales à l'étranger		Chiffre d'affaires consolidé réalisé par les filiales à l'étranger		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Nombre (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	19,8	45,5	4 649	77,6	1 037	83,2	14
Firmes multinationales de taille intermédiaire	15,8	36,2	1 151	19,2	188	15,1	3
Firmes multinationales de taille petite et moyenne	8,0	18,3	191	3,2	22	1,8	1
<b>Ensemble</b>	<b>43,6</b>	<b>100,0</b>	<b>5 992</b>	<b>100,0</b>	<b>1 247</b>	<b>100,0</b>	<b>2</b>

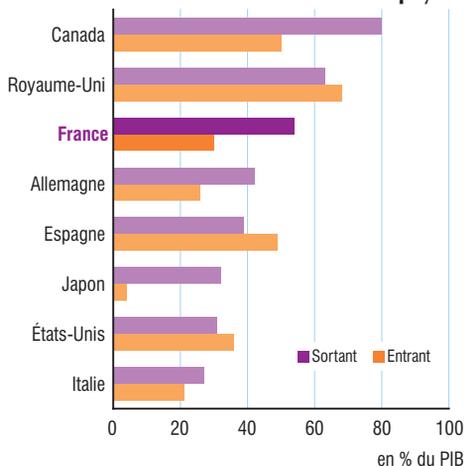
Note : le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.  
 Lecture : en 2017, la moitié des firmes multinationales françaises de taille intermédiaire sont implantées dans au moins 3 pays étrangers.  
 Champ : firmes multinationales sous contrôle français, hors services non marchands et banques.  
 Source : Insee, *Ofats 2017*.

## 3. Emplois en France sous contrôle étranger par pays d'origine en 2017



Lecture : 532 800 emplois en France (intérim compris) sont dans une entreprise multinationale sous contrôle américain.  
 Champ : France, firmes multinationales sous contrôle étranger, relevant des secteurs marchands non agricoles et non financiers.  
 Source : Insee, *Lifi 2017*, *Ésane* (données individuelles).

## 4. Stock d'investissements directs étrangers entrant et sortant en 2018 selon le pays



Note : niveau total de l'investissement direct étranger en fin d'année. Le stock d'investissements étrangers en France représente 30 % du PIB de la France en 2018, contre 32 % en 2017 selon la même source.  
 Champ : ensemble des secteurs.  
 Source : OCDE, *FDI statistics database*.

## 3.3 Investissement

**E**n 2018, l'**investissement corporel brut hors apports des entreprises** (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** s'élève à 210,3 milliards d'euros. Il progresse de 5,2 % (en valeur) par rapport à 2017, plus vite que la valeur ajoutée hors taxes (+ 2,6 %). Le **taux d'investissement** s'établit à 19,3 %, en très légère progression par rapport à 2017 (+ 0,5 point) (*figure 1*).

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (62,9 milliards d'euros), dont 19,4 milliards d'euros dans l'énergie, puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication, secteur dans lequel 70 % des investissements sont concentrés dans les télécommunications. Au sein de l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 37,4 milliards d'euros d'investissements, grâce notamment à l'agroalimentaire (8,3 milliards), à la fabrication de matériels de transport (6,1 milliards d'euros), à la fabrication d'équipements électriques, électroniques informatiques et de machines (4,2 milliards d'euros), à la métallurgie (4,1 milliards d'euros), à l'industrie chimique (3,8 milliards d'euros) et à l'industrie du caoutchouc (3,7 milliards d'euros).

En 2018, sur les 2,3 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), 1,0 million ont réalisé des investissements, soit 46 %. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 100 % des **grandes entreprises** (GE), 98 % des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 90 % des **PME** hors microentreprises. En revanche, moins de la moitié des **microentreprises** (MIC) investissent (43 %) (*figure 2*). Ces proportions sont structurelles et évoluent peu. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services, d'investir rarement après son installation, les investissements sont une nécessité pour les plus grosses structures.

Les montants investis par les MIC sont faibles, en raison notamment du niveau de leur activité. Pour un quart d'entre elles, leur dépense d'investissement est inférieure à 1 500 euros ; et pour une sur deux, elle est inférieure à 5 000 euros. Le montant investi médian des PME hors microentreprises est huit fois supérieur à celui des microentreprises ; celui des ETI l'est 484 fois plus. Pour les GE, le montant médian de l'investissement s'élève à 70 millions d'euros (*figure 3*).

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : parmi les entreprises ayant investi en 2018, 2 % d'entre elles réalisent chacune un investissement supérieur à 500 000 euros et concentrent à elles seules 88 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ; à l'opposé, 59 % d'entre elles réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros et ne comptabilisent que 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports (*figure 4*).

Sur la base des comptes nationaux annuels, le taux d'investissement des entreprises non financières dans la zone euro est quasi stable en 2018 (+ 0,2 point). Il progresse très légèrement en France, en Allemagne et en Italie, plus nettement en Espagne (+ 1,3 point). Hors zone euro, il recule au Royaume-Uni (- 0,8 point). En 2018, parmi ces pays, seule la France a retrouvé son niveau de 2007 ; dans les autres pays, le taux d'investissement en 2018 est toujours en retrait par rapport au niveau de 2007 : - 3,7 points en Espagne, - 2,1 points au Royaume-Uni, - 1,7 point en Italie et - 0,2 point en Allemagne (*figure 5*).

Les taux d'investissement varient selon les pays en raison notamment de la structure des économies nationales. Ainsi, le taux particulièrement élevé de l'Espagne jusqu'en 2007 tenait au poids de l'immobilier. L'investissement y chute considérablement à partir de 2007 avec l'éclatement de la « bulle immobilière ». Depuis 2012, il repart à la hausse. ■

### Définitions

**Investissements corporels bruts hors apport, entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, taux d'investissement, grandes entreprises** (GE), **entreprises de taille intermédiaire** (ETI), **PME, microentreprises** (MIC) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- Voir vue d'ensemble dans cet ouvrage.
- « 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

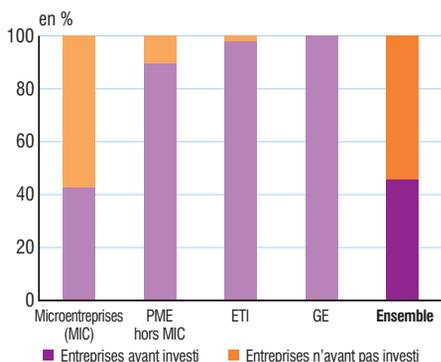
## 1. Investissement et taux d'investissement en 2018

en milliards d'euros

	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement (en %)
Industrie	62,9	305,2	20,6
dont industrie manufacturière	37,4	256,1	14,6
Construction	9,9	99,4	10,0
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	23,2	216,3	10,7
Transports et entreposage	24,7	88,1	28,0
Hébergement et restauration	8,7	44,3	19,6
Information et communication	13,6	95,2	14,3
Activités immobilières	39,5	43,9	90,0
Autres services principalement marchands	27,9	197,8	14,1
<b>Ensemble</b>	<b>210,3</b>	<b>1 090,2</b>	<b>19,3</b>

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

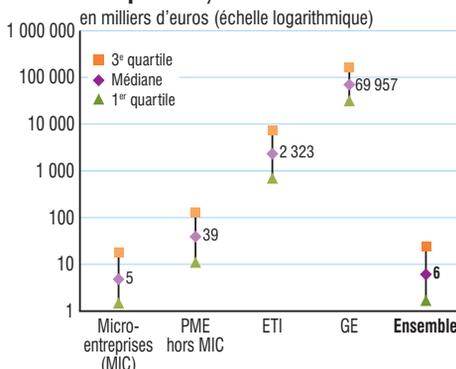
## 2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

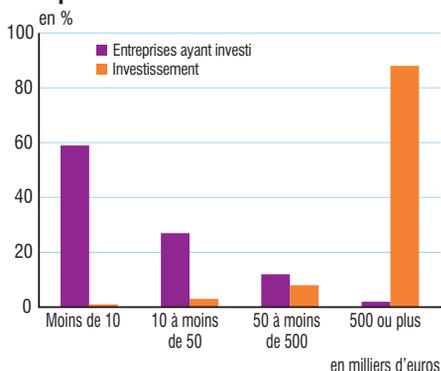
## 3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2018



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2018.

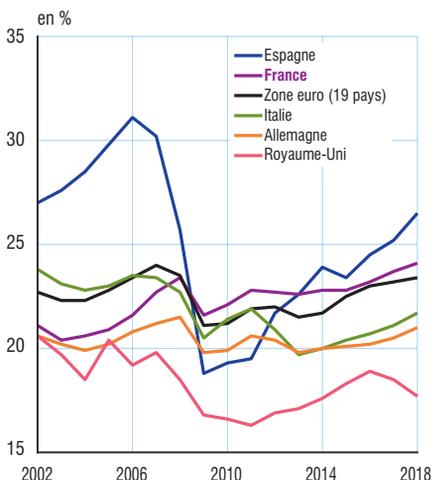
Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Répartition de l'investissement et des entreprises ayant investi selon le montant dépensé en 2018



Lecture : 2 % des entreprises ayant investi en 2018 ont réalisé chacune un investissement de 500 000 euros ou plus. Leurs investissements représentent 88 % de l'investissement total. Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2018.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 5. Taux d'investissement des entreprises non financières



Champ : entreprises non financières.

Source : Eurostat, comptes de secteurs annuels.

## 3.4 TIC et commerce électronique

En France, 16 % des sociétés de 10 personnes ou plus déclarent avoir vécu des incidents de sécurité informatique en 2018. C'est le cas de 13 % des petites sociétés (10 à 19 personnes) mais les grandes sociétés (250 personnes ou plus) sont deux fois plus touchées (30 %). Cette part varie de 9 % dans l'hébergement-restauration à 21 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (*figure 1*).

Quatre sociétés de 10 personnes ou plus sur dix sont assurées contre les incidents de sécurité informatique. Dans l'ensemble, plus les sociétés sont exposées à ces incidents, plus elles sont assurées contre ces risques.

Principale conséquence de ces incidents de sécurité informatique : 12 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont vécu une indisponibilité de leurs services informatiques en 2018. Les incidents avec destruction ou altération de données concernent moitié moins de sociétés (6 %). Les incidents aboutissant à la divulgation de données confidentielles sont marginaux (2 %), mais leurs conséquences peuvent être très coûteuses pour les entreprises.

En 2019, 86 % des sociétés de 10 personnes ou plus mettent à jour régulièrement leurs logiciels et systèmes d'exploitation, notamment par l'installation des derniers correctifs de sécurité émis par les éditeurs (*figure 2*). Suivent l'authentification par mot de passe fort (70 %), le contrôle d'accès au réseau informatique (69 %) et la sauvegarde de données à l'extérieur, c'est-à-dire dans un bâtiment différent ou sur un serveur distant

(68 %). Ces mesures, les plus courantes, sont utilisées dans une majorité de sociétés, quelle que soit leur taille. D'autres mesures de sécurité, demandant une expertise plus forte, sont davantage utilisées dans les grandes sociétés.

En 2018, le nombre de sociétés de 10 personnes ou plus qui vendent en ligne et qui ont recours à des places de marché varie peu par rapport à 2017 (36 %, soit 2 points de moins). C'est le secteur de l'hébergement et de la restauration qui y a le plus recours (69 % de ses ventes *web*).

De même qu'en 2017, 14 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont réalisé en 2018 des ventes *via* un site *web* et 7 % *via* d'autres réseaux de type **échange de données informatisé** (EDI). Au total, 19 % des sociétés réalisent des ventes électroniques. Ces ventes atteignent 22 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés (*figure 3*).

Comme en 2017, le secteur de l'hébergement et de la restauration réalise le plus de ventes *web* en 2018 (32 %). En revanche, le secteur des services administratifs et activités immobilières enregistre la plus forte hausse des ventes sur un site *web* (+4 points), pour s'établir à 9 % des sociétés de 10 personnes ou plus.

La vente *via* des réseaux de type EDI représente un chiffre d'affaires deux fois plus important que celui des ventes *web* (15 %), bien que pratiquée par deux fois moins de sociétés. C'est principalement le cas de l'industrie (25 % du chiffre d'affaires), suivie du commerce (13 %) et des transports (12 %). ■

### Définitions

**Échange de données informatisé** (EDI) : utilisé comme un terme générique pour l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

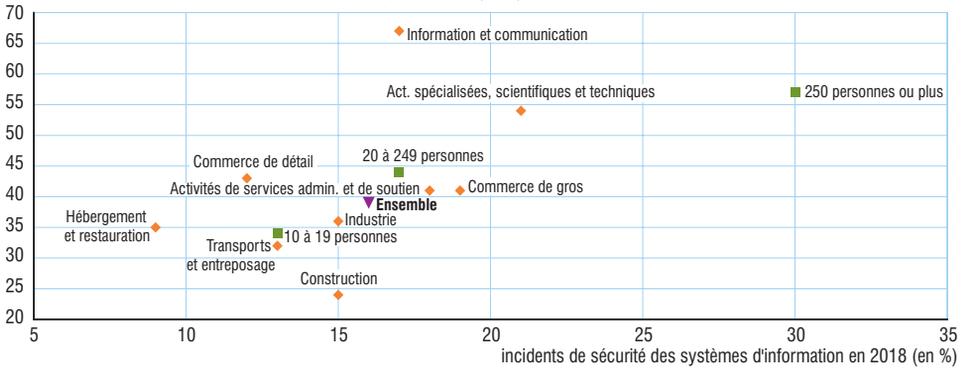
### Pour en savoir plus

- « Les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique en 2019 », *Insee Résultats*, avril 2020.
- « Un tiers des grandes sociétés a vécu un incident de sécurité informatique en 2018 », *Insee Première* n° 1796, avril 2020.
- L'économie et la société à l'ère du numérique*, coll. « Insee Références », édition 2019.

# TIC et commerce électronique 3.4

## 1. Exposition des sociétés aux incidents de sécurité informatique et assurance contre ce risque

assurance contre les risques de sécurité informatique en 2019 (en %)

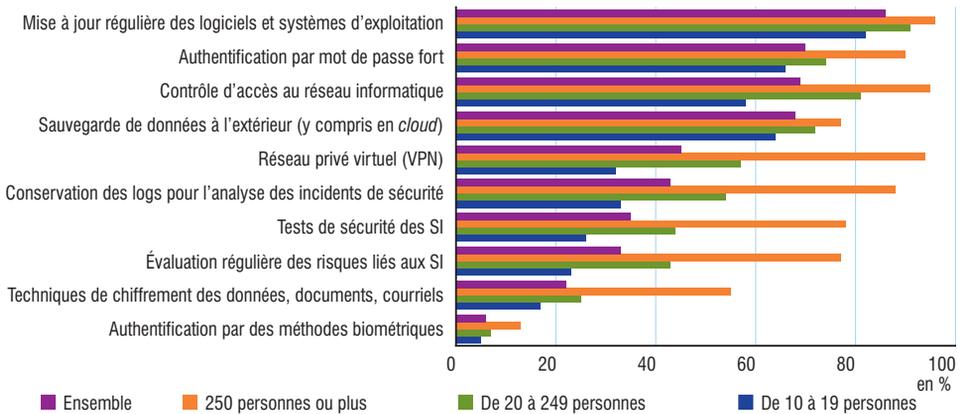


Lecture : en 2019, 67 % des sociétés de l'information et communication sont assurées contre les risques de sécurité informatique, et 17 % d'entre elles déclarent avoir subi des incidents de sécurité informatique au cours de l'année précédente.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2019.

## 2. Mesures de sécurité des systèmes d'information (SI) en 2019 selon la taille des sociétés



Lecture : 86 % des sociétés de 10 personnes ou plus mettent régulièrement à jour leurs logiciels et leurs systèmes d'exploitation.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2019.

## 3. Ventes électroniques selon le secteur en 2018

en %

	Part des sociétés qui ont réalisé des ventes électroniques via...		Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur via...	
	... un site web	... d'autres réseaux (type EDI)	... un site web	... d'autres réseaux (type EDI)
Industrie	10	15	7	25
Construction	1	2	0	1
Commerce	24	9	6	13
Transports	7	11	21	12
Hébergement et restauration	32	2	11	2
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	21	4	10	6
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	9	3	7	2
Activités spécialisées scientifiques et techniques	4	3	2	3
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>15</b>

Lecture : dans l'industrie, 10 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont réalisé des ventes électroniques via un site web au cours de l'année 2018.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2019.

## 3.5 Recherche et développement expérimental

En 2018, la dépense intérieure de **recherche et développement expérimental** (R&D) des sociétés implantées en France (DIRDE) s'établit à 33,9 milliards d'euros. Elle représente 65 % de la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD) globale. La DIRD des administrations (DIRDA) s'élève quant à elle à 17,9 milliards d'euros (*figure 1*).

La DIRDE croît de 1,8 % en volume entre 2017 et 2018 (données semi-définitives), soit une hausse un peu plus prononcée que celle observée l'année précédente (+ 1,6 %). La DIRDA repart plus fortement à la hausse sur un an (+ 1,3 %), après une relative stabilité (+ 0,5 %). Au total, la DIRD augmente de 1,7 % en 2018.

En France, l'effort de recherche global s'élève à 2,20 % en 2018 (*figure 2*). Il se situe au-dessus de celui de la moyenne des 28 pays de l'Union européenne (2,03%), du Royaume-Uni (1,73%) et de la plupart des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie (1,43 %). Il reste inférieur à celui de l'Allemagne (3,13 %) et de certains pays d'Europe du Nord comme la Suède (3,32 %), le Danemark (3,03 %) et la Finlande (2,76 %).

La part des branches industrielles dans la DIRDE est presque stable sur un an, passant de 71 % à 70 %. Elles ont engagé 23,7 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D en 2018, dont 45 % sont réalisées par les trois principales branches de recherche industrielles : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale, et l'industrie pharmaceutique (*figure 3*). La DIRDE de l'industrie automobile progresse de 1,8 % en volume sur un an, celle de la construction aéronautique et spatiale de 0,5 %, tandis que le recul de l'industrie pharmaceutique est très marqué (- 3,8 %).

En 2018, la part des branches des services augmente légèrement au sein de la DIRDE : elles représentent 26 % de la dépense intérieure de R&D des entreprises implantées en France (25 % en 2017). En un an, leurs

dépenses intérieures de R&D augmentent de 7,2 % en volume, pour atteindre 8,8 milliards d'euros en 2018. En particulier, les dépenses dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques progressent de 7,8 % en un an ; celles consacrées aux activités informatiques et services d'information augmentent de 11,9 %.

En 2018, 189 000 chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour mener des activités de R&D dans des sociétés implantées en France. Les **grandes entreprises** (GE) rassemblent 50 % de cet effectif, l'autre moitié se répartissant équitablement entre les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et les **petites et moyennes entreprises** (PME). Les grandes entreprises engagent 58 % de la DIRDE et reçoivent 70% des financements publics directs (*figure 4*).

En 2018, les ressources des sociétés implantées en France reçues de l'étranger (entreprises implantées à l'étranger, organismes nationaux étrangers ou organisations internationales) représentent 2,9 milliards d'euros en 2018 (stables sur un an) et financent 8,6 % de leurs travaux internes de R&D (*figure 5*). La part des fonds en provenance de l'Union européenne (UE) dans ces ressources est de 9,3 % alors qu'ils représentent plus de la moitié des financements étrangers reçus par les administrations situées en France (55,5 %, après 49,7 % en 2017).

En 2018, les filiales de groupes sous contrôle étranger implantées en France ont engagé 7,7 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D, soit 22,7 % de la DIRDE totale.

Un peu plus de la moitié de ces dépenses (51,9 %) sont réalisées par des groupes ayant leur centre de décision dans l'UE et 22,1 % par des filiales de groupes américains (*figure 6*).

En 2018, la **dépense nationale de recherche et développement expérimental** (DNRDE) des sociétés implantées en France s'élève à 34,8 milliards d'euros, dont 5,4 milliards pour des financements de travaux de R&D réalisés à l'étranger. En 2018, la DNRDE progresse de 4,1 % en volume. ■

### Définitions

**Recherche et développement expérimental** (R&D) : la R&D a été définie et codifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Elle englobe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

**Dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD), **Dépense nationale de recherche et développement expérimental** (DNRD), **Entreprises de taille intermédiaire** (ETI), **Grandes entreprises** (GE) et **Petites et moyennes entreprises** (PME) : voir *annexe Glossaire*.

# Recherche et développement expérimental 3.5

## 1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2018

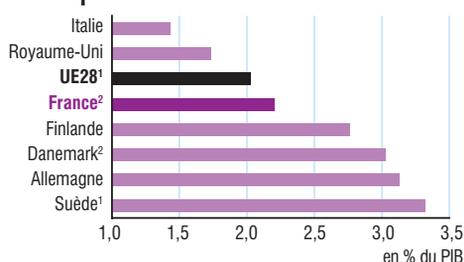
	en milliards d'euros	
	DIRD	DNRD
<b>Par les administrations<sup>1</sup></b>	<b>17,9</b>	<b>21,5</b>
En % du PIB	0,76	0,91
<b>Par les entreprises</b>	<b>33,9</b>	<b>34,8</b>
En % du PIB	1,44	1,47
<b>Ensemble</b>	<b>51,8</b>	<b>56,3</b>
En % du PIB	2,20	2,39

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

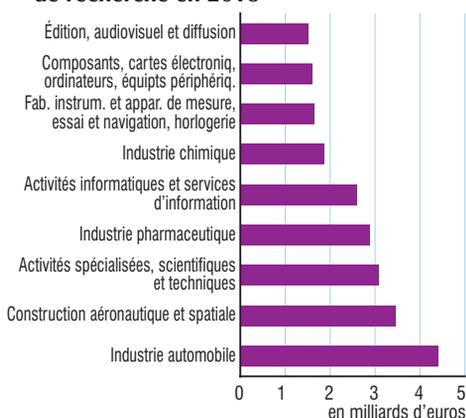
## 2. Effort de recherche dans l'Union européenne en 2018



1. Données estimées. 2. Données semi-définitives.

Sources : Mesri-Sies ; OCDE.

## 3. DIRDE pour les principales branches de recherche en 2018

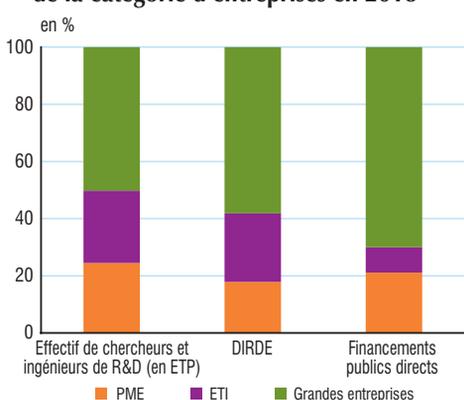


Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

## 4. Concentration de la R&D en fonction de la catégorie d'entreprises en 2018



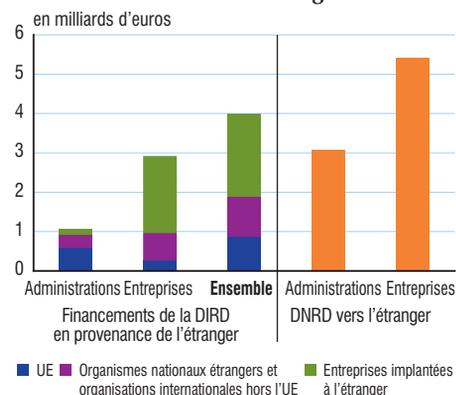
ETP : équivalent temps plein.

Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Sources : Insee ; Mesri-Sies.

## 5. Flux financiers avec l'étranger en 2018



Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

## 6. DIRDE et chercheurs des filiales sous contrôle étranger en 2018

	DIRDE (en milliards d'euros)	Chercheurs et ingénieurs de R&D (en milliers d'ETP)
Union européenne	4,0	22,9
<i>dont</i> : Pays-Bas	0,6	4,2
<i>Allemagne</i>	1,4	6,3
Europe hors UE	1,3	6,0
Reste du monde	2,4	13,2
<i>dont États-Unis</i>	1,7	9,4
<b>Ensemble des filiales sous contrôle étranger</b>	<b>7,7</b>	<b>42,0</b>
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>33,9</b>	<b>188,8</b>

Note : données semi-définitives. Les données sont relatives aux nationalités des centres de décision. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger les sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère.

Champ : France.

Sources : Insee ; Mesri-Sies.

## 3.6 Innovation

Entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête capacité à innover et stratégie CIS 2018** ont innové (*figure 1*). L'**innovation** est entendue ici **au sens large** ; elle comprend les innovations de produits (biens et services) ou l'amélioration significative des procédés de production, y compris des méthodes d'organisation et de marketing, mais également le développement d'activités de recherche et développement (R&D). 33 % des sociétés ont innové en procédés, et 25 % ont introduit un nouveau produit (bien ou service). Pour 68 % d'entre elles ce produit était nouveau pour au moins un de leurs marchés.

Le secteur de l'information-communication est le plus actif en matière d'innovation : 69 % des sociétés de ce secteur ont innové entre 2016 et 2018. Il est suivi par l'industrie avec 56 % de sociétés innovantes, devant les activités financières et d'assurance (49 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (48 %). À l'inverse, la construction (26 %), les transports et entreposage (30 %) et l'hébergement-restauration (31 %) sont les secteurs parmi lesquels la proportion de sociétés innovantes est la plus faible.

Les sociétés de 250 salariés ou plus sont deux fois plus nombreuses à innover au sens large que celles de 10 à 19 salariés (74 % contre 36 %). La proportion de sociétés innovantes est plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe (50 %, contre 35 %

pour les sociétés indépendantes) (*figure 2*) et parmi celles ayant réalisé une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 2018 (60 %, contre 33 % des sociétés dont le marché est national) (*figure 2*).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 14 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Il est relativement plus élevé dans l'information-communication (22 %) et plus faible dans les secteurs des transports et de l'entreposage et des activités immobilières (inférieur à 9 %).

Les dépenses liées aux **activités d'innovation** représentent 4 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes, dont deux tiers pour la recherche et développement (R&D).

Parmi les sociétés innovantes, 44 % ont reçu des financements pour les activités d'innovation (*figure 3*). Les crédits d'impôt (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation (jeune entreprise innovante, jeune entreprise universitaire, etc.) ou à la R&D (hors crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE) sont les modes de financement les plus utilisés : 26 % des sociétés innovantes en ont bénéficié. Viennent ensuite le recours aux capitaux propres ou aux emprunts (23 %) et les subventions ou prêts subventionnés, qu'ils proviennent d'organismes nationaux, des collectivités locales ou de l'Union européenne (15 %). Ces sources de financement peuvent se cumuler. ■

### Avertissement

Plusieurs changements méthodologiques dans l'enquête *Capacité à innover et stratégie* (CIS) 2018 rendent difficile la comparaison avec les enquêtes précédentes. D'une part, les innovations en organisation et en marketing sont désormais considérées comme des innovations de procédés. D'autre part, les activités de R&D sont désormais prises en compte dans la définition des sociétés innovantes.

### Définitions

**Enquête capacité à innover et stratégie CIS, innovation, activités d'innovation** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire », *Insee Première* n° 1811, août 2020.
- « L'innovation dans les sociétés en 2018 – Enquête capacité à innover et stratégie (CIS) », *Insee Résultats*, août 2020.
- « Évaluation du crédit d'impôt innovation : dynamique des bénéficiaires depuis son introduction », in *Les entreprises en France*, coll. « *Insee Références* », édition 2019.
- « Une certaine convergence de l'innovation dans les entreprises en Europe », in *Les entreprises en France*, coll. « *Insee Références* », édition 2019.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* n° 1709, septembre 2018.

## 1. Proportion de sociétés innovantes entre 2016 et 2018, selon le type d'innovation, la taille et le secteur d'activité

en %

	Ensemble <sup>1</sup>	Innovation en produits	Innovation en procédés
10 à 49 salariés	36	21	30
50 à 249 salariés	55	38	43
250 salariés ou plus	74	57	61
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	56	37	43
Construction	26	12	22
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	35	21	29
Transports et entreposage	30	15	27
Hébergement et restauration	31	18	25
Information et communication	69	55	56
Activités financières et d'assurance <sup>2</sup>	49	31	41
Activités immobilières	40	26	37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	48	30	38
Activités de services administratifs et de soutien	33	18	30
<b>Ensemble</b>	<b>41</b>	<b>25</b>	<b>33</b>

1. L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

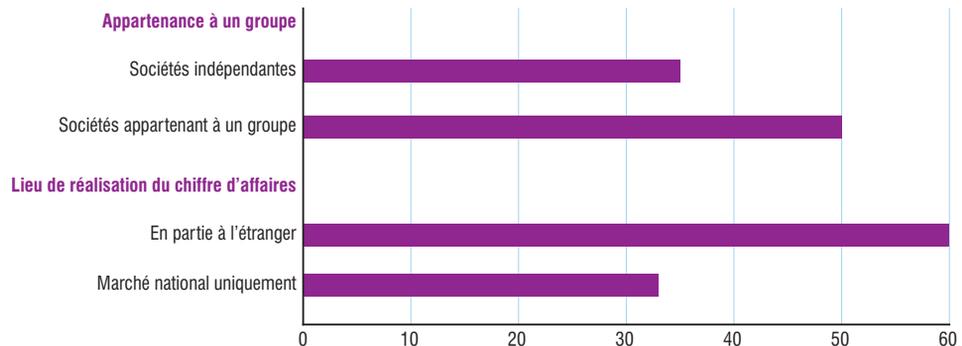
2. Y compris *holdings* financières.

Lecture : entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés sont innovantes au sens large, 25 % sont innovantes en produits et 33 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et les deux types d'innovation.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

## 2. Proportion de sociétés innovantes selon l'appartenance à un groupe ou la localisation géographique du marché entre 2016 et 2018



Lecture : entre 2016 et 2018, 50 % des sociétés appartenant à un groupe sont innovantes au sens large, elles sont 35 % parmi les sociétés indépendantes.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

## 3. Proportion de sociétés innovantes ayant reçu des financements pour innover entre 2016 et 2018

en % des sociétés innovantes

Capitaux propres ou emprunts	23
Subventions ou prêts subventionnés	15
Crédits d'impôt (CIR, CII) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation <sup>1</sup>	26
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>

1. Jeune entreprise innovante, jeune entreprise universitaire, etc.

Lecture : entre 2016 et 2018, 44 % des sociétés innovantes ont reçu un financement pour leurs activités d'innovation. Différents modes de financement peuvent se cumuler.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus ayant innové entre 2016 et 2018, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

## 3.7 Impôt sur les sociétés

À titre de l'année 2018, 1,9 million d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) (*figure 1*).

La population de redevables, en hausse de 6% par rapport à 2017, compte 90% de microentreprises ; près de 3 redevables sur 10 (28%) sont actifs dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (*figure 2*).

Moins d'un redevable sur deux (49%) déclare un bénéfice : les microentreprises sont majoritairement déficitaires (53%) quand plus de 60% des PME, ETI et grandes entreprises ont un résultat imposable strictement positif.

Pour la population d'ensemble des redevables bénéficiaires (920 000 entreprises), l'IS brut, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et crédits d'impôts, s'élève à 55,1 milliards d'euros contre 54 milliards d'euros en 2017.

À périmètre constant, c'est-à-dire en retenant uniquement les redevables ayant déposé des déclarations de résultat au titre des années 2017 et 2018, le montant d'IS brut augmente de 4,8% (54,3 milliards d'euros en 2018 contre 51,8 milliards d'euros en 2017).

L'IS brut est porté à parts égales par 48% des 1,87 million d'entreprises indépendantes (897 000 redevables pour 27,5 milliards d'euros) et par deux tiers des 35 000 **groupes fiscaux** (23 000 redevables pour 27,6 milliards d'euros).

Ces groupes fiscaux comptent près de 97 000 filiales **assujetties** à l'IS dont les bénéfices (77 milliards d'euros) ne sont toutefois jamais imposés directement : en effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt.

Par ailleurs, ces groupes détiennent 56% du montant total des **créances fiscales**

(16,4 milliards d'euros sur 29,3 milliards d'euros), montant en repli de 5% par rapport à 2017 (30,8 milliards d'euros) en raison de la baisse du montant de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) (18,6 milliards d'euros, -10%) dont le taux a été ramené à 6% (-1 point par rapport à 2017).

Hors CICE, le volume en euros des créances augmente de 7% pour une population de titulaires en légère hausse (+2%).

Dans le même temps, la baisse du taux normal d'IS entamée en 2017 se poursuit : le taux à 28%, jusque-là réservé aux seules microentreprises et PME au sens communautaire dans la limite de 75 000 euros de bénéfice, a été étendu à toutes les catégories de redevables, et le bénéfice pouvant être imposé à ce taux est désormais plafonné à 500 000 euros.

C'est ainsi qu'en 2018, plus d'un redevable bénéficiaire sur trois (36%, 333 000 entreprises) a vu tout ou partie de son bénéfice imposé au taux de 28% ; cette proportion était de 22% en 2017 (195 000 entreprises).

Pour une entreprise qui, à législation constante, aurait été soumise au seul taux normal d'IS à 33,1/3% sur la totalité de son bénéfice (notamment les grandes entreprises, 300 unités), l'impôt brut peut être ainsi réduit de 27 000 euros.

L'économie moyenne d'impôt est d'environ 12 000 euros pour une microentreprise, 20 000 euros pour une PME et 25 000 euros pour une ETI.

Pour les 29 000 entreprises bénéficiant du changement de législation, l'économie d'impôt totale réalisée est de 550 millions d'euros.

Selon la trajectoire prévue d'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises, le taux normal d'IS sera de 25% en 2022 pour l'ensemble des structures déclarant des bénéfices imposables en France. ■

### Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois **assujettie** et redevable de l'impôt sur les sociétés (IS). Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95% par une autre entreprise, dite tête de groupe.

Chaque entreprise redevable de l'IS doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales.

Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôt. Le titulaire de créances peut, soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'IS, les paiements des créances sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général les années N et N+1.

# Impôt sur les sociétés 3.7

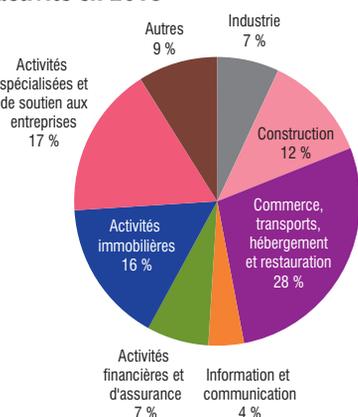
## 1. Répartition de l'impôt sur les sociétés brut et des créances d'impôt par catégories d'entreprises en 2018

	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 698 900	188 700	6 800	300	<b>1 894 700</b>
Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)	47,1	60,9	65,8	68,1	48,6
Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)	8,8	14,4	13,6	18,2	55,1
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt	720 100	173 800	6 000	300	<b>900 200</b>
Part de redevables titulaires d'une créance au titre de 2018 (en %)	42,4	92,1	88,2	100,0	47,5
Crédits d'impôt (en milliards d'euros)	3,5	9,1	6,6	10,1	29,3
<i>dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)</i>	2,7	6,4	4,1	5,5	18,8

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

## 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2018

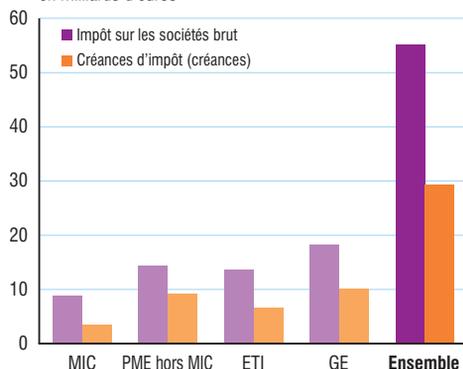


Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

## 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôt selon les catégories d'entreprises en 2018

en milliards d'euros

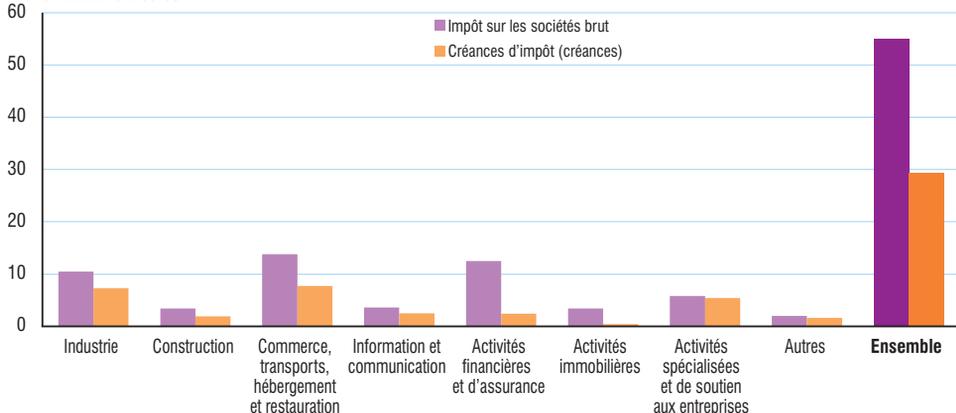


Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

## 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôt en 2018

en milliards d'euros



Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

## 3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant...

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises représente 133 milliards d'euros en 2019, soit 5,5 % du PIB (*figure 1*). Cette proportion augmente de 0,2 point par rapport à 2018, mais reste inférieure de 0,1 point à son niveau de 2017.

Cette fiscalité porte à hauteur de 53 % sur le résultat des entreprises (impôt sur les sociétés, ou impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles). Viennent ensuite la taxation du capital (21 % du total), celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (14 %) et celle de la masse salariale (12 %).

La progression observée entre 2018 et 2019 concerne d'abord la taxation des résultats (+ 5,5 milliards d'euros, soit +8,4 %), principalement du fait de la hausse de 4,8 milliards des recettes d'impôt sur les sociétés (IS). Cette hausse résulte du fort dynamisme du bénéfice fiscal entre 2018 et 2019 dû au remplacement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) par un allègement pérenne de cotisations patronales. En effet, les cotisations patronales sont déductibles du résultat imposable de telle sorte que leur diminution entraîne mécaniquement l'augmentation de ce résultat imposable puis du montant de l'impôt dû. À l'inverse, en comptabilité nationale, le CICE est enregistré en dépenses publiques (dépense de subvention aux entreprises), comme tous les crédits d'impôts. Sa suppression n'affecte donc pas la fiscalité directe portant sur les entreprises, selon ces normes. Par ailleurs, le renforcement du dispositif du 5<sup>e</sup> acompte pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 millions d'euros a également dynamisé les recettes d'impôt sur les sociétés en 2019. En revanche, pour les entreprises réalisant

un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros, la progression de l'impôt versé a été atténuée par la baisse du taux de l'IS (porté à 31 % pour la fraction des bénéficiaires supérieure à 500 000 euros, contre 33,1/3 % auparavant).

Les recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) augmentent de 1,0 milliard d'euros en 2019 (+ 6,8 %). Cette hausse résulte notamment de l'effet en année pleine des modifications législatives portant sur les règles de calcul du taux effectif d'imposition pour les entreprises satisfaisant aux conditions de détention du capital pour faire partie d'un groupe, sans avoir obligatoirement opté pour le régime de l'intégration fiscale.

La taxation du capital augmente légèrement en 2019, de 0,7 milliard d'euros (*figure 2*). La progression des recettes (+ 2,7 %) est proche de celle de l'activité (progression du PIB en valeur de + 2,8 %), et reflète principalement l'évolution spontanée de l'assiette de l'impôt (c'est-à-dire avant prise en compte des mesures de politique fiscale). En revanche, les recettes de taxe sur les salaires sont un peu moins dynamiques, progressant seulement de + 1,7 %.

En 2019, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État représente 2,9 % du PIB, en hausse de 0,15 point par rapport à 2018 du fait de la nette progression des recettes d'impôt sur les sociétés (*figure 3*). La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,7 % du PIB en 2019, et celle affectée aux administrations de sécurité sociale 0,8 % du PIB. Ces proportions sont stables par rapport à 2018, en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à ces affectataires. ■

### Avertissement

Le montant d'impôt sur le revenu acquitté par les entreprises individuelles a été réévalué par rapport aux éditions précédentes, à partir des fichiers fiscaux. La série historique présentée ici a été réévaluée afin d'assurer sa cohérence.

### Définitions

**Impôt direct** : impôt supporté et payé par la même personne morale ou physique (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises. Pour plus de définitions concernant cette fiche, voir *annexe Glossaire (Fiche 3.8)*.

## 1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

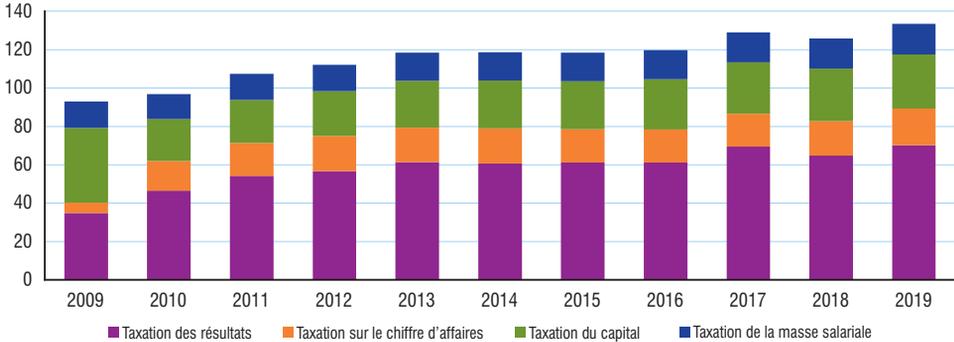
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019
<b>Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires</b>	<b>17 148</b>	<b>17 129</b>	<b>18 027</b>	<b>19 127</b>
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	13 597	13 567	14 258	15 228
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	3 551	3 562	3 769	3 899
<b>Taxation des résultats</b>	<b>61 233</b>	<b>69 470</b>	<b>64 787</b>	<b>70 261</b>
Impôt sur les sociétés (IS)	49 084	57 411	54 293	59 045
Impôt sur le revenu (IR)	9 133	9 240	9 371	9 976
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	978	1 142	1 119	1 240
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	2 038	1 677	4	0
<b>Taxation du capital</b>	<b>26 170</b>	<b>26 813</b>	<b>27 289</b>	<b>28 023</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 525	6 659	6 827	7 081
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	14 694	15 054	15 480	15 837
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 324	1 329	1 346	1 408
Imposition forfaitaire sur les pylônes	241	251	258	269
Taxe sur les surfaces commerciales	946	1 145	977	992
Taxes perçues au profit des CCI	860	871	720	655
Taxe perçue au profit des chambres des métiers	228	229	196	200
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	692	638	751	768
Taxe sur les bureaux	660	637	734	813
<b>Taxation de la masse salariale</b>	<b>15 179</b>	<b>15 594</b>	<b>15 667</b>	<b>15 972</b>
Taxe sur les salaires (TS)	13 515	13 846	13 857	14 099
Taxe d'apprentissage (TA)	1 664	1 748	1 810	1 873
<b>Ensemble</b>	<b>119 730</b>	<b>129 006</b>	<b>125 770</b>	<b>133 383</b>

Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.

## 2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée

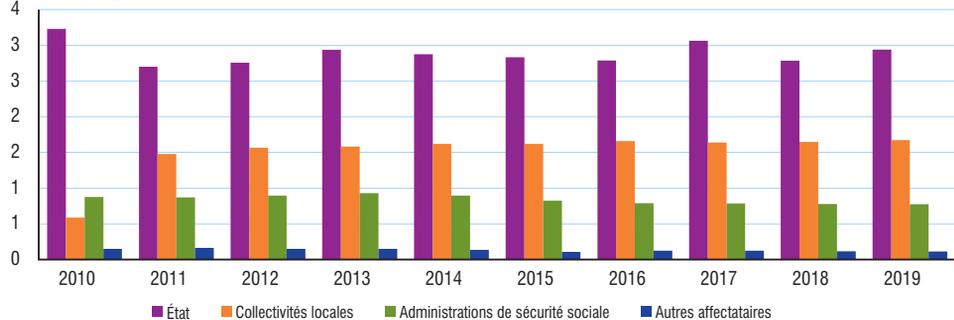
en milliards d'euros



Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.

## 3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire

en % du PIB



Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.  
Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.

## 3.9 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, utilisant la définition des catégories d'entreprises de la loi de modernisation de l'économie (LME), les encours de crédits mobilisés accordés aux PME sont de 436,7 milliards d'euros à la fin décembre 2019, soit une hausse de 6 % sur un an. Ils représentent 42 % du total des encours mobilisés. Pour les autres catégories d'entreprises, les encours sont à peu près stables sur la période : + 0,3 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et + 0,6 % pour les grandes entreprises (GE).

Les catégories retenues ici isolent certaines **sociétés civiles immobilières** (SCI) et les entreprises qui n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédits mobilisés accordés à ces entreprises représentent 185,5 milliards d'euros fin décembre 2019 (18 % du total) et augmentent de 9,8 % sur l'année (*figure 1*).

L'ensemble des activités immobilières représente plus du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (114,2 milliards d'euros). Viennent ensuite le commerce et la réparation automobile (62,5 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (52,1 milliards), l'industrie (45,6 milliards) et le soutien aux entreprises (38,7 milliards). Les autres secteurs portent chacun entre 23 et 28 milliards d'encours, hormis le transport (13,3 milliards) et l'information-communication (8,6 milliards) (*figure 2*).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2019, entre 35 % et 37 % des PME déclarent chaque trimestre avoir formulé une demande

de lignes de crédit. Hors tirage sur ces lignes de crédit préalablement accordées, les PME demandent par ailleurs des crédits de trésorerie et d'investissement. Au quatrième trimestre 2019, 22 % des PME expriment des demandes de crédits d'investissement et 6 % des crédits de trésorerie (*figure 3*). Comme en 2018, l'accès au crédit d'investissement en 2019 se situe à un niveau élevé : 96 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits demandés. Plus qu'en 2018, 89 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits de trésorerie demandés. L'autocensure paraît marginale : entre 1 % et 2 % seulement des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie ou d'investissement en raison d'une crainte d'un refus du banquier.

En 2019, dans un contexte d'incertitudes mondiales et où l'inflation et les anticipations d'inflation sont restées constamment inférieures à l'objectif de stabilité des prix de l'Eurosystème, la politique des taux d'intérêt bas s'est poursuivie. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) est de 1,4 % en décembre 2019, en baisse de 10 points de base sur un an. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises – présentant généralement des niveaux de risque plus faibles – se réduit à 20 points de base (*figure 4*).

La « **cotation Banque de France** » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classe de risque**. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (ensemble des cotes 3 et 4) évolue peu depuis 2018, à 55,1 % en 2019. ■

### Définitions

**Service central des risques** de la Banque de France : il recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Voir *annexe Glossaire*.

**Société civile immobilière** (SCI) : il peut s'agir ici d'unités légales qui assurent la gestion des biens immobiliers d'entreprises avec lesquelles les liens n'ont pas pu être établis ou de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers. Voir *annexe Glossaire*.

**Cotation Banque de France** : voir *annexe Glossaire*.

**Classes de risque** : elles résultent de la cotation de la Banque de France du risque de crédit. Elles vont de 3 (les moins risquées) à 9 (les plus risquées).

## 1. Encours de crédit aux entreprises résidentes en 2019

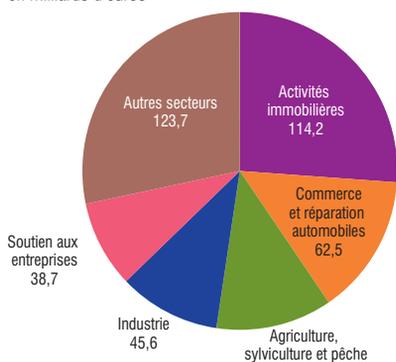
encours en milliards d'euros, évolution en %

	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution déc. 2019/déc. 2018	Encours	Évolution déc. 2019/déc. 2018
PME	1 125 171	436,7	6,0	502,9	7,3
Entreprises de taille intermédiaire	6 400	282,5	0,3	364,7	0,4
Grandes entreprises	280	144,4	0,6	298,9	7,9
<b>Ensemble hors divers SCI</b>	<b>1 131 851</b>	<b>863,6</b>	<b>3,2</b>	<b>1 166,5</b>	<b>5,2</b>
Divers SCI	605 465	185,5	9,8	199,3	10,2
<b>Ensemble</b>	<b>1 737 316</b>	<b>1 049,1</b>	<b>4,3</b>	<b>1 365,7</b>	<b>5,9</b>

Champ : France, y compris entrepreneurs individuels ; entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.  
Source : Banque de France.

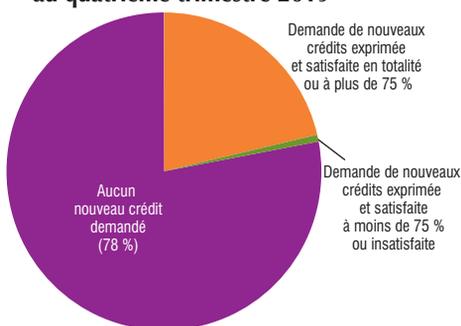
## 2. Crédits mobilisés par les PME en 2019 par secteur

en milliards d'euros



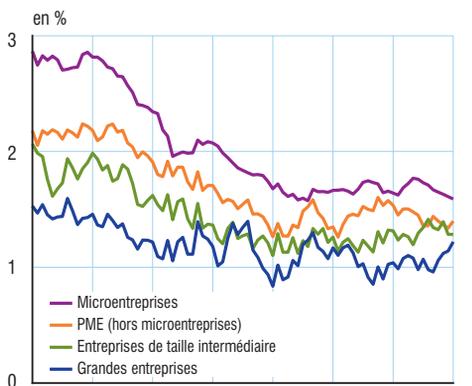
Champ : France, PME ayant un encours total de crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissements de crédit français, hors SCI.  
Source : Banque de France.

## 3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2019



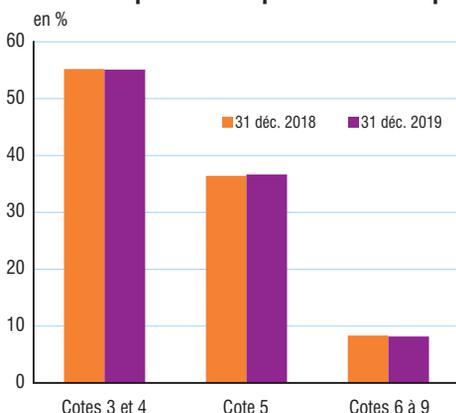
Note : hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.  
Champ : France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.  
Source : Banque de France.

## 4. Taux des crédits aux entreprises



Champ : France.  
Source : Banque de France.

## 5. Répartition des encours de crédit mobilisés par les PME par classe de risque



Champ : France, PME hors entrepreneurs individuels.  
Source : Banque de France.



---

# Fiches thématiques

---

Énergie et développement durable



## 4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2018, en France, la **consommation brute d'énergie** de l'industrie (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) s'élève à 37,4 millions de **tonnes d'équivalent pétrole** (TEP) hors carburant (*figure 1*). La consommation brute d'énergie conserve ainsi son niveau de 2017. Le secteur le plus énergivore reste l'industrie chimique, suivi de la métallurgie et fabrication de produits métalliques. Alors que le premier consomme beaucoup de gaz et d'autres produits pétroliers, le second est plutôt utilisateur de **combustibles minéraux solides** (CMS).

En 2018, la facture énergétique s'accroît de 9 %, après une augmentation de 2 % en 2017 (*figure 2*). En effet, le prix des produits pétroliers continue d'augmenter fortement en 2018 (+ 20 %), presque autant qu'en 2017 (+ 22 %) (*figure 3*). En lien avec la hausse continue du prix du Brent, le prix moyen des **produits pétroliers** atteint 465 euros par TEP, contre 388 euros en 2017. Parallèlement, le prix de la vapeur s'accroît encore en 2018 (+ 12 %) pour s'établir à 345 euros par TEP (*figure 4*). Le prix du gaz augmente de 10 % en 2018 pour s'établir à 26 euros le mégawattheure (MWh) (soit 340 euros par TEP). À 61 euros le MWh (soit 703 euros par TEP), le prix de l'électricité, en hausse de 4 %, reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne. En revanche, le prix moyen des combustibles minéraux solides diminue de 2 % et redescend à 270 euros par TEP, après une très forte hausse (+ 47 %) en 2017. Ainsi, en 2018, le

prix de la houille est de 160 euros la tonne, contre 164 euros en 2017 (soit respectivement 258 et 265 euros par TEP) ; la houille représente plus de 92 % des quantités de combustibles minéraux solides achetées.

Depuis 2010, à champ constant, la consommation brute d'énergie dans l'industrie s'est contractée de 4 %, alors que l'indice de la production manufacturière augmente de 3 %. La facture énergétique retrouve en 2018 son niveau de 2010.

Entre 2005 et 2018, la répartition de la consommation par type d'énergie a peu varié (*figure 5*). Hors usage en tant que matière première, le gaz et l'électricité restent les deux énergies les plus consommées, à parts quasi égales ; elles représentent à elles deux 66 % de la consommation d'énergie totale. La part des CMS ainsi que celle de la vapeur (hors usage non énergétique) sont identiques entre 2017 et 2018, s'établissant toutes deux à 6 %. La part des achats de produits pétroliers est de 4 % en 2018 après une baisse constante depuis 2005 où elle était de 10 %. Enfin, celle des **autres énergies** (bois, liqueur noire, autres produits pétroliers, combustibles renouvelables ou non) décroît légèrement en 2018 pour atteindre 18 %.

L'industrie produit également elle-même de l'électricité, représentant 5 % de la consommation totale d'électricité en 2018. 11 % de cette autoproduction est d'origine renouvelable (hydraulique, photovoltaïque ou éolienne), le reste étant d'origine thermique. ■

### Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'**enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie** (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon) et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **autres énergies** suivantes : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les autres combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

La **tonne d'équivalent pétrole** (TEP) est une unité commune aux différentes énergies.

**Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie** (EACEI) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Depuis 2016, l'efficacité énergétique progresse dans l'industrie », *Insee Focus*, décembre 2020.
- « Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2018 », *Insee Résultats*, mars 2020.

# Consommation d'énergie dans l'industrie 4.1

## 1. Consommation brute d'énergie y c. usage matières premières, par type et secteur en 2018

en milliers de tonnes d'équivalent pétrole

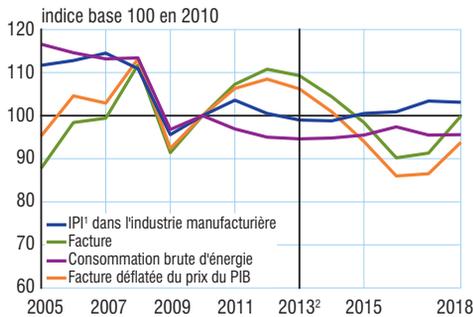
	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Ensemble
	Gaz	CMS <sup>1</sup>	Produits pétroliers	Autres énergies			
Industrie extractive, récupération	100	0	105	19	140	33	<b>397</b>
Industrie agroalimentaire	2 463	350	161	199	1 852	229	<b>5 256</b>
Textile, habillement, cuir et chaussures	134	0	18	0	115	11	<b>278</b>
Bois, papier et imprimerie	929	12	67	1 578	1 010	385	<b>3 981</b>
Chimie	3 004	384	2 096	3 152	1 721	1 032	<b>11 389</b>
Pharmacie	161	0	2	7	222	24	<b>417</b>
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 821	265	594	552	1 318	84	<b>4 634</b>
Métallurgie et produits métalliques	1 409	5 011	186	12	2 266	16	<b>8 900</b>
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	280	17	27	2	517	5	<b>847</b>
Matériels de transport	417	6	24	10	592	26	<b>1 076</b>
Autres industries manufacturières, y c. réparation et installation	60	0	12	17	140	4	<b>233</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 781</b>	<b>6 045</b>	<b>3 291</b>	<b>5 548</b>	<b>9 893</b>	<b>1 850</b>	<b>37 407</b>

1. Combustibles minéraux solides.

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2018.

## 2. Facteurs, consommation d'énergie et IPI



1. Indice de la production industrielle.

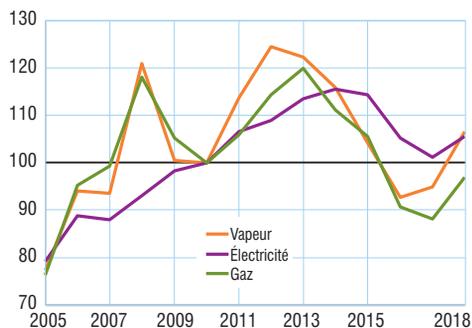
2. La base de sondage de l'enquête a été élargie en 2013, entraînant une rupture des séries de consommation et de facture d'énergie. À partir de 2013, leurs évolutions par rapport à 2010 sont calculées en tenant compte de cette rupture.

Note : depuis 2012, la facture énergétique comprend le bois acheté (0,7 % de la facture totale en 2018).

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

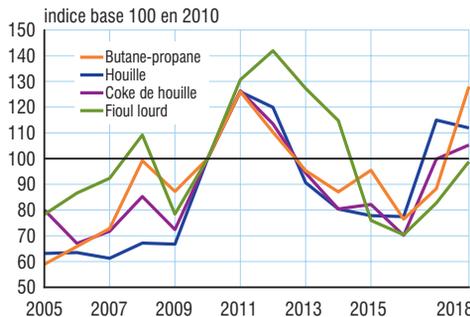
## 4. Prix moyen annuel du gaz, de l'électricité et de la vapeur achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

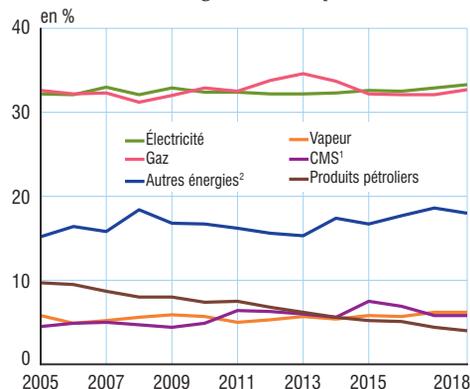
## 3. Prix moyen annuel des combustibles achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

## 5. Part des types d'énergies dans la consommation hors usage matières premières



1. Combustibles minéraux solides.

2. Bois, autres produits pétroliers, liqueur noire et autres combustibles renouvelables ou non.

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

## 4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2018, 39 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,5 milliard d'euros (+ 11 % par rapport à 2017), dont 78 % pour les investissements et 22 % pour les études (figure 1). 89 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 27 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces grands établissements réalisent 27 % des dépenses réalisées, alors qu'ils ne comptent que pour 2 % des établissements étudiés. Les investissements augmentent de 10 % en 2018, après une baisse de 3 % en 2017 (figure 2).

Les investissements antipollution sont de deux types : les investissements spécifiques, qui représentent 88 % des montants en 2018, et les investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production. Les investissements intégrés correspondent, eux, aux coûts liés à l'adoption de technologies dites « propres ».

Quatre secteurs concentrent 69 % des dépenses engagées : l'énergie (458 millions d'euros), la chimie (253 millions d'euros), les industries agroalimentaires (218 millions d'euros) et la métallurgie-produits métalliques (114 millions d'euros).

En un an, les investissements du secteur de l'énergie augmentent de 8 %. Le recul des

investissements intégrés (- 16 %) est largement compensé par la hausse des investissements spécifiques (+ 11 %). Les investissements augmentent le plus dans les industries agroalimentaires (+ 18 %), où croissent à la fois les investissements spécifiques et intégrés.

En 2018, 46 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air : en agissant sur la protection de l'air (26 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (20 %) (figure 3). Pour mémoire, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et, avec la loi Énergie et climat adoptée en 2019, à atteindre la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions par un facteur supérieur à six par rapport à 1990. 15 % des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, 9 % à 14 % à chacun des domaines des sols, des déchets ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

47 % des investissements spécifiques sont destinés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution (figure 4). Ils visent à réduire les dommages des activités sur l'environnement. La prévention des pollutions est le deuxième enjeu des investissements spécifiques avec 41 % des dépenses, ce qui traduit une volonté des établissements d'agir en amont dans le processus de production. ■

### Définitions

L'enquête Antipol relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution porte sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements de renouvellement des équipements qui ne sont pas dédiés à lutter contre la pollution, mais qui bénéficient de technologies plus propres, réduisant les nuisances environnementales, ne font pas partie du champ de l'enquête. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D). Elle est adossée à un règlement européen.

### Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement augmentent en 2018 », *Insee Focus* n°194, juin 2020.
- « Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2017 », *Insee Résultats*, novembre 2019.

## 1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2018

en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques <sup>1</sup>	Intégrés <sup>2</sup>	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	280	26	306	21	131	<b>458</b>
Industrie chimique	198	5	203	26	24	<b>253</b>
Industrie agroalimentaire	160	28	188	22	8	<b>218</b>
Métallurgie et produits métalliques	78	11	89	20	6	<b>114</b>
Industrie des produits minéraux	41	10	51	5	3	<b>59</b>
Bois et papier	37	10	48	6	3	<b>56</b>
Production de combustibles et de carburants	74	4	78	1	1	<b>80</b>
Autres industries	179	43	222	39	16	<b>277</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 047</b>	<b>138</b>	<b>1 185</b>	<b>139</b>	<b>192</b>	<b>1 516</b>

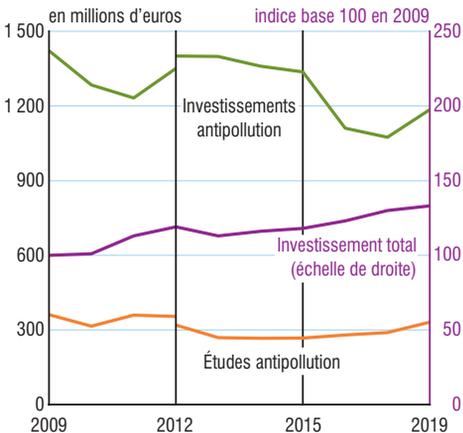
1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

2. Suroûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché.

Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

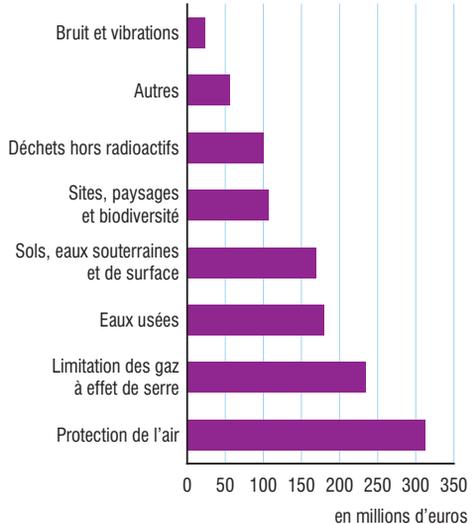
## 2. Évolution des investissements et des études antipollution



Champ : à partir de 2012, France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012, France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, enquête Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

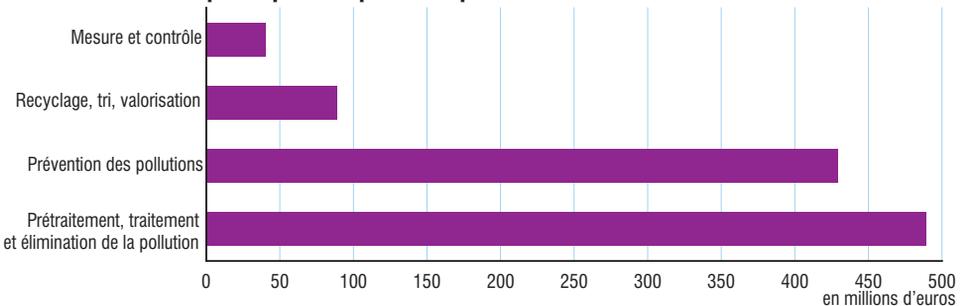
## 3. Investissements antipollution par domaine en 2018



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.

## 4. Investissements spécifiques antipollution par nature en 2018



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.



---

# Fiches sectorielles

---



## 5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles...

En 2018, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers rassemblent 3,2 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 856 milliards d'euros et une **valeur ajoutée** de 1 094 milliards d'euros (*figure 1*). Les 257 **grandes entreprises** (GE) représentent moins de 1 % des entreprises de ce champ, mais concentrent 28 % des salariés, 35 % du chiffre d'affaires et 33 % de la valeur ajoutée (hors taxes). En comparaison, les 3,0 millions de **microentreprises** (MIC) regroupent 18 % des salariés, 13 % du chiffre d'affaires et 17 % de la valeur ajoutée.

L'industrie compte relativement peu d'entreprises : 8 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (*figure 2*). Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (25 %), de valeur ajoutée (28 %), d'investissement (29 %) et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (65 %). Les services principalement marchands réalisent 384 milliards d'euros de valeur ajoutée et 92 milliards d'euros d'investissement (respectivement 35 % et 43 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers). Le commerce est le troisième secteur en matière de valeur ajoutée (20 %).

Parmi les 3,2 millions d'entreprises, 0,9 million d'entreprises sont des **micro-entrepreneurs** ou des **micro-entreprises au**

**sens fiscal**. Leur poids économique est très faible, elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées et les données statistiques les concernant sont moins détaillées. Elles sont donc le plus souvent exclues de l'analyse. Ainsi, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs rassemblent 2,3 millions d'entreprises.

334 500 unités légales organisées en **groupe** appartiennent à des entreprises qui relèvent des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (*figure 3*). Parmi ces unités légales, les plus nombreuses (85 200) sont dans les activités immobilières et les services aux entreprises. 62 100 ne relèvent pas elles-mêmes des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : pour leur très grande majorité il s'agit de sociétés dans les services financiers (activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance).

Au total, 3,4 millions d'unités légales constituent les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : 334 500 unités légales appartiennent aux 93 600 entreprises organisées en groupe et 3,1 millions d'unités légales appartiennent à des entreprises avec une seule unité légale (entreprises **mono-unité légale**). ■

### Avertissement

Les statistiques structurelles d'**entreprises** s'appuient sur le dispositif Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ Ésane. Les secteurs de la santé humaine, de l'action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc partielle. Ces secteurs sont souvent exclus des analyses pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. De même, les activités financières et d'assurance sont souvent écartées, car leur comptabilité est spécifique et n'est pas homogène avec celle des autres secteurs, et le dispositif Ésane ne couvre que partiellement ces activités. Ainsi, le champ retenu dans cet ouvrage est celui des entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**. Le secteur est apprécié au niveau de l'entreprise. Des **unités légales** (UL) d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ.

### Définitions

**Entreprise, secteurs principalement marchands non agricoles, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, unité légale, valeur ajoutée, grande entreprise (GE), microentreprise (MIC), micro-entrepreneur, micro-entreprise au sens fiscal, groupe, mono-unité légale** : voir *annexe Glossaire*.

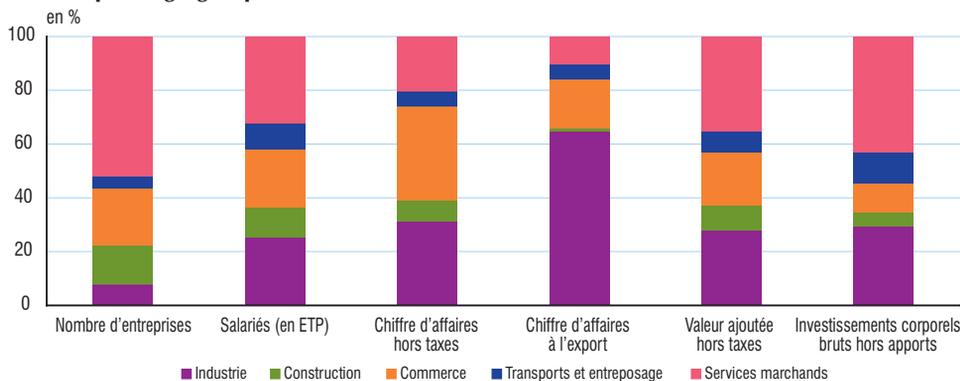
## 1. Chiffres clés des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers en 2018

	Nombre d'entreprises	Salariés (en ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Microentreprises (MIC)	3 046,4	2 254,0	504,4	18,9	184,2	37,4
PME (hors MIC)	139,3	3 584,6	857,6	86,7	257,6	37,6
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5,4	3 017,8	1 150,5	251,1	288,3	60,3
Grandes entreprises (GE)	0,3	3 389,3	1 343,7	401,0	364,2	78,9
Industrie	242,6	3 092,9	1 205,5	492,1	305,5	63,2
Construction	472,4	1 345,0	303,6	6,7	100,1	10,4
Commerce	680,9	2 676,3	1 355,3	137,4	217,0	23,9
Transports et entreposage	134,5	1 200,5	216,0	43,9	88,2	24,8
Services marchands	1 660,9	3 931,1	775,8	77,7	383,5	92,0
Hébergement et restauration	258,3	855,0	103,1	2,1	44,5	8,9
Information et communication	134,7	750,4	203,1	30,8	95,4	13,8
Activités immobilières	213,5	215,5	82,5	1,4	44,0	39,6
Services aux entreprises	690,4	1 789,5	334,2	41,5	177,0	25,2
Services aux particuliers	364,0	320,7	53,0	2,0	22,7	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>3 191,4</b>	<b>12 245,7</b>	<b>3 856,3</b>	<b>757,7</b>	<b>1 094,4</b>	<b>214,3</b>
<i>dont régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs</i>	<i>911,0</i>	<i>6,6</i>	<i>9,4</i>	<i>0,0</i>	<i>4,2</i>	<i>4,0</i>

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Principaux agrégats par secteur d'activité en 2018



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Répartition des unités légales au sein des entreprises constituées en groupe par secteur d'activité en 2018

	Activité des entreprises organisées en groupe				
	Industrie	Construction	Commerce	Transports et entreposage	Services marchands
<b>Activité des unités légales</b>					
Industrie	90,0	0,5	0,3	0,1	0,1
Construction	0,4	96,0	0,1	0,2	0,3
Commerce	2,1	0,2	95,8	0,4	0,2
Transports et entreposage	0,1	0,0	0,1	96,0	0,0
Services marchands	3,2	1,6	1,4	1,8	98,1
Services financiers <sup>1</sup>	4,2	1,7	2,3	1,5	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Activités des holdings et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

Lecture : 90 % des unités légales appartenant à des entreprises industrielles organisées en groupe sont industrielles en 2018.

Champ : France, unités légales constituant les entreprises organisées en groupe des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 6.1 Vision du secteur de l'industrie...

En 2018, 39 000 **unités légales** (UL) de l'**industrie** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 32 000 sont **filiales** d'une **entreprise** industrielle. Les autres unités légales industrielles appartenant à un groupe se répartissent à peu près équitablement entre les entreprises des services principalement marchands (2 400), de la construction (2 200) et du commerce (2 000). Les entreprises des transports et des services financiers accueillent au total 400 unités légales industrielles.

60 800 unités légales, organisées en groupe, appartiennent à une entreprise industrielle. Parmi elles, 28 800 ne relèvent pas de l'industrie. Ces unités légales non industrielles appartenant à des entreprises de l'industrie sont dans les services financiers (12 100), essentiellement des *holdings*, dans les services marchands (9 200), en particulier des sièges sociaux, du conseil de gestion et de la location de biens immobiliers ou encore dans le commerce (5 900), très majoritairement du commerce de gros. Les autres proviennent de la construction (1 200) et des transports et de l'entrepôt (400). Pour former l'ensemble des entreprises de l'industrie, à ces 60 800 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 226 300 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de l'industrie à des entreprises d'autres secteurs, et à intégrer des unités légales non industrielles à des entreprises de l'industrie. À cet effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation**

des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Dans l'industrie, les deux effets se neutralisent pour le calcul du chiffre d'affaires ; l'effet positif du premier compense l'effet négatif du second (figure 2). Ils conduisent en revanche à une hausse des fonds propres (+ 516 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 852 milliards d'euros) au travers de la captation d'unités légales appartenant aux services marchands et financiers.

Au sein des entreprises de l'industrie, indépendantes ou organisées en groupe, 90 % des unités légales sont des unités légales de l'industrie (figure 3). De manière logique, ces unités légales industrielles emploient la majorité des effectifs (87 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur de l'industrie : 85 % de la **valeur ajoutée** (VA), 91 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 87 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Le complément est plutôt assuré par les unités légales commerciales. Par exemple, les filiales commerciales réalisent 9 % des exportations. En revanche, la majorité des fonds propres (54 %) et des dettes financières (58 %) sont portés par les 7 % d'unités légales ayant une activité de services marchands ou financiers.

La quasi-totalité des unités légales de l'industrie (97 %), indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (figure 4). Elles concentrent 95 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales de l'industrie. Seules 3 % des unités légales de l'industrie sont rattachées à des entreprises non industrielles. ■

### Définitions

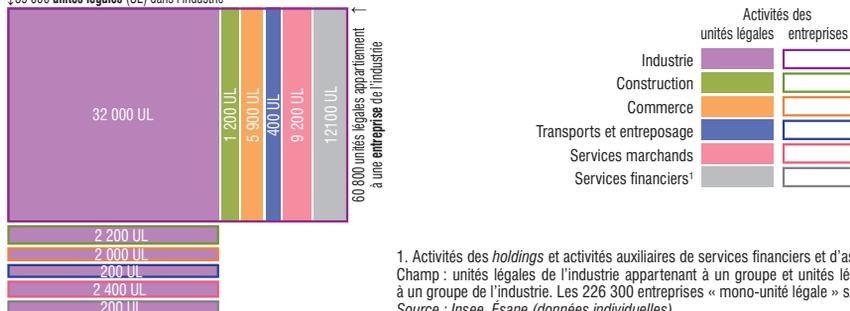
**Industrie** : comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 [voir annexe Nomenclature d'activités française]. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

**Unité légale, groupe, filiale, entreprise, consolidation, variable non additive** (resp. **additive**), **valeur ajoutée** (VA), **excédent brut d'exploitation** (EBE) : voir *annexe Glossaire*.

# ... avec la définition économique des entreprises 6.1

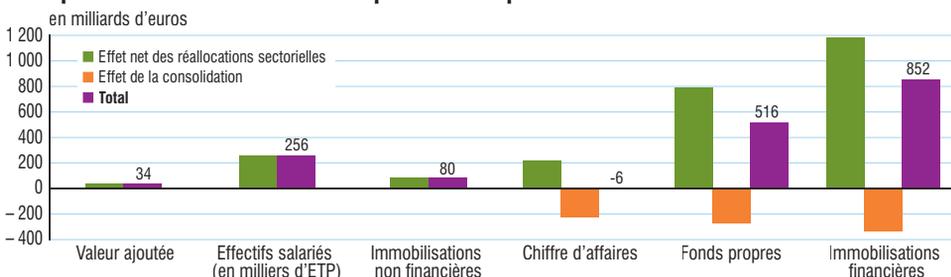
## 1. Unités légales et entreprises dans l'industrie en 2018

139 000 unités légales (UL) dans l'industrie



1. Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.  
 Champ : unités légales de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 226 300 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Impact de la définition économique des entreprises de l'industrie en 2018



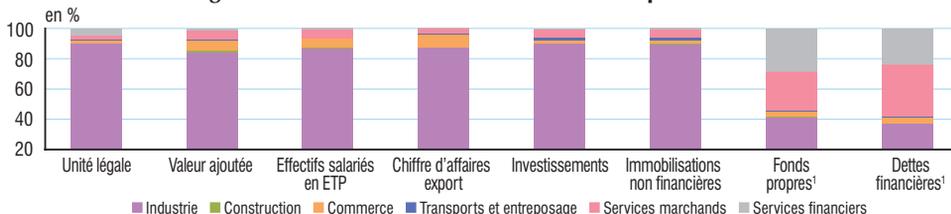
ETP : équivalent temps plein.

Note : pour les trois premières variables, dites « additives », l'effet de consolidation est nul, puisqu'il n'y a pas de flux intra-groupe.

Lecture : avec la définition économique des entreprises, les fonds propres des entreprises industrielles sont rehaussés de 516 milliards d'euros (Md€) par rapport aux fonds propres non consolidés des unités légales industrielles : + 788 Md€ par l'effet des réallocations sectorielles et - 272 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.

Champ : entreprises et unités légales de l'industrie (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Part des unités légales des différents secteurs dans les entreprises de l'industrie en 2018



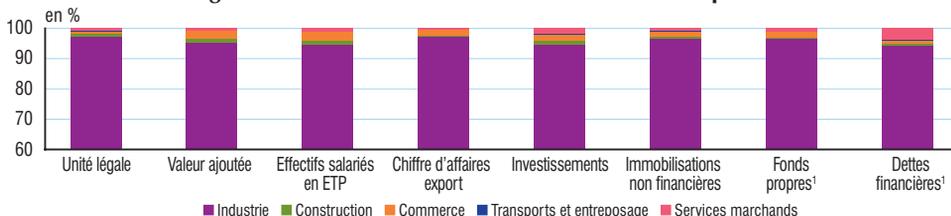
ETP : équivalent temps plein.

1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte.

Lecture : les unités légales du secteur des services marchands représentent 26,0 % des fonds propres des entreprises de l'industrie en 2018.

Champ : France, entreprises de l'industrie (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Part des unités légales de l'industrie selon le secteur de leur entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein.

1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte.

Lecture : les unités légales de l'industrie concentrent 95,4 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales dans l'industrie en 2018.

Champ : France, unités légales de l'industrie appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 6.2 Chiffres clés de l'industrie en 2018

En 2018, l'**industrie** rassemble 242 600 **entreprises** (figure 1). Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, elle regroupe 177 200 entreprises qui emploient 3,1 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit un quart des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 1 205 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** de 305 milliards d'euros. Elles génèrent 31 % du chiffre d'affaires et 28 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs (figure 2).

Seules 9 % de ces entreprises de l'industrie (soit 16 300 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Au total, elles rassemblent 60 800 unités légales, industrielles ou non. Elles cumulent 80 % des salariés du secteur, 85 % de la valeur ajoutée, 89 % du chiffre d'affaires et surtout 94 % des exportations. La très grande majorité des entreprises industrielles sont **mono-unité légale** mais ont un poids économique relativement faible.

Plus que tout autre grand secteur, la concentration des moyens de production est importante dans l'industrie. Ainsi, les 90 grandes entreprises (GE) réunissent 32 % des salariés, 58 % des immobilisations corporelles, 42 % de la valeur ajoutée et 62 % du chiffre d'affaires à l'exportation (figure 3).

L'industrie manufacturière constitue autour de 85 % du secteur industriel en matière de salariés en ETP, de valeur ajoutée et de chiffre d'affaires. Les industries agro-alimentaires (IAA) concentrent près d'un cinquième des salariés et du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie. La fabrication de matériels de transports, quant à elle, réalise 21 % du chiffre d'affaires et 35 % des exportations du secteur.

Les entreprises industrielles sont davantage tournées vers l'extérieur que celles des autres secteurs puisqu'elles y réalisent 41 % de leur chiffre d'affaires, soit deux fois plus que l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières (figure 4). Les deux tiers de la production des entreprises de matériels de transports et la moitié de celle des biens d'équipement sont destinées à des clients étrangers.

L'industrie comprend l'industrie manufacturière mais également les industries extractives (gravières, sablières, etc.), la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Sur l'ensemble de ces deux derniers secteurs, le taux d'investissement atteint 52 %. Ce taux est beaucoup plus faible dans l'industrie manufacturière (15 %), loin des niveaux observés dans les services marchands (24 %) ou encore les transports (27 %).

En raison des investissements nécessaires à la production et à la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'industrie est un secteur très capitalistique. L'intensité capitalistique s'élève à 308 milliers d'euros par ETP en 2018, contre 215 milliers d'euros par ETP pour l'ensemble des entreprises. Ce ratio s'abaisse à 185 milliers d'euros par ETP pour les entreprises manufacturières.

Dans son processus de production, l'industrie mobilise plus d'intrants. Le taux de valeur ajoutée des entreprises industrielles se situe ainsi en deçà de l'ensemble des entreprises : 25 % contre 28 % en 2018. Elles génèrent en revanche un taux de marge supérieur (28 %) à celui de l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières (26 %). ■

### Définitions

**Industrie, entreprise, valeur ajoutée (VA), groupe, mono-unité légale, unité légale, ratios** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2019 – Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1802, mai 2020.
- « L'industrie manufacturière en 2018 : l'activité ralentit, le déficit commercial se stabilise », *Insee Première* n° 1764, juillet 2019.

# Chiffres clés de l'industrie en 2018 6.2

## 1. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2018

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Industrie manufacturière dont :	203,0	240,4	187,9	142,4	179,8	127,3
Industrie agroalimentaire	54,5	62,3	51,8	49,1	56,9	46,4
Fabrication de biens d'équipement	8,9	13,8	7,0	8,1	12,9	6,1
Fabrication de matériels de transports	2,6	4,2	2,1	2,3	3,8	1,8
Fabrication d'autres produits industriels	137,0	160,0	126,9	83,0	106,0	72,9
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>242,6</b>	<b>287,1</b>	<b>226,3</b>	<b>177,2</b>	<b>221,7</b>	<b>160,9</b>
<b>Poids de l'industrie (en %)<sup>1</sup></b>	<b>7,6</b>	<b>8,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,8</b>	<b>8,8</b>	<b>7,4</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises de l'industrie. Champ : France, entreprises de l'industrie.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

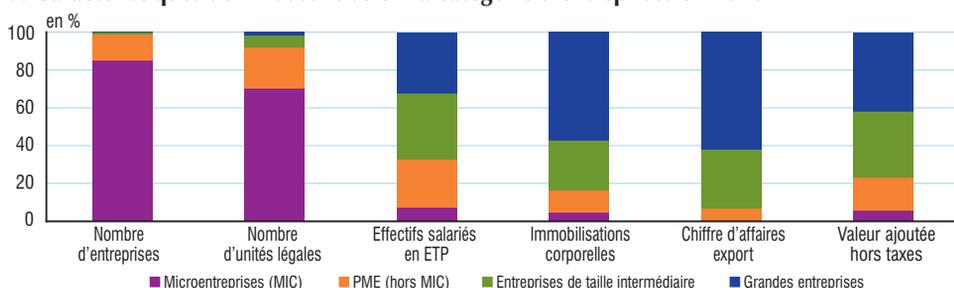
## 2. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2018

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière dont :	2722,5	1040,4	451,7	256,1	37,4
Industrie agroalimentaire	572,7	208,5	46,6	45,5	8,3
Fabrication de biens d'équipement	417,1	129,6	66,2	39,6	4,2
Fabrication de matériels de transports	391,9	254,1	171,1	44,3	6,1
Fabrication d'autres produits industriels	1321,0	402,9	155,8	121,8	17,9
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>3092,5</b>	<b>1204,9</b>	<b>492,1</b>	<b>305,2</b>	<b>62,9</b>
<b>Poids de l'industrie (en %)<sup>1</sup></b>	<b>25,3</b>	<b>31,3</b>	<b>67,1</b>	<b>28,0</b>	<b>29,9</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2018



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Ratios économiques et financiers des entreprises de l'industrie en 2018

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Industrie agroalimentaire	22,4	21,8	172,6	18,2	28,8
Fabrication de biens d'équipement	51,1	30,6	120,4	10,7	17,1
Fabrication de matériels de transports	67,3	17,4	233,4	13,7	26,4
Fabrication d'autres produits industriels	38,7	30,2	185,6	14,7	24,9
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>40,8</b>	<b>25,3</b>	<b>307,8</b>	<b>20,6</b>	<b>28,2</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,1</b>	<b>28,3</b>	<b>214,5</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>

Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 6.3 Chiffres clés de l'industrie en 2017

### Avertissement

Les chiffres sont recalculés sur l'année 2017, afin d'être à champ et méthodologie constants avec les données portant sur 2018. Les évolutions 2017/2018 sont ainsi interprétables sur le plan économique.

### 1. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2017

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Industrie manufacturière dont :	199,9	237,5	184,7	145,3	182,9	130,0
Industrie agroalimentaire	54,5	62,4	51,8	49,6	57,4	46,9
Fabrication de biens d'équipement	9,1	13,9	7,2	8,3	13,1	6,4
Fabrication de matériels de transports	2,5	4,1	2,0	2,2	3,8	1,7
Fabrication d'autres produits industriels	133,8	157,1	123,6	85,2	108,5	75,0
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>238,7</b>	<b>283,0</b>	<b>222,1</b>	<b>179,5</b>	<b>223,9</b>	<b>163,0</b>
<b>Poids de l'industrie (en %)<sup>1</sup></b>	<b>7,7</b>	<b>8,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,8</b>	<b>8,9</b>	<b>7,4</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises de l'industrie.

Champ : France, entreprises de l'industrie

Source : Insee, Esane (données individuelles)

### 2. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2017

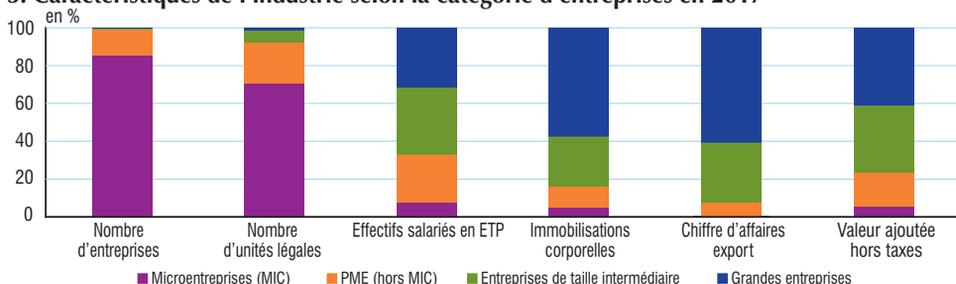
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière dont :	2 738,5	1 008,5	430,3	255,4	35,2
Industrie agroalimentaire	577,5	205,8	46,2	45,2	7,8
Fabrication de biens d'équipement	415,0	126,5	63,9	40,1	4,0
Fabrication de matériels de transports	384,5	244,2	160,7	42,9	6,0
Fabrication d'autres produits industriels	1 341,5	392,5	151,2	121,2	16,7
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>3 100,9</b>	<b>1 150,2</b>	<b>455,2</b>	<b>299,4</b>	<b>60,5</b>
<b>Poids de l'industrie (en %)<sup>1</sup></b>	<b>25,5</b>	<b>31,1</b>	<b>64,2</b>	<b>28,2</b>	<b>30,3</b>

ETP : équivalent temps plein. 1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Esane (données individuelles)

### 3. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2017



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Esane (données individuelles)

### 4. Ratios économiques et financiers des entreprises de l'industrie en 2017

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Industrie manufacturière dont :	42,7	25,3	178,8	13,8	25,7
Industrie agroalimentaire	22,4	22,0	164,4	17,2	30,1
Fabrication de biens d'équipement	50,5	31,7	116,4	10,0	19,6
Fabrication de matériels de transports	65,8	17,6	228,6	13,9	26,9
Fabrication d'autres produits industriels	38,5	30,9	179,8	13,8	25,1
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>39,6</b>	<b>26,0</b>	<b>294,3</b>	<b>20,2</b>	<b>28,5</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,2</b>	<b>28,7</b>	<b>205,8</b>	<b>18,8</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Esane (données individuelles)



## 7.1 Vision du secteur de la construction...

En 2018, 40 900 **unités légales** (UL) de la **construction** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 33 400 sont filiales d'une **entreprise** de la construction et 7 500 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs. 60 % des 7 500 unités légales de la construction rattachées à d'autres secteurs sont des **filiales** d'entreprises des services marchands (4 500) et 16 % des filiales d'entreprises industrielles (1 200). Les autres sont des filiales d'entreprises commerciales (700), de *holdings* et d'auxiliaires de services financiers et d'assurance (800) et des transports et de l'entreposage (300).

53 900 unités légales, organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de la construction. Parmi elles, 20 500 ne relèvent pas du secteur de la construction : ce sont principalement des *holdings* et auxiliaires de services financiers et d'assurance (8 700). Les autres proviennent des services marchands (8 300), de l'industrie (2 200), du commerce (1 100) et des transports et de l'entreposage (200). Pour former l'ensemble des entreprises de la construction, à ces 53 900 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 459 300 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de la construction à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales d'autres secteurs à des entreprises de la construction. À l'effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intragroupe pour les **variables** dites « **non additives** ».

Les deux effets combinés augmentent le chiffre d'affaires de la construction de 1 milliard d'euros (moins de 1 %), provenant de deux effets contraires (+ 16 milliards d'euros de réallocation et - 15 milliards d'euros de consolidation) (figure 2). Ils conduisent également, à une révision des fonds propres (+ 15 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 20 milliards d'euros).

Au sein des entreprises de la construction, indépendantes ou organisées en groupe, 96 % des unités légales sont des unités légales de la construction (figure 3). Ces unités légales emploient la majorité des effectifs (92 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur de la construction : 87 % de la **valeur ajoutée** (VA), 80 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 75 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Par ailleurs, les 4 % d'unités légales hors construction (surtout des unités légales des services marchands et financiers) rattachées à une entreprise de la construction génèrent 13 % de la VA de la construction, et portent 49 % des fonds propres et 50 % des dettes financières du secteur.

La quasi-totalité des unités légales de la construction, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (99 %) (figure 4). Elles concentrent 95 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales de la construction. Seules 1 % des unités légales de la construction sont rattachées à des entreprises hors construction. Elles totalisent moins de 5 % de la VA et 28 % des fonds propres de l'ensemble des unités légales de la construction. ■

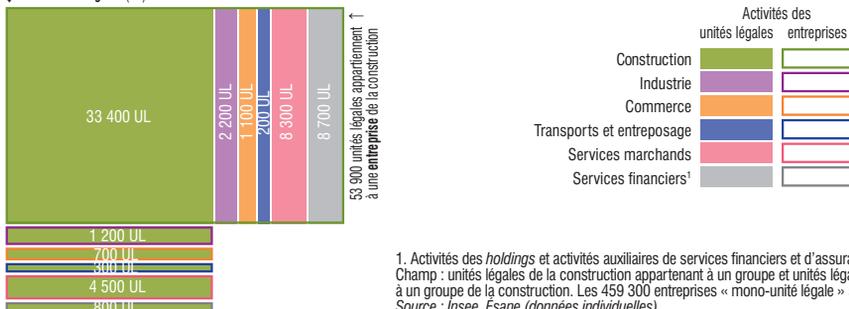
### Définitions

**Unité légale, construction, groupe, entreprise, filiale, consolidation, variable non additive** (resp. **additive**), **valeur ajoutée** (VA), **excédent brut d'exploitation** (EBE) : voir *annexe Glossaire*.

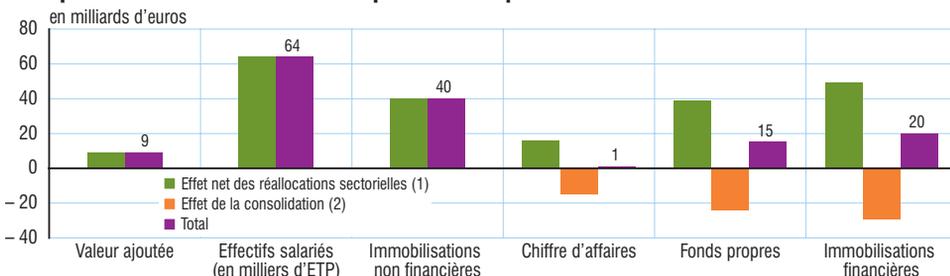
# ... avec la définition économique des entreprises des entreprises 7.1

## 1. Unités légales et entreprises dans la construction en 2018

↓ 40 900 unités légales (UL) dans la construction

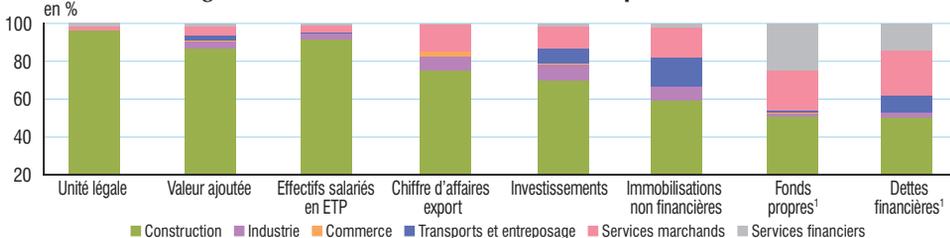


## 2. Impact de la définition économique des entreprises de la construction en 2018



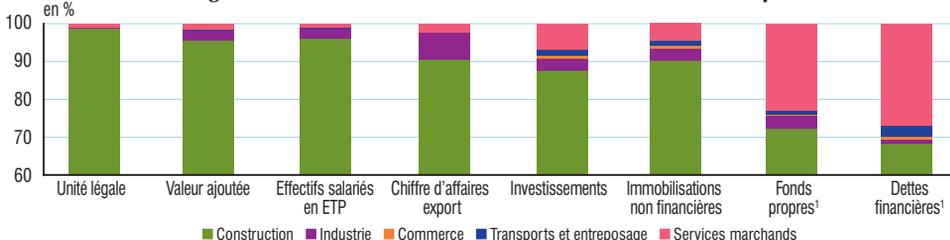
ETP : équivalent temps plein. Note : pour les trois premières variables, dites « additives », l'effet de consolidation est nul, puisqu'il n'y a pas de flux intragroupe. Lecture : avec la définition économique des entreprises, les fonds propres des entreprises de la construction sont rehaussés de 15 milliards d'euros (Md€) par rapport aux fonds propres non consolidés des unités légales de la construction : + 39 Md€ par l'effet des réallocations sectorielles et - 24 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes. Champ : entreprises et unités légales de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 3. Part des unités légales des différents secteurs dans les entreprises de la construction en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales de la construction représentent 59,4 % de l'immobilisation non financières des entreprises de la construction en 2018. Champ : France, entreprises de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 4. Part des unités légales de la construction selon le secteur de leur entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales de la construction concentrent 95,5 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales dans la construction en 2018. Champ : France, unités légales de la construction appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 7.2 Chiffres clés de la construction en 2018

En 2018, la **construction** rassemble 472 400 entreprises (*figure 1*). Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, elle rassemble 350 300 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 302,1 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 99,4 milliards d'euros (*figure 2*). Elles emploient plus de 1,3 million de salariés en équivalent temps plein (ETP). Elles représentent un peu moins de 15 % des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, pour 11 % des salariés en ETP, 8 % du chiffre d'affaires et 9 % de la valeur ajoutée.

La très grande majorité des entreprises de la construction n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 4 % (13 000 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci englobent au total 53 900 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans la construction est pourtant prépondérant : elles emploient 49 % des salariés en ETP, réalisent 57 % du chiffre d'affaires et 53 % de la valeur ajoutée.

La construction comprend quatre sous-secteurs : la **promotion immobilière**, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, le génie civil (construction de routes, de ponts, etc.) et les travaux de construction spécialisés (plomberie, peinture, électricité, travaux de couverture, etc.).

En 2018, les travaux spécialisés réalisent 67 % de la VA de la construction, le génie civil 15 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 11 % et la promotion immobilière 7 %. Mais les travaux spécialisés emploient 73 % des salariés, le génie civil 13 %, la construction de bâtiments

résidentiels et non résidentiels 11 % et la promotion immobilière 3 %.

La quasi-totalité des entreprises de la construction sont des microentreprises (MIC) ou PME (hors MIC) (*figure 3*). Elles rassemblent respectivement 33 % et 37 % des salariés des entreprises de la construction. La répartition de la valeur ajoutée est assez proche de la structure de l'emploi salarié : près de 33 % de la valeur ajoutée est réalisée par les MIC, 32 % par les PME (hors MIC), 12 % par les ETI et 24 % par des grandes entreprises (GE).

L'intensité capitalistique de la construction hors micro-entreprise est globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 75 600 euros par salarié (ETP) en 2018, contre 214 500 euros pour l'ensemble des entreprises (*figure 4*). Les travaux spécialisés et la construction de bâtiments ont une intensité capitalistique moins forte que la moyenne (37 700 euros et 66 600 euros) alors qu'elle est beaucoup plus élevée dans la promotion immobilière et le génie civil (420 900 euros et 220 500 euros). Cela s'explique par la nature des travaux réalisés, qui requièrent plus ou moins de moyens de production.

De même, le taux de marge et le taux d'investissement sont plus faibles pour les entreprises de la construction que pour l'ensemble des entreprises (19,2 % contre 25,7 % et 9,9 % contre 19,3 %). Comme pour l'intensité capitalistique, la construction de bâtiments et les travaux spécialisés ont un taux de marge et un taux d'investissement plus faibles que la moyenne (6,4 % et 16,7 % ; 8,8 % et 7,2 %) alors que la promotion immobilière et le génie civil ont un taux de marge et un taux d'investissement plus élevés (50,1 % et 25,1 % ; 25,8 % et 15,6 %). ■

### Définitions

**Construction** : elle comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF Rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels (41.2) [voir *annexe Nomenclature d'activités française*].

**Promotion immobilière** : elle consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

**Entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, ratios** : voir *annexe Glossaire*.

# Chiffres clés de la construction 7.2

## 1. Nombre d'entreprises dans la construction en 2018

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Promotion immobilière	22,4	39,0	20,5	22,4	38,9	20,5
Construction de bâtiments	23,6	27,2	22,5	21,3	24,9	20,2
Génie civil	4,0	6,9	3,4	3,8	6,7	3,1
Travaux spécialisés	422,4	440,1	413,0	302,8	320,5	293,4
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>472,4</b>	<b>513,2</b>	<b>459,3</b>	<b>350,3</b>	<b>391,1</b>	<b>337,2</b>
<b>Poids de la construction (en %)<sup>1</sup></b>	<b>14,8</b>	<b>15,0</b>	<b>14,8</b>	<b>15,4</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises de la construction.  
Champ : France, entreprises de la construction.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2018

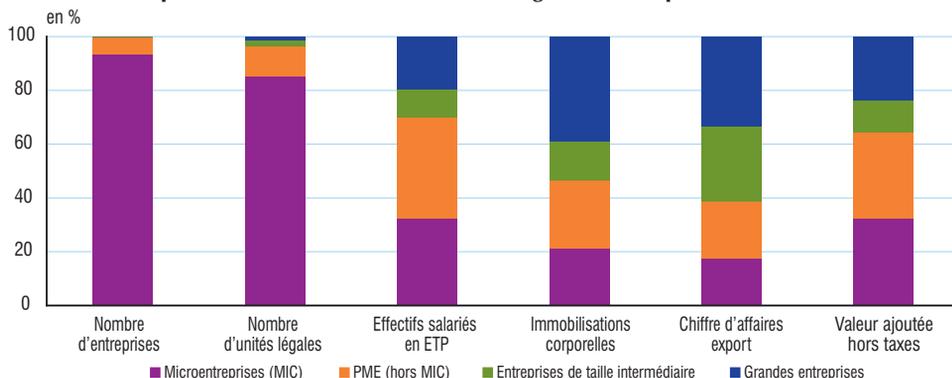
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Promotion immobilière	38,5	37,6	0,4	7,0	1,8
Construction de bâtiments	141,6	42,3	1,2	10,5	0,9
Génie civil	175,3	42,7	2,1	15,1	2,4
Travaux spécialisés	988,0	179,5	2,8	66,8	4,8
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>1 343,3</b>	<b>302,1</b>	<b>6,7</b>	<b>99,4</b>	<b>9,9</b>
<b>Poids de la construction (en %)<sup>1</sup></b>	<b>11,0</b>	<b>7,9</b>	<b>0,9</b>	<b>9,1</b>	<b>4,7</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises de la construction, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises de l'industrie, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Ratios économiques et financiers des entreprises de la construction en 2018

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Construction de bâtiments	2,9	24,8	66,6	8,8	6,4
Génie civil	5,0	35,3	220,5	15,6	25,1
Travaux spécialisés	1,6	37,2	37,7	7,2	16,7
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>2,2</b>	<b>32,9</b>	<b>75,6</b>	<b>9,9</b>	<b>19,2</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,1</b>	<b>28,3</b>	<b>214,5</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>

Champ : France, entreprises de la construction, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 7.3 Chiffres clés de la construction en 2017

### Avertissement

Les chiffres sont recalculés sur l'année 2017, afin d'être à champ et méthodologie constants avec les données portant sur 2018. Les évolutions 2017/2018 sont ainsi interprétables sur le plan économique.

### 1. Nombre d'entreprises dans la construction en 2017

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Promotion immobilière	24,0	40,5	22,1	24,0	40,4	22,1
Construction de bâtiments	23,6	27,3	22,5	21,3	25,0	20,2
Génie civil	4,0	6,8	3,3	3,8	6,6	3,1
Travaux spécialisés	414,3	432,1	404,9	304,9	322,8	295,5
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>465,9</b>	<b>506,6</b>	<b>452,9</b>	<b>354,0</b>	<b>394,7</b>	<b>341,0</b>
<b>Poids de la construction (en %)<sup>1</sup></b>	<b>15,0</b>	<b>15,1</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>15,6</b>	<b>15,5</b>

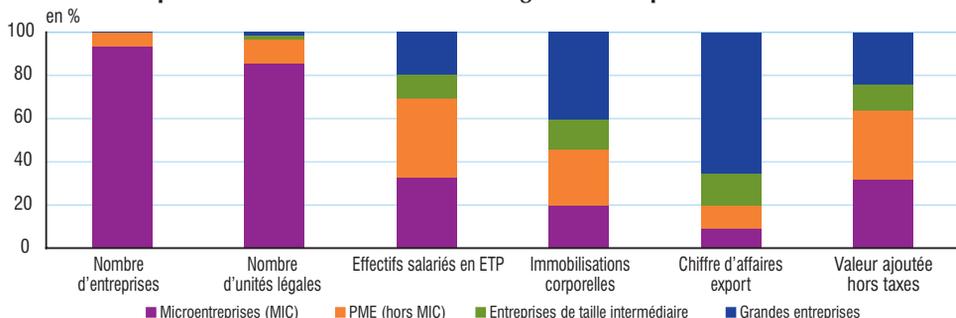
1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises de la construction.  
Champ : France, entreprises de la construction.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 2. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2017

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliards d'euros)				
Promotion immobilière	37,5	35,2	0,5	6,6	1,6
Construction de bâtiments	145,1	42,2	1,3	10,7	1,0
Génie civil	173,4	40,1	2,2	14,5	2,3
Travaux spécialisés	984,7	180,0	8,9	65,2	4,7
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>1 340,7</b>	<b>297,4</b>	<b>12,9</b>	<b>97,1</b>	<b>9,7</b>
<b>Poids de la construction (en %)<sup>1</sup></b>	<b>11,0</b>	<b>8,0</b>	<b>1,8</b>	<b>9,1</b>	<b>4,8</b>

ETP : équivalent temps plein. 1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.  
Champ : France, entreprises des secteurs de la construction, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 3. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprise en 2017



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises de la construction, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 4. Ratios économiques et financiers des entreprises de la construction en 2017

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Promotion immobilière	1,5	18,9	440,1	24,1	50,2
Construction de bâtiments	3,1	25,4	64,3	9,5	9,4
Génie civil	5,5	36,2	212,4	16,1	24,7
Travaux spécialisés	4,9	36,2	39,0	7,2	16,0
<b>Ensemble de la construction</b>	<b>4,3</b>	<b>32,6</b>	<b>75,4</b>	<b>10,0</b>	<b>18,8</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,2</b>	<b>28,7</b>	<b>205,8</b>	<b>18,8</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises de la construction, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.  
Source : Insee, É sane (données individuelles).



## 8.1 Vision du secteur du commerce...

En 2018, 61 200 **unités légales** (UL) du **commerce** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 49 900 sont filiales d'une **entreprise** du commerce et 11 300 appartiennent à des entreprises non commerciales. La moitié des 11 300 unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des **filiales** d'entreprises industrielles (5 900). Ce sont majoritairement des unités légales du commerce de gros, filiales d'entreprises des industries agro-alimentaires (IAA), de la chimie, de la métallurgie ou des équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, un tiers des unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des filiales d'entreprises des services marchands (3 300). Les autres sont des filiales d'entreprises de la construction (1 100), des transports et de l'entrepôtage (500) et des services (500).

81 000 unités légales, organisées en groupe, appartiennent à une entreprise commerciale. Parmi elles, 31 000 unités légales non commerciales sont intégrées à des entreprises du commerce. Elles proviennent principalement des services marchands et financiers (27 900), en particulier du secteur des *holdings*, des activités spécialisées (sièges sociaux) et de la location de biens immobiliers. Les autres proviennent de l'industrie (2 000), de la construction (700) et des transports et de l'entrepôtage (500). Pour former l'ensemble des entreprises du commerce, à ces 81 000 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 655 800 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales du commerce à des entreprises d'autres secteurs et, inversement, à intégrer des unités légales non commerciales

à des entreprises du commerce. À cet effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires du commerce de 225 milliards d'euros (14 %) (figure 2). Ils conduisent à l'inverse à une hausse des fonds propres (+ 168 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 317 milliards d'euros).

Au sein des entreprises du commerce, indépendantes ou organisées en groupe, 96 % des unités légales sont des unités légales du commerce (figure 3). Ces unités légales commerciales emploient la majorité des effectifs (92 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur du commerce : 89 % de la **valeur ajoutée** (VA), 89 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 91 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Par ailleurs, les 4 % d'unités légales non commerciales rattachées à une entreprise du commerce génèrent 11 % de la VA du commerce, et portent 57 % des fonds propres et 56 % des dettes financières.

La quasi-totalité des unités légales du commerce, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (98 %) (figure 4). Elles concentrent 89 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales du commerce. Seules 2 % des unités légales du commerce sont rattachées à des entreprises non commerciales. Elles totalisent 11 % de la VA et 20 % des fonds propres de l'ensemble des unités légales du commerce. Parmi elles, la moitié sont des filiales commerciales d'entreprises industrielles : ces dernières représentent 25 % du chiffre d'affaires à l'exportation et 11 % de l'EBE de l'ensemble des unités légales commerciales. ■

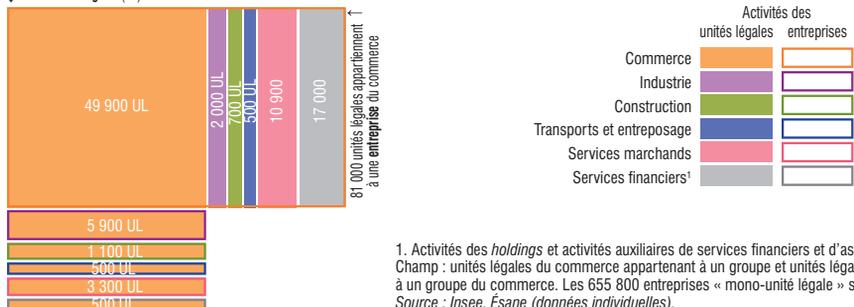
### Définitions

**Unité légale, commerce, groupe, entreprise, filiale, consolidation, variable non additive, valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE) :** voir *annexe Glossaire*.

# ... avec la définition économique des entreprises 8.1

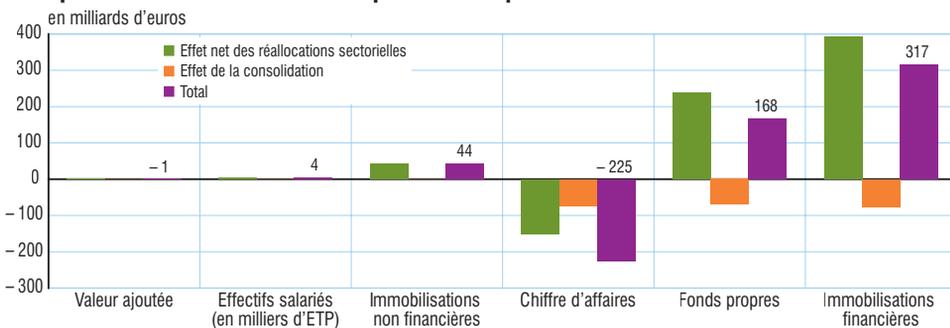
## 1. Unités légales et entreprises dans le commerce en 2018

↓ 61 200 unités légales (UL) dans le commerce



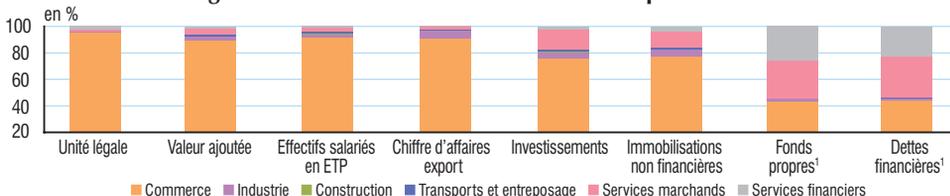
1. Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.  
 Champ : unités légales du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 655 800 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 2. Impact de la définition économique des entreprises du commerce en 2018



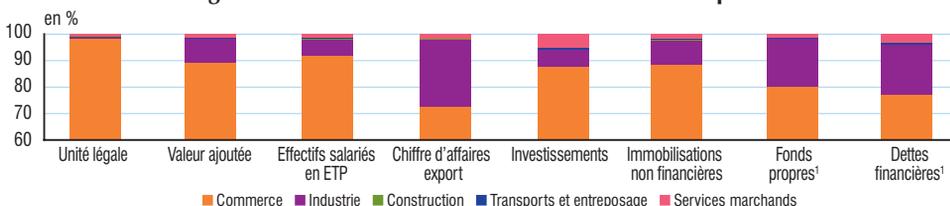
ETP : équivalent temps plein. Note : pour les trois premières variables, dites « additives », l'effet de consolidation est nul, puisqu'il n'y a pas de flux intragroupe. Lecture : avec la définition économique des entreprises, le chiffre d'affaires des entreprises du commerce diminue de 225 milliards d'euros (Md€) par rapport au chiffre d'affaires non consolidés des unités légales du commerce : - 151 Md€ par l'effet des réallocations sectorielles et - 74 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.  
 Champ : entreprises et unités légales du commerce (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 3. Part des unités légales des différents secteurs dans les entreprises du commerce en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales du secteur du commerce représentent 89,4 % de la valeur ajoutée des entreprises de commerce en 2018.  
 Champ : France, entreprises du commerce (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 4. Part des unités légales du commerce selon le secteur de leur entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales du commerce concentrent 72,8 % du chiffre d'affaires à l'export de l'ensemble des unités légales dans l'industrie en 2018.  
 Champ : France, unités légales du commerce appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 8.2 Chiffres clés du commerce en 2018

En 2018, le **commerce** rassemble 680 900 **entreprises** (figure 1). Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, il rassemble 498 900 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 353 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 216 milliards d'euros (figure 2). Elles emploient 2,7 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est proche en nombre d'entreprises (21 %) et de salariés en ETP (22 %) mais est légèrement plus faible en matière de valeur ajoutée (20 %) et de chiffre d'affaires à l'exportation (18 %). En revanche, cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (35 %). Cela reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste principalement à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Comparé à la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

La grande majorité des entreprises commerciales n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 4 % (25 100 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci sont composées de plusieurs unités légales commerciales ou non commerciales et englobent au total 81 000 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans le commerce est pourtant prépondérant : elles emploient 65 % des salariés en ETP, réalisent 69 % du chiffre d'affaires et jusqu'à 72 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a le plus souvent pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés

dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motocycles.

En 2018, le commerce de gros réalise 48 % de la VA du commerce, le commerce de détail 41 % et le commerce automobile 11 %. Mais le commerce de gros n'emploie que 33 % des salariés, le commerce de détail plus de la moitié (54 %) et le commerce automobile 13 %. Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (16 % de leur CA). Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (respectivement 3 % et 4 %).

La quasi-totalité des entreprises du commerce sont des microentreprises (MIC) ou PME (hors MIC) (figure 3). Elles rassemblent respectivement 21 % et 30 % des salariés des entreprises du commerce. Le chiffre d'affaires à l'exportation est réalisé à 40 % par les ETI du commerce, tandis que les grandes entreprises (GE) y contribuent à 32 % et les PME (hors MIC) à 22 %.

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la **marge commerciale**. En 2018, le taux de marge commerciale s'établit à 23 % pour l'ensemble du commerce (figure 4). Proche de la moyenne dans le commerce de gros (21 %), il varie de 14 % dans le commerce automobile à 29 % dans le commerce de détail. Le taux de valeur ajoutée est très lié au taux de marge commerciale. Il est de 16 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (28 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (15 %) et dans le commerce automobile (14 %), et plus élevé dans le commerce de détail (19 %).

Le taux d'investissement est sensiblement plus faible dans le commerce (11 %) que dans l'ensemble du champ marchand (19 %). ■

### Définitions

Commerce, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, marge commerciale, ratios : voir annexe Glossaire.

### Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2019 – Tendances 2020 », Document de travail n° E2020/03, Insee, juillet 2020.
- « Les ventes dans le commerce plongent au printemps 2020 après avoir rebondi en 2019 », Insee Première n° 1808, juillet 2020.

# Chiffres clés du commerce en 2018 8.2

## 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2018

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	94,8	104,2	90,9	74,8	84,2	71,0
Commerce de gros	145,0	165,8	135,4	122,4	143,2	112,8
Commerce de détail	441,1	466,8	429,6	301,6	327,3	290,1
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>680,9</b>	<b>736,8</b>	<b>655,8</b>	<b>498,9</b>	<b>554,7</b>	<b>473,8</b>
<b>Poids du commerce (en %)<sup>1</sup></b>	<b>21,3</b>	<b>21,5</b>	<b>21,2</b>	<b>21,9</b>	<b>22,0</b>	<b>21,7</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Constituant les entreprises du commerce.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2018

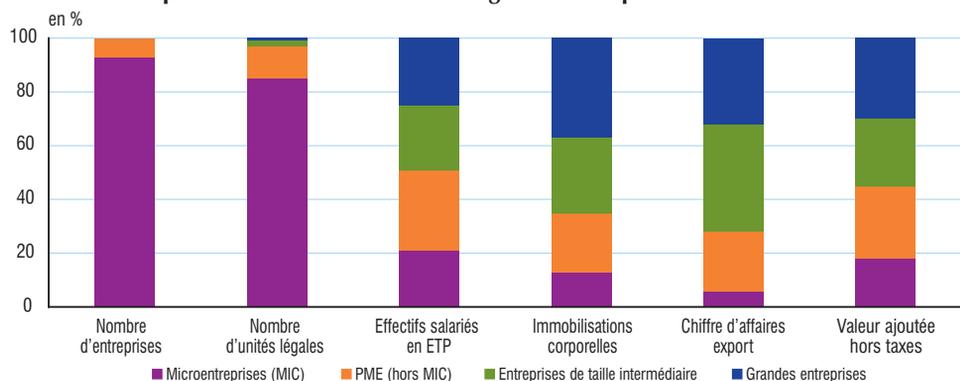
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	346,6	181,0	7,9	24,5	3,9
Commerce de gros	894,3	700,2	114,2	103,4	8,5
Commerce de détail	1 434,0	472,3	15,3	88,4	10,7
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>2 675,0</b>	<b>1 353,4</b>	<b>137,4</b>	<b>216,3</b>	<b>23,2</b>
<b>Poids du commerce (en %)<sup>1</sup></b>	<b>21,9</b>	<b>35,2</b>	<b>18,1</b>	<b>19,8</b>	<b>11,0</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Ratios économiques et financiers des entreprises du commerce en 2018

en %

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	14,4	4,4	13,6	77,9	15,9	21,7
Commerce de gros	21,4	16,3	14,8	101,6	8,2	28,1
Commerce de détail	28,6	3,2	18,7	87,1	12,2	21,0
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>23,1</b>	<b>10,2</b>	<b>16,0</b>	<b>90,8</b>	<b>10,7</b>	<b>24,2</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>///</b>	<b>19,7</b>	<b>28,3</b>	<b>214,5</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses. ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 8.3 Chiffres clés du commerce en 2017

### Avertissement

Les chiffres sont recalculés sur l'année 2017, afin d'être à champ et méthodologie constants avec les données portant sur 2018. Les évolutions 2017/2018 sont ainsi interprétables sur le plan économique.

### 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2017

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	91,0	100,3	87,1	73,8	83,1	69,9
Commerce de gros	141,7	162,5	132,1	123,4	144,1	113,7
Commerce de détail	438,8	464,1	427,3	302,6	327,9	291,1
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>671,5</b>	<b>726,9</b>	<b>646,5</b>	<b>499,7</b>	<b>555,1</b>	<b>474,7</b>
<b>Poids du commerce (en %)<sup>1</sup></b>	<b>21,6</b>	<b>21,7</b>	<b>21,4</b>	<b>21,8</b>	<b>22,0</b>	<b>21,6</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises du commerce.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane (données individuelles)09/11/20

### 2. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2017

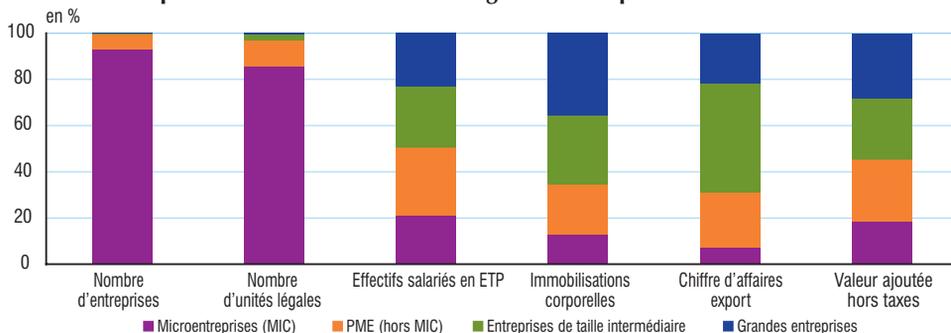
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	342,9	174,0	8,1	23,7	3,7
Commerce de gros	882,8	667,5	103,2	98,7	8,1
Commerce de détail	1 438,5	462,0	15,0	87,5	11,3
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>2 664,2</b>	<b>1 303,5</b>	<b>126,2</b>	<b>209,9</b>	<b>23,1</b>
<b>Poids du commerce (en %)<sup>1</sup></b>	<b>21,9</b>	<b>35,2</b>	<b>17,8</b>	<b>19,8</b>	<b>11,6</b>

ETP : équivalent temps plein. 1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 3. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprise en 2017



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 4. Ratios économiques et financiers des entreprises du commerce en 2017

en %

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	14,5	4,6	13,6	74,0	15,6	22,4
Commerce de gros	20,8	15,5	14,8	97,7	8,2	28,5
Commerce de détail	28,5	3,2	18,9	83,4	12,9	22,9
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>22,8</b>	<b>9,7</b>	<b>16,1</b>	<b>86,9</b>	<b>11,0</b>	<b>25,3</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchands non agricoles et non financières</b>	<b>///</b>	<b>19,2</b>	<b>28,7</b>	<b>205,8</b>	<b>18,8</b>	<b>26,5</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses. ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).



## 9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage...

En 2018, 9 600 **unités légales** (UL) des **transports et de l'entreposage** appartiennent à un **groupe** : 7 800 (81 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des transports et de l'entreposage et 1 800 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs (*figure 1*). Parmi ces dernières, 500 sont des filiales d'entreprises du commerce (29 %), ressortissant principalement du commerce de gros, 500 des services marchands (29 %) et 400 de l'industrie (24 %), souvent spécialisées dans l'agro-alimentaire.

En 2018, 13 600 unités légales organisées en groupe appartiennent à une entreprise des transports et de l'entreposage. Parmi elles, 5 800 ne sont pas des unités légales des transports et de l'entreposage. Sur ces 5 800 unités légales, 2 700 relèvent des services marchands (siège social, immobilier, location et location-bail ou activités administratives) et 2 100 des services financiers (des *holdings*, pour la plupart). Les autres unités légales ressortissent soit du commerce (500), soit de la construction (300), soit de l'industrie (200). Pour former l'ensemble des entreprises des transports et de l'entreposage, il convient d'ajouter, à ces 13 600 unités légales organisées en groupe, 131 400 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales des transports et de l'entreposage à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des transports et de l'entreposage à des entreprises des transports et de l'entreposage. À cet effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les variables dites « **non additives** ».

Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des transports et de l'entreposage de 19 milliards d'euros (- 9 %) (*figure 2*). Ils conduisent, à l'inverse, à une hausse des immobilisations financières (+ 73 milliards d'euros) et des fonds propres (+ 44 milliards d'euros), les conséquences de la réallocation sectorielle faisant plus que neutraliser celles de la consolidation.

Au sein des entreprises des transports et de l'entreposage, indépendantes ou organisées en groupe, la quasi-totalité des unités légales sont des unités légales des transports et de l'entreposage (96 %) (*figure 3*). Ces unités légales emploient 93 % des effectifs et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur : 90 % de la **valeur ajoutée** (VA), 86 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 95 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Leur contribution est un peu moins prépondérante dans l'investissement (79 %), les dettes financières (66 %) et surtout les fonds propres (49 %), ces derniers provenant à 26 % des unités légales des services financiers et à 24 % de celles des services marchands.

La quasi-totalité des unités légales des transports et de l'entreposage, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (99 %) (*figure 4*). Elles concentrent 89 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales des transports et de l'entreposage, 93 % des effectifs et 90 % des exportations. Quant aux unités légales filiales d'entreprises d'autres secteurs, les plus fortes contributions proviennent des unités légales appartenant à un groupe industriel ou de la construction : respectivement 4 % et 3 % de la VA, 9 % et 10 % de l'EBE, 5 % et 4 % des immobilisations. ■

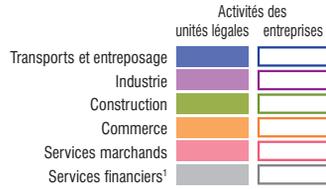
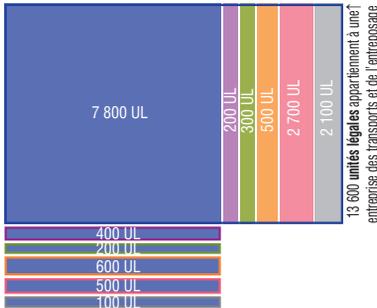
### Définitions

**Unité légale, transports et entreposage, groupe, filiale, entreprise, consolidation, variable non additive, valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE)** : voir *annexe Glossaire*.

# ... avec la définition économique des entreprises 9.1

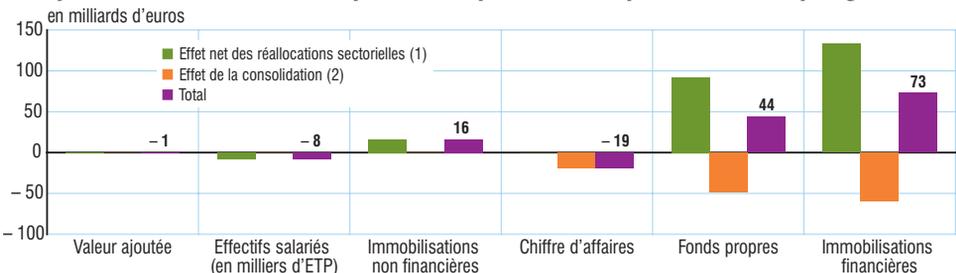
## 1. Unités légales et entreprises dans les transports et l'entreposage en 2018

13 600 unités légales (UL) dans les transports et l'entreposage



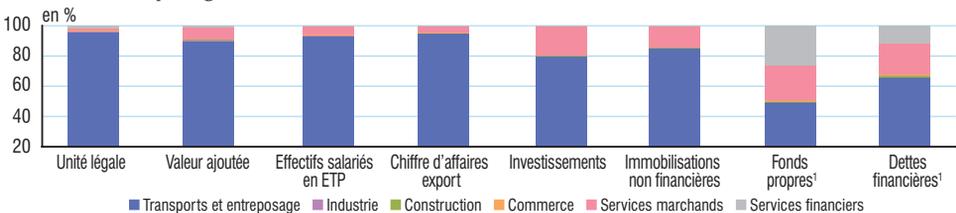
1. Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.  
 Champ : unités légales des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 131 400 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.  
 Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 2. Impact de la définition économique des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018



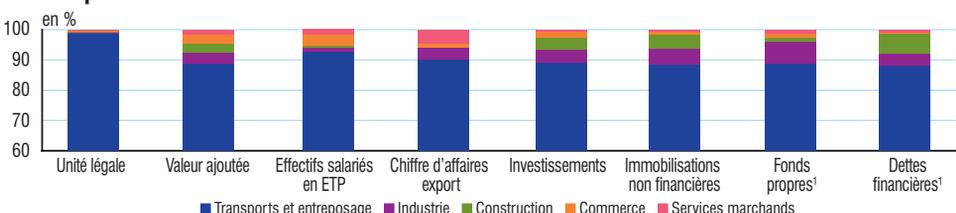
ETP : équivalent temps plein. Note : pour les trois premières variables, dites « additives », l'effet de consolidation est nul, puisqu'il n'y a pas de flux intragroupe. Lecture : avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises des transports et entreposage sont rehaussées de 73 milliards d'euros (Md€) par rapport aux immobilisations financières non consolidées des unités légales des transports et entreposage : + 133 Md€ par l'effet des réallocations sectorielles et - 60 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes. Champ : entreprises et unités légales des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 3. Part des unités légales des différents secteurs dans les entreprises des transports et de l'entreposage en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales du secteur des transports et de l'entreposage représentent 79,4 % des investissements des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018. Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 4. Part des unités légales des transports et de l'entreposage selon le secteur de leur entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales des transports et de l'entreposage concentrent 88,7 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2018. Champ : France, unités légales des transports et de l'entreposage appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2018

En 2018, les **transports et l'entreposage** regroupent 134 500 **entreprises** (figure 1). Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, les transports et l'entreposage rassemblent 98 100 entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 216 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 88 milliards d'euros (figure 2). Elles emploient 1,2 million de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement plus élevé en salariés en ETP (10 %), en valeur ajoutée (8 %) et en investissements corporels (12 %) qu'en chiffre d'affaires (6 %) et en nombre d'entreprises (4 %). Ces chiffres mettent en évidence les principales caractéristiques du secteur : faibles consommations intermédiaires, activité capitalistique, entreprises de taille supérieure à la moyenne. Cette dernière particularité est liée au poids toujours dominant des grands opérateurs historiques (SNCF, La Poste, Air France).

La grande majorité des entreprises de transports et d'entreposage n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 2 % (3 050 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Elles se composent de plusieurs unités légales ayant ou non comme activité principale les transports et l'entreposage et regroupent au total 13 600 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, la contribution au secteur de ces entreprises structurées en groupes est prépondérante : 83 % de la valeur ajoutée, 81 % des salariés en ETP et du chiffre d'affaires, 88 % des investissements et 90 % des exportations.

Le transport de voyageurs est le premier contributeur au secteur en matière de valeur ajoutée (41 %), loin devant l'entreposage et

services auxiliaires des transports (26 %), le transport de marchandises (22 %), et la poste et courrier (12 %). De même, il en est le premier employeur (39 % des salariés) et le premier investisseur (65 %). En revanche, sa part dans les exportations est nettement plus faible : 26 % des ventes à l'étranger, contre 44 % pour le transport de marchandises et 28 % pour les autres services de transport.

La quasi-totalité des entreprises des transports et de l'entreposage sont des microentreprises (MIC) (92 %) ou des PME (hors MIC) (8 %), mais elles ne rassemblent respectivement que 6 % et 20 % des salariés des entreprises du secteur, 7 % et 15 % de la valeur ajoutée et 1 % et 5 % des immobilisations corporelles (figure 3). Les grandes entreprises (GE) ont un rôle prépondérant : 78 % des immobilisations corporelles, 60 % de la VA et 55 % des effectifs.

Les transports et l'entreposage se caractérisent par un taux de valeur ajoutée nettement supérieur à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (41 % au lieu de 28 %) : il est tiré par le transport de voyageurs (50 %) et surtout les activités postales (72 %) (figure 4). Leur taux d'investissement est également élevé (28 % contre 19 %), du fait d'importants efforts dans le transport ferroviaire (53%), comme le transport routier (43 %) ou encore le transport de passagers.

En revanche, le taux d'exportation et le taux de marge se situent dans la moyenne de l'économie marchande (hors agricole et financier) : pour le premier, 20 % contre 19 % ; pour le second, 23 % contre 26 %. Mais ce taux moyen recouvre de fortes disparités : 47 % dans les autres activités de transport, moins de 1 % dans les activités de poste et de courrier. ■

### Définitions

**Transports et entreposage, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, ratios** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2019 – Le PIB ralentit, mais le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1802, mai 2020.
- « Les comptes des transports en 2018 », *Données et études statistiques*, CGDD septembre 2019.

# Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2018 9.2

## 1. Nombre d'entreprises dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2018

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Transport de voyageurs	67,2	70,0	66,7	58,0	60,8	57,5
Transport de marchandises	33,1	37,9	31,4	31,5	36,2	29,7
Autres services de transport	7,5	10,2	6,7	6,3	9,1	5,6
Activités de poste et de courrier	26,7	26,8	26,6	2,3	2,5	2,3
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>134,5</b>	<b>145,0</b>	<b>131,4</b>	<b>98,1</b>	<b>108,6</b>	<b>95,1</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage (en %)<sup>1</sup></b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage. Champ : France, entreprises des secteurs des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018

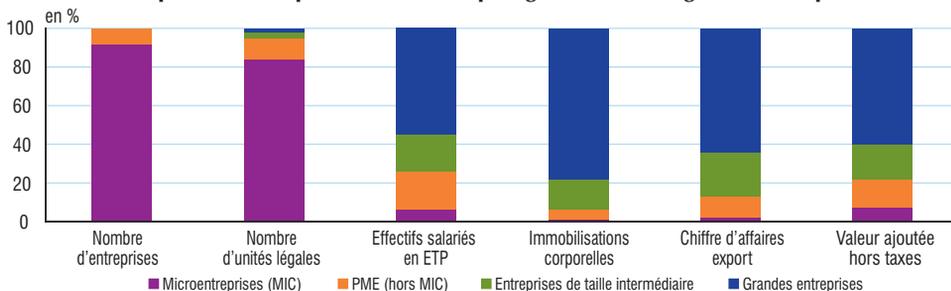
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	470,5	72,2	11,4	35,8	16,1
Transport de marchandises	324,6	69,1	19,2	19,2	3,2
Autres services de transport	186,9	59,5	12,4	22,4	4,7
Activités de poste et de courrier	218,3	14,9	0,9	10,7	0,7
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>1 200,4</b>	<b>215,6</b>	<b>43,9</b>	<b>88,1</b>	<b>24,7</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage (en %)<sup>1</sup></b>	<b>9,8</b>	<b>5,6</b>	<b>6,0</b>	<b>8,1</b>	<b>11,7</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de voyageurs	15,8	49,5	520,9	45,0	19,7
Transport de marchandises	27,8	27,9	83,8	16,8	12,8
Autres services de transport	20,8	37,7	622,2	20,8	47,0
Activités de poste et de courrier	5,7	71,8	45,1	6,4	0,6
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>20,4</b>	<b>40,9</b>	<b>331,9</b>	<b>28,0</b>	<b>22,7</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,1</b>	<b>28,3</b>	<b>214,5</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>

ETP : équivalent temps.

Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 9.3 Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2017

### Avertissement

Les chiffres sont recalculés sur l'année 2017, afin d'être à champ et méthodologie constants avec les données portant sur 2018. Les évolutions 2017/2018 sont ainsi interprétables sur le plan économique.

### 1. Nombre d'entreprises dans les transports et l'entreposage en 2017

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Transport de voyageurs	62,1	64,8	61,6	55,8	58,5	55,3
Transport de marchandises	32,5	37,2	30,7	31,2	35,9	29,4
Autres services de transport	7,2	10,1	6,5	6,2	9,1	5,5
Activités de poste et de courrier	9,9	10,1	9,9	1,0	1,1	0,9
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>111,8</b>	<b>122,3</b>	<b>108,7</b>	<b>94,1</b>	<b>104,7</b>	<b>91,1</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage (en %)<sup>1</sup></b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Unités légales constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 2. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2017

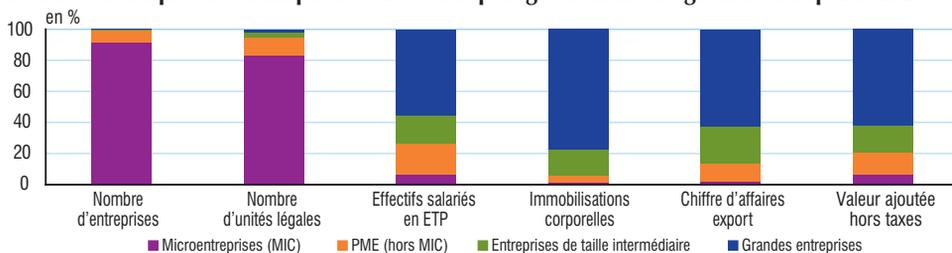
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	472,5	70,3	11,4	36,9	15,3
Transport de marchandises	318,3	64,2	17,3	19,2	3,4
Autres services de transport	184,1	56,9	11,3	21,6	5,2
Activités de poste et de courrier	222,4	14,9	0,8	11,2	0,7
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>1 197,3</b>	<b>206,3</b>	<b>40,8</b>	<b>88,9</b>	<b>24,6</b>
<b>Poids des transports et de l'entreposage (en %)<sup>1</sup></b>	<b>9,8</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>8,4</b>	<b>12,3</b>

ETP : équivalent temps plein. 1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 3. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprise en 2017



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2017

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de voyageurs	16,3	52,6	493,5	41,5	23,2
Transport de marchandises	26,9	29,9	83,5	17,7	17,6
Autres services de transport	19,8	37,9	620,3	23,9	46,3
Activités de poste et de courrier	5,1	75,1	43,1	6,4	5,5
<b>Ensemble des transports et de l'entreposage</b>	<b>19,8</b>	<b>43,1</b>	<b>320,3</b>	<b>27,7</b>	<b>25,2</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,2</b>	<b>28,7</b>	<b>205,8</b>	<b>18,8</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).



## 10.1 Vision du secteur des services marchands...

**E**n 2018, 128 300 **unités légales** (UL) des **services marchands** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 92 300 (72 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des services marchands et 36 000 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs. Parmi ces dernières, 30 % (10 900) sont des filiales d'entreprises commerciales, 26 % (9 200) d'entreprises industrielles et 23 % (8 300) de la construction. Leur activité principale se situe principalement dans l'immobilier (27 %) et les sièges sociaux (34 %), les premières étant souvent filiales d'entreprises de la construction, les secondes du commerce (de gros ou de détail).

En 2018, 125 200 unités légales organisées en groupe appartiennent à une entreprise des services marchands. Parmi elles, près de 33 000 ne sont pas des unités légales des services marchands. Les deux tiers relèvent des activités financières (22 200), plus particulièrement des *holdings* et des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance. Les autres exercent dans la construction (4 500), le commerce (3 300) et, pour une moindre part, l'industrie (2 400) et les transports et l'entreposage (500). À ces 125 200 unités légales organisées en groupe, il convient d'ajouter 1 625 000 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes pour délimiter le périmètre « entreprises » des services marchands.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des **entreprises** conduit à rattacher des unités légales des services marchands à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des services marchands à des entreprises des services marchands. Ce nouveau contour a pour conséquence une diminution des effectifs de 260 000 salariés en ETP et de la valeur ajoutée de 35 milliards d'euros (figure 2). À cet

effet de **réallocation sectorielle** s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 106 milliards d'euros (- 12 %) : - 72 milliards d'euros dus la réallocation sectorielle et - 34 milliards provenant de la consolidation. De même, ils conduisent à une nette baisse des fonds propres (- 526 milliards d'euros) et des immobilisations financières (- 653 milliards d'euros).

Au sein des entreprises des services marchands, indépendantes ou organisées en groupe, 98 % des unités légales sont des unités légales des services marchands (figure 3). Elles emploient la quasi-totalité des effectifs (96 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur des services marchands : 96 % de la **valeur ajoutée** (VA), 98 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 95 % des investissements. Bien que peu nombreuses (1 % du total), les unités légales financières rattachées à une entreprise des services marchands portent 21 % des fonds propres et 28 % des dettes financières.

La très grande majorité des unités légales des services marchands, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (98 %) (figure 4). Elles concentrent 90 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales des services marchands. Les 2 % rattachées à des entreprises d'autres secteurs totalisent 9 % des effectifs, 7 % de l'EBE et 13 % des investissements, mais 39 % des fonds propres et 38 % des dettes financières de l'ensemble des unités légales des services marchands, qui sont portés majoritairement par des groupes industriels. ■

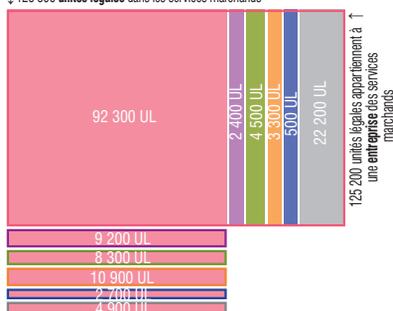
### Définitions

**Unité légale, services marchands, groupe, filiale, entreprise, consolidation, variable non additive, valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE) :** voir *annexe Glossaire*.

# ... avec la définition économique des entreprises 10.1

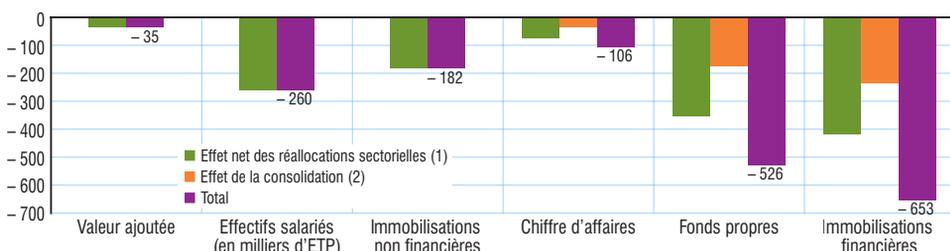
## 1. Unités légales et entreprises des services marchands en 2018

↓ 128 300 unités légales dans les services marchands



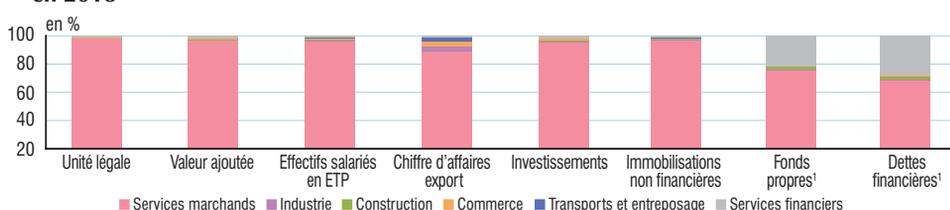
1. Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance. Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 625 000 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ. Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 2. Impact de la définition économique des entreprises des services marchands en 2018 en milliards d'euros



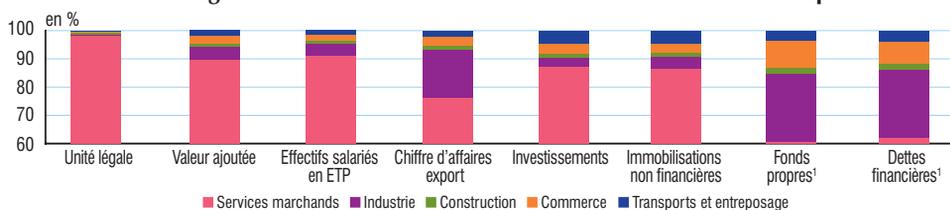
ETP : équivalent temps plein. Note : pour les trois premières variables, dites « additives », l'effet de consolidation est nul, puisqu'il n'y a pas de flux intragroupe. Lecture : avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des services marchands diminuent de 653 milliards d'euros (Md€) par rapport aux immobilisations financières non consolidées des unités légales des services marchands : - 418 Md€ par l'effet des réallocations sectorielles et - 235 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes. Champ : entreprises et unités légales des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 3. Part des unités légales des différents secteurs dans les entreprises des services marchands en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales du secteur des services marchands représentent 98,1 % des entreprises de ce secteur. Champ : France, entreprises des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 4. Part des unités légales des services marchands selon le secteur de leur entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein. 1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Lecture : les unités légales des services marchands concentrent 86,7 % des immobilisations non financières de l'ensemble des unités légales dans les services marchands en 2018. Champ : France, unités légales des services marchands appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, Esane (données individuelles).

## 10.2 Chiffres clés des services marchands en 2018

En 2018, les **services marchands** comptent près de 1,7 million d'**entreprises** (figure 1). Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs, ils concentrent 1,2 million d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 771 milliards d'euros, dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 381 milliards d'euros et emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) (figure 2). Leur contribution à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement la même en valeur ajoutée (35 %) et en salariés en ETP (32 %). Elle est nettement plus faible en chiffre d'affaires (20 %) et en chiffre d'affaires à l'exportation (11 %). En revanche, leur poids dans les investissements est nettement plus élevé (43 %), du fait de trois activités très capitalistiques : l'immobilier, la location et location-bail et les télécommunications.

La très grande majorité des entreprises des services n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 3 % (36 000 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Le plus souvent, elles sont composées de plusieurs unités légales exerçant une activité de services et comptent au total 125 200 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans les services est pourtant prépondérant : elles emploient 58 % des salariés en ETP, réalisent 62 % du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et des investissements et jusqu'à 69 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Les services marchands se composent de cinq sous-secteurs. En 2018, les services aux entreprises réalisent près de la moitié (46 %) de la VA des services marchands et l'information-communication, le quart (25 %). Si la contribution de l'hébergement-restauration à la VA avoisine celle des activités immobilières (12 %), son poids dans les effectifs est tout à fait différent : activité de main-d'œuvre, l'hébergement-restauration emploie 22 % des

salariés contre 6 % dans les activités immobilières, activité très capitalistique. L'apport des services aux particuliers est marginal : moins de 7 % du chiffre d'affaires et de 6 % de la VA, seulement 4 % des investissements corporels et moins de 3 % des exportations. Celles-ci se concentrent dans les services aux entreprises (53 %) et l'information-communication (40 %).

La quasi-totalité des entreprises des services marchands sont des PME, essentiellement des microentreprises (MIC) (96 %) (figure 3). Leur poids dans l'emploi et dans la valeur ajoutée y est plus important que dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands : 56 % des salariés (contre 48 %) et 49 % de la VA (40 %).

En 2018, les entreprises des services marchands exportent deux fois moins que l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands (10 % du chiffre d'affaires contre 19 %), la pénétration des marchés extérieurs se faisant plutôt par l'implantation de filiales (figure 4). Leur taux d'exportation est logiquement particulièrement faible dans l'hébergement-restauration et les activités immobilières (autour de 2 %) en raison de la nature essentiellement locale de ces activités. Elles se caractérisent également par une relative intégration de la production : leur taux de valeur ajoutée, tiré par les activités immobilières et les services aux entreprises (53 %), est presque deux fois plus élevé que celui des entreprises principalement marchandes (50 % contre 28 %). Leur taux de marge, en revanche, est proche (27 % contre 26 %), malgré le ratio affiché par les activités immobilières (64 %).

L'intensité capitalistique et le taux d'investissement des services marchands sont légèrement supérieurs à la moyenne (respectivement 237 000 euros par salarié et 24 % contre 215 000 euros et 19 %), mais uniquement en raison des activités immobilières, secteur hautement capitalistique (2 515 000 euros et 90 %). ■

### Définitions

**Services marchands, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, ratios** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2019 et début 2020 », *Document de travail* n° E2020/02, Insee, juillet 2020.
- « Les ventes des entreprises en services marchands restent très dynamiques en 2019, avant de chuter au printemps 2020 », *Insee Première* n° 1807, juillet 2020.

# Chiffres clés des services marchands en 2018 10.2

## 1. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2018

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Hébergement-restauration	258,3	277,6	250,1	218,1	237,4	209,9
Information-communication	134,7	145,4	130,6	95,8	106,5	91,7
Activités immobilières	213,5	228,0	208,0	193,7	208,1	188,2
Services aux entreprises	690,4	728,3	674,7	472,1	510,0	456,3
Services aux particuliers	364,0	370,9	361,5	176,3	183,1	173,8
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>1 660,9</b>	<b>1 750,2</b>	<b>1 624,9</b>	<b>1 155,9</b>	<b>1 245,2</b>	<b>1 119,9</b>
<b>Poids des services marchands (en %)<sup>1</sup></b>	<b>52,0</b>	<b>51,0</b>	<b>52,5</b>	<b>50,7</b>	<b>49,4</b>	<b>51,2</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Constituant les entreprises des services marchands.  
Champ : France, entreprises des services marchands.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2018

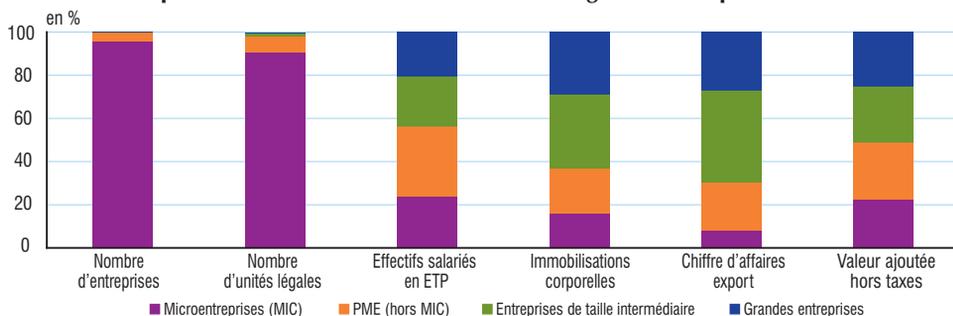
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Hébergement-restauration	853,4	102,7	2,1	44,3	8,7
Information-communication	750,4	202,7	30,8	95,2	13,6
Activités immobilières	215,5	82,3	1,4	43,9	39,5
Services aux entreprises	1 789,9	331,8	41,5	175,9	24,3
Services aux particuliers	320,0	51,3	2,0	21,9	3,6
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>3 929,2</b>	<b>770,8</b>	<b>77,7</b>	<b>381,1</b>	<b>89,7</b>
<b>Poids des services marchands (en %)<sup>1</sup></b>	<b>32,1</b>	<b>20,0</b>	<b>10,6</b>	<b>35,0</b>	<b>42,6</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprise en 2018



ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2018

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement-restauration	2,0	43,1	94,9	19,7	18,4
Information-communication	15,2	47,0	205,7	14,3	32,6
Activités immobilières	1,7	53,4	2 514,7	90,0	64,1
Services aux entreprises	12,5	53,0	68,3	13,8	18,1
Services aux particuliers	3,8	42,7	98,9	16,4	26,0
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>10,1</b>	<b>49,5</b>	<b>237,0</b>	<b>23,5</b>	<b>27,0</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchands non agricoles et non financiers</b>	<b>19,1</b>	<b>28,3</b>	<b>214,5</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 10.3 Chiffres clés des services marchands en 2017

### Avertissement

Les chiffres sont recalculés sur l'année 2017, afin d'être à champ et méthodologie constants avec les données portant sur 2018. Les évolutions 2017/2018 sont ainsi interprétables sur le plan économique.

### 1. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2017

en milliers

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	dont entreprises « mono-unité légale »
Hébergement-restauration	254,5	273,7	246,3	216,6	235,8	208,4
Information-communication	128,6	139,2	124,5	91,8	102,4	87,8
Activités immobilières	233,8	247,9	228,3	216,8	230,9	211,4
Services aux entreprises	654,4	692,1	638,6	459,9	497,5	444,0
Services aux particuliers	356,5	363,4	354,0	176,3	183,2	173,9
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>1 627,7</b>	<b>1 716,1</b>	<b>1 591,7</b>	<b>1 161,5</b>	<b>1 249,9</b>	<b>1 125,4</b>
<b>Poids des services marchands (en %) <sup>1</sup></b>	<b>52,2</b>	<b>51,2</b>	<b>52,7</b>	<b>50,7</b>	<b>49,4</b>	<b>51,3</b>

1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. 2. Unités légales constituant les entreprises des services marchands.

Champ : France, entreprises des services marchands.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 2. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2017

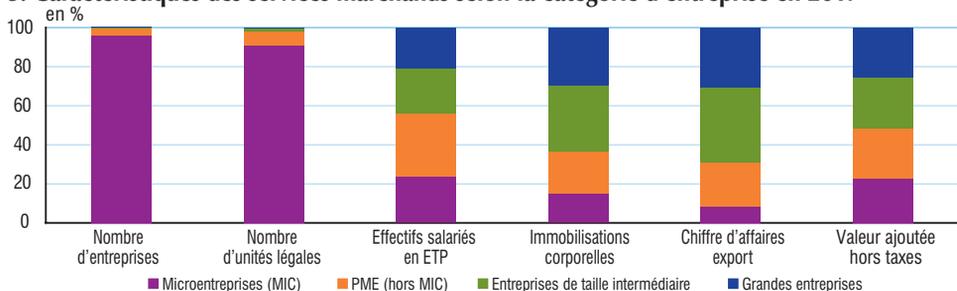
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Hébergement-restauration	852,1	97,9	2,1	42,5	8,1
Information-communication	731,1	194,8	28,5	91,3	12,1
Activités immobilières	210,0	82,3	1,3	43,9	37,0
Services aux entreprises	1 749,1	317,2	39,9	167,9	21,6
Services aux particuliers	320,1	49,2	1,7	21,3	3,1
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>3 862,4</b>	<b>741,4</b>	<b>73,6</b>	<b>366,9</b>	<b>81,9</b>
<b>Poids des services marchands (en %) <sup>1</sup></b>	<b>31,7</b>	<b>20,0</b>	<b>10,4</b>	<b>34,5</b>	<b>41,0</b>

ETP : équivalent temps plein. 1. Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 3. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprise en 2017



ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des secteurs des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

### 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2017

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement-restauration	2,2	43,4	88,9	19,0	19,5
Information-communication	14,6	46,9	202,1	13,2	32,6
Activités immobilières	1,5	53,3	2 432,2	84,4	65,4
Services aux entreprises	12,6	52,9	64,2	12,9	18,9
Services aux particuliers	3,5	43,4	90,5	14,7	26,7
<b>Ensemble des services marchands</b>	<b>9,9</b>	<b>49,5</b>	<b>226,7</b>	<b>22,3</b>	<b>27,9</b>
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>19,2</b>	<b>28,7</b>	<b>205,8</b>	<b>18,8</b>	<b>26,5</b>

ETP : équivalent temps plein. Champ : France, entreprises des services marchands, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, É sane (données individuelles).





---

# Annexes

---





## *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, relatifs à des entreprises au sens économique, qui peuvent être composées de plusieurs **sociétés** ou **entreprises individuelles**. Pour constituer les entreprises sur le territoire français et définir leurs contours, on ne considère que les **unités légales** en France qui appartiennent au **champ de la statistique structurelle d'entreprises** de l'Insee, c'est-à-dire les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières (mais y compris les *holdings* et les auxiliaires financiers et d'assurances). En 2018, ce champ rassemble 3,9 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée de 1 192 milliards d'euros.

Le secteur des activités financières et d'assurance a une comptabilité qui n'est pas homogène avec celle des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est le champ principalement retenu dans cet ouvrage. Le secteur étant apprécié au niveau de l'entreprise, des unités légales d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ.

En 2018, ce champ rassemble 3,2 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 900 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros. Parmi elles, 0,9 million d'entreprises sont des entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur ou des micro-entreprises au sens fiscal. Leur poids économique est très faible, elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées et les données statistiques disponibles les concernant sont moins détaillées. Elles sont donc le plus souvent exclues de l'analyse. Ainsi, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur rassemblent 2,3 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 800 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros.

---

## Nomenclature

### Industrie (BE)

Industries extractives (B)

Industrie manufacturière (C)

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

### Construction (F)

### Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

### Transports et entreposage (H)

### Services marchands

Hébergement et restauration (I)

Information et communication (J)

Activités immobilières (L)

Services aux entreprises

Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)

Activités de services administratifs et de soutien (N)

Services aux particuliers

Arts, spectacles et activités récréatives (R)

Autres activités de services (S)

À l'exclusion des activités des organisations associatives

### Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

---

### Activités financières et d'assurance (K)

Activités des sociétés holding (64.2)

Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)

---

### Enseignement (P)

### Santé humaine et action sociale (Q)

### Total champ des statistiques structurelles d'entreprises

---

# Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

## Postes utilisés dans l'ouvrage

<b>B Industries extractives</b>	
<b>05</b>	<b>Extraction de houille et de lignite</b>
05.1	Extraction de houille
05.2	Extraction de lignite
<b>06</b>	<b>Extraction d'hydrocarbures</b>
06.1	Extraction de pétrole brut
06.2	Extraction de gaz naturel
<b>07</b>	<b>Extraction de minerais métalliques</b>
07.1	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
<b>08</b>	<b>Autres industries extractives</b>
08.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
08.9	Activités extractives n.c.a.
<b>09</b>	<b>Services de soutien aux industries extractives</b>
09.1	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.9	Activités de soutien aux autres industries extractives
<b>C Industrie manufacturière</b>	
<b>10</b>	<b>Industries alimentaires</b>
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylicés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
<b>11</b>	<b>Fabrication de boissons</b>
11.0	Fabrication de boissons
<b>12</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
<b>13</b>	<b>Fabrication de textiles</b>
13.1	Préparation de fibres textiles et filature
13.2	Tissage
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
<b>14</b>	<b>Industrie de l'habillement</b>
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
<b>15</b>	<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>
15.1	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
15.2	Fabrication de chaussures
<b>16</b>	<b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</b>
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
<b>17</b>	<b>Industrie du papier et du carton</b>
17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
<b>18</b>	<b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>
18.1	Imprimerie et services annexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
<b>19</b>	<b>Cokéfaction et raffinage</b>
19.1	Cokéfaction
19.2	Raffinage du pétrole
<b>20</b>	<b>Industrie chimique</b>
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques

20.6	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
<b>21</b>	<b>Industrie pharmaceutique</b>
21.1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
<b>22</b>	<b>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</b>
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
<b>23</b>	<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
<b>24</b>	<b>Métallurgie</b>
24.1	Sidérurgie
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
<b>25</b>	<b>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</b>
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
<b>26</b>	<b>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</b>
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
<b>27</b>	<b>Fabrication d'équipements électriques</b>
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
<b>28</b>	<b>Fabrication de machines et équipements n.c.a.</b>
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
<b>29</b>	<b>Industrie automobile</b>
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
<b>30</b>	<b>Fabrication d'autres matériels de transport</b>
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
<b>31</b>	<b>Fabrication de meubles</b>
31.0	Fabrication de meubles
<b>32</b>	<b>Autres industries manufacturières</b>
32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
<b>33</b>	<b>Réparation et installation de machines et d'équipements</b>
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels

<b>D</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>
<b>35</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	Production et distribution de combustibles gazeux
35.3	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>
<b>36</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
<b>37</b>	<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>
37.0	Collecte et traitement des eaux usées
<b>38</b>	<b>Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération</b>
38.1	Collecte des déchets
38.2	Traitement et élimination des déchets
38.3	Récupération
<b>39</b>	<b>Dépollution et autres services de gestion des déchets</b>
39.0	Dépollution et autres services de gestion des déchets
<b>F</b>	<b>Construction</b>
<b>41</b>	<b>Construction de bâtiments</b>
41.1	Promotion immobilière
41.2	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
<b>42</b>	<b>Génie civil</b>
42.1	Construction de routes et de voies ferrées
42.2	Construction de réseaux et de lignes
42.9	Construction d'autres ouvrages de génie civil
<b>43</b>	<b>Travaux de construction spécialisés</b>
43.1	Démolition et préparation des sites
43.2	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
43.3	Travaux de finition
43.9	Autres travaux de construction spécialisés
<b>G</b>	<b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>
<b>45</b>	<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>
45.1	Commerce de véhicules automobiles
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	Commerce d'équipements automobiles
45.4	Commerce et réparation de motocycles
<b>46</b>	<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>
46.1	Intermédiaires du commerce de gros
46.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
46.3	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
46.4	Commerce de gros de biens domestiques
46.5	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
46.6	Commerce de gros d'autres équipements industriels
46.7	Autres commerces de gros spécialisés
46.9	Commerce de gros non spécialisé
<b>47</b>	<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
47.4	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
47.5	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
47.6	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
47.8	Commerce de détail sur évenaires et marchés
47.9	Commerce de détail hors magasin, évenaires ou marchés
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>
<b>49</b>	<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>
49.1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
49.2	Transports ferroviaires de fret
49.3	Autres transports terrestres de voyageurs
49.4	Transports routiers de fret et services de déménagement
49.5	Transports par conduites
<b>50</b>	<b>Transports par eau</b>
50.1	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.2	Transports maritimes et côtiers de fret
50.3	Transports fluviaux de passagers
50.4	Transports fluviaux de fret
<b>51</b>	<b>Transports aériens</b>
51.1	Transports aériens de passagers
51.2	Transports aériens de fret et transports spatiaux
<b>52</b>	<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>
52.1	Entreposage et stockage

- 52.2 Services auxiliaires des transports
- 53 Activités de poste et de courrier**
- 53.1 Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- 53.2 Autres activités de poste et de courrier

## I Hébergement et restauration

- 55 Hébergement**
- 55.1 Hôtels et hébergement similaire
- 55.2 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 55.3 Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 55.9 Autres hébergements
- 56 Restauration**
- 56.1 Restaurants et services de restauration mobile
- 56.2 Traiteurs et autres services de restauration
- 56.3 Débits de boissons

## J Information et communication

- 58 Édition**
- 58.1 Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
- 58.2 Édition de logiciels
- 59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale**
- 59.1 Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
- 59.2 Enregistrement sonore et édition musicale
- 60 Programmation et diffusion**
- 60.1 Édition et diffusion de programmes radio
- 60.2 Programmation de télévision et télédiffusion
- 61 Télécommunications**
- 61.1 Télécommunications filaires
- 61.2 Télécommunications sans fil
- 61.3 Télécommunications par satellite
- 61.9 Autres activités de télécommunication
- 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques**
- 62.0 Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 63 Services d'information**
- 63.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
- 63.9 Autres services d'information

## K Activités financières et d'assurance

- 64 Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite**
- 64.1 Intermédiation monétaire
- 64.2 Activités des sociétés *holding*
- 64.3 Fonds de placement et entités financières similaires
- 64.9 Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 Assurance**
- 65.1 Assurance
- 65.2 Réassurance
- 65.3 Caisses de retraite
- 66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance**
- 66.1 Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 66.2 Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
- 66.3 Gestion de fonds

## L Activités immobilières

- 68 Activités immobilières**
- 68.1 Activités des marchands de biens immobiliers
- 68.2 Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
- 68.3 Activités immobilières pour compte de tiers

## M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- 69 Activités juridiques et comptables**
- 69.1 Activités juridiques
- 69.2 Activités comptables
- 70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion**
- 70.1 Activités des sièges sociaux
- 70.2 Conseil de gestion
- 71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques**
- 71.1 Activités d'architecture et d'ingénierie
- 71.2 Activités de contrôle et analyses techniques
- 72 Recherche-développement scientifique**
- 72.1 Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
- 72.2 Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- 73 Publicité et études de marché**
- 73.1 Publicité

73.2	Études de marché et sondages
<b>74</b>	<b>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>
74.1	Activités spécialisées de design
74.2	Activités photographiques
74.3	Traduction et interprétation
74.9	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
<b>75</b>	<b>Activités vétérinaires</b>
75.0	Activités vétérinaires
<b>N</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>
<b>77</b>	<b>Activités de location et location-bail</b>
77.1	Location et location-bail de véhicules automobiles
77.2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques
77.3	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
77.4	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à <i>copyright</i>
<b>78</b>	<b>Activités liées à l'emploi</b>
78.1	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
78.2	Activités des agences de travail temporaire
78.3	Autre mise à disposition de ressources humaines
<b>79</b>	<b>Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes</b>
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes
79.9	Autres services de réservation et activités connexes
<b>80</b>	<b>Enquêtes et sécurité</b>
80.1	Activités de sécurité privée
80.2	Activités liées aux systèmes de sécurité
80.3	Activités d'enquête
<b>81</b>	<b>Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager</b>
81.1	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
81.2	Activités de nettoyage
81.3	Services d'aménagement paysager
<b>82</b>	<b>Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises</b>
82.1	Activités administratives
82.2	Activités de centres d'appels
82.3	Organisation de salons professionnels et congrès
82.9	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.
<b>P</b>	<b>Enseignement</b>
<b>85</b>	<b>Enseignement</b>
85.1	Enseignement pré-primaire
85.2	Enseignement primaire
85.3	Enseignement secondaire
85.4	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
85.5	Autres activités d'enseignement
85.6	Activités de soutien à l'enseignement
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>
<b>86</b>	<b>Activités pour la santé humaine</b>
86.1	Activités hospitalières
86.2	Activité des médecins et des dentistes
86.9	Autres activités pour la santé humaine
<b>87</b>	<b>Hébergement médico-social et social</b>
87.1	Hébergement médicalisé
87.2	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
87.9	Autres activités d'hébergement social
<b>88</b>	<b>Action sociale sans hébergement</b>
88.1	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
88.9	Autre action sociale sans hébergement
<b>R</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>
<b>90</b>	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
<b>91</b>	<b>Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles</b>
91.0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
<b>92</b>	<b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
<b>93</b>	<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>
93.1	Activités liées au sport
93.2	Activités récréatives et de loisirs
<b>S</b>	<b>Autres activités de services</b>
<b>95</b>	<b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
<b>96</b>	<b>Autres services personnels</b>
96.0	Autres services personnels



## Activités d'innovation

Voir **Innovation**.

## Activité principale exercée (APE)

Elle est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches est utilisée comme critère de détermination.

## Assujetti à l'impôt sur les sociétés (IS)

Personne morale établissant une déclaration de résultats en respect de ses obligations fiscales.

## Base imposable

Somme des bénéficiaires déclarés servant de base au calcul de l'impôt brut.

## Branche (ou branche d'activité)

Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Les chiffres d'affaires des branches sont toujours exprimés hors taxes.

## CAF-FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

## Catégorie d'entreprise

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008 1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

## Champ de la statistique structurelle d'entreprises

Ce champ comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières, excepté les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rev. 2) et les auxiliaires financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

## Classes de risque

Elles résultent de la cotation de la Banque de France du risque de crédit. Elles vont de 3 (les moins risquées) à 9 (les plus risquées).

## Commerce

Le commerce comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois secteurs de la NAF rév. 2 : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros (46) et commerce de détail (47) [voir annexe Nomenclature d'activités française]. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

## Consolidation

La consolidation des résultats est une opération comptable permettant d'élaborer des données au niveau des entreprises à partir des données des unités légales qui les composent. Pour les variables dites « **non additives** » (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes, etc.), il est nécessaire de retirer du cumul des données des unités légales les flux internes à l'entreprise, qui n'ont pas de réelle signification économique mais reflètent seulement l'organisation juridique de l'entreprise. Par exemple, le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires intragroupe, c'est-à-dire réalisé entre les filiales du groupe. Pour les variables dites « **additives** » (effectif, valeur ajoutée, etc.), la consolidation n'a pas lieu d'être, car la valeur de la variable au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs de cette variable pour toutes les unités légales qui composent l'entreprise.

## Consommation brute d'énergie

Elle est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon) et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **autres énergies** suivantes : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les autres combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

## Construction

Comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF Rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). A un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels (41.2) [voir annexe Nomenclature d'activités française].

## Cotation de la Banque de France

Appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de un à trois ans. La cote de crédit est notamment fondée sur :

- l'examen de la situation financière de l'entreprise et son évolution prévisible après analyse de la rentabilité et de la structure du bilan ; la dimension « groupe » est également prise en compte dans cette analyse ;
- l'appréciation portée sur l'environnement économique de l'entreprise ;

- les entreprises qui lui sont apparentées ou avec lesquelles elle entretient des relations commerciales ou économiques étroites ;
- l’existence d’incidents de paiement-effets ou de procédures judiciaires.

Les cotes de crédit permettent de définir les classes de risque suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d’incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l’entreprise (voir la page Entreprises du site de la Banque de France).

### **Coût horaire de la main-d’œuvre**

Coût salarial total rapporté au nombre d’heures effectivement travaillées par les salariés.

### **Créances fiscales**

Elles ont pour but d’alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l’activité des entreprises. Elles naissent d’un droit acquis au titre de crédits d’impôts. Le titulaire de créances peut, soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l’impôt dû.

En raison de la mécanique de l’IS, les paiements des créances sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général les années N et N+1.

### **Crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE)**

Avantage fiscal dont bénéficient les entreprises qui emploient des salariés. Il est calculé par application d’un taux (7 % en 2017) sur l’ensemble des salaires ne dépassant pas 2,5 fois le Smic. Il a pour but de faciliter les investissements des entreprises. Le CICE a été

supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacé par une baisse des cotisations sociales.

### **Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)**

Elle comprend les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l’exécution des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE).

### **Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD)**

Elle correspond à la somme des financements mobilisés par le secteur des entreprises (DNRDE) et par le secteur des administrations (DNRDA) situées sur le territoire national pour des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) réalisés en France ou à l’étranger.

### **EDI (échange de données informatisé)**

Utilisé comme un terme générique pour l’envoi ou la réception d’informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

### **Enquête Antipol**

L’enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, dite « Antipol », est adossée à un règlement européen. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l’industrie extractive, manufacturière ainsi qu’à la production d’électricité (sections, B, C et D). Les données transmises par l’ensemble des pays membres sont obtenues par diverses sources (enquêtes obligatoires, estimations, autres sources fiables).

## Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

Elle mesure les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents, et la répartition par usage de chaque énergie utilisée. Les données recueillies fournissent des évaluations par division de la nomenclature d'activités française (NAF rév.2), par tranche d'effectifs et par région. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus, appartenant au secteur de l'industrie (divisions 05 à 33) de la NAF rév. 2 ainsi qu'au secteur de la récupération (groupe 38.3) ; l'artisanat commercial (sous-classes 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D) et certaines industries de l'énergie (divisions 05, 06, 19, groupes 09.1 et sous-groupes 20.13A, 24.46Z) sont exclus du champ.

## Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

Enquête européenne menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM), des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le **champ sectoriel est constant** entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014, il couvre les sections B à N de la NACE, hors divisions M75 et N82. Le champ sectoriel européen couvre les sections B à E, H à K ainsi que les divisions G46 et M71-73. L'enquête CIS 2016 comporte un module consacré aux innovations de logistiques qui comprennent toutes les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'informations, de leur point d'origine à leur point de consommation (achats, emballage, stockage, entreposage, manutention,

transports, traitements des commandes, service après-vente, etc.).

## Enquête Sine

(Système d'information sur les nouvelles entreprises) : permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises classiques et un pour les auto-entrepreneurs (devenus micro-entrepreneurs fin 2014).

## Entreprise

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. »

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés. Le décret de 2008 définit également quatre **catégories d'entreprises** :
  - les **petites et moyennes entreprises** (PME) dont les **microentreprises** (MIC) ;
  - les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) ;
  - les **grandes entreprises** (GE).

## Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir **Catégorie d'entreprise**.

### **ETI française**

Entreprise de taille intermédiaire constituée d'une unité n'appartenant pas à un groupe et de nationalité française ou d'un groupe franco-français (groupe de sociétés dont la tête de groupe est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France).

### **ETI multinationale sous contrôle français**

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société française. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

### **ETI multinationale sous contrôle étranger**

Entreprise composée sur le plan juridique d'une seule unité légale, c'est-à-dire qu'elle correspond à une société ou une entreprise individuelle, indépendante d'un groupe.

### **Entreprise indépendante**

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société française. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

### **Entreprise individuelle**

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

### **Entreprise mono-unité légale**

Entreprise composée d'une seule unité légale qui, dans la plupart des cas, est indépendante. Toutefois, quelques-unes appartiennent à

un groupe lorsqu'une seule unité légale du groupe appartient au champ étudié ou bien lorsqu'une seule unité légale du groupe est localisée en France.

### **Équivalent temps plein (ETP)**

Unité de mesure d'une capacité de travail ou de production. Un ETP pour une période donnée correspond à un travail (ou une production) qui nécessite une personne à pleins temps pour le réaliser pendant la période considérée.

### **Excédent brut d'exploitation (EBE)**

L'excédent brut d'exploitation est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

### **Facture énergétique**

Déficit commercial énergétique des positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

### **Fiche 3.8 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »**

- Impôt direct  
Impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.
- Contribution économique territoriale (CET)  
Contribution instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée

produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue est généralement constituée par l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est recouvrée par voie de rôle.

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.

- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Elle finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.). La contribution additionnelle, prélevée en complément, contribue au financement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Toute personne morale de droit privé ou public ayant une activité dans le secteur concurrentiel est soumise à la C3S. L'assiette de la C3S est constituée par le chiffre d'affaires entrant dans le champ d'application des taxes sur le chiffre d'affaires (addition des sommes imposables à la TVA, déclarées dans la TVA-CA3), auquel

est appliqué un abattement de 3,25 millions d'euros. Jusqu'au 31 décembre 2014, le seuil d'assujettissement à la C3S était fixé à 760 000 euros.

Le taux des contributions est égal à 0,16 % du chiffre d'affaires (0,13 % pour la C3S proprement dite, et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Les entreprises de certains secteurs à faible marge bénéficient d'un taux de 3,08 % de leur marge brute (somme des salaires, impôts, dotations, etc.).

- Taxe professionnelle (TP)

Taxe qui était due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition de la taxe professionnelle était constituée de la valeur locative des immobilisations corporelles, et d'une partie des recettes pour les bénéfices industriels ou commerciaux (BIC). Cette taxe a été supprimée à compter de 2010 et remplacée par la Contribution économique territoriale (CET).

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Imposition forfaitaire à laquelle sont assujetties certaines entreprises de réseaux (production d'électricité, transport de voyageurs, etc.). Le produit est affecté aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, et à l'établissement public du Grand Paris.

- Taxe sur les salaires (TS)

Taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement desdites rémunérations. La base d'imposition est déterminée à partir du montant des salaires bruts. L'imposition est calculée à partir d'un barème au taux normal de 4,25 % ou au taux majoré de 9,35 %.

- Taxe d'apprentissage (TA)

Taxe due par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ainsi que les

entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS). Elle contribue au financement de l'enseignement technique et de l'apprentissage. La TA est calculée annuellement sur la même base que celle déterminée pour la taxe sur les salaires (TS). Son taux est de 0,5 % sauf pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, où le taux est de 0,26 %. Les entreprises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- Participation à la formation professionnelle continue (FPC)

Toutes les entreprises doivent consacrer une fraction de leur masse salariale à la formation professionnelle continue de leur personnel. La FPC est basée sur le montant des salaires bruts ; le taux applicable dépend de l'effectif de l'entreprise : 0,55 % (pour moins de 10 salariés), 1,05 % (de 10 à 19 salariés) et 1,6 % (plus de 20 salariés). Les entreprises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- Participation à l'effort de construction (PEC)

À partir de 20 salariés, toute entreprise doit participer à l'effort de construction de logement ; le montant des sommes à verser est égal à une fraction fixée à 0,45 % des rémunérations payées au cours de l'année précédente. Si le montant des investissements est inférieur à cette fraction ou si l'investissement n'a pas été effectué dans le délai convenu, l'employeur est assujéti à une cotisation de 2 % du montant des salaires à raison de l'investissement non effectué.

- Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)

Sont concernées par la TVS toutes les sociétés (personnes morales) qui possèdent ou utilisent des voitures particulières en France, quel que soit le pays d'immatriculation de ces véhicules. La TVS est calculée par trimestre en fonction du nombre de véhicules possédés ou utilisés au cours du trimestre. Il existe deux tarifs annuels, soit en fonction de l'émission de CO<sub>2</sub>, soit en fonction de la puissance fiscale.

- Impôt sur les sociétés (IS)

L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.7* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'IS brut présenté dans la *fiche 3.6* est augmenté de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) (l'IFA a été supprimé à compter de 2014), de l'IS hors IFA et hors contribution sur les revenus locatifs (CRL) et de la majoration de 10 % et frais de poursuite.

La TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

- Impôt sur le revenu (IR)

Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'IR. L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

- Acomptes

Pour chaque exercice social, l'impôt sur les sociétés donne lieu normalement au versement de quatre acomptes à date fixe. Ces acomptes doivent être payés au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre selon un ordre qui est fonction de la date de clôture de l'exercice précédent. Pour les plus grandes entreprises, le dernier acompte de l'exercice doit être modulé pour s'approcher au mieux des versements liés au résultat de l'exercice en cours. Depuis 2015, les entreprises ont la possibilité d'imputer leur créance de CICE ou de CIR sur leurs acomptes d'IS afin d'en diminuer le montant (alors qu'auparavant, les crédits d'impôt restituables étaient imputés sur le solde d'IS).

- Crédit d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer (le crédit est imputé sur l'impôt). Il peut donner lieu à une restitution d'impôt.

- Réduction d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer.

- **Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)**  
Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant de l'exercice à titre habituel d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale. Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BIC peut être soumise à l'un des trois régimes d'imposition qui déterminent ses obligations fiscales : RN (dépôt d'une liasse fiscale normale), le RSI (dépôt d'une liasse fiscale simplifiée) ou le régime du micro-BIC (dispense de déclaration professionnelle).

- **Régime normal (BIC-RN)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et à 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- **Régime simplifié d'imposition (BIC-RSI)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 82 200 euros et 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et entre 32 900 euros et 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- **Régime micro-BIC**

Ce régime s'applique aux entreprises exonérées de TVA dont le chiffre d'affaires n'excède pas 82 200 euros si l'activité consiste à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou à fournir le logement, ou 32 900 euros s'il s'agit d'activités de prestations de services ou de location meublée (seuil de 2014).

- **Bénéfices non commerciaux (BNC)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant soit de l'exercice des professions libérales (médecins, avocats, architectes, peintres, etc.), professions dans lesquelles l'activité intellectuelle joue le principal rôle et qui consistent en la pratique personnelle, en toute indépendance, d'une science ou d'un art, soit des revenus des charges et offices (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.), soit des profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits perçus par les inventeurs, etc.). Selon l'importance de son chiffre d'affaires

hors taxes et son régime applicable en matière de TVA, une entreprise de la catégorie BNC peut être soumise soit au régime micro-BNC (dispense de déclaration professionnelle), soit au régime de la déclaration contrôlée (déclaration professionnelle annuelle).

- **Déclaration contrôlée (DÉC)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises relevant des bénéfices non commerciaux (BNC) dont les recettes encaissées sont supérieures à 33 200 euros hors taxes (seuil de 2016).

- **Régime micro-BNC**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont les recettes encaissées sont inférieures ou égales à 33 200 euros. Ces entreprises doivent par ailleurs bénéficier de la franchise en base de TVA ou être exonérées de TVA au titre de leur activité (seuil de 2016).

- **Bénéfices agricoles (BA)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, procurés par l'exploitation des biens agricoles ruraux, aux fermiers, métayers ou propriétaires exploitants. En fonction du chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BA est imposée selon l'un des trois régimes suivants : le régime du forfait, le régime micro-social simplifié (RSI) ou le régime normal (RN).

- **BA forfaitaire**

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes calculée sur trois années consécutives n'excède pas 82 200 € (seuil de 2016).

- **Régime normal (BA - RN)**

Ce régime s'applique de plein droit aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 352 000 € (seuil de 2016).

- **Régime simplifié d'imposition (BA - RSI)**

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 82 200 € sans dépasser 350 000 € (seuils de 2016).

- **Groupe fiscal**

Il est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise dite « tête de groupe ».

Le secteur d'activité retenu pour le groupe fiscal est alors celui dont la masse salariale est la plus importante au sein du groupe. Cette méthodologie permet d'éviter une surreprésentation des redevables dans le secteur financier ou des services aux entreprises puisque les têtes de groupe fiscal sont souvent des holdings ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

- Mécanique de l'impôt sur les sociétés

Chaque **redevable** doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clôturés tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. La *fiche 3.6* présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

L'État a mis en place au fil des ans des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la **créance fiscale**, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.6* présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

## Filiale

Une filiale est une unité légale détenue à plus de 50 % par une autre unité légale.

## Firme multinationale (FMN)

Entreprise organisée en groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

## Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

## Grande entreprise (GE)

Voir **Catégorie d'entreprises**.

## Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

## Groupe fiscal

Cette notion est définie à l'article 223 A du Code général des impôts. Une société peut se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient au moins 95 % du capital. Le secteur d'activité du groupe fiscal est alors celui sur lequel se porte la masse salariale la plus importante : cette méthode permet d'éviter la surreprésentation des secteurs de la finance ou des celui des services aux entreprises car les têtes de groupe fiscal sont souvent des holdings ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

Chaque redevable doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS brut, assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clos tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS brut payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget

de l'État. La fiche 3.7 présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

Au fil des ans, l'État a mis en place des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt – c'est-à-dire la créance fiscale – peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La fiche 3.8 présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

### Groupe franco-français

Groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

### Impôt direct

Voir *Fiche 3.8*.

### Industrie

Comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 [voir annexe Nomenclature d'activités française]. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

### Innovation

L'innovation (au sens large) se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'**innovation technologique** correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les **activités d'innovation** incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'**innovation non technologique** correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

### Investissements corporels bruts hors apports

Somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production : bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériels et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. C'est le flux qui alimente le stock des immobilisations. Il comprend les immobilisations en cours, mais exclut les immobilisations incorporelles et financières et les équipements financés par crédit-bail.

### Investissement direct étranger (entrant et sortant)

L'investissement direct étranger sortant est un flux monétaire ou financier, transfrontière directement dépensé par une société française dans une société non résidente où elle détient directement au moins 10 % du capital social, ainsi que les prêts et bénéfices réinvestis correspondants, ou du stock

de capital social détenu directement à plus de 10 % à l'étranger (*outward*) dans une société non résidente.

Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère en France dans une société résidente (*inward*).

## Marge commerciale

La marge commerciale réalisée par une entreprise, pour un exercice comptable donné, est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises réalisées au cours de cet exercice comptable et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues au cours de l'exercice. Le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues pour un exercice donné est le montant des achats de marchandises hors taxes au cours de cet exercice auquel on ajoute la valeur hors taxes du stock de marchandises en début d'exercice et on soustrait la valeur hors taxes du stock de marchandises en fin d'exercice.

Le taux de marge commerciale (rapport de la marge commerciale aux ventes de marchandises) est un indicateur de la valeur dégagée par l'activité commerciale. Il est plus élevé pour les commerçants qui bénéficient de conditions d'achat plus favorables ou encore qui parviennent à se différencier et à pratiquer un prix plus élevé. Il dépend aussi fortement des caractéristiques des produits vendus et, pour un produit donné, du format de vente ou du positionnement en gamme.

## Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises. C'est de manière équivalente le chiffre

d'affaires au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

## Microentreprise (MIC)

Voir **Catégorie d'entreprises**.

## Micro-entreprise au sens fiscal

Il s'agit d'un régime d'imposition des bénéficiaires pour les **entreprises individuelles** (EI), l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EURL) à l'impôt sur le revenu et les EURL soumises à l'impôt sur le revenu et dont le gérant est l'associé unique. Ce régime d'imposition nécessite la soumission à l'impôt sur le revenu (IR).

Il se caractérise par :

- une franchise en base de TVA dans la limite d'un chiffre d'affaires de 82.800 ou 33.200 euros : les entreprises ne facturent pas la TVA à leurs clients et ne récupèrent pas cette TVA payée à leurs fournisseurs ;
  - un abattement forfaitaire lors du calcul du résultat de l'entreprise ;
  - des obligations comptables et déclaratives simplifiées ;
  - pas de déficit possible : l'exploitant individuel ne peut pas l'imputer sur son revenu global.
- Peuvent en bénéficier les petites entreprises individuelles et les EURL dont le gérant est l'associé unique et qui sont soumises à l'impôt sur le revenu, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 170 000 euros hors taxes pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement, et à 70 000 euros hors taxes pour les prestataires de services (seuils applicables depuis le 1er janvier 2018, alors que les seuils de chiffre d'affaires de la franchise de TVA restent fixés à 82 800 et 33 200 euros).

## Micro-entrepreneur (régime du)

Ce régime est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie

(LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées, et le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- 170 000 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros HT pour une activité de services.

### **Pacte de responsabilité et de solidarité**

Le Pacte de responsabilité et de solidarité comprend deux volets : un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013.

Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du coût du travail, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises. Les mesures en termes de baisse du coût du travail sont :

- baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (ancienne « réduction Fillon ») ;
- baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

### **Petite et moyenne entreprise (PME)**

Voir **Catégorie d'entreprises**.

### **Produit intérieur brut (PIB)**

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

### **Quartiles**

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;
- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 75 % des entreprises ; le deuxième quartile est celui au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises, et le troisième quartile celui au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

### **Rapport interquartile**

Indicateur mesurant la dispersion d'une variable qui s'obtient en faisant le rapport entre le troisième quartile (Q3) et le premier quartile (Q1). Le premier quartile correspond à la valeur de la variable au-dessus duquel se situe 75 % des individus et le troisième quartile est la valeur de la variable au-dessus duquel se situe 25 % des individus.

### **Ratios**

- Taux d'exportation : chiffre d'affaires (CA) à l'export / chiffre d'affaires (CA)

- Taux de valeur ajoutée : valeur ajoutée (VA) / chiffre d'affaires (CA)
- Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apport / valeur ajoutée (VA)
- Taux de marge : excédent brut d'exploitation (EBE) / valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF)
- Taux de marge commerciale : (vente de marchandises – achat de marchandises – stock de marchandises) / vente de marchandises
- Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement)
- Rentabilité financière : résultats nets comptables/capitaux propres
- Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports

### Recherche et développement expérimental (R&D)

Les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

### Redevable

Personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute société indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule la société tête de groupe est redevable de l'impôt.

### Rentabilité économique, rentabilité financière

Voir **Ratios**.

### Résultat net comptable

Il mesure les ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : bénéfice ou perte. Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

### Revenu mixte

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

### Salaire brut

Intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

### Salaire mensuel de base (SMB)

Indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

### Salaire moyen par tête (SMPT)

Somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

## Secteurs institutionnels

Regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

## Secteurs principalement marchands non agricoles

Ils correspondent, ici, aux activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) : ensemble de l'industrie ; construction ; commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; transports et entreposage ; hébergement et restauration ; information et communication ; activités financières et d'assurance (uniquement division 66 et sous-classe 64.20Z) ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien.

## Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Il s'agit des secteurs principalement marchands non agricoles hors activités financières et d'assurance.

## Secteur tertiaire marchand

Commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

## Secteur tertiaire non marchand

Administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

## Service central des risques de la Banque de France

La Banque de France collecte auprès d'organismes financiers installés en France, qu'ils soient français ou étrangers, tous les financements qu'ils ont accordés aux entreprises non financières – au sens d'unité légale –, entrepreneurs individuels compris, et aux administrations et assimilés. Ces financements sont collectés, au-delà du seuil de 25 000 euros d'encours depuis 2006. Ils comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

## Services marchands

Comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq grands secteurs : l'hébergement-restauration (niveau I de la naf rév.2), l'information-communication (J), les activités immobilières (L), les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien (M et N) et les autres activités de services (RS hors division 94).

## Société

Entité dotée d'une personnalité morale. Elle est créée dans un but marchand (à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les formes juridiques les plus fréquentes exercées par les sociétés sont : la SARL (société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel), la SA (société anonyme) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires, la société civile présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

## Société civile immobilière (SCI)

Société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une

entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

### Sociétés financières

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers)

### Solde commercial douanier

Décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

### Taille de groupe

- les **microgroupes** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères de microentreprise (voir *catégorie d'entreprise*) ;
- les **groupes petits ou moyens** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères de PME (voir *catégorie d'entreprise*) ;
- les **groupes de taille intermédiaire** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères des ETI (voir *catégorie d'entreprise*) ;
- les **grands groupes** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères des grandes entreprises (voir *catégorie d'entreprise*).

### Taux d'exportation, taux de valeur ajoutée, taux d'investissement, taux de marge, taux de marge commerciale, taux d'autofinancement

Voir *Ratios*.

### Transports et entreposage

Les transports et l'entreposage comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq secteurs de la NAF rév. 2 : transports terrestres et transport par conduites (49), transports par eau (50), transports aériens (51), entreposage et services auxiliaires des transports (52) et activités de poste et de courrier (53) [voir annexe Nomenclature d'activités française].

### Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Sirene et identifiée par son numéro Siren.

### Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

**Valeur ajoutée aux coûts des facteurs**

(VACF)

Voir **Valeur Ajoutée** (VA).

**Variables non-additives (resp. additives)**

Voir **Consolidation**

**Zones d'emploi**

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

## Dans la même collection

### Parus

Emploi et revenus des indépendants, édition 2020  
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2020  
France, portrait social, édition 2020

### À paraître

La France et ses territoires, édition 2021  
Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2021

**Imprimerie Dupli-Print Mayenne – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne**

**Dépôt légal : décembre 2020**



